Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletijnvandeng12cerc

BULLETIJN

VAN DEN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDIGEN KRING

VAN GENT

BULLETIN

DU

CERCLE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE GAND

1e JAAR — 1e ANNÉE

GENT
J. VUYLSTEKE, UITGEVER
Koestraat, 15

1894

Geschied- en Oudheidkundige Kring van Gent.

Voorzitter : Jhr DE MAERE-LIMNANDER, Zonnestraat, 6, te Gent.
Onder-Voorzitters : MM. CLAEYS, PR., advokaat, Hoogstraat, 15, te Gent.
VARENBERGH, EM., provincieraadslid, Meerstege, 11, te Gent.
Secretarissen : MM. DE CEULENEER, A.. Hoogleeraar, Lievestraat, 9, te Gent.
PIRENNE, H., Hoogleeraar, St-Pietersnieuwstraat, 132, te Gent.
Schatmeester-Boekbewaarder : M. LACQUET, E., lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Hoogpoort, 10, te Gent.
Adjunkt-Secretaris : M. GALLET-MIRY, Meerschstraat, 52, te Gent.

Men wordt verzocht alle mededeelingen aan dit laatst adres toe te sturen.

Cercle Historique et Archéologique de Gand.

Président : M. DE MAERE-LIMNANDER, rue du Soleil, 6, à Gand.
Vice-Présidents : MM. CLAEYS, PR., avocat, rue Haute, 15, à Gand.
VARENBERGH, EM., conseiller provincial, rue du Lac, 11, à Gand.
Secrétaires : MM. DE CEULENEER, A., Professeur à l'Université, rue de la Lieve, 9, à Gand.
PIRENNE, H., Professeur à l'Université, rue neuve St-Pierre, 132, à Gand.
Trésorier-Bibliothécaire : M. LACQUET, E., membre de la Commission locale des monuments, rue Haut-Port, 10, à Gand.
Secrétaire-adjoint : M. GALLET-MIRY, rue de la Prairie, 52, à Gand.

On est prié d'envoyer toutes les communications à cette dernière adresse.

UITTREKSEL UIT DE STATUTEN.

ART. 3. De Kring bestaat uit werkende- en eereleden..... Alle leden zonder onderscheid betalen eene jaarlijksche bijdrage van 10 fr. ten minste, en hebben recht op het ontvangen van alle drukwerken die van den kring uitgaan of door hem worden ondersteund, alsook tot het bijwonen der algemeene vergaderingen, voordrachten, uitstappen en tentoonstellingen, door den kring ingericht.

EXTRAIT DES STATUTS.

ART. 3. Le Cercle se compose de membres effectifs et honoraires..... Tous les membres indistinctement paient une rétribution annuelle de 10 francs au moins et ont le droit de recevoir les publications émanées du Cercle, ou patronnées par lui et d'assister aux assemblées générales, aux conférences, aux excursions et aux expositions.

De prijs van het abonnement op de drukwerken die van den Kring uitgaan of door hem worden ondersteund is bepaald op 10 frank 's jaars.
(Zich te wenden tot het Secretariaat, Meerschstraat, 52.)

Le prix de l'abonnement aux publications émanées du Cercle ou patronnées par lui est fixé à 10 francs l'an.
(S'adresser au Secrétariat, rue de la Prairie, 52.)

Het Bulletijn van den Kring wordt geruild met de dag- en andere bladen, de bulletijns, tijdschriften of verhandelingen der binnen- en buitenlandsche geleerde genootschappen.

Le Bulletin du Cercle s'échange contre les journaux quotidiens et autres, les bulletins, revues ou mémoires de sociétés savantes du pays et de l'étranger.

GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDIGE KRING VAN GENT.

STATUTEN.

Artikel 1. — De Kring wijdt zich aan de studie der geschied- en oudheidkundige vraagstukken, die de stad Gent en Vlaanderen betreffen.

Zijn doel is de verspreiding der kennis van al hetgene daarmede in verband staat, en zoo noodig tot de bewaring en herstelling van de gebouwen der stad, die eene geschied- of oudheidkundige waarde bezitten, alsook tot de bewaring van alle voorwerpen die uit een oudheidkundig oogpunt verdienste hebben, mede te werken.

Art. 2. — De zetel van den Kring zal later bepaald worden.

Art. 3. — De Kring bestaat uit werkende en eereleden.

De werkende leden zijn ten getale van vijftig. Zij vullen hun getal aan door eene kiezing uit de eereleden bij volstrekte meerderheid der stemmen. Zij ook alleen benoemen de leden van het dagelijksch bestuur.

Het getal der eereleden is onbepaald.

Zij worden met gesloten briefjes en bij volstrekte meerderheid van stemmen door de werkende leden, in de eerst volgende maandelijksche vergadering na hunne voorstelling, aanvaard. Deze voorstelling moet door twee werkende leden geschieden.

Alle leden, zonder onderscheid, betalen eene jaarlijksche bijdrage van 10 fr. ten minste, en hebben recht op het ontvangen van alle drukwerken die van den Kring uitgaan of door hem worden ondersteund, alsook tot het bijwonen der algemeene vergaderingen, voor-

drachten, uitstappen en tentoonstellingen, door den kring ingericht.

De Gouverneur der Provincie Oost Vlaanderen en de Burgemeester der stad Gent zijn van rechtswege Eere-Voorzitters van den kring.

Art. 4. — Het dagelijksch Bestuur bestaat uit eenen Voorzitter, twee Onder-Voorzitters, twee Secretarissen en eenen Schatmeester-Boekbewaarder.

Zij worden voor vier jaren gekozen, maar worden om de twee jaren bij de helft vernieuwd. De Voorzitter, één der Secretarissen en de Schatmeester maken deel van de tweede uitgaande reeks.

Art. 5. — Het Bestuur is verplicht zich ten minste éénmaal in de maand te vereenigen.

De Algemeene vergaderingen worden den eersten maandag van elke maand gehouden.

Buitendien mag het Bestuur de Algemeene vergadering beleggen, telkens het meent dat dit noodzakelijk is.

Het Bestuur mag in buitengewone omstandigheden alle maatregelen nemen die zich dringend voordoen, mits deze aan den Kring bij zijne eerstvolgende Vergadering te doen kennen.

Art. 6. — De Secretarissen stellen de verslagen van al de zittingen op. Zij nemen kennis van de ingekomene stukken, beleggen de Algemeene en Bestuurlijke vergaderingen ; zij zijn met de briefwisselingen en met al het bureelwerk belast.

Zij onderteekenen de stukken die van het Bestuur uitgaan en doen in de eerste Algemeene vergadering van ieder jaar verslag over de werkzaamheden van den Kring.

Art. 7. — De Schatmeester-Boekbewaarder is met het geldelijk beheer van den Kring belast. Hij verzorgt de inkasseering en de uitbetaling der verschuldigde gelden, op bevel daartoe door den Voorzitter en de Secretarissen gegeven. Hij doet den geldelijken toestand van den Kring kennen, telkens hij daartoe door de Vergadering wordt verzocht. Hij legt zijne rekening over in de eerste Algemeene vergadering van het maatschappelijk jaar.

Art. 8. — Verder is hij belast met het bewaren der archieven, boeken, handschriften en van alle andere vooorwerpen die den Kring toebehooren ; hij is er verantwoordelijk voor, houdt er een

register op na, en doet den algemeenen toestand van hetgene hem toevertrouwd is, in de eerste zitting van het maatschappelijk jaar kennen.

Art. 9. — De geldsommen door den Kring vergaderd, voortkomende van bijzondere giften of van de jaarlijksche bijdragen der leden, zullen besteed worden volgens de beslissing daaromtrent genomen door de Algemeene vergadering bij meerderheid van stemmen der tegenwoordig zijnde werkende en eereleden :

1° tot het afzonderlijk uitgeven, met de verantwoordelijkheid der schrijvers, van de door hen onderteekende geschriften, die door het Bestuur zijn aanvaard ;

2° tot het scheppen van een bijzonder orgaan, of medewerking met een reeds bestaand tijdschrift ;

3° tot het behouden of herstellen van de gebouwen der stad die eene geschied- of oudheidkuudige verdienste hebben ;

4° tot het bewaren van alle voorwerpen die voor de geschiedenis of de oudheidkunde belang opleveren.

Art. 10. — In alle vergaderingen, om het even haar doel en de wijze van stemming die gebruikt wordt, zullen de besluiten bij volstrekte meerderheid van stemmen genomen worden.

Art. 11. — Echter zullen er geene veranderingen aan de tegenwoordige statuten mogen worden gebracht, indien deze niet, in eene Algemeene vergadering, met twee derden der tegenwoordig zijnde werkende leden worden aangenomen ; het getal leden die aan de stemming deel nemen moet, ten minste, de helft van het geheele getal der werkende leden van den Kring evenaren.

Indien, bij eene tweede oproeping, het laatst gemeld getal werkende leden niet bereikt is, zal een geldig besluit door eene meerderheid van twee derden der aanwezigen kunnen genomen worden.

De omzendbrieven bevattende de punten die in stemming worden gelegd, zullen ten minste drie volle dagen vóór de vergadering aan de leden worden toegestuurd.

Art. 12. — Alle vrijheid wordt den leden van den Kring toegelaten wat het gebruik der Fransche of Nederlandsche taal betreft, zoowel in hunne geschriften als in hunne redevoeringen.

Deze laatste zullen in de verslagen der zittingen worden opgenomen in de taal door den redenaar gebruikt.

De stukken van het Bestuur uitgaande zullen in de twee talen opgesteld worden.

De handschriften, door den Kring ter uitgave aanvaard, zullen in de taal door den schrijver gebezigd, worden gedrukt.

Art. 13. — De Kring is voor de meeningen door de leden uitgedrukt niet aansprakelijk.

Alle beraadslagingen die buiten de werkzaamheden van den Kring loopen, zullen op de vergaderingen of zittingen niet toegelaten worden. Indien zulke woordenwisseling moest plaats grijpen, zal zij in het verslag der vergadering niet opgenomen worden.

Alzoo vastgesteld en aangenomen, in zitting van den 18 februari 1893.

Voor het Comiteit van het Gravenkasteel :

De Voorzitter,
de Maere Limnander.

De Secretarissen,
Arthur Verhaegen,
Paul Fredericq.

De Onder-Voorzitters,
Graaf van Limburg Stirum,
A. Wagener.

De Schatbewaarder,
Ridder E. de Neve de Roden.

De Boekbewaarder,
Ferd. Vander Haeghen.

CERCLE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE GAND.

STATUTS.

Article 1. — Le Cercle se consacre à l'étude des questions historiques et archéologiques qui intéressent la ville de Gand et la Flandre.

Il a pour but de propager toutes les connaissances qui s'y rapportent et de contribuer, s'il y a lieu, à la conservation et à la restauration des édifices de la ville qui ont une valeur historique ou archéologique, ainsi qu'à la conservation des objets offrant un intérêt archéologique.

Art. 2. — Le siège du Cercle sera déterminé ultérieurement.

Art. 3. — Le Cercle se compose de membres effectifs et de membres honoraires.

Les premiers sont au nombre de cinquante, ils se recrutent par voie de cooptation parmi les membres honoraires, et seuls, ils élisent, à la majorité absolue des voix, les membres du Comité directeur.

Le nombre des membres honoraires est illimité.

Ils sont admis par les membres effectifs au scrutin secret et à la majorité absolue des voix, sur la présentation de deux membres effectifs, dans la première séance mensuelle qui suivra le jour de leur présentation.

Tous les membres indistinctement paient une rétribution annuelle de 10 francs au moins et ont le droit de recevoir les publications émanées du Cercle ou patronnées par lui et d'assister aux assem-

blées générales, aux conférences, aux excursions et aux expositions.

Le Gouverneur de la Province de la Flandre Orientale et le Bourgmestre de la ville de Gand sont de droit Présidents d'honneur du Cercle.

Art. 4. — Le Comité directeur se compose: d'un Président, de deux Vice-Présidents, de deux Secrétaires et d'un Trésorier-Bibliothécaire.

Ils sont élus pour quatre ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans. Le Président, l'un des Secrétaires et le Trésorier font partie de la seconde série sortante.

Art. 5. — Le Comité se réunit obligatoirement au moins une fois par mois.

Les Assemblées générales ont lieu le premier lundi de chaque mois.

En outre, le Comité peut convoquer les membres en Assemblée extraordinaire chaque fois que la nécessité s'en fera sentir.

Le Comité, dans des circonstances exceptionnelles, peut prendre des décisions d'urgence, qui seront communiquées au Cercle lors de sa prochaine Assemblée générale.

Art. 6. — Les Secrétaires rédigent les procès-verbaux de toutes les réunions. Ils ont dans leurs attributions la communication des pièces, la convocation des Assemblées générales et celle du Comité, la préparation de la correspondance, en un mot, tout ce qui concerne le travail de bureau.

Ils contresignent les pièces émanant du Comité et font un exposé des travaux du Cercle dans la première Assemblée générale de chaque année sociale.

Art. 7. — Le Trésorier-Bibliothécaire est chargé de la comptabilité du Cercle. Il prend toutes les mesures propres à assurer les recouvrements; il effectue les payements sur ordonnances signées par le Président et les Secrétaires et fait connaître la situation de la caisse chaque fois que le Cercle le demande.

Il rend ses comptes dans la premiére séance de l'année sociale.

Art. 8. — Il est également chargé de la conservation des archives, livres, manuscrits, ainsi que de tous objets appartenant au

Cercle; il en est responsable, en tient un catalogue et en présente un état de situation à la première séance de l'année sociale.

Art. 9. — Les fonds recueillis par le Cercle, qu'ils proviennent de dons particuliers ou de la rétribution annuelle des membres, seront employés, suivant les décisions qui seront prises, à cet effet, en Assemblée générale, à la majorité des membres effectifs et honoraires présents :

1° à publier isolément, sous la responsabilité de leurs auteurs, les mémoires signés que le Comité aura admis;

2° à créer un organe spécial ou à tirer parti d'une publication déjà existante;

3° à favoriser la conservation et la restauration des édifices de la ville qui ont une valeur historique ou archéologique;

4° à préserver de l'oubli ou de la destruction des objets offrant un intérêt historique ou archéologique.

Art. 10. — Dans toutes les séances et quels que soient le mode et l'objet du vote, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

Art. 11. — Toutefois aucune modification au présent règlement ne pourra être votée qu'en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents; le nombre des votants devant égaler au moins la moitié du nombre total des membres effectifs du Cercle.

Si, à la seconde convocation, le nombre désigné ci-dessus n'est pas atteint, l'assemblée passera outre et pourra voter à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents.

Les lettres de convocation faisant connaître les points soumis au vote seront envoyées aux membres effectifs au moins trois jours francs avant la réunion.

Art. 12. — Toute liberté est laissée aux membres du Cercle quant à l'emploi des langues française et néerlandaise, tant dans leurs écrits que dans leurs discours.

Ces derniers seront actés aux procès-verbaux des séances dans la langue dont l'orateur se sera servi.

Les pièces émanant du Comité seront rédigées dans les deux langues.

Les manuscrits dont la publication sera ordonnée par le Cercle, seront imprimés dans la langue choisie par l'auteur.

Art. 13. — Le Cercle n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

Toute discussion étrangère aux travaux du Cercle est interdite pendant les réunions ou assemblées Si une discussion de ce genre se produisait, il n'en serait pas fait mention dans le procès-verbal des réunions.

Délibéré et adopté en séance du 18 février 1893.

Pour le Comité du Château des Comtes :

Le Président,
de Maere Limnander.

Les Vice-Présidents,
Comte de Limburg Stirum,
A. Wagener.

Les Secrétaires,
Arthur Verhaegen,
Paul Fredericq.

Le Trésorier,
Chevalier E. de Neve de Roden.

Le Bibliothécaire,
Ferd. Vander Haeghen.

LIJST DER LEDEN.

—

I. — Werkende leden.

Béthune de Villers, Jan (*Baron*), lid der Bestendige Deputatie van West-Vlaanderen, Brugge.

Boddaert, Karel, advocaat, lid van den Gemeenteraad, Gent.

Claeys, Prosper, advocaat, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.

Claeys, H., pastoor van St-Nicolaaskerk, lid der koninklijke Vlaamsche Academie, Gent.

Cloquet, L., hoogleeraar, Gent.

Coupé, J., adjunct-almoesenier van het Centraal Boethuis, Gent.

De Ceuleneer, A., hoogleeraar, lid der koninklijke Vlaamsche Academie, Gent.

de Kerchove de Denterghem, Oswald (*Graaf*), lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, Gent.

de Maere-Limnander de Zulte, oud lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, oud schepen van Gent, Gent.

Deneffe, V., hoogleeraar, lid van den Gemeenteraad, Gent.

de Neve de Roden, Emiel (*Ridder*), lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.

de Pauw, Nap., advocaat-generaal, lid der koninklijke Vlaamsche Academie, Gent.

De Potter, F., letterkundige, bestendig secretaris der koninklijke Vlaamsche Academie, Gent.

De Vigne, J., advocaat, schepen der stad, Gent.

De Waele, J., bouwkundige, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.

Diegerick, A., Staats-archivaris, Gent.

Dutry, Albert, vrederechter, Lokeren.

Fredericq, Paul, hoogleeraar, lid der koninklijke Academie van België, Gent.

Goethals, E. (*Broeder Mathias*), bestuurder der Academie St-Lucas, Gent.

Heins, Maur., advocaat, Gent.
Lacquet, E., lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.
Lippens, Eugeen, lid van den Provincieraad, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.
Lybaert, T., kunstschilder, Gent.
Mortier, Etienne, provinciale bouwkundige, Gent.
Obrie, J., rechter bij de rechtbank van eersten aanleg, lid der koninklijke Vlaamsche Academie, Gent.
Pauli, Ad., rustend hoogleeraar, lid der koninklijke Academie van België, Gent.
Pirenne, H., hoogleeraar, Gent.
Pyfferoen, O., advocaat, Gent.
Rogghé, W., letterkundige, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.
Soenens, Emiel (Ridder), lid van de Commissie van het Oudheidkundig Museum, St-Denijs-Westrem.
Tierenteyn, Lodewijk, advocaat, Gent.
Tydgadt, Lodewijk, bestuurder der koninklijke Academie van teeken-, beeldhouw- en bouwkuunde, Gent.
Van Assche, A., bouwkundige, lid van de provinciale Commissie der monumenten, Gent.
Van Biesbroeck, L., lid van de provinciale Commissie der monumenten, Gent.
Van den Bemden, F., gepensionneerd kapitein, Gent.
Van den Gheyn, G. (abt), bestuurder van het gesticht St-Lieven, Gent.
Van den Heuvel, J., advocaat, hoogleeraar te Leuven, Gent.
Van der Haeghen, Ferdinand, boekbewaarder der Hoogeschool, lid der koninklijke Academie van België, Gent.
Van der Haeghen, Victor, stads-archivaris, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.
Van Duyse, Florimond, krijgsauditeur, Gent.
Van Duyse, Herman, bewaarder van het Oudheidkundig Museum, Gent.
van Limburg Stirum, Dirk (Graaf), doctor in de rechten, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.
Van Rysselberghe, Karel, bouwkundige der stad, Gent.
Van Werveke, A., leeraar aan 's Rijks Middelbare school, Gent.
Varenbergh, Emiel, provinciaal-archivaris, lid van den Provincieraad, Gent.
Verhaegen, Arthuur, eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, lid der Bestendige Deputatie van Oost-Vlaanderen, Gent.
Vuylsteke, Julius, uitgever, lid van de koninklijke Academie van België, Gent.
Wagener, A., bestuurder-opzichter der Hoogeschool, lid der koninklijke Academie van België, Gent.

II. — Eereleden.

Bourdon-De Bruyne, goudsmid, Gent.
Coppejans, J., kunstschilder, Gent.
Coppieters Stochove-Delebecque, E., grondeigenaar, Gent.
Cruyplants, E., fabrikant, Gent.
Dael, August, kunstschilder, Gent
Delvin, Jan, kunstschilder, Gent.
De Pratere(abt), leeraar van geschiedenis aan het gesticht St-Lieven, Gent.
de Smet de Naeyer, Maur., fabrikant, Gent.
de Smet de Naeyer, Paul, lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, Brussel.
Dupont, H., gepensionneerd colonel der genie, Gent.
Frederichs, J., leeraar van geschiedenis aan het koninklijk Atheneum, Oostende.
Gallet, Ach., stenograaf van den Senaat, Gent.
Geerts, Jozef, ingenieur, St-Nicolaas.
Ghesquière, R., majoor der infanterie, Gent.
Hulin, Georges, hoogleeraar, Gent.
Hulin, Jul., oud lid van den Gemeenteraad, Gent.
Leirens, Jul., fabrikant, Gent.
Lybaert, C., letterkundige, Gent.
Metdepenningen, F., leeraar aan de Nijverheidschool, Gent.
Morel, Eugeen, fabrikant, Gent.
Nève, Leo, notaris, Gent.
Nyssens, P., ingenieur, Gent.
Ramlot, R., ingenieur, Gent.
Rooms, J, beeldhouwer, Gent.
Schoorman, Robert, adjunct-Staatsarchivaris, Gent.
Vaerwijck, H., bouwkundige, Gent.
Van der Haegken, Arnold, bijzondere, Gent.
Van Hoecke-Peeters, Fr., bouwkundige, Gent.
Wolters, F., ingenieur, Gent.

LEDEN VAN HET BESTUUR.

Eere-voorzitters :

DE GOUVERNEUR VAN OOST-VLAANDEREN,
DE BURGEMEESTER VAN GENT.

Voorzitter :

JHR. DE MAERE-LIMNANDER.

Onder-Voorzitters :

MM. PROSPER CLAEYS.
EMIEL VARENBERGH.

Secretarissen :

MM. A. DE CEULENEER,
H. PIRENNE.

Schatmeester-Boekbewaarder :

M. E. LACQUET.

MEMBRES DU COMITÉ.

Présidents d'honneur :

LE GOUVERNEUR DE LA FLANDRE ORIENTALE,
LE BOURGMESTRE DE GAND.

Président :

M. DE MAERE-LIMNANDER.

Vice-Présidents :

MM. PROSPER CLAEYS,
ÉMILE VARENBERGH.

Secrétaires :

MM. A. DE CEULENEER.
H. PIRENNE.

Trésorier-Bibliothécaire.

M. E. LACQUET.

Séance inaugurale du 11 mars 1893.

—

La réunion a lieu en la maison de M. de Maere-Limnander, rue du Soleil, n° 6, à 8 heures du soir.

Sont présents : MM. de Maere-Limnander, Cte de Limburg-Stirum, A. Wagener, A. Verhaegen, P. Fredericq, membres du comité du Château des Comtes, qui prennent place au bureau ; et MM. l'abbé G. Van den Gheyn, prof. V. Deneffe, prof. Cloquet, prof. Vanden Heuvel, Fl. Van Duyse, Heins, Van Rysselberghe, frère Mathias, Prosp. Claeys, Mortier, De Waele, A. Dutry, L. Van Biesbroeck, Vanden Bemden, F. Vander Haeghen, prof. De Ceuleneer, curé F. Claeys, J. Obrie, Bon J. Béthune, Tierenteyn, Théoph. Lybaert, J. Vuylsteke, A. Van Assche et Varenbergh.

La séance est présidée par M. de Maere Limnander.

M. de Maere expose : qu'à plusieurs reprises on a manifesté le désir de fonder à Gand, un Cercle historique et archéologique à l'exemple de ce qui existe dans mainte autre ville du pays. Fort de l'appui qu'il a rencontré de toutes parts, M. de Maere a saisi le Comité du Château des Comtes de son projet. Celui-ci y a adhéré aussitôt et a pris sous son patronage l'institution nouvelle. Le projet de statuts provisoires qui vous a déjà été communiqué est son œuvre.

Dès le premier de ce mois, un appel pressant a été adressé, non seulement à ceux de nos concitoyens qui font partie des Comités d'archéologie, institués par la province et la ville, mais encore à ceux qui appartiennent aux corps enseignants de l'Université, des académies officielle et libres, et de beaucoup d'autres établissements d'instruction, si nombreux en notre ville.

Ce premier appel a été couronné de succès ; dès maintenant le

Comité a reçu l'adhésion de 45 membres effectifs, sur les 50 que l'art. 3 des statuts a prévus.

M. de Maere donne alors lecture des 13 articles qui composent les statuts provisoires. Aucun de ces articles n'ayant donné lieu à des observations, M. de Maere déclare les statuts provisoires, définitivement adoptés ; désormais aucun changement n'y pourra être apporté qu'en vertu des règles tracées à l'article 11.

M. de Maere convie les membres présents à procéder à la constitution du Bureau directeur du Cercle, c'est à dire à la nomination d'un Président, de deux Vice-Présidents, de deux Secrétaires et d'un Trésorier-Bibliothécaire.

M. Verhaegen propose de ne pas procéder au vote pour un président, mais de proclamer par acclamation M. de Maere-Limnander président du Cercle.

M. de Maere dit qu'il est très sensible à cette marque de bienveillance, mais qu'il ne peut séparer son sort de celui de ses futurs collègues du comité et qu'il demande à être soumis, comme eux, au vote.

M. Varenbergh propose de nommer tous les membres du comité du Château des Comtes membres du bureau du Cercle.

M. Verhaegen déclare que ses nombreuses occupations ne lui permettent pas d'accepter le secrétariat.

MM. Wagener et de Limburg-Stirum font une déclaration analogue pour la vice-présidence.

M. Fredericq déclare aussi qu'il lui est impossible d'accepter la fonction de secrétaire. Seulement il propose à l'assemblée de voter pour deux de ses collègues, MM. De Ceuleneer et Pirenne. Ce dernier qui s'est fait excuser de ne point assister à la séance, lui a déclaré qu'il accepterait la place de secrétaire et il espère que M De Ceuleneer ne s'y refusera pas non plus.

Il est procédé au vote.

MM. de Maere-Limnander, Prosp. Claeys, Varenbergh, De Ceuleneer et Pirenne ayant obtenu la majorité des voix, sont élus respectivement président, vice-présidents et secrétaires. Pour la place de trésorier personne n'obtient la majorité des voix.

MM. Lacquet et Vuylsteke ayant obtenu le plus de voix, M. le président déclare qu'il y a lieu à ballottage. M. Vuylsteke ayant déclaré ne pouvoir accepter la fonction de trésorier, M. le président déclare M. Lacquet élu, si aucun membre ne s'y oppose, en demandant de procéder à un nouveau vote.

Personne ne s'y opposant, M. le président déclare le comité constitué et prie les membres élus de venir prendre place au bureau.

M. de Maere remercie tant en son nom, qu'au nom de ses nouveaux collègues, l'assemblée de l'honneur qu'elle a bien voulu leur faire ; il promet le concours de tous, un concours constant et dévoué, car ils se rendent compte de l'importance du mandat qui vient de leur être confié et des services que le Cercle peut rendre à la ville de Gand, sur le terrain de l'histoire et de l'archéologie, où il reste encore tant de points à élucider et tant de découvertes à faire.

Notre Cercle, continue-t-il, doit être non seulement un corps savant, mais encore un corps militant, c'est-à-dire : que par l'intervention de ceux de ses membres qui font partie d'un corps délibérant : Parlement, Conseil provincial ou communal, il doit faire prévaloir les idées qui auraient pris naissance ici, et obtenu l'approbation quasi-unanime des membres.

Notre rôle ne doit pas se borner à publier de beaux et de savants ouvrages, mais nous devons, par personnes interposées, descendre sur le terrain de la réalité. Les vœux émis ici, à la très grande majorité des membres, doivent être traduits en faits et pour cela, être soumis aux votes et aux décisions des assemblées délibérantes. De cette façon, la conservation et la restauration de nos anciens monuments seraient plus régulièrement et plus rapidement assurées, car rien n'empêcherait le Cercle d'établir, entre eux, un certain classement de préférence, d'après leur valeur historique, d'une part et leur état de dégradation, d'autre part.

Le Président cite, comme un exemple à l'appui de sa thèse, l'admirable église de St Nicolas, dont la restauration prochaine et le complet dégagement s'imposent ; nous avons là, dit-il, un édifice de premier ordre.

M. Fredericq reconnaît l'importance du monument signalé par

M. de Maere, mais il estime qu'il y a lieu de s'occuper aussi des anciennes maisons qui se trouvent un peu partout dans notre vieille cité. Il signale notamment les maisons du Vieux Bourg, où récemment un bas relief de l'une d'elles s'est détaché par suite de l'action des fortes gelées que nous avons eues. On dit qu'on en possède un dessin ou au moins des photographies. On doit songer aussi à la restauration de la chapelle de St-Macaire qui sert actuellement de musée lapidaire.

M. Wagener fait observer, qu'il n'y a pas seulement à restaurer la chapelle de St Macaire, mais qu'il y a de plus un engagement formel de la part de la ville, envers les personnes qui ont fait don à la ville de la parcelle de terrain située devant l'entrée de la chapelle, d'y établir un grillage ; ce travail là devrait aussi être exécuté.

M. le comte de Limburg-Stirum dit qu'il serait prudent de faire prendre des moulages de divers bas-reliefs qui décorent les maisons du Vieux Bourg. Ce travail ne coûterait pas bien cher et ce serait un moyen d'éviter que peut-être un jour ces bas-reliefs ne fussent irrémédiablement perdus

M. F. Vanderhaeghen dit que le propriétaire de la maison d'où le bas-relief s'est détaché ne se propose pas de le rétablir Il est donc urgent d'intervenir.

M. Fredericq prie M. l'architecte Van Rysselberghe de faire les démarches nécessaires pour qu'on arrive à une entente avec le propriétaire de cet immeuble, afin que le bas-relief puisse être rétabli.

M. Wagener dit que M. de Maere est le vrai père du comité du Château des Comtes et aussi le vrai père du nouveau Cercle. Il propose donc de lui voter des remerciments pour le nouveau et éminent service qu'il a rendu à la science et aussi à la ville de Gand. (*Applaudissements*)

M. le Président répond, que depuis de longues années on parlait de la nécessité de centraliser les éléments si nombreux qui existaient en notre ville, sur le terrain de l'histoire et de l'archéologie; jusqu'à ce jour, ces éléments restaient épars et disséminés dans beaucoup de milieux différents, où tout le monde n'avait pas accès et échappaient

ainsi, au grand dommage de la science et de l'art, à la connaissance générale de la population.

Ici encore, l'union fera la force.

Mais, par cela même, que l'idée de concentrer tous les efforts dans un même Cercle, était si générale et qu'elle flottait pour ainsi dire en l'air, M. de Maere ne saurait en accepter la paternité. Les collaborateurs étaient trop nombreux.

Le titre beaucoup plus modeste de parrain lui suffira àmplement si tant est que l'assemblée veut bien le lui laisser.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 5 juin 1893.

La séance a lieu dans une salle de la Chambre des Notaires et est ouverte à 8 1/2 heures, sous la présidence de M. de Maere-Limnander. Sont présents : MM. de Maere, P. Claeys, Pirenne, Lacquet et De Ceuleneer, membres du bureau.

MM. le curé Claeys, Deneffe, de Pauw, De Waele, A. Dutry, Heins, H. Lybaert, Mortier, Obrie, Tydgadt, Tierenteyn, Van den Bemden, Van den Gheyn, Fl. Van Duyse, H. Van Duyse, Van Werveke, Vuylsteke, membres effectifs.

MM. Metdepenningen, Nève, Dael, G. Hulin, membres honoraires.

Se sont fait excuser: MM. Wagener, Dupont, Frère Matthias, Cloquet, Fredericq et Varenbergh.

M. De Ceuleneer donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est approuvé.

M. de Maere deelt mede dat, krachtens de gestemde wet, het gebruik der talen geheel en al aan de leden vrij staat, dat de leden, volgens goeddunken, het Nederlandsch of het Fransch kunnen ge-

bruiken, en dat in de verslagen de taal zal gebezigd worden die de spreker zelf gebruikt heeft.

M. le Président informe les membres que le Bureau s'est rendu chez M. le Gouverneur et chez M. le Bourgmestre, et que tous les deux ont accepté la présidence d'honneur qui leur a été offerte.

M. Pirenne donne lecture des noms des personnes qui se présentent pour être admis comme membres honoraires.

Ce sont : MM. Roland Ghesquière, J. Geerts, H Vaerwyck, A. Van der Haeghen, Cruyplants, Dael, J. Leirens, L. Nève, Bourdon-De Bruyne, Metdepenningen, Colonel Dupont, Ed. Jonckheere, Rob. Schoorman, J. Hulin, G. Hulin, Eug. Morel, J. Frederichs, R. Ramlot, J. Rooms et E. Coppieters Stochove-Delebecque.

M. le Président propose, s'il n'y a pas d'opposition, de nommer, pour cette fois, ces Messieurs membres honoraires, par acclamation. Approuvé.

M. le Président rend compte des négociations qui ont eu lieu de la part du bureau pour trouver un local.

Le bureau a eu en vue trois locaux différents :

1° La tour de Gérard-le-Diable.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Verhaegen du 27 mars dernier, d'où résulte, que le donjon de Gérard-le-Diable est *entièrement* destiné aux archives, et que le public sera installé dans la grande salle que nous avions en vue ;

2° Le local du Torreken au marché du Vendredi.

M. le Président résume l'entretien qu'il a eu avec M. le Bourgmestre à ce sujet. Le Torreken est loué à trois locataires différents, mais n'est occupé, en réalité, que par un seul d'entr'eux. Il y a quelques années, le bâtiment dont s'agit était destiné à l'Académie flamande, et dans cette prévision, un devis d'aménagement intérieur avait été dressé par M. l'architecte De Waele. Ce devis montait à une trentaine de mille francs. Tout en admettant que pour installer, au Torreken, le Cercle archéologique, il serait possible de réduire, dans une certaine mesure, les frais d'appropriation, ceux ci ajoutés au prix primitif de l'achat de l'immeuble par la ville, feraient monter le loyer du local à un chiffre qui dépasserait notablement les res-

sources du Cercle. Il a donc fallu renoncer à cette combinaison.

3° La Maison des Bateliers, quai aux Herbes.

Ici, dit M. le Président, la question se complique, car on n'a plus à faire à la seule autorité communale, mais encore, à l'Etat et à la Province, et avant tout au propriétaire de l'immeuble. Dès maintenant, des négociations ont été ouvertes avec les parties en cause ; elles n'ont pas encore abouti et force nous est de remettre à une séance ultérieure, la communication du résultat de nos démarches.

M. le Président donne alors lecture d'une seconde lettre en date du 31 mars dernier, adressée au Cercle par M. Verhaegen, et dans laquelle l'honorable membre signale : qu'à l'intersection des rues du Cloître St-Bavon et du Limbourg, il existe un terrain vague à angle aigu ; il ajoute que si ce terrain était couvert de constructions il détruirait le bel effet que produit, maintenant, la cathédrale de St-Bavon. Il voudrait donc, que la ville consentît à incorporer dans la voie publique, la surface dont il s'agit.

M. le Président s'est aussitôt mis en rapport avec l'architecte de la Compagnie Zollikofer, propriétaire du terrain ; il a appris que la superficie à emprendre était de 85 à 90 mètres carrés, et que le prix demandé par la Compagnie était de 240 francs le mètre carré. La dépense totale pour la ville monterait de la sorte à plus de 20,000 fr.

M. le Président estime, qu'en présence de l'importance de cette somme, il y a lieu de renoncer, quoiqu'à regret, à la proposition faite.

M. Pirenne résume une lettre adressée au Cercle par M. le Ministre des Travaux publics, relative aux anciennes constructions qui se trouveraient dans les plans d'alignements des rues.

Dans cette lettre, M. le Ministre rappelle qu'il est toujours possible, au moyen d'arrêtés royaux rectificatifs, de sauver de la destruction une façade, ayant une valeur artistique, lorsque celle-ci tombe dans le tracé d'un alignement antérieurement décrété. Il appelle l'attention des administrations communales sur ce point et les prie de se mettre en rapport avec les sociétés archéologiques de leur province. Il invite celles-ci à dresser à bref délai un tableau des maisons ou bâtiments :

1° tombant sous une servitude d'avancement ou de recul et qu'il importerait cependant de conserver, au point de vue archéologique ;

2° qu'il conviendrait de dégager et de maintenir, à titre définitif, en introduisant les façades dans un groupe d'alignements à décréter.

Pris pour notification.

M. le Président dit ensuite ce qui a été fait par le bureau pour le sceau et le diplôme du Cercle.

Il communique le contenu de deux lettres, qu'aux dates des 24 mars et 3 avril dernier, M. le Baron Béthune de Villers a bien voulu lui adresser et par lesquelles l'honorable membre se met entièrement à la disposition du Cercle, pour lui fournir deux modèles de sceaux, de dimensions différentes.

Le Président propose de voter des remerciements au baron Béthune pour son offre obligeante et de charger le bureau de donner à cette affaire, la suite qu'elle comporte. (Adhésion.)

Quant à la confection d'un diplôme, le bureau s'est adressé à un de nos membres les plus compétents, l'honorable M. Théophile Lybaert.

Avec un empressement, dont on ne saurait assez faire l'éloge, M. Lybaert s'est mis, à son tour, à notre disposition et, de concert avec votre bureau, il a examiné les divers modèles de diplômes qui pourraient être employés.

Un diplôme ayant un caractère artistique, digne de l'art flamand, dont nous avons à sauvegarder le renom, coûterait plusieurs milliers de francs et ne saurait d'ailleurs être exécuté en Belgique ; c'est aux artistes de Vienne ou de Berlin, qu'il faudrait s'adresser. Il y a donc lieu d'abandonner ce projet.

M. Lybaert nous a alors fourni un modèle de diplôme fort en usage en Allemagne, en Bavière surtout, imité des anciennes chartes en parchemin avec sceau en cire appendant. C'est celui que j'ai l'honneur de vous soumettre. Vous verrez qu'il a un grand cachet artistique ; malheureusement, il coûteraient encore, plusieurs centaines de francs, ce qui, pour le moment, est un chiffre trop élevé pour nous.

Je vous propose donc, Messieurs, de surseoir, pendant quelque temps encore, à une dépense de cette nature, mais de voter des féli-

citations et des remerciements à l'éminent artiste qui est venu, d'une façon si courtoise, à notre aide, et de conserver, avec son autorisation, dans nos archives, le dessin qu'il nous a remis. (*Adhésion.*)

Provisoirement votre bureau se bornera à informer les membres de leur nomination par simple lettre.

M. Pirenne deelt eenen brief mede over het herstellen van een huis gelegen in de Zuivelstege. Het bureel en de oudheidkundige afdeeling zullen deze zaak onderzoeken.

De Voorzitter geeft lezing van een omzendbrief, van 6 April laatst, aan alle de leden verzonden, en waarin hun wordt medegedeeld, dat de Kring in drie afdeelingen is gesplitst.

1e afdeeling, Geschiedenis en aanverwante wetenschappen ;
2de » Oudheidkunde (huisraad, kleederdracht, wapens, enz.) ;
3de » Schoone Kunsten (bouw-, schilder- en beeldhouwkunst, muziek, enz.).

Zoowel de honoraire als de werkende leden worden verzocht zich in de afdeelingen te laten inschrijven en aan hare werkzaamheden deel te nemen.

De Voorzitter doet de groote voordeelen uitschijnen welke het stichten dier afdeelingen op onze werkzaamheden zal hebben. Het is het beginsel der verdeeling van arbeid, zoo vrucht afwerpend in alle bewegingen van den menschelijken geest, zoowel op intellectueel, als stoffelijk gebied. Ook vertrouwt hij dat de leden zich, in groot getal, in eene of meerdere afdeeling zullen laten inschrijven en de zittingen dier afdeeling met vlijt en nauwgezetheid zullen bijwonen.

Iedere afdeeling zal eenen Voorzitter, Onder-Voorzitter en Secretaris in haren schoot benoemen. De leden van het middenbestuur zijn niet kiesbaar.

M Pirenne donne lecture des noms des membres qui, au reçu de la circulaire précitée, se sont fait inscrire dans les diverses sections.

Les membres de chaque section procèdent à l'élection de leur bureau :

Le résultat de l'élection est le suivant :

I. Sect. Histoire. MM. Wagener, président,
Cte de Limburg-Stirum, vice-président,
Pyfferoen, secrétaire.

II. Sect. Archéologie. MM. H. Van Duyse, président,
E. Hulin, vice-président,
Mortier, secrétaire.

III. Sect. Beaux Arts. MM. Cloquet, président,
De Wael, vice-président,
Abbé Van den Gheyn, secrétaire.

M. le Président informe les membres que les quittances seron envoyées à bref délai.

Comme beaucoup de membres sont absents pendant l'été, M. le Président propose de ne plus tenir de séance générale avant l'automne prochain. Les sections pourront se réunir, s'il y a lieu, et les Présidents pourront correspondre directement avec le bureau. (Adopté)

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Compte-rendu analytique de l'assemblée générale du 6 novembre 1893.

La séance est ouverte à 8 1/4 heures.

Présents: MM. de Maere-Limnander, Président; Claeys, Prosper, vice-Président; De Ceuleneer, Secrétaire; Lacquet, Trésorier; Cloquet, Président de la Section des Beaux-Arts; Van Duyse, Herman, Président de la Section d'Archéologie; Gallet-Miry, Secrétaire-adjoint et MM. Claeys (le R.), l'abbé Coupé, Dael, De Waele, le colonel Dupont, Alb. Dutry, Goethals (frère Matthias), M. Heins, Lybaert, Mortier, J. Obrie, Pyfferoen, Rooms, Schoorman, L. Tydtgat, Vaerwijk, Van Assche, Van Biesbroeck, Van den Bemden, l'abbé Van den Gheyn, Van Rysselberghe, Van Werveke, J. Vuylsteke, membres.

MM. Pirenne et Varenbergh s'excusent de ne pouvoir assister à l'assemblée.

L'un des secrétaires, M. De Ceuleneer, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le rédaction en est approuvée.

I.

Communications de la Section des Beaux-Arts.

M. **Cloquet**, président de la 3e Section, fait, au nom de cette section, la communication suivante:

J'ai l'honneur de faire part à l'assemblée de certaines résolutions prises par la Section des Beaux-Arts.

Ces résolutions, pour être valables, doivent être sanctionnées par l'assemblée générale.

1° Sur la proposition de M. P. Fredericq, elle a décidé de faire appel aux membres du Cercle, photographes et dessinateurs, pour que, d'après un plan systématique à tracer par le Bureau, ils prennent la photographie ou le croquis des façades pittoresques de la ville et qu'ils veuillent en remettre un exemplaire au Cercle. — Adopté.

2° Sur la proposition faite par M. H. Van Duyse la Section a

décidé, qu'à l'occasion des travaux à la veille d'être exécutés dans un des vieux quartiers de la ville, on demanderait l'autorisation de faire des fouilles au pont du Lait-Battu, où s'est trouvée jadis l'une des anciennes portes de la ville.

M. **Van Duyse**. Le pont du Lait-Battu est situé au chevet de l'église St.-Jacques et la porte qui se trouvait, à cet endroit, est une des plus anciennes portes connues de la ville de Gand. Sous ce pont passe la partie du canal improprement appelé: *Ottogracht*. C'est la seule partie dont l'emplacement ancien soit encore accessible. Les travaux de comblement exécutés, on ne pourra plus jamais savoir ce qui se trouve recelé au fond de cette rivière. Et il serait cependant très intéressant d'y faire quelques recherches sérieuses. Cet « *Ottogracht* » est un peu notre *Tibre*. L'essentiel est de s'y prendre à temps pour faire les instances nécessaires.

M. le **Président**. « L'*Ottogracht* » est la propriété de la ville. Pour répondre à ce que vient de dire M. Van Duyse, le Bureau se mettra en rapport avec l'ingénieur de la ville, M. Braun, sous la direction duquel se feront ces travaux. — Adopté.

3° M. **Cloquet** Sur la proposition faite par MM. *Alb. Dutry* et *H. Van Duyse*, la Section a décidé, sous réserve d'une démarche à faire auprès de M. le bibliothécaire Vander Haeghen, de demander à l'administration communale que, chaque dimanche, une partie de l'album de la ville de Gand soit exposée au Musée Archéologique. On pourrait, en même temps, exposer les dessins de plusieurs artistes gantois.

M. **Van Duyse**. M. Van der Haeghen nous a accueillis avec sa courtoisie habituelle, et, pour ce qui concerne les voies et moyens et les mesures d'exécution à prendre, il a dit, qu'il se serait entendu avec le comité du Musée d'Archéologie.

M. **Cloquet**. Enfin, la Section a émis le vœu de voir les membres de la presse, qui font partie du Cercle, publier, par la voie des journaux, ces mesures lorsqu'elles pourront être mises à exécution.

II.

Présentation et acceptation de membres honoraires.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée accepte, par acclamation, en qualité de membres honoraires :

MM. l'abbé De Pratere, professeur d'histoire à l'Institut St-Liévin à Gand ;

Siffer, éditeur, à Gand ;

Coppejans, *François*, artiste-peintre, à Gand ;

Delvin, *Jean*, artiste-peintre, à Gand.

III.

Ordre du jour : Restauration de monuments anciens.

M. **le Président**. Messieurs, nous abordons maintenant notre ordre du jour.

La question qui vous est soumise est une des plus importantes qui puisse être traitée par une assemblée savante.

Elle est d'esthétique pure, par conséquent universelle, et ne dépend pas d'une contrée donnée ou d'un monument déterminé.

C'est donc, en quelque sorte, objectivement, pour elle même, qu'il faut l'examiner, en dehors de toute préoccupation de milieux ou de personnes.

Notre Cercle, d'ailleurs, n'est pas un jury appelé à condamner, ou à absoudre, les artistes dont il examine les travaux.

Ce n'est pas non plus un pouvoir public, dont la responsabilité est engagée en raison des dépenses qu'il décrète.

Nous avons une mission plus haute à remplir: celle d'éclairer l'opinion publique, d'abord, et, à sa suite, les assemblées délibérantes qui, elles seules, ont le droit d'ordonner ou de suspendre l'exécution des travaux d'art qui se font aux frais de tous.

Les discussions qui vont avoir lieu, ici, doivent rester dans les régions calmes et sereines de l'art.

Nous remuerons des idées, mais, nous ne toucherons pas aux personnes.

Nos échanges de vues ne seront suivis d'aucun vote, car il est évident que les questions d'art ne se tranchent pas par des votes,

Ceux qui suivent nos débats ou qui en liront, plus tard, le compte rendu, y trouveront toutes les lumières nécessaires pour asseoir et défendre leur opinion dans les sphères officielles où ils sont appelés à agir.

Ils le feront avec une extrême prudence car, vous le savez mieux que moi, dans l'art, comme en toute chose, la vérité d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui; quantité de chefs d'œuvres acclamés par les générations actuelles, ont été traités, à leur apparition, avec un dédain immérité et ont passé inaperçu pendant de longues années.

Ces erreurs des foules, ces méprises des hommes les plus compétents se constatent dans toutes les manifestations de la pensée humaine, tant en littérature qu'en musique ou en architecture. Et je pourrais citer des séries d'œuvres n'ayant eu aucun succès à leur début, et qui, plus tard, ont été portées aux nues.

Je vous engage donc tous, Messieurs, à ne pas vous montrer intransigeants dans l'examen des questions qui vont suivre. Soyez, au contraire, tolérants, car, je le répète, la vérité côtoie fort souvent l'erreur.

Pour mettre un peu de clarté dans nos débats, j'ai cru utile d'en arrêter les grandes lignes. En jalonnant, de la sorte, le terrain sur lequel nous devons nous mouvoir, nous aurons moins de chances de nous égarer en route.

J'ai libellé comme suit les diverses subdivisions de la question générale qui vous est soumise.

1° Faut-il restaurer les monuments anciens, ou y toucher seulement, lorsque par leur état de dégradation, ils menacent la sécurité publique ?

2° Etant admis que les monuments, qui tombent en ruine, doivent être restaurés, cette restauration doit-elle se faire :

a) en employant des matériaux de même nature que ceux, dont l'architecte primitif s'est servi, *à l'exclusion de tous autres ?*

b) en maintenant — ou en rétablissant, là où elle aurait été détruite — l'unité du style primitif de l'édifice, alors même que des siècles successifs y auraient apporté des changements notables ?

3° En particulier, lorsqu'il s'agit d'édifices religieux :

a) faut-il réduire le mobilier de ces édifices aux seules constructions intérieures, indispensables à l'exercice du culte, telles qu'autels, bancs de communion, chaires de vérité, confessionnaux, fonts baptismaux, etc., et en exclure toutes les œuvres d'art, tableaux, tombeaux, sculptures, inscriptions etc., en un mot, tous les objets qui ne concourent pas directement à la célébration du culte ?

En d'autres termes :

Faut-il considérer les édifices religieux uniquement comme des temples, où s'accomplissent les cérémonies du culte, ou bien encore comme les gardiennes respectueuses du patrimoine artistique : mausolées, pierres tombales, vitraux, dons de toute nature, que, dans le cours des siècles, les générations successives y ont déposés en gage de leur piété et de leur foi ?

b) faut-il enlever — pour le remplacer par un autre mieux approprié au style de l'édifice — le mobilier religieux existant, quelle que soit sa valeur artistique, pour la seule raison que, par les formes qu'il affecte, il n'est pas en harmonie avec la construction primitive ?

4° Le système du décrépissage des murs à l'intérieur des églises, est-il recommandable alors même que l'appareil de la maçonnerie et des pierres de taille est irrégulier ?

5° Y a-t-il lieu de soutenir l'opinion émise sur la nécessité de peindre l'intérieur des églises et de ne considérer une église gothique comme achevée que lorsqu'elle est décorée de peintures ?

1° Moet men de oude gebouwen bijtijds herstellen ; of wachten, eer er de hand aan te leggen, dat zij door hunne bouwvalligheid de openbare veiligheid bedreigen ?

2° Aangenomen zijnde dat de oude gebouwen moeten hersteld worden, moet dan deze herstelling gedaan worden :

a) door het aanwenden derzelfde bouwstoffen waarvan de stichter

van het gebouw zich heeft bediend, *met uitsluiting van alle andere ?*

b) door het behouden — of weder invoeren, daar waar zij verlaten was — der éénheid van stijl van het oorspronkelijk gebouw, zelfs dan wanneer daaraan in den loop der eeuwen groote veranderingen zijn aangebracht ?

3° In het bijzonder, wanneer het godsdienstige gebouwen betreft :

a) moet men de stoffeering der kerken bepalen alleen tot hetgene voor de uitoefening van den godsdienst noodzakelijk is, als altaren, communiebanken, preek- en biechtstoelen, doopvonten enz. ; met uitsluiting van alle andere kunstwerken, schilderijen, grafsteden, beeldwerken, opschriften, enz., in een woord van alle voorwerpen die niet rechtstreeks tot den eeredienst behooren ?

In andere woorden :

Moet men de kerken beschouwen als tempels uitsluitend bestemd tot de plechtigheden van den godsdienst, of ook nog als bewaarplaatsen van het voorvaderlijk erfdeel op het gebied van kunst, zooals daar zijn : praal- en andere graven, vensterglazen, geschenken, in een woord, van alle kunstvoorwerpen in den loop der eeuwen door de opvolgende geslachten als blijk van hunne godsvrucht en van hun geloof achtergelaten ?

b) moet eene bestaande kerkstoffeering worden weggenomen en door eene andere worden vervangen, om reden alleen, dat de eerste door hare uiterlijke vormen niet strookt met den stijl van het gebouw ?

4° Verdient het ontpleisteren der binnenzijden der kerkmuren, thans op eenige plaatsen uitgevoerd, aanbeveling, zelfs dan wanneer het metselwerk in gebakken en hardsteenen zich in eenen onregelmatigen vorm voordoet ?

5° Moet men de meening ondersteunen dat de binnenmuren der kerken moeten geschilderd worden, en dat eene gothische kerk dan alleen als voltooid kan beschouwd worden, wanneer dit is geschied ?

La discussion est ouverte sur la première question :

Faut-il restaurer les monuments anciens, ou y toucher seulement, lorsque par leur état de dégradation, ils menacent la sécurité publique ?

M. De Ceuleneer. Il est assez difficile de répondre à cette question par un oui ou par un non. Cela dépend de l'état du monument.

Lorsqu'on se trouve en présence d'un monument complètement délabré, dont il n'existe plus que de bien faibles parties — telles les ruines de l'Abbaye de Villers ou du Château des Comtes à Gand — la règle rationnelle à suivre serait de consolider les parties encore existantes, d'un côté, pour qu'elles ne constituent pas un danger pour la sécurité publique, d'un autre côté, pour qu'on puisse conserver au moins ce qui subsiste, de manière que le monument ne soit pas entièrement perdu. C'est le système ordinairement adopté en Angleterre et c'est le seul qui me semble logique.

Il serait difficile, en effet, de restaurer complètement les monuments dont il ne nous reste qu'une minime partie, par la bonne raison que, dans une restauration complète — telle que celle du Château des Comtes —, la moitié, au moins, des constructions seraient nouvelles et devraient être faites d'après des exemples plus ou moins authentiques, qu'on peut trouver, il est vrai, dans d'autres pays ; mais, même en s'aidant de ces exemples, on n'est jamais *certain* d'avoir rétabli le monument dans son état primitif.

Il ne reste donc qu'à consolider les murs qui existent de manière à donner *une idée* de ce que le monument peut avoir été.

Ainsi, si les restaurations de l'Abbaye de Villers se faisaient en vue de réédifier une abbaye nouvelle, il est évident qu'une partie serait purement hypothétique.

Voilà pour les monuments tout à fait en ruines.

La question, telle qu'elle a été posée par M. le Président, ne me parait viser que ces monuments là, et non pas ceux qui existent encore d'une manière complète. Pour ceux-ci on peut discuter le point de savoir s'il faut simplement consolider ou chercher à rendre à l'édifice son caractère primitif. Ceci me parait rentrer dans la seconde question.

M. **Van Duyse**. Je suis assez étonné de la définition que je viens d'entendre.

M. De Ceuleneer divise les monuments en deux sections. Ceux dont il reste des parties assez complètes, et ceux mieux conservés, tels que les bâtiments civils ou les églises encore debouts, et qui ont conservé leur allure ancienne.

Ces derniers se trouvent encore au complet, mais ils ont souffert des intempéries de l'air et des outrages du temps.

Pour la première catégorie de monuments, M. De Ceuleneer croit qu'il vaut mieux les laisser dans l'état où ils se trouvent, parce qu'il est impossible de les reconstruire ou que, du moins, la reconstruction serait purement hypothétique.

Quant à la seconde catégorie de monuments, ceux chez lesquels la vie a persisté, il faut les détruire ou, tout au moins, leur appliquer une telle méthode d'orthopédie qu'il ne reste plus rien de la conception primitive.

Or, remarquez que, pour ces bâtiments là, l'hypothèse aura une part presque aussi considérable que pour les autres.

Ainsi, pour des églises qui avaient un chœur roman travesti, au siècle dernier, en chœur empire, on n'aura pas plus de certitude que, par exemple, pour le Château des Comtes. On en aura même moins, car le Château des Comtes est un livre ouvert, renfermant peu de passages obscurs. Il n'existe guère de monuments aussi intacts ; tout y est indiqué.

Je pense donc que cette division des monuments en deux catégories est difficilement acceptable.

M. **De Ceuleneer**. M. Van Duyse ne m'a pas bien compris.

J'ai dit que la question fixée par l'honorable Président me paraissait se rattacher uniquement aux monuments complètement en ruines et que, pour ceux là, la seule solution logique était de les consolider. Pour ce qui regarde la restauration des monuments encore vivants, elle me paraît rentrer dans la seconde question.

M. **Van Duyse**. A la condition de respecter les uns et les autres.

M. **De Ceuleneer**. C'est le second point.

M. **Van Duyse.** Pardon, le premier point est de savoir s'il faut ou non entreprendre des restaurations ou faire seulement certains travaux de consolidation lorsque les monuments menacent ruine.

M. **le Président.** C'est ainsi que j'ai entendu poser la question parce qu'il y a une école qui prétend qu'il ne faut absolument y toucher que pour garantir la vie des passants.

M. **Van Duyse.** Il faut respecter, autant que possible, ce que le temps a épargné.

M. **Cloquet.** Il me paraît évident que la distinction que fait M. De Ceuleneer est juste en ce sens qu'il y a des monuments positivement à l'état de ruines et qu'il ne faut pas espérer relever ; les fondements ne sont plus assez solides ou l'usage qu'on ferait du monument ne serait plus assez sérieux pour justifier les grandes dépenses que nécessiterait la remise sur pied.

D'autre part, il me semble qu'il y a une seconde distinction à faire.

Il y a des monuments que j'appellerai des monuments *morts*, comme certaines civilisations, certaines langues.

Il y a, par exemple, des monuments romains comme la Porta Nigra, à Trèves, des monuments romans comme l'église carlovingienne, à Nimègue, une partie des ruines de l'abbaye St Bavon, à Gand. Quoique encore debouts et relativement solides, ces monuments n'offrent plus qu'un intérêt archéologique, et on ne peut pas espérer les remettre sur pied d'une façon utile.

Je joins cette distinction à celle qu'a faite M. De Ceuleneer et, sauf cette ajoute, j'abonde dans son sens.

Je fais cependant une réserve. Nous devons désirer que ces monuments durent le plus longtemps possible.

Il ne faut donc pas se borner à les empêcher de tomber sur la tête des passants. Il faut y faire les réparations nécessaires et ces réparations exigent quelquefois un commencement de restauration.

Les monuments anciens et surtout ceux du moyen âge, sont constitués de telle sorte, qu'aucun membre d'architecture n'y est inutile.

Si un de ces membres vient à disparaître il faut nécessairement le remplacer.

Il faut, par exemple, renouveler les larmiers qui égoutent les

eaux, refaire les couvertures dont les joints sont ouverts etc., mais il ne faut pas viser à produire l'illusion de vieux matériaux en en ajoutant de nouveaux. La restauration doit être absolument révérencieuse au point de vue de l'archéologie.

M. de pastoor **Claeys.** Eene algemeene bespreking van beginselen, bij rangschikking en classificatie der gebouwen, moge van onbetwistbaar nut wezen en tot het vaststellen van een algemeenen regel leiden; de algemeene regels echter zullen gewoonlijk niet, door praktische toepassing, de restauratie besturen; deze wordt gericht door de gedachte waaruit zij ontstaan, waardoor zij ontworpen werd bij elk geval dat voorhanden is. Het inzicht, het oogwit der ontworpen herstelling zal doen bepalen tot hoe ver men de werken leiden zal. Niettemin zou ik als algemeenen regel geneigd zijn aan te nemen: dat men beware wat men nog heeft van de gebouwen die reeds bij de puinen worden gerangschikt, opdat ze niet tot puin*hoopen* vervallen; en dat deze onzer oude gebouwen, die nog tot hun vroegere bestemming gebruikt blijven, die nog leven in hun dienst, zouden behoed worden van tot onbruikbare puinen te vervallen; of, onderneemt men eene vernieuwende restauratie, dat zij zouden streng tot hun oorspronkelijken vorm worden teruggebracht; daartoe zal de historische studie van het gebouw helpen : wat is gebleven verklaart en wijst aan wat vroeger is geweest en teekent weer de lijnen die verdwenen zijn.

M. **Van Duyse.** Ce qui revient à dire que cela dépend des cas.

Il y a cependant une règle générale : c'est qu'il ne faut pas s'engager trop à la légère et, sous prétexte de rétablir l'état primitif, *détruire* cet état primitif. C'est ce qui est arrivé bien souvent, parce qu'il est parfois très difficile de savoir ce qui a existé dans l'état primitif. Il faudrait, pour cela, pouvoir se substituer à l'architecte qui a conçu le monument.

Or, il est excessivement difficile à un homme de se reporter à quatre ou cinq cents ans en arrière et de concevoir une œuvre quelconque avec l'esprit de cette époque.

On peut affirmer qu'il est aussi difficile pour un architecte de refaire une église romane, par exemple, que pour un littérateur de

faire des chansons du XIIe siècle, ou pour un musicien de faire de la musique de la même époque.

Cela est au-dessus de nos efforts. Tâchons, au contraire, de conserver, autant que possible, ce que nous possédons encore de ces temps éloignés.

M. **Cloquet**. Il me paraît que M. Van Duyse introduit maintenant dans le débat des monuments qui, jusque tout à l'heure, étaient restés hors de cause. Je n'ai malheureusement pas pu comprendre ce qu'a dit M. Claeys en flamand. Soit dit, du reste, sans reproche; j'en fais, au contraire, mon *mea culpa*; j'ai tort de ne pas comprendre le flamand.

M. **Van Duyse** M. Claeys faisait allusion à l'église St-Nicolas à Gand.

M. **Claeys**. J'ai dit que la réponse à la question posée devait être double : 1° Conserver ce qui subsiste encore de nos monuments en ruines ; 2° Conserver nos monuments vivants, c'est à dire, ceux encore affectés à leur destination, afin d'éviter qu'ils tombent en ruines et, si l'on en entreprend la restauration, les ramener strictement à leur état primitif. J'ai ajouté qu'on devait, à cet effet, faire l'étude historique du monument à restaurer. Tel serait, par exemple, le cas pour l'église St-Nicolas. Ce qui est reste indique assez clairement ce qui a disparu.

M. **Cloquet**. Si nous parlons de monuments tels que l'église St-Nicolas, la discussion devient plus générale ; elle embrasse un plus vaste champ, et si vous l'entendez ainsi, M. le Président, je demande la permission de dire quelques mots à ce sujet.

M. **le Président**. Cela fait partie du paragraphe suivant.

M. **le colonel Dupont**. J'ai visité le Château des Comtes plusieurs fois. Il y a là tout ce qu'on peut souhaiter pour faire une restitution complète. Les fondations donnent l'idée exacte de ce qu'était la construction, et il reste suffisamment d'autres vestiges pour reconstituer le Château dans son état primitif. Je voudrais une restitution absolument complète et je souhaiterais voir, par exemple, chaque créneau muni de l'arme qui a servi à le défendre.

Cela serait très intéressant. On pourrait faire établir là un musée d'armures qui attirerait certainement l'étranger.

Le Château de Chillon sur le lac de Genève a de grands rapports avec le Château des Comtes. Chillon date de 830 ; le Château des Comtes date à peu près de la même époque.

Les travaux que j'émets le vœu de voir réaliser entraîneraient une dépense assez élevée ; mais, il y a lieu de considérer que tous les matériaux se trouvent dans le pays et que le travail national y trouverait son profit.

M. **De Waele**. Il me semble que d'une question générale on en arrive à discuter une question spéciale.

M. **le Président**. En effet, aussi je prendrai la liberté d'arrêter la discussion chaque fois qu'elle me semblera s'éloigner du cas dont nous nous occupons.

M. **le colonel Dupont**. Je suis également d'avis que, dans les restaurations, on pousse les démolitions beaucoup trop loin. Par l'emploi judicieux du ciment on peut restituer aux anciens matériaux toute leur force.

En démolissant trop, on s'expose à des désastres, comme celui de Valenciennes, où le tout s'est effondré.

M. **A. Dutry**. Pour pouvoir rester dans les termes généraux de la question, il faudrait, me parait-il, établir une nouvelle division et distinguer les travaux de conservation des travaux de restauration.

Les travaux de conservation s'appliqueraient aux ruines présentant quelque intérêt archéologique. Là, il faut évidemment conserver ce qui subsiste encore.

Quant aux travaux de restauration, il me semble qu'une assemblée comme la nôtre pourrait émettre le vœu de voir appliquer, à chaque monument, le minimum de restauration possible.

J'exprime ici une opinion que j'appliquerais, du reste, très volontiers à toutes les œuvres d'art quelconques.

M. **Cloquet**. Je voudrais, M. le Président, combattre l'opinion que vient d'émettre M. Dutry.

M. **le Président**. Ne pourriez-vous la rencontrer plus tard, plus utilement, lorsqu'il s'agira de restaurations proprement dites ?

M. **Cloquet**. Une restauration me semble, au contraire, désirable, pourvu qu'elle respecte les parties anciennes intéressantes.

M. **De Ceuleneer**. Ik antwoord aan den heer Claeys. Ik denk dat wij, in 't algemeen, grondbeginselen moeten aannemen, en zien of deze grondbeginselen toepasselijk zijn op een bijzonder gebouw.

Ik denk dat het zeer gemakkelijk is het eerste vraagpunt door ja of neen te beantwoorden. Voor wat aangaat de gebouwen welke in puinen vallen, moet men ze herbouwen of moet men ze versterken derwijze te beletten dat zij gansch verdwijnen ?

De beste oplossing van deze kwestie is ons door Engeland gegeven.

Er is, om zoo te zeggen, geen land waar er meer puinen en waar er meer middeleeuwsche gebouwen bestaan.

Al diegenen welke de engelsche monumenten bestudeerd hebben, zullen bemerkt hebben dat de engelschen zeer logiek handelen.

Bij voorbeeld, wanneer het puinen aangaat zoo als die van Carnarvon en Conway, worden deze puinen in hunnen staat gelaten en men beperkt zich tot versterkingswerken.

Maar, wanneer de engelschen zeker zijn aan puinen hun waar karakter te kunnen teruggeven, dan aarzelen ze niet tot eene gedeeltelijke herbouwing over te gaan.

Ik zou verscheidene voorbeelden van de twee handelwijzen kunnen geven.

Dus, de eerste vraag welke zich voordoet, is deze : is het veroorloofd een prachtbouw te herbouwen welke in puinen valt, ja of neen ? De tweede : Wat moet men doen wanneer men een gebouw heeft welk tot verschillige tijdvakken toebehoort en hersteld moet worden ?

Men zie dat er zich twee verschillende gevallen voordoen. Maar voor de twee gevallen moet men grondbeginselen hebben welke men moet volgen.

M. **J. Vuylsteke**. Ik zal in geene algemeene beschouwingen treden. Maar ik heb, met spijt, gehoord dat een der praktische gevolgen van de gedachten, door de heeren De Ceuleneer en Cloquet uiteengezet, zou wezen dat ons Gravenkasteel niet zou kunnen hersteld worden.

Ik sluit mij gansch aan bij de zienswijze van den heer Dupont. Ik

denk dat er in 't Gravenkasteel zeer weinig deelen zijn welke zoodanig vervallen zijn dat zij niet zouden kunnen hersteld worden, maar, in tegendeel, zijn er zooveel andere goed bewaarde deelen, dat het niet moeilijk zal zijn ze in hunnen eersten staat te brengen.

De omheiningsmuur, bij voorbeeld, is zoo goed bewaard dat de herstelling geene aarzeling kan teweegbrengen.

Eenige brokken van dien muur en eenige der kleine vestingtorens zijn verdwenen, maar daarnevens zijn er andere genoeg in stand gebleven, zoodat men met volkomen juistheid weet hoe de verdwenen gedeelten geweest zijn

De heer De Ceuleneer heeft ons overigens zooeven het voorbeeld van Engeland voorgesteld.

Welnu, zooals hij het zelf zegde, de Engelschen aarzelen niet te herbouwen als zij de noodige modellen voor oogen hebben Deze handelwijze is blijkbaar op de voornaamste gedeelten van het Gravenkasteel toepasselijk; ik twijfel niet of de heer de Ceuleneer zal het daarop met ons eens zijn.

M. **De Ceuleneer**. Dan zoudt ge handelen gelijk de Engelschen, 't is te zeggen : herstelling van de deelen waarover ge zeker zijt en geene herstelling voor de andere.

M. **de Voorzitter**. Ik denk, Mijnheeren, dat men tot het volgende punt mag overgaan.

Alle zienswijzen zijn verdedigd geweest, en iedereen zal er het noodige in vinden om zich eene eigen overtuiging te vormen.

M. **Lybaert**. Ik vind het zonderling dat men discuteert en dat men geene beslissing neemt. Tot wat dient dat? Laat ons, ten minste, eenen wensch uitdrukken.

M. **de Voorzitter**. Ik vraag nogmaals om tot geene stemming over te gaan. Heden, in deze vergadering, zou er eene meerderheid kunnen ontstaan welke men, in eene toekomende bijeenkomst, misschien, niet meer zou vinden.

Ik heb vertrouwen in het gezond oordeel der personen die het verslag van onze debatten zullen lezen.

Wij moeten ons beperken licht te verspreiden : « Licht immer mehr licht! » Het is niet mogelijk, het is gevaarlijk zelfs, over kunst kwestien *door eene stemming te beslissen.*

M. **Lybaert**. Ik houd er niet aan om daarover te stemmen. Ik zou enkel gewenscht hebben dat men niet zou kunnen zeggen : de « Cercle archéologique » is bijeen gekomen maar hij heeft niets beslist.

M. **de Voorzitter**. Er zijn hier twee uiteenloopende zienswijzen. De een en de andere zijn met veel talent, overtuiging en niet zonder hardnekkigheid verdedigd.

In deze omstandigheden tot eene stemming overtegaan komt mij niet zeer wenschelijk voor, vooral nu er nog andere punten van zeer kieschen en misschien persoonlijken aard te bespreken zijn. Voor deze ware het nog minder raadzaam eene stemming uit te lokken.

Overigens, wordt in vele Congressen, als regel aangenomen tot geene stemmingen over te gaan.

M. **Lybaert**. Wat waar is, blijft toch waar.

M. **Van Duyse**. Si nous votons ce sera la même chose. On ne peut faire des Laurent de Medicis avec le suffrage universel.

M. **Lybaert**. Iedereen zal in de dagbladen het verslag onzer bijeenkomst zoeken. Zij zullen zien dat wij gediscuteerd hebben en dat er niets beslist is geweest.

M. **Van Duyse**. Chacun se fera une conviction par la lecture de notre *Bulletin*.

M. **de Voorzitter**. Indien de vergadering begeert dat men tot eene stemming overga, zal het natuurlijk geschieden.

Maar ik denk mijn plicht te vervullen met U het gevaar te doen uitschijnen van soortgelijke handelwijze.

Il est décidé qu'on ne passera pas au vote et le débat est clos sur la première question.

M. **le Président** : 2° *Etant admis que les monuments qui tombent en ruines doivent être restaurés, cette restauration doit-elle se faire :* A) *en employant des matériaux de mêmenature que ceux dont l'architecte primitif s'est servi,* A L'EXCLUSION DE TOUS AUTRES. »

Par l'expression « tous autres », j'ai entendu principalement viser le fer et le verre.

M. **Van Duyse**. Je pense qu'on devrait, tout d'abord, recommander aux architectes de se servir de matériaux meilleurs que ceux qui ont servi à ériger les monuments qu'ils doivent restaurer. Si un monument a besoin de restaurations c'est que les matériaux avec lesquels il a été construit étaient mauvais.

Ici, à Gand, j'ai vu restaurer, avec de la pierre de qualité inférieure, des monuments qui, originellement, avaient été édifiés avec de la pierre de Baelegem.

Il s'en suit que ces restaurations qui avaient pour but de prolonger l'existence du malade ont eu, en réalité, pour résultat de l'abréger.

On n'avait plus employé la pierre de Baelegem parce que, disait-on, les carrières étaient épuisées.

Cela est-il certain? Plusieurs raisons peuvent avoir fait abandonner l'exploitation d'une carrière : le défaut de moyens de communications, les difficultés d'extraction, etc.

Il serait, en tout cas, à désirer qu'on ne substituât pas des matériaux tendres à des matériaux durs et que là où l'on a mis en œuvre des matériaux durs qui n'ont pas donné de résultats satisfaisants, on en employât de qualité supérieure pour la restauration.

C'est ainsi que la partie Renaissance de l'Hôtel de ville se trouve dans un très triste état qui appelle évidemment des restaurations.

Il m'est avis qu'il ne faudrait pas faire ces restaurations avec les matériaux primitivement employés, puisqu'ils ont été condamnés par l'expérience.

M. **le Président**. Ce qui m'a amené à poser la question, c'est le traitement subi par le Beffroi, sur lequel on a mis un campanile en fer.

M. **Van Duyse**. Ceci relève du domaine de la médecine mentale

M. **Cloquet**. Je ne puis me rallier à la formule de M. Van Duyse.

Je pense que la règle formelle devrait être l'emploi des *mêmes matériaux* ou au moins de matériaux aussi analogues que possible.

M. Van Duyse a dit qu'il fallait employer des matériaux plus solides.

Mais, il me semble que les raccommodages ne doivent pas durer plus longtemps que le monument original.

Et, je dirai même qu'il y a du danger à introduire dans la maçonnerie des matériaux plus durs que les matériaux anciens parce qu'en agissant ainsi, on diminue l'homogénéité de la masse qui assure la durée d'une maçonnerie.

M. **Van Duyse**. Cependant, M. Cloquet, vous ne vous aviseriez pas d'employer de la pierre de Tournai dans le cas que je viens de citer ?

M. **Cloquet**. Certainement, je m'en aviserais.

M. **le colonel Dupont**. Il faudrait employer la pierre de Soignies.

M. **Cloquet**. Je maintiendrai toujours, dans un monument, l'égalité entre tous les matériaux.

M. **le colonel Dupont**. Dans un monument, la question d'aspect est essentielle. Or, la pierre de Tournai ne diffère pas, comme aspect, de la pierre de Soignies et celle-ci est plus résistante.

M. **Cloquet**. En général, ni comme couleur, ni comme grain, le calcaire compact de Tournai n'est assimilable au petit granit de Soignies.

M. **le colonel Dupont**. Au bout de quelque temps, la différence n'est plus sensible.

M. **Cloquet**. La patine n'est pas la même.

M. **le colonel Dupont**. Je trouve qu'on devrait toujours employer les matériaux les plus résistants.

M. **Van Duyse**. Il faut tâcher de guérir le malade, et vous voulez prolonger son agonie.

M. **le colonel Dupont**. Il est d'ailleurs impossible d'engager une pierre de telle façon que la liaison soit complète avec la maçonnerie environnante. Il reste toujours une marge qu'il faut remplir.

M. **l'abbé Van den Gheyn**. Il me paraît qu'un des éléments les plus essentiels à respecter dans la restauration d'un monument, ce sont les matériaux qui ont servi à sa construction. Ce sont eux qui donnent la date à l'édifice.

Les monuments historiques sont des reliques vénérables et il faut

donc, autant que possible, employer les matériaux de l'époque à laquelle ils ont été érigés.

Ce n'est pas à dire qu'il faille employer de mauvais matériaux. Mais, on doit, tout au moins, partir de ce principe qu'il faut, quand on le peut, employer les mêmes matériaux que ceux utilisés pour la construction originelle.

M. **Cloquet**. J'ai contribué à restaurer des monuments anciens et je ne voudrais pas, pour ma part, qu'on m'imputât d'avoir employé de la pierre de Soignies pour celle de Tournai

M. **le colonel Dupont**. Nous sommes d'accord pour les pierres encastrées.

La première condition est d'avoir des pierres qui ne s'effritent pas. Quand la pierre de Tournai est encastrée dans un mur, elle résiste. Mais, elle se comporte différemment si on l'emploie en saillie.

M. **Cloquet**. Nous sommes près d'être d'accord.

Je répète mon argument qui me parait irréfutable : à savoir que la pierre neuve de Tournai mise à côté de pierres anciennes de Tournai dure aussi longtemps qu'elles.

Il y a, du reste, des pierres de Tournai appartenant à des bancs choisis avec lesquelles on peut construire des moulures saillantes.

M. **le colonel Dupont**. Dans les constructions de l'Etat on n'emploie que des pierres de Soignies.

M. **Van Assche**. L'église St. Jacques à Gand est restaurée en pierre de Tournai. Cette pierre est plus noire et s'harmonise mieux avec la pierre ancienne. L'église de Pamele est dans le même cas.

M. **le colonel Dupont**. Voyez les tablettes des murs de quai à Tournai. Tout tombe en miettes.

M. **le Président** Les pierres sont pour moi des matériaux de même nature. Je voudrais qu'on parlât du fer et de la vitre.

Peut-on employer une poutre armée, par exemple, au lieu d'une poutre pleine en chêne ? Peut on poser de l'asphalte sur un donjon ?

M. **Van Duyse**. Mais oui, à condition de le dissimuler.

M. **Cloquet**. Je pense, qu'en général, il y a lieu d'employer, le plus possible, les mêmes matériaux qu'autrefois, puisqu'on veut faire œuvre de restitution.

S'il y avait des raisons très particulières, qui feraient redouter les charpentes en bois, — par exemple le danger d'incendie — je ne m'opposerais pas à ce qu'on employât des charpentes en fer.

On pourrait, du reste, arriver à obtenir le même aspect.

Mais il faut, cependant, avant tout, être très sincère, très consciencieux et presque naïf.

M. **le colonel Dupont**. La première condition, c'est d'obtenir la résistance nécessaire, puisque l'aspect peut presque toujours être rendu le même.

Il y a, d'ailleurs, à l'Hôtel de ville, par exemple, des salles très larges et où les portées sont tellement grandes qu'on pourrait se voir obligé de recourir aux ressources de la construction moderne.

M. **Cloquet**. Si, par impossible, on constatait qu'un ancien monument a été fait d'une façon vicieuse, on ne devrait pas, alors, le respecter au même point.

Mais, là où les anciens ont pu aboutir avec le bois, nous le pouvons aussi.

M. **le Président**. Certainement.

M. **le colonel Dupont**. J'emploierais, pour ma part, parfaitement une poutre en bois avec une âme en fer.

M. **De Wacle**. Il me semble également qu'il faut s'attacher à être sincère et tâcher d'employer, autant que possible, les matériaux anciens.

Le contraire pourrait nous mener loin. Ce sont les matériaux qui donnent le caractère du monument et c'est l'appareil qui en fait la force.

M. **le Président**. Si les poutres de l'Hôtel de Ville ont duré quatre siècles, on peut en mettre d'autres qui dureront tout aussi longtemps.

M. **Van Duyse**. Ces poutres ont été déjà très difficiles à trouver lors de la première construction. Elles sont d'un bois excessivement doux, ne renfermant aucun nœud, et dont la résistance est, par conséquent, très grande.

Je crois qu'aujourd'hui on chercherait longtemps dans les forêts des Ardennes avant de trouver des chênes de cette capacité.

M. **De Waele**. On les trouverait en Pologne.

M. **le Président**. Ou en Amérique.

M. **Van Duyse**. On peut aussi prendre des sapins et mettre du plaquage dessus.

M. Cloquet a parlé de constructions anciennes vicieuses. Mais ces constructions vicieuses, c'est de l'histoire, et vous devez les respecter.

M. **Cloquet**. Je voulais parler du cas que m'a cité M. Dupont. Il émettait la supposition qu'il y aurait à l'Hôtel de Ville des salles d'une largeur telle que l'on n'aurait pas pu trouver de sommiers pour la franchir.

Or, je sais qu'au XVe et XVIe siècles on s'arrangeait toujours de façon à avoir des portées moindres que la longueur des poutres. Toutefois, si, par impossible, cela se présentait, ce serait un cas anormal, et on emploierait alors un moyen anormal.

M. le **Président**. Donc, les matériaux modernes sont exclus, à moins qu'il y ait impossibilité absolue de s'en passer.

M. **Van Duyse**. A propos de matériaux modernes, je signale l'emploi abusif des tuiles industrielles.

Sur plusieurs monuments, on a remplacé la bonne vieille petite ardoise par la grande ardoise qui donne aux toitures l'aspect d'une sorte de « skating ».

Ici à Gand, on l'a fait à différentes reprises. Cela semble même être devenu la règle générale.

Je pense qu'il y aurait lieu de prendre des mesures pour que pareil fait ne se représente plus.

Il n'y a pas grande économie à l'emploi de ces tuiles et il y a un très grand désavantage parce qu'elles laissent pénétrer la poussière et l'humidité.

M. **le colonel Dupont**. L'an dernier, à Tournai, on a fait mieux. Une forte grêle ayant détruit la toiture d'ardoises d'un ancien monument, on l'a remplacée par une toiture en zinc! (Hilarité.)

Le débat est clos sur le § A du 2°.

M. **le Président**. § B) *En maintenant — ou en rétablissant là*

où elle aurait été détruite — l'unité du style primitif de l'édifice, alors même que des siècles successifs y auraient apporté des changements notables, quel type faut-il prendre ?

Ainsi, la restauration du château de Gérard le Diable qui se rapporte à la dernière forme connue du bâtiment, celle qui lui a été donnée par les Hiéronymites qui l'ont habité au XVe siècle, doit-elle être approuvée, ou eut-il mieux valu rétablir ce monument dans son état primitif du XIIe ou du XIIIe siècle?

M. **Van Assche**. Je suis d'avis que, dans toute restauration, on doit rechercher, autant que possible, le tracé de la construction primitive.

M. **Cloquet**. C'est à propos de cette question qu'il faut se demander s'il y a une formule à suivre en fait de restaurations?

Existe-t-il une formule de ce genre?

Il y a d'abord une formule que je considère comme détestable, c'est celle de la *restauration à outrance*.

Elle consiste à améliorer, rectifier, compléter ou refaire même l'édifice.

C'est une grande faute que d'agir de la sorte.

Elle a été commise surtout en matière de restaurations de monuments civils et elle est d'autant plus déplorable qu'elle est irrémédiable.

Comme types de monuments traités de cette façon et qui ont perdu ainsi leur caractère même de monuments historiques, je citerai la *Maison du Roi*, à Bruxelles, qui a été rasée pour être reconstruite de toutes pièces, une partie du *Palais de Justice* de Liége, la partie à front de la place publique de la *Grand'Garde* de Tournai.

Ce sont là des crimes contre l'archéologie.

Il faut donc chercher d'autres manières de faire.

Une formule intéressante, c'est celle émise autrefois par M. Leroy-Beaulieu. Elle dit, qu'en fait de monuments historiques, il ne faut admettre de changements que ceux expressément exigés par le but de l'édifice ou par la solidité des constructions.

Cette formule, à mon avis, est cependant trop étroite.

Il faut admettre, en principe, que les plus grands égards sont dus

aux vieux monuments et qu'il ne faut y toucher qu'avec la plus grande circonspection.

C'est là, il est vrai, une banalité. Voilà cinquante ans qu'on a écrit des centaines de belles pages sur ce sujet, depuis Victor Hugo et Montalembert. Didron exprimait cette idée en disant : il faut plutôt consolider que réparer, plutôt réparer que restaurer, plutôt restaurer que refaire et plutôt refaire qu'embellir.

Ce sont des principes excellents et, à mon avis, il n'y en a guère d'autres à adopter.

Il y a une formule en vogue aujourd'hui qui nous vient d'Angleterre : « *conserver et ne pas restaurer* ». Elle est trop absolue. Charles Normand, la soutient cependant dans « l'*Ami des monuments* ».

C'est à propos de cette formule qu'il y a lieu de faire la distinction, que j'ai établie tantôt.

Il faut certainement distinguer entre les monuments *morts* et les monuments *vivants*.

Il faut bien nous figurer, Messieurs, que, malgré tout l'intérêt que nous portons aux monuments, il ne nous appartiennent pas.

Permettez-moi une comparaison. Supposons un malade affligé d'une maladie extrêmement curieuse, très intéressante au point de vue médical. Ce malade n'est cependant pas la chose des médecins. Supposons que nous ayons parmi nous un contemporain en chair et en os de l'époque à laquelle les Gantois élevaient leurs monuments gothiques; voilà qui serait un document précieux! Cependant il ne nous appartiendrait pas. Car ce serait un homme et, comme tel, il devrait avoir le droit d'aller et de venir librement.

Eh bien, les monuments aussi ont une vie, des besoins, des nécessités; ils doivent pouvoir se développer, s'entretenir, s'augmenter même au besoin. Ils dépendent non seulement de considérations archéologiques, d'usage, d'opportunité, mais aussi de considérations d'esthétique et d'art.

N'agissons pas de façon trop étroite en ne considérant uniquement les monuments que comme des documents, comme des sortes de parchemins de pierre.

Un monument n'est pas du tout assimilable à un objet d'antiquité. Un objet de musée est une chose morte; il n'y a plus qu'à la remiser, la mettre sous verre avec une étiquette.

Ainsi, pour les églises, il faut que celles livrées au culte répondent à leur destination.

Il y a donc là des considérations impérieuses dont il faut tenir compte, sinon nous ferons du mauvais ouvrage.

Dès lors, je conclus que cette formule : « *conserver et ne pas restaurer* » est trop absolue.

Pour aborder le côté pratique, il faut poser des exemples. Si le monument contient des parties de siècles différents, toutes importantes et respectables, on ne peut pas rétablir l'unité du monument. Ainsi, l'église cathédrale de Tournai est de deux grandes époques ; elle a une partie romane et une partie gothique. On ne peut pas unifier la cathédrale de Tournai, soit en style roman, soit en style gothique. Il y a, cependant, des monuments qui ont des parties hétérogènes beaucoup moins importantes. Allons-nous les sacrifier? *En général*, non. Car, en général, ce que nous mettrons à la place de ces parties isolées, qui nuisent un peu à l'unité du monument, vaudra encore moins.

Si c'était un morceau artistique, notre œuvre, qui viendrait la remplacer, ne serait plus de *l'art original*, mais de l'*imitation de l'art*, non plus une œuvre authentique, mais un pastiche.

Donc, il est évident que nous devons apporter aux travaux à faire à des monuments en usage, une très grande circonspection, sans cependant pousser cela à l'extrême.

C'est ainsi que si nous possédions des vestiges complets au sujet du fameux plafond plat qui couvrait autrefois la nef de la cathédrale de Tournai, je serais disposé, pour ma part, à reconstituer ce plafond plat et à sacrifier, pour cela, la voûte reconstruite en 1760 qui a caché des parties de l'ordonnance intérieure du vaisseau primitif.

Je vous avoue que, d'autre part, il m'est arrivé de supprimer des plafonds plats pour mettre à découvert des voûtes en berceau. Il m'est arrivé aussi de transformer des baies de fenêtres en vue d'améliorer l'édifice, de ramener à son niveau naturel le sol d'une église qui avait été baissé d'un mètre, etc.

Je pourrais pousser plus loin ma confession. — Il arriverait un moment où je me trouverais sans doute en désaccord avec plusieurs confrères.

Qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve simplement qu'il n'y a rien d'absolu en cette matière, que c'est affaire de tact et d'appréciation. Il faut avoir recours aux lumières d'hommes éclairés et consciencieux et à des corps organisés responsables.

La conclusion de ce que je viens de vous dire est la répudiation de la formule qui consiste à dire : « N'ajoutez pas, restaurez et conservez. »

M. **Van den Gheyn** (l'abbé). La question telle qu'elle a été posée par M. le Président est bien celle-ci : quand nous nous trouvons en présence, non pas d'un monument qui a été construit par pièces et morceaux à différentes époques, mais d'un monument qui, plus tard, a subi des restaurations soit totales, soit partielles, comment la restauration doit-elle s'opérer ?

Il me parait que la meilleure réponse à faire à cette question est de dire, qu'il faut conserver au monument son caractère essentiel et primordial.

Un *Steen* doit conserver le cachet primitif d'un *Steen*.

Si, dans la suite des temps, un monument de ce genre a subi, en passant, par exemple, entre les mains de moines ou de religieux, des transformations telles que de forteresse il est devenu chapelle, je ne sais pas pourquoi il faudrait, dans la restauration, suivre la dernière forme.

Il me semble plutôt, qu'il faudrait revenir, dans ce cas, à la forme primitive.

Si, au contraire, il s'agit de monuments comme la cathédrale de Tournai laquelle, après avoir été romane, est devenue gothique, non pas parce qu'on a changé le roman en gothique, mais simplement parce qu'on y a ajouté une partie nouvelle, il me paraît alors, Messieurs, que la conclusion doit être différente.

Il me semble que, dans ce cas, il faudrait tâcher, autant que possible, de conserver au monument le caractère d'harmonieuse variété qu'on y trouve. Les constructions faites dans tel ou tel style devraient être conservées dans ce style.

Sous ces réserves, je souscris volontiers à ce qu'a dit M. Cloquet.

J'ajoute que si on se trouvait en présence de parties superposées, inutiles au style ancien, il me parait qu'alors on devrait rétablir le monument dans le style primitif.

Pour me résumer, je dirai : 1° que quand une construction entière a été changée dans la suite des temps, il faudrait remonter à la destination première du monument; 2° quand il s'agit de monuments qui, dans la suite des temps, ont été agrandis par l'addition de parties nouvelles, il faudrait conserver aux diverses parties établies, à telle ou telle époque, le caractère de ces époques.

Le débat est clos sur le § B de la 2de proposition.

MOTION D'ORDRE.

M. **l'abbé Van den Gheyn**. La discussion qui vient d'avoir lieu sera, je l'espère, très féconde, mais, je crois qu'il nous aurait été à tous très agréable de connaître, quelque temps à l'avance, les questions qui nous ont été posées.

Le Bureau n'aurait-il pas l'obligeance de faire connaître, avant notre prochaine réunion, les points précis mis en discussion? On pourrait venir armé de matériaux.

M. **le Président**. J'aurai soin que le texte des propositions vous soit envoyé, Messieurs, dans le plus bref délai.

M. **Lacquet**. On pourrait publier les questions dans le *Bulletin* même.

M. **le Président**. Parfaitement.

PROPOSITION DU BUREAU.

M. **le Président**. La date statutaire de notre prochaine réunion est le premier lundi de décembre.

Mais n'y aurait-il pas lieu, Messieurs, de tenir une assemblée intermédiaire, par exemple, aujourd'hui en quinze?

Adhésion.

PUBLICATION DU BULLETIN.

M. **le Président**. On avait songé, pour la publication de nos travaux, à s'entendre avec le *Messager des sciences historiques*.

Il y aurait eu là un certain avantage pécuniaire.

Mais, d'autre part, *le Messager* n'imprime pas de travaux flamands, et il ne paraît que tous les trois mois. Or, nous pouvons nous trouver dans le cas de devoir publier plus rapidement que cela les travaux de notre Cercle

Des démarches ont donc été faites dans un autre sens, et nous avons conclu un accord dans des conditions avantageuses.

Le *Bulletin* sera tiré à trois cents exemplaires

Le premier fascicule sera mis incessamment sous presse. Il contiendra l'historique du Cercle, la liste des personnes qui en font partie, ainsi que le compte-rendu de la séance de ce soir.

COMMUNICATION DU BUREAU.

M. **le Président**. Je dois enfin faire savoir à l'assemblée que les démarches que nous avons faites en vue de nous procurer un local n'ont pas abouti, jusqu'à présent.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Compte rendu analytique de l'assemblée générale du 20 Novembre 1893.

La séance est ouverte à 8 1/4 heures.

Sont présents MM. de Maere-Limnander, président; De Ceuleneer, secrétaire; Lacquet, trésorier-bibliothécaire; Cloquet, président de la section des Beaux-Arts; H. Van Duyse, président de la section d'Archéologie; Gallet-Miry, secrétaire adjoint, et MM. Coomans (Frère Matthias), F. Coppejans, J. Delvin, l'abbé De Pratere, De Waele, le colonel Dupont, P. Fredericq, Geerts, M. Heins, Hulin, C. Lybaert, Th. Lybaert, Mortier, Nève, J. Obrie, Pyfferoen, Rooms, L. Tydtgat, Vaerwijck, Van Assche, Van den Bemden, l'abbé Van den Gheyn, Van Werveke, J. Vuylsteke.

MM. Pr. Claeys, Diegerick, E. Varenbergh et A. Verhaegen s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

—

M. **le Président**. Il n'a pas été fait de procès-verbal de la dernière séance attendu que nous publions des comptes rendus analytiques de nos réunions. La copie de ces comptes rendus se trouve déposée, après chaque séance, pendant un certain nombre de jours, chez M. le Secrétaire-adjoint, à la disposition des membres qui ont pris la parole.

I.

Présentation et acceptation de membres honoraires.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée accepte, par acclamation, en qualité de membres honoraires :

MM. *Paul de Smet de Naeyer*, membre de la Chambre des Représentants, à Gand;
Maurice de Smet de Naeyer, industriel, à Gand ;
Nyssens, ingénieur-Directeur du laboratoire de l'Etat, à Gand;
Van Hoecke-Peeters, architecte, à Gand ;
Wolters, ingénieur, répétiteur à l'Ecole du Génie civil, à Gand.

II.

Ordre du jour : Continuation de la discussion relative à la restauration des monuments anciens.

M. **le Président**. J'ouvre la discussion sur le § 3° ainsi conçu :

3° *En particulier, lorsqu'il s'agit d'édifices religieux :*

A) *faut-il réduire le mobilier de ces édifices aux seules constructions intérieures, indispensables à l'exercice du culte, telles qu'autels, bancs de communion, chaires de vérité, confessionnaux, fonts baptismaux, etc., et en exclure toutes les œuvres d'art, tableaux, tombeaux, sculptures, inscriptions etc., en un mot, tous les objets qui ne concourent pas directement à la célébration du culte?*

En d'autres termes :

Faut-il considérer les édifices religieux uniquement comme des temples, où s'accomplissent les cérémonies du culte, ou bien encore comme les gardiennes respectueuses du patrimoine artistique : mausolées, pierres tombales, vitraux, dons de toute nature, que dans le cours des siècles les générations successives y ont déposés en gage de leur piété et de leur foi?

B) *faut-il enlever — pour le remplacer par un autre mieux approprié au style de l'édifice — le mobilier religieux existant, quelle que soit sa valeur artistique, pour la seule raison que, par les formes qu'il affecte, il n'est pas en harmonie avec la construction primitive?*

M. **Cloquet**. Au point de vue absolu, ce point pourrait être étudié, par un consistoire ecclésiastique, d'une manière plus approfondie que par notre assemblée. Au point de vue artistique et archéologique, nous pouvons cependant l'aborder d'une manière intéressante.

En thèse générale, il est des objets non nécessaires au culte qui pourraient avoir un certain intérêt à rester dans les églises, car les œuvres d'art du temps passé ont, évidemment, une saveur toute particulière dans les lieux mêmes pour lesquels ils ont été exécutés. Ils sont là en quelque sorte dans leur lieu originel.

Supposons un tableau qui ne serait plus un retable, mais qui retracerait cependant, par exemple, la légende du saint patron de l'église, ou bien un bas relief consacré à une confrérie disparue, ou encore, un objet donné par un personnage historique, voire même un produit de l'art industriel local, et supposons, en outre, qu'il n'y ait pas un musée voisin dans lequel cet objet puisse être bien conservé De tels ouvrages peuvent figurer d'une manière très intéressante dans une église et, par conséquent, y rester sans être ni nécessaires, ni utiles au culte.

D'un autre côté, l'intention de l'artiste, les conditions de la libéralité d'un bienfaiteur de l'église peuvent créer, en quelque sorte, des raisons morales qui doivent également faire maintenir ces objets dans l'édifice.

Mais, je ne vois pas de raison d'y conserver des objets d'art qui

ne remplissent pas ces conditions, ou à l'égard desquels on ne peut invoquer les raisons de conscience ou de haute convenance que je viens d'indiquer.

Vouloir conserver ces œuvres artistiques dans une église, et faire ainsi de celle-ci un musée, pourrait parfois heurter le sentiment religieux, et il serait alors désirable de voir acquérir ces œuvres par des musées où elles seraient à leur véritable place.

Du reste, eu égard au lieu même, parfois mal abrité, ces objets peuvent quelquefois être exposés à être ruinés ou aliénés.

Certes, je suis loin de partager le sentiment de défiance qui paraît régner dans certains milieux, à l'égard des églises, au point de vue de la conservation des œuvres d'art.

Je crois, au contraire, que les églises nous ont conservé les trésors artistiques les plus importants qui existent.

A l'Exposition universelle de 1889, on a réuni le plus beau fonds d'objets d'art ancien qu'on ait jamais vu, rien qu'avec les trésors des cathédrales.

Il serait donc injuste de professer, à ce point de vue, une défiance systématique à l'égard des églises.

Il y a eu, j'en conviens, des époques auxquelles le clergé a fait peu de cas de ces richesses, mais il faut remarquer que c'était à des époques d'ignorance universelle.

Je trouve donc qu'il n'y a pas lieu d'enlever, toujours et quand même, des églises, les objets qui pourraient ne pas être *utiles* au culte. Je remplace même, vous le voyez, le mot *nécessaires* de l'ordre du jour par le mot *utiles*.

Il faut classer, dans une catégorie spéciale, les inscriptions et les monuments funéraires.

D'après moi, ces objets doivent être considérés comme se rattachant au culte.

C'est, inspirés par des sentiments de piété, par le désir de participer aux prières de l'Eglise que les fidèles ont voulu être inhumés à proximité de l'autel. Lorsqu'on célébrait l'obit d'un des personnages dont la dépouille mortelle reposait sous le pavement de l'église, on plaçait, autrefois, sur la dalle funéraire, des candélabres sur

lesquels on allumait des cierges. Tout cela rattachait d'une manière intime la tombe à l'autel.

Ainsi donc, les monuments funéraires doivent être classés, en quelque sorte, dans le mobilier liturgique — j'entends parler, bien entendu, des tombes placées sur les dépouilles des défunts — et il semble, par conséquent, que, sous aucun prétexte, on ne doive se permettre de déplacer ces monuments.

Je crois, en outre, que tout le monde blâmerait l'idée d'enlever d'une cathédrale les mausolées des évêques ou les dalles des chanoines. C'est là une question de convenance et de conscience.

D'autre part, je ne voudrais pas qu'un mausolée quelconque n'abritant pas une dépouille mortelle et entré même, parfois, par abus, ait acquis le droit absolu de rester dans l'église.

En ce qui me concerne, j'ai vu, mainte fois, dans des églises, des monuments funéraires qu'il serait vivement désirable de voir déplacer. Il y en a, par exemple, qui sont attachés comme de vrais chancres à de légers piliers; d'autres, sont d'une grandeur démesurée, et occupent toute la baie d'une fenêtre. Ce sont là des inepties qui devraient disparaître.

Quant au point de savoir s'il faut rétablir l'unité du mobilier liturgique, il serait peut-être préférable de discuter à part cette question qui fait l'objet du § B).

— L'assemblée décide de scinder la discussion des §§ A) et B).

M. **le colonel Dupont**. J'ai eu l'occasion de voir en Suisse, notamment à Zurich, des temples protestants qui sont, pour ainsi dire, dépourvus de toute œuvre d'art. Eh bien, à mon avis, cela n'inspire pas le respect.

Tandis que les églises comme les cathédrales de St Bavon et d'Anvers, dans lesquelles il y a des chefs-d'œuvre de Rubens et d'autres illustres maîtres, ou comme celles d'Italie dans lesquelles on voit des œuvres de Michel-Ange ou de Raphaël, inspirent le plus profond respect aux visiteurs.

A l'aspect du Campo-Santo de Bologne qui, comme vous le savez, est formé d'une foule de galeries de huit mètres de largeur littéralement remplies d'œuvres d'art, on se sent pris d'une émotion telle que pour un peu on pleurerait.

Je forme le vœu qu'on ne touche pas au chœur de St Bavon. Je trouve, quant à moi, que cela est d'une beauté telle que, quoiqu'on puisse mettre à la place, cela ne vaudra jamais ce qui existe.

M. **Pyfferoen** Je suis d'avis que toutes les œuvres d'art qui se trouvent dans les monuments religieux se rattachent directement au culte, parce que, dans l'intention des donateurs ou des fondateurs, il y a toujours eu une pensée de piété, de foi, de religion. Ce motif seul devrait suffire pour respecter ces œuvres. Je n'examine, naturellement, pas le cas où elles n'auraient aucun caractère artistique. Ce serait déplacer la question.

Ces œuvres d'art collaborent tout au moins aux cérémonies extérieures du culte. Elles frappent l'imagination populaire, lui inspirent la piété et le recueillement. Elles contribuent, en outre, dans une très forte mesure, à rehausser son sentiment artistique.

En ne permettant plus à ces œuvres de figurer dans nos temples, on privera le peuple d'un de ses meilleurs moyens d'éducation morale et artistique.

M. **l'abbé Van den Gheyn.** Je crois devoir revenir un instant à la distinction établie par M. Cloquet.

On peut conclure de ce qu'il a dit que, si jamais on devait toucher à une pierre tombale ou à un monument funéraire, il ne faudrait le faire qu'avec la plus grande circonspection.

Je me rallie à cette manière de voir. Car enfin, qui de nous peut prétendre que, parce qu'un monument de ce genre ne rentre pas dans le style de l'édifice, on soit en droit de déposséder les familles de ces fondations faites à perpétuité et qui, généralement, ont été payées comme telles. Il me semble qu'on ne peut s'arroger ce droit, quand bien même le monument serait indigne de l'endroit où il se trouve.

On a ainsi fait disparaître des pierres tombales qui, au point de vue artistique, semblaient n'offrir aucun intérêt, mais qui, au point de vue historique, étaient cependant des documents de première importance.

On a trouvé, dans des villages, des pierres tombales, servant de gouttières ou d'égoûts, et qui retraçaient, pour ainsi dire, l'histoire du village tout entier.

Si nous nous permettions d'enlever des monuments funéraires ou des pierres tombales, qui sait si un jour ne viendrait pas où nous regretterions l'acte de vandalisme que nous aurions commis ? Qui nous dit que, pour rendre peut-être à un édifice sa pureté primitive, nous n'aurions pas enlevé à l'histoire des documents importants.

Je suis d'avis qu'il vaudrait mieux, le cas échéant, déplacer ces monuments plutôt que de les supprimer. Je me permets d'ouvrir ici une petite parenthèse.

Vous savez, Messieurs, qu'il n'y a pas d'œuvres d'art qui soient plus maltraitées, de nos jours, que les pierres tombales. Nous déplorons déjà la perte de plusieurs monuments de ce genre.

Il me semble que notre Cercle pourrait émettre le vœu de voir relever le plus tôt possible, tout au moins, en Flandre, où notre action efficace et bienfaisante doit plus spécialement s'exercer, les pierres tombales qui, au point de vue de l'art et de l'histoire, offrent quelque intérêt.

Nous répondrions ainsi, dans la mesure de nos forces, aux vœux si souvent exprimés dans les congrès d'archéologie.

M. **le Président**. Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que le vœu émis par M. l'abbé Van den Gheyn soit accueilli par le Bureau et que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour en provoquer la réalisation ?

Déjà, il existe plusieurs publications, tant à Gand qu'ailleurs, qui ont relevé les inscriptions des pierres tombales. Un comité spécial a fonctionné, pendant de longues années, à Gand, et a publié de nombreux épitaphiers, même des paroisses voisines.

Vous voudriez, M. Van den Gheyn, voir s'étendre ce travail sur toutes les paroisses encore restées en dehors de cette sphère d'action ?

M. **l'abbé Van den Gheyn**. Parfaitement. M. le Président.

M. **le Président**. Il me paraît que ce vœu est susceptible d'être accueilli. — Adhésion.

M. **H. Van Duyse**. Je dois faire remarquer qu'il existe une publication qui a recueilli déjà la majeure partie des pierres funé-

raires trouvées dans la Flandre-Orientale. Il me paraît qu'il y aurait lieu de la compléter, plutôt que d'en créer une nouvelle.

Je demande la permission d'émettre également un vœu.

On a l'habitude, aujourd'hui, de condamner les pierres tombales exécutées aux XVe, XVIe, XVIIe ou XVIIIe siècles par le motif que le style dans lequel elles sont conçues ne cadre pas avec celui des pierres des XIIIe et XIVe siècles, très à la mode pour le moment.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que ces pierres soient enlevées de l'endroit où elles se trouvent et où elles peuvent nuire à la soi-disante unité du monument, etc. Mais, je demande qu'elles soient placées respectueusement dans une autre partie de l'édifice ou, mieux encore, qu'elles soient confiées à un musée.

D'une façon générale, du reste, il serait désirable de voir placer dans les musées toutes les œuvres d'art qui seraient jugées n'être pas en harmonie avec l'édifice et la liturgie ou considérées comme pouvant gêner, d'une manière quelconque, l'exercice du culte.

M. **le Président**. La conclusion naturelle de ce qui vient d'être dit, c'est que si certaines localités n'offraient pas de garanties suffisantes de conservation, on ferait des démarches pour que les pierres tombales qu'elles possédent soient transportées à Gand, au musée lapidaire des ruines de l'abbaye de St Bavon.

Le Bureau peut, je crois, assumer cette charge, si l'assemblée veut bien la lui confier.

— Adhésion.

Nous passons à la discussion du § B de la troisième question.

M. **Cloquet**. Y a-t-il lieu de rétablir, à tout prix, l'unité du mobilier liturgique? J'ai développé, dans la dernière séance, des considérations relatives à l'édifice lui-même, sans rencontrer de grandes contradictions; elles peuvent, du reste, encore venir.

J'ai déclaré, qu'à mon avis, il ne faut pas proscrire toutes les restaurations et que, d'autre part, il faut être toujours très circonspect; que, dans certaines églises, des restaurations partielles s'imposent, tandis que, pour d'autres, ce serait péché que d'y toucher.

Il en est de même pour le mobilier. Mais ici la question se résoud plus facilement. En effet, quand une pièce du mobilier liturgique

paraît peu digne, au point de vue de la beauté, de l'unité, de l'esthétique ou de l'archéologie, de continuer à figurer dans un édifice, on se borne à l'éloigner, on ne la sacrifie pas. Cela n'offre donc, jamais, de conséquences bien graves.

Entrant dans le fond de la question, je déclare, pour ma part, que je ne serais pas pressé de voir enlever, par exemple, d'une église gothique certaines chaires de vérité, colossales, disproportionnées, d'une allure théâtrale et qui, malgré leur valeur artistique intrinsèque, font un effet assez drôle dans ce milieu.

Mais, je serais, au contraire, disposé à renverser ces maîtres-autels portiques, qui montent jusqu'aux voûtes et qui cachent l'abside, c'est-à-dire la partie la plus belle du monument. Je trouve des autels de ce genre désastreux malgré toute la valeur artistique qu'ils peuvent avoir.

Je me borne à ces deux exemples, car je n'oserais pas me prononcer d'une façon plus doctrinale.

M. **G. Hulin**. Je suis de l'avis de M. Cloquet. Il me semble aussi qu'on ne peut démolir une ajoute faite à l'édifice que dans le cas où elle gâterait l'effet d'ensemble. Ces ajoutes peuvent choquer quelques puristes, mais ne nuisent nullement à l'effet artistique.

Si on devait pousser le scrupule de la pureté du style au point de faire disparaître tous ces détails d'ornementation, ajoutés dans la suite des temps, on en arriverait à faire des plus beaux monuments de véritables carcasses absolument vides.

Ce n'est pas ainsi qu'on agi en Angleterre; on y a compris qu'un monument, c'est de l'histoire et qu'on ne doit y toucher qu'avec beaucoup de prudence.

M. **H. Van Duyse**. Il me paraît dangereux de détruire, à une époque où l'on est embarrassé de remplacer.

Je conviens parfaitement que le maître-autel de St Bavon, que M. Cloquet me semble avoir voulu viser, puisse laisser à désirer au point de vue de l'homogénéité de l'édifice.

Mais je n'aperçois pas aujourd'hui l'homme qui, dans ce domaine, nous donnerait une œuvre d'art équivalente à celle-là.

En bonne logique, il faudrait même, qu'avant de détruire, on fût

certain, non pas de pouvoir faire aussi bien, mais de pouvoir faire mieux.

Pour cela, il faudrait que nous eussions une école de sculpture qui pût soutenir vaillamment la comparaison avec celle dont on fait si bon marché aujourd'hui et qu'on veut, semble-t-il, chasser de nos monuments comme les araignées d'une maison bien tenue.

Or, à mon avis, les œuvres modernes de ce genre ne peuvent certainement être comparées à celles de cette époque, Je n'en connais pas, par exemple, qui puisse rivaliser — je ne dirai pas avec les œuvres des grands maîtres de la Renaissance — mais avec une chaire de vérité, qui n'est pas l'œuvre d'un grand maître de cette grande époque, et qui se trouve placée dans une simple église de village, celle de Watervliet.

Je suis loin de vouloir empêcher mes contemporains de commettre des chefs-d'œuvre, mais je demande un peu d'indulgence pour les générations artistiques qui ont précédé la nôtre.

Il nous est très malaisé d'apprendre l'irrespect de ces grands maîtres qu'on nous a appris autrefois à respecter comme les gloires de notre pays.

M. **Cloquet** M. Van Duyse a développé deux idées. La première qui est une idée de défiance grave à l'égard des artistes — éventuels — qui travailleraient dans les églises, ne me paraît pas rentrer dans la question en discussion. Je crois devoir faire remarquer, que, lorsque j'ai parlé des œuvres de la Renaissance, je n'ai pas houspillé les anciens artistes, mais d'anciens faiseurs, et j'espère que M. Van Duyse ne m'en voudra pas de l'avoir fait.

Je pose en fait que, quoiqu'on en dise, il n'y a pas l'homogénéité qu'on prétend exister entre les deux grandes époques qui ont contribué à orner nos églises, à savoir, l'époque ogivale et l'époque de la Renaissance. Il y avait eu *évolution* durant le Moyen-Age il y a eu *révolution* lors de la Renaissance.

Et, franchement, je trouve que, non pas au commencement de la Renaissance, mais dans les deux derniers siècle, on s'en est donné trop à l'aise dans le soi-disant parachèvement des édifices. Je demande pardon de heurter ici des idées qui ne sont pas les miennes, mais il faut être franc et je dis ce que je crois être la vérité.

Je déclare que la seconde Renaissance a travaillé — ordinairement — avec peu de respect, je dirai même avec un véritable mépris, pour ce qui existait dans les églises gothiques.

On a mis une œuvre à la place d'une autre œuvre en détruisant brutalement celle-ci. Ainsi, il ne serait pas difficile de prouver que la plupart de ces jubés — très remarquables, du reste comme celui de Tournai qui est, à certains égards, un véritable joyau — ont été mis en place d'autres brutalement détruits.

De plus, le placement de ces œuvres s'est effectué sans tenir aucun compte de l'édifice lui-même.

La place du jubé est certainement *entre* deux piliers du chœur. Eh bien, considérez celui de la cathédrale de Tournai C'est une masse énorme, encombrante, débordant largement en avant et sur les côtés, et englobant complètement les deux magnifiques piliers formés de faisceaux de colonnettes, qui supportent le dôme de la cathédrale et qu'on ne voit plus.

On pourrait citer vingt autres exemples analogues. Bien souvent aussi, la Renaissance élève ouvrage contre ouvrage, met une œuvre devant une autre, c'est-à-dire que des constructions, plus ou moins mobilières, sont établies à l'intérieur de l'édifice, devant des constructions existantes. Ordinairement, on ne s'occupait pas d'harmoniser ce qu'on ajoutait avec ce qui existait.

Les grands autels-portiques placés au fond du chœur, par exemple, sont de véritables écrans qui masquent les superbes chevets. Ceux qu'on a mis parfois dans les chapelles sont des machins ineptes qui cachent complètement la fenêtre principale et parfois même la voûte.

Il y a des églises où l'on trouve de grands ouvrages de marbre qui n'ont de nom dans aucune langue. J'en appelle aux architectes. Je ne pense pas qu'on trouve un nom technique, d'un membre d'architecture sérieux, pour caractériser certains ouvrages placés devant les murs à des hauteurs invraisemblables. Il ne remplissent aucun rôle et ils sont mis devant des parties de l'édifice qui, elles, remplissent un rôle important.

Je ne trouve donc pas d'harmonie entre les ouvrages de la Renais-

sance et les édifices gothiques dans lesquels ils sont placés. Cette harmonie n'existe, ni au point de vue des proportions, ni au point de vue de la disposition, ni au point de vue de la coloration.

La coloration des ajoutes de la dernière Renaissance détone dans les églises. Ces ajoutes sont formées d'assemblages à grande échelle de marbres avec couleurs heurtées ; dans notre pays, ces couleurs sont le noir et le blanc et sont en opposition avec la tonalité générale de l'édifice, même quand il n'est pas polychromé.

Parlons de la disposition. La clôture du chœur doit être placée dans l'intervalle des piliers et, évidemment, être à claire-voie. Et que voyons-nous? Une sorte de mur bâti jusqu'au-dessus des colonnes qui encoffre tout le chœur de l'église, comme des planches de sapin encoffrent une marchandise embal'ée!

Voilà ma pensée franche et vraie sur certains ouvrages de la Renaissance. Je déclare néanmoins que tout ce qui est véritablement œuvre d'art, est vénéré par moi.

M. **H. Van Duyse**. La vérité doit toujours être dite. M. Cloquet nous a encouragés à être d'une franchise entière et certes cet encouragement est de nature à donner à la discussion une liberté plus complète.

Un curé se promenait un dimanche après-midi à la campagne ; il voit un paysan travailler dans les champs et il lui dit: savez-vous bien, mon ami, que sous l'ancien Testament vous eussiez été lapidé? Le paysan lui répond : Monsieur le curé, il me semble que si l'Ancien Testament avait été bon, il n'aurait pas été nécessaire d'en faire un nouveau. Ne partageons pas l'irrévérence de cet estimable campagnard, admettons que les deux Testaments ont leur raison d'être et ne voyons dans les formes modernes d'art qu'une étape du progrès que poursuivent indéfiniment les artistes et les penseurs.

Si je me suis permis, tout à l'heure, de ne pas trouver avantageuse pour certains de nos contemporains, la comparaison entre les produits de l'art moderne et ceux de l'art ancien, je ne crois pas qu'il y ait là rien de si exorbitant. Tous les jours nous voyons des artistes de *primo cartello*, gens de très grande valeur, sculpteurs de première force et peintres médaillés à toutes les expositions, qui

cependant sont jugés par de simples journalistes, gens de peu d'importance, en définitive.

Nous pouvons donc parler franchement et dire que nous ne trouvons pas admirable l'école moderne qui a la prétention de régénérer l'art ecclésiastique. C'est notre droit. On a parlé de modifications irrévérérencieuses apportées par la Renaissance aux églises gothiques. Cela est vrai. Mais quelle en a été la cause? Est-ce l'animosité de la Réforme contre l'orthodoxie? Nullement. On n'ignore pas que ce renouveau date surtout de la construction de Saint Pierre de Rome, d'après les formules de l'antiquité payenne il est vrai, mais par un pontife infaillible, Léon X.

Après un exemple venu de si haut, le reste de la chrétienté a emboîté le pas.

Quand le style Louis XV est apparu, on a vu les amours entrer dans les églises et des attributs pastoraux dans le genre de ceux du chœur de l'Eglise Ste Walburge, à Audenarde, qui seraient à leur place dans un boudoir, mais qu'on est quelque peu surpris de trouver dans un temple. Ç'a été, si je puis ainsi dire, une sorte d'iconoclasme non imputable aux hérétiques cette fois.

Il y a, cependant, parmi tous ces objets, nombre d'œuvres d'art intéressantes, précieuses même, et je crois qu'il conviendrait de les laisser là où ils se trouvent, ne fût-ce qu'au point de vue de l'histoire.

M. Cloquet a parlé, avec beaucoup de sens, des couleurs trop heurtées qui se trouvent dans certains chœurs et qui résultent de combinaisons de marbres blancs et noirs.

J'ai vu, pour ma part, des polychromies qui heurtent également le sentiment des coloristes.

Soyons donc tolérants pour les gens qui, autrefois, ont embelli les églises à leur façon. Ils ont, dans l'intention de prouver leur piété, dépensé beaucoup d'argent et se sont imposé de grands sacrifices ; je crois qu'il faut leur en tenir un peu compte.

Je le répète, il est toujours dangereux de détruire : conserver à tout prix, ne détruire qu'à bon escient, telle serait, d'après moi, la règle à suivre.

Par contre, je voudrais, de grand cœur, voir disparaître des églises, certaines choses modernes qui ne cadrent, ni avec le culte catholique, ni avec celui des Peaux-Rouges, je veux parler de ces abominables statues polychromées entourées de boccages de papier vert, piquées de fleurs dorées ou violemment colorées; de tels ornements siéraient mieux au cortège du bœuf gras qu'à un lieu de prière et de recueillement ; de telles pratiques ornementales sont irrévérencieuses pour le culte et ce sont elles qu'il faudrait s'attacher à faire disparaître des églises. Nous avons l'avantage de compter parmi nous des membres du clergé et je leur demande de vouloir bien user dans ce sens de toute leur influence.

M. **Paul Fredericq**. Het spreekt van zelf, dat in de St-Baafskerk de kunstwerken van het tijdvak der Renaissance niet in overeenstemming zijn met den stijl van het gebouw zelf.

Maar wij staan hier voor een feit. En ik ben niet zonder vrees, wanneer ik in de hoofdkerk van St-Baafs eene gansche omwenteling zie gebeuren ; wanneer men, bij voorbeeld, onder voorwendsel van de pilaren van het koor bloot te maken, de zeer schoone bestaande omheining van marmer en koperwerk wil wegruimen.

Ik geloof met voorgaande sprekers dat men in zulke gevallen met zeer veel voorzichtigheid zou moeten handelen, en ik ben beducht dat de heer Cloquet — hoe voorzichtig hij zich ook wil toonen — nog al bereid zou zijn om de omwenteling in onze hoofdkerk geheel en al door te drijven.

Ik zou de wegruiming van dit oprecht museum van marmer en koper, dat onze hoofdkerk zoo prachtig versiert, ten zeerste betreuren.

En ik zou ze des te meer betreuren, daar ik vast overtuigd ben, dat hetgeen men er in de plaats zal voor stellen, nooit de kunstwaarde zal hebben van hetgene men nu bezit.

M. **Delvin**. Je crois être l'interprète de tous les artistes en déclarant qu'ils ne sont pas de l'avis de M. Cloquet, lorsqu'il dit que cette opposition de styles différents qui existe à St-Bavon nuit à l'harmonie de l'édifice.

Nous regrettons, au contraire, de voir entamer l'harmonie générale qui règne certainement maintenant.

I.

Communications.

M. le secrétaire-adjoint donne lecture d'une lettre de l'administration communale de Gand tendante à obtenir des renseignements complémentaires au sujet de la demande de subside qui lui a été adressée par le Cercle.

Le Bureau fournira les renseignements demandés.

M. **le Président.** Messieurs, vous vous rappellerez que, dans la séance inaugurale du 11 mars 1893, nous avons pris la résolution de faire de notre cercle, non seulement un cercle savant, mais surtout une association militante, c'est-à-dire que nous serions descendus sur le terrain des faits et que nous aurions recours pour réaliser nos projets à l'influence que pourraient avoir ceux de nos membres qui font partie d'un corps constitué quelconque, le Sénat, la Chambre, le Conseil provincial ou le Conseil communal.

Nous avons indiqué alors qu'un des premiers objectifs à atteindre, dans cet ordre d'idées, était le dégagement de l'église St-Nicolas.

Ce dégagement, s'il devait se faire en ayant recours aux subsides de l'Etat, de la Province ou de la Ville prendrait un grand nombre d'années et je pense que nous rencontrerions quelques résistances, surtout de la part de la Ville qui a déjà à sa charge le dégagement du Château des Comtes et qui trouverait, sans doute, que ses moyens financiers ne lui permettent pas d'entamer un autre grand travail. Il en serait peut-être de même de la part de la Province dont les finances ne sont malheureusement pas dans un état prospère.

C'est pour ces motifs que votre Bureau, augmenté de MM. les présidents, vice-présidents et secrétaires des sections, après avoir murement examiné l'affaire, s'est rallié à la proposition que j'ai eu l'honneur de lui soumettre, de recourir à un tout autre mode de

procéder et de faire les fonds nécessaires au moyen d'une loterie à primes dont les billets seraient fixés au taux d'un franc.

Avant d'entretenir le Bureau de cette idée nouvelle, j'avais communiqué celle-ci à M. le Ministre des finances actuel, M. de Smet de Naeyer, qui, de tout temps, s'est montré un partisan décidé de la restauration de nos vieux monuments. Les membres du Comité du Château des Comtes en particulier, lui rendront cette justice que jamais son zèle et son dévouement ne nous ont fait défaut et que l'activité éclairée qu'il a mise à notre service dans toutes les négociations que nous avons dû conduire, est au-dessus de tout éloge. C'est donc à lui que je me suis adressé tout d'abord. Dès le premier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui à ce sujet, M. le Ministre s'est montré très favorablement disposé en faveur du projet, et, il y a quelques jours, il a bien voulu me confirmer sa première manière de voir en ces termes :

Ministère des Finances.

—

CABINET.

« Bruxelles, 5 mai 1894.

» Mon cher Monsieur de Maere,

» Rien ne s'oppose à ce que vous donniez suite à votre projet d'organisation d'une loterie en vue de recueillir des fonds pour le dégagement et la restauration de l'église St-Nicolas. Cette loterie rentrerait tout à fait dans les termes et dans l'esprit de la loi sur la matière, et l'on m'assure qu'il existe des précédents.

» Je donnerai bien volontiers à M. De Ruyter l'autorisation de procéder à l'expertise des maisonnettes entourant l'église; ce fonctionnaire est en congé pour cause de maladie, mais je m'attends à ce qu'il reprenne ses fonctions dans une quinzaine de jours.

» Veuillez croire, mon cher Monsieur de Maere, à l'expression de mes sentiments bien dévoués.

» P. DE SMET DE NAEYER. »

Maintenant, voici ce que porte la loi du 31 décembre 1851 sur les loteries :

Art. 1er. Les loteries sont prohibées.

. . . . . .

Art. 7. Sont exceptées des dispositions de la présente loi, les loteries exclusivement destinées à des œuvres de piété ou de bienfaisance, à l'encouragement de l'industrie ou des arts, ou à tout autre but d'utilité publique, lorsqu'elles auront été autorisées :

Par le collège des bourgmestre et échevins, si l'émission des billets n'est faite et annoncée que dans la commune, et n'est publiée que dans les journaux qui s'y impriment ;

Par la députation permanente du Conseil provincial si l'émission des billets est faite et annoncée dans différentes communes de la province ou publiée dans les journaux qui s'y impriment ;

Par le gouvernement, si l'émission des billets est faite et annoncée ou publiée dans plus d'une province.

Il va sans dire, Messieurs, que nous avons intérêt à étendre, autant que possible, le terrain sur lequel nous opérerons pour le placement des billets, et, par conséquent, je vous propose de nous adresser à l'Etat directement, de façon que les billets puissent être placés dans toutes les provinces du pays. Il est évident que la récolte sera d'autant plus abondante que le champ que nous cultiverons sera plus vaste.

J'ai apporté ici, pour ceux que la chose pourrait intéresser, le plan cadastral du pourtour de l'église de St-Nicolas que nous devons à la bienveillance de M. Van Assche.

Si donc, messieurs, vous abondez dans les vues de votre Comité et si vous pensez qu'il est bon de profiter de la loi de 1851 et d'organiser une vaste loterie pour trouver les trois ou quatre cent mille francs dont nous aurons besoin, alors il y a deux voies qui se présentent devant vous. Ou bien, nommer dans votre sein un comité spécial qui sera chargé de la loterie, ou bien, confier l'organisation de cette loterie à votre comité avec la faculté pour celui-ci de s'adjoindre tout membre, ou même toute personne étrangère à la société dont le concours lui serait utile. Il y a, en effet, des questions d'organisation à résoudre pour la solution desquelles votre Bureau pourrait être incompétent.

Il va sans dire que par Bureau j'entends, dans l'espèce, le comité

directeur proprement dit, avec les présidents et secrétaires des trois sections.

Quelqu'un demande-t-il la parole? Si personne ne la demande je déclarerai que votre adhésion au principe que je viens d'énoncer est acquise (Applaudissements.)

Dès cette semaine, messieurs, nous ferons les premières démarches en vue d'aboutir et, dans la prochaine séance, je vous donnerai des renseignements sur les résultats que nous aurons déjà obtenus.

—

M. **L. Cloquet.** J'ai l'honneur de communiquer au Bureau diverses notes bibliographiques. J'attire l'attention de l'assemblée sur une de ces notes qui est relative à une communication faite par l'abbé Brune, le 27 mars dernier, au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, « cette communication concerne un retable de l'église de Beaune-les-Messieurs (Jura), constituant, dit M. Brune, « une magnifique œuvre flamande qui fut donnée par la ville de Gand, à l'abbé Guillaume de Poupet en 1525. » C'est donc, selon toute apparence, l'œuvre d'un artiste gantois et en la signalant tout spécialement à mes honorables confrères, j'espère provoquer peut-être quelques recherches dans nos archives en vue d'arriver à établir la paternité de l'œuvre.

—

M. **Varenbergh.** La Fédération des sociétés archéologiques adressera prochainement au cercle une invitation au congrès qui se tiendra dans le courant de cet été à Mons La plupart de nos sociétés d'archéologie sont affiliées à cette Fédération Cette affiliation présente certains avantages, entr'autres, au point de vue pécuniaire, en ce sens que les membres des sociétés fédérées qui désirent assister à un congrès ne paient qu'une cotisation de cinq francs, tandis que ceux des cercles non fédérés paient, au minimum, dix francs.

Je propose donc à l'assemblée de demander l'affiliation à la Fédération.

M. **J. Vuylsteke.** Onze kring zal waarschijnlijk iets moeten betalen?

M. **Varenbergh.** Hoegenaamd niets.

M. **J. Vuylsteke.** Eene federatie heeft kosten. Wie betaalt ze ?

M. **Varenbergh**. Zij vraagt ons niets en mij dunkt dat wij tusschen hare zaken niet moeten komen.

La proposition de M. le vice-président Varenbergh est adoptée.

II.

Ballottage de membres honoraires.

MM. *Bekaert*, *Maurice*, avocat, à Gand ;
Williams, *Charles*, propriétaire, à Gand,
sont admis, à l'unanimité des suffrages des membres effectifs présents, en qualité de membres honoraires.

III.

La distinction établie aujourd'hui entre artistes et artisans, existait-elle au moyen-âge? (Suite).

M. **Hermann Van Duyse**. Messieurs, dans notre avant-dernière séance, mes honorables contradicteurs ont déclaré que la ressemblance que j'avais cru remarquer entre la tête de la Dame de Wennemaer exécutée dans la dalle tumulaire et celle exécutée dans le fragment que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, n'existait que dans mon imagination, et il se trouverait que, d'après eux, les pierres tumulaires et la généralité des monuments sépulcraux du moyen-âge, auraient été conçus d'après un patron uniforme : le Frère Mathias, notamment, s'était engagé à nous apporter les preuves de cette assertion qui nous avait passablement étonnés. Son absence me paraît être une raison pour ne rien ajouter aujourd'hui à ce débat. Ce sont, en effet, des preuves matérielles qu'il faut opposer à des assertions portant sur des faits matériels.

M. **G. Van den Gheyn**. Messieurs, sans vouloir entrer dans cette discussion un peu par trop hypothétique de savoir s'il y a une œuvre mal faite qui a été remplacée par une œuvre bien faite, je crois cependant devoir dire un mot sur la question subsidiaire qui a été soulevée, celle de savoir si l'on doit considérer comme des portraits, les figures tracées sur les pierres tombales.

Je me souviens qu'une des plus belles pierres tombales de ce genre se trouve à l'entrée de la chapelle des fonts baptismaux de l'église St-Sauveur à Bruges et il me semble qu'il est très difficile de considérer les figures qui s'y trouvent dessinées comme étant des portraits.

Cette pierre, vous le savez, recouvre la tombe de Jooris de Munter mort en 1439 et de sa femme Vanderbrugghe, morte en 1428. L'un des soi-disant portraits devrait donc représenter une femme et l'autre un homme. Or, je vous garantis, qu'à part une petite barbiche à peine indiquée sur le menton de Jooris, il n'y a aucune différence entre les deux figures. Sans cette barbiche, il serait très difficile de distinguer l'une de l'autre les deux figures qui sont, en grande partie, cachées par les draperies, mais dont le nez et la bouche, par exemple, sont absolument identiques. Il semble résulter de cela que l'artiste n'a pas toujours eu l'idée de faire des portraits. Comment d'ailleurs aurait-il pu le faire? Sans doute, on ne peut pas dire que les pierres tombales ne reproduisent aucun portrait. Ce serait une erreur scientifique insoutenable. En effet, à Bruges même, j'en ai trouvé datées de 1515 ou 1518 qui, évidemment, sont des portraits. Mais aussi la facture est tout autre; la figure est bien marquée, bien accentuée. Ce n'est plus ici un dessin que je me permettrai d'appeler purement graphique. Par conséquent, je crois que si l'on peut dire qu'à certaines époques les figures tombales étaient des portraits, à l'époque gothique les figures n'étaient, le plus souvent, que des représentations très lointaines du personnage.

D'ailleurs, je le répète, les documents pour faire ces portraits n'existaient guère, et, dès lors, comment aurait-on pu les exécuter ? Il n'était pas question de photographie, et les portraits peints n'étaient rien moins que nombreux.

Pour en revenir à la pierre tombale de *de Munter* à Bruges, celle-ci a bien été faite d'une seule pièce, d'un trait, en 1439, après la mort du dernier des époux. Or, le premier étant mort seize ans auparavant, il faut avouer que l'artiste aurait dû avoir la mémoire extraordinairement fidèle pour pouvoir reproduire même approximativement les traits du défunt après un si long espace de temps.

Je conclus donc qu'il est très dangereux, d'une part, de dire qu'il n'y a jamais eu de portraits, et, d'autre part, de prétendre qu'il y a toujours eu des portraits sur les pierres tombales.

M. **Hermann Van Duyse.** L'honorable M. Vanden Gheyn vient de déclarer que l'homme et la femme de la plaque tombale de l'église de St-Sauveur à Bruges, diffèrent très peu l'un de l'autre. Il ajoute, il est vrai, qu'on voit très peu de chose de ce qui pourrait différencier les deux personnages. Ceux-ci, en effet, sont complètement dissimulés par les draperies, M. Van den Gheyn ajoute que la barbiche de l'homme constitue la seule marque de sa personnalité et qu'elle est bien petite. Il est fort possible, en somme, qu'elle ne fût pas longue chez l'original et que l'artiste ait rigoureusement reproduit le peu qu'il a fait voir des traits de son modèle.

En somme, cette dalle est très belle. Elle porte deux dates distinctes, mais, comme l'a fait observer M. Vanden Gheyn, elle semble avoir été faite à la dernière de ces deux dates.

De cet écart entre la mort du premier et celle du second personnage résulta peut-être l'impossibilité où s'est trouvé l'artiste de nous donner des portraits. La façon dont sont drapées ces figures a peut-être une signification spéciale, religieuse, etc.

L'idée de se faire représenter enveloppé d'un linceul est toute naturelle au moyen-âge, qui vécut côte à côte des morts, les cimetières se trouvant au cœur des villes. Tout le monde a vu les danses macabres et aussi ces tombeaux sur lesquels est représenté un squelette ou un cadavre habité ou mangé par les vers.

Je crois pouvoir noter que les études de M. Creeny sur les plaques tombales du continent semblent établir que toutes ces plaques tombales sont absolument dissemblables et que presque toutes ont un caractère de personnalité qui est parfaitement marqué et correspond, jusqu'à un certain point, avec les données d'un portrait. Les travaux de M. Creeny prouvent qu'il n'y a aucune espèce de contestation possible quant à la volonté que les artistes ont eue de reproduire les traits des personnages dont ils voulaient consacrer la mémoire.

Il semble élémentaire, du reste, d'admettre que les artistes aux-

quels on demandait un portrait aient tenu à faire ce portrait ressemblant et quand ils ne l'ont pu faire tel, c'est que cette tâche s'est trouvée au-dessus de leurs forces ou que les documents indispensables leur ont fait défaut. Mais ces documents même, étaient-ils donc aussi rares au moyen-âge qu'on l'affirmait ici l'autre jour ? Les peintres, les graveurs numismates et les miniaturistes d'autrefois savaient très bien donner la ressemblance d'une personne avec une vérité que la photographie ne donne pas toujours. Si les documents sont devenus rares, cela ne prouve pas qu'ils n'aient pas été abondants autrefois. Nous nous imaginons trop que nous connaissons tout ce qui existait anciennement; on a détruit beaucoup de choses et beaucoup d'autres ont disparu. N'oublions pas qu'il y a eu beaucoup de vandales et beaucoup d'enfants, et que les uns et les autres se sont à l'envi ingéniés à tout détruire. Il est possible, je le répète, qu'on ait voulu dissimuler la personnalité des défunts sur la dalle de Bruges, citée par M. Vanden Gheyn. Il y avait peut-être des raisons...

Mais, je constate que le portrait de Wennemaer à Gand, du sire de Liedekerke, à Bruges, celui des deux frères qui sont représentés au musée de la porte de Hal, et tant d'autres, sont autant de portraits frappants. Quand on voit un portrait, il y a comme un instinct qui dit qu'il est ressemblant ou qu'il ne l'est pas, il y a une certaine cassure de lignes qui indique que le peintre a été dominé par le souci de la ressemblance et cela frappe les moins initiés.

Les monuments de ce genre qui appartiennent à notre pays marquent très nettement la volonté bien arrêtée chez l'artiste de reproduire les traits du défunt.

Pour convaincre l'assemblée du contraire, il faudrait fournir des preuves abondantes d'une façon d'agir opposée. Il faudrait prouver qu'il y a eu une sorte de convention durable de rendre sous un même aspect des personnages divers.

Comme je l'ai fait observer, cela rabaisserait d'autant plus les ouvriers qui se seraient bornés à reproduire éternellement le même type. Or, cela n'est pas. Il peut y avoir eu une similitude dans la façon d'interpréter les figures, il peut y avoir eu un style qui variait

peu dans un laps de temps déterminé, mais pas autre chose.

Le pierres tombales que nous possédons à Gand sont presque toutes différentes, non seulement quant aux dimensions, mais par le rendu, la facture, le parti pris décoratif. Tantôt le granit était incrusté de marbre blanc, d'autres fois de simples émaux à froid en remplissaient les tailles et créaient une polychromie plus ou moins compliquée, donnant l'aspect d'un véritable champlevé, tantôt, lorsque sans doute on voulait éviter les frais, une simple taille ornait la plaque de dessins humains. Bref, il y a eu autant de diversités dans ces pierres tombales qu'il peut y avoir eu de variétés dans le type ou la fortune des personnages qu'il s'agissait de représenter.

Mais je m'arrête, comme je l'ai dit, toute conclusion peut être réservée jusqu'à ce que les preuves promises par mes contradicteurs pour invalider les observations que j'ai hasardées, aient eu toute occasion de se produire. Je serais heureux de reconnaître mon erreur si celle-ci était démontrée et regretterais seulement de voir confondre le rôle de l'artiste et de l'artisan au moyen-âge, par une démonstration établissant que l'un et l'autre ont été emprisonnés dans une formule étroite et amoindrissante ne laissant à leur initiative que de bien rares occasions de se produire si elle ne l'annihilait complètement.

M. L. Cloquet. M. Van Duyse regrette l'absence du Frère Mathias qui avait promis de nous apporter une série de frottis sur lesquels il nous aurait montré la similitude — non pas l'identité — des figures tombales. Frère Mathias étant empêché, il me paraît, que je suis, en quelque sorte, obligé de le remplacer puisque c'est moi le premier qui me suis inscrit en faux contre l'identité que prétendait trouver M. Van Duyse entre les deux figures qu'il nous a montrées dans la dernière réunion Je rappelle qu'il s'agissait pour nous d'établir que les deux dessins tracés au trait dans le cuivre n'étaient pas la reproduction d'une même conception du dessinateur. Nous croyons avoir montré que la ressemblance qui impressionnait notre confrère ne tenait pas à l'individu, à sa figure, à ses traits, mais beaucoup plus à son accoutrement. Frère Mathias et moi nous avons

avancé que, dans les plaques anciennes, on retrouve souvent les mêmes arrangements, les mêmes plis de draperies. En effet, l'on avait un type, plus ou moins fixe, quant au costume, et, en ce qui concerne le visage, la ressemblance était grande aussi, car, comme l'a très bien fait observer M. l'abbé Vanden Gheyn, les figures gravées sur les lames de cette époque — et je fais allusion bien plus au XIVe qu'au XVe ou XVIe siècles — étaient schématiques et conventionnelles. Certainement, l'artiste ne reproduisait pas une figure toujours identiquement la même, comme celles qu'on reproduit dans des clichés gravés, certes il s'inspirait plus ou moins de son sujet, mais sa préoccupation, en tout cas, n'était pas de faire un portrait. Vous savez qu'en ce temps-là le dessin réalistique n'était pas en faveur. On recherchait beaucoup le dessin expressif, le dessin un peu conventionnel. Si l'on représentait sur une tombe par exemple, l'effigie d'un chevalier, l'artiste le personnifiait, en quelque sorte, par son armure, son haubert, son écu, par une quantité d'insignes particuliers au chevalier. Mais, il n'avait pas la prétention d'impressionner le public par la ressemblance de la figure avec le défunt.

Ainsi donc, je prétends, avec Frère Mathias, qu'en ce qui concerne le visage, l'artiste du vrai moyen-âge — ne confondons pas comme dernièrement avec le XVIIe siècle...

M. **Hermann Van Duyse**. Nous n'avons pas confondu du tout. J'ai dû prendre au XVIIe siècle, des arguments que les autres siècles nous refusent et j'ai voulu établir seulement des analogies.

M. **L. Cloquet**. L'artiste du moyen-âge ne visait pas du tout au réalisme ou au portrait. La ressemblance est difficile à rendre dans ce trait si sommaire, surtout pour des figures vues de face, et un artiste moderne même n'y arriverait qu'avec peine. Aussi, les visages sont peu personnels dans les anciennes dalles. Et certainement, si nous avions sous les yeux l'album de M. Creeny, je crois qu'il me serait aussi aisé de faire ressortir les ressemblances, qu'il serait aisé à M. Van Duyse de faire ressortir les différences.

M. **Hermann Van Duyse**. C'est précisément ce que j'allais dire, mais, quant à cette prétendue impersonnalité des figures tra-

cées par les dessinateurs du XIVe siècle, je m'inscris absolument en faux.

M. **L. Cloquet**. Je ne sais comment vous l'entendez...

M. **Hermann Van Duyse**. D'après vous, ils ne se préoccupaient pas du tout de donner à leurs dessins une personnalité, c'est à dire qu'ils faisaient, comme vous venez de le dire, un chevalier quelconque se contentant de demander aux attributs les caractères qui devaient indiquer la personne représentée. C'est ce que vous avez entendu dire, n'est-ce pas?

M. **L. Cloquet**. Pas absolument. Je corrige un peu : leur préoccupation essentielle, non pas unique, était de faire valoir leurs qualités, leurs dignités.

M. **Hermann Van Duyse**. Oui, mais ce sont des choses morales cela et nous nous occupons de formes matérielles.

M. **L. Cloquet**. D'après les notions que je possède, les artistes se préoccupaient alors, avant tout, non pas exclusivement toutefois, de tracer sur la dalle des indications sur la qualité du défunt.

M. **Hermann Van Duyse**. Mais il me semble que vous évitez la question. Je vous demande ceci : le dessinateur cherchait-il à rendre la physionomie de la personne elle-même, ou bien se bornait-il à rendre un type conventionnel par l'emploi d'un cliché quelconque? Vous semblez ne pas vouloir préciser.

M. **L. Cloquet**. Mais, pardon...

M. **Hermann Van Duyse**. Eh bien, la personnalité ainsi représentée était déterminée, d'après vous, par des attributs. Voilà ce que vous venez de dire, mon honorable confrère, à deux ou trois reprises. Or, je dois m'inscrire en faux contre cette assertion, et je vais vous citer des faits, établissant que l'artiste, au lieu de s'en tenir à un schema, cherchait à reproduire le caractère propre du personnage à représenter.

M. **L. Cloquet** Non! Non! je proteste!

M. **Hermann Van Duyse**. Je choisis un exemple connu de tous les archéologues Prenons la tombe de Allars de Chimay, qui se trouve à Vireux, dans la province de Namur, et la tombe de Georges

de Niverlée, à Niverlée. Ces deux monuments sont reproduits dans l'ouvrage de M. Alfred Becquet, sur les tombes de Namur. Pour la première de ces deux tombes, l'artiste a eu à reproduire un personnage tombé sans doute en pleine maturité. Il lui a donné en main le glaive, et a donné au spectateur l'idée de la grande taille et de la force de son modèle en remplissant toute l'étendue de la pierre tumulaire de la figure de Allars de Chimay qui nous apparaît avec un aspect de force et de grandeur sauvage absolument personnel.

Par contre, il y a dans la même province de Namur, je l'ai dit, une tombe du sire de Niverlée qui a été faite peut-être cinquante ans plus tard. Eh bien, l'armement est à peu près le même. Certainement les armes des défunts différaient et permettaient, c'est une banalité de le dire, de distinguer les deux personnages, mais les artistes ne se contentaient pas de ce banal moyen de repère. Georges de Niverlée représenté revêtu d'un haubert complet de mailles et d'un haume est visiblement plus jeune, de stature plus svelte et plus élégante, qu'Allars de Chimay. Ainsi en est-il de la presque totalité des pierres tombales, la facture, le rendu, ce qui fait la personnalité d'un portrait change pour chacune de ces pierres.

Quant à Wennemaer, si ce n'est pas du portrait, je ne m'y connais plus.

L'honorable M. Cloquet s'efforce de me mettre en contradiction avec moi-même et pour cela, il prétend que les artistes du moyen-âge auraient eu à la fois un but principal et un but subsidiaire, c'est à dire qu'ils faisaient et un dessin schématique et le dessin de certains détails du modèle.

Il est évident qu'un artiste qui n'a en vue que de faire un schema dessinera cependant un enfant autrement qu'un homme et celui-ci d'une autre façon qu'une femme; s'il a affaire à un personnage maigre, il ne le dessinera pas comme si c'était un homme corpulent, et ainsi de suite. Ce n'est pas pour des motifs de ce genre qu'il faudrait admettre que les figures des pierres tombales de ce temps-là ne peuvent avoir aucun trait de ressemblance avec les

originaux. Par le fait même que vous reproduisez une figure d'après un original, votre ouvrage doit se ressentir de l'aspect de cet original.

La distinction que je fais entre les artistes qui auraient de ces tendances et les artistes qui étaient des réalistes, est toujours vraie.

On dit que les artistes de ce temps-là étaient idéalistes, je n'en dirai pas grand'chose, car de telles discussions deviennent si subtiles que souvent leur objet se volatilise. Je demanderai seulement aux membres que la chose intéresse de venir voir les dalles originales du sire et de la dame de Wennemaer. La ressemblance est tellement nette entre la figure de Mme Wennemaer et le fragment auquel je fais allusion, que pareil examen, je présume, fera des convertis même parmi ceux que je crois les plus éloignés de ma manière de voir.

M. **Van Biesbroeck**. Dans la dernière séance, j'ai eu l'honneur de faire observer qu'on semblait perdre de vue la question proprement dite pour s'attacher à une circonstance archéologique. Je voudrais préciser davantage ma pensée quant au côté artistique de la question.

Je crois que de tout temps il y a eu une différence, sinon de situation, au moins de qualité entre le créateur de formes nouvelles et celui qui ne fait que reproduire celles-ci, c'est-à-dire entre l'artiste et l'artisan. Cela est dans la logique des choses et doit avoir toujours existé, même du temps de ces antiques civilisations asiatiques dont les productions artistiques paraissent si rigoureusement traditionnelles. C'est probablement par l'extrême éloignement des temps et des lieux qu'elles nous paraissent anonymes et collectives.

C'est ce que nous fait entrevoir aujourd'hui la connaissance plus exacte de l'antiquité, par exemple, pour l'art japonais, où l'on nous a fait connaître plusieurs personnalités marquantes.

Aujourd'hui on est cependant généralement d'accord que la grande différence qui règne entre artistes et artisans ne devrait pas exister et n'existait pas anciennement; qu'elle est résultée seule-

ment à la longue d'une organisation factice des arts après la belle époque de la renaissance. Ce mal est propre à notre époque et il ne dépend, ni des artistes, ni des artisans, de le changer. L'art dépend toujours de l'état social où il se produit. La situation actuelle ne s'est produite que parce qu'on croyait poursuivre le grand art ; on voit aujourd'hui qu'on a fait fausse route. Tout le monde aussi est d'accord que l'art doit être l'expression esthétique des tendances et des besoins d'une époque et c'est bien pour cette raison qu'on est partout à la recherche de cette expression. C'est déjà beaucoup de connaître le mal, c'est par là qu'il faut commencer un traitement, mais il est difficile de trouver le vrai remède. Certes, il ne manque pas de spécifiques qui semblent très logiques. C'est ainsi qu'on croit souvent retrouver cette expression qu'on recherche, dans le retour aux formes rationnelles de notre art ancien. Mais l'expérience a prouvé que c'est ainsi qu'on fait de l'archaïsme et non pas de l'art. L'art doit réfléter vivement et librement le caractère d'une époque et, certes, il ne saurait le faire en empruntant les formes d'un autre temps. On a vu dans l'antiquité gréco-romaine, pendant la décadence, un retour aux formes archaïques, qui n'a reproduit en rien la la saveur des primitifs et qui a été absolument incapable d'enrayer la décadence. Je crains beaucoup qu'aujourd'hui encore un retour aux formes du passé, fût-il le nôtre, ne soit condamné au même résultat.

On pourrait objecter que la renaissance a été un retour aux formes de l'art antique et que l'art, à cette époque, n'en a pas été moins brillant et vivant. Certainement, mais cette heureuse époque était loin de l'archaïsme, elle était peu érudite en fait d'art et ne connaissait guère l'archéologie; elle était toute d'enthousiasme et le retour aux formes n'était souvent qu'un stimulant, presque un prétexte, pour retourner à l'imitation ample et libre des formes naturelles, surtout dans la peinture et la sculpture. Là où l'imitation de l'antique a été la plus directe, comme dans l'architecture, là aussi les résultats ont été les plus douteux.

La simple question de différence entre artistes et artisans se

rattache au grand problème artistique qui préoccupe notre époque et, à ce titre, elle intéresse vivement les artistes. Elle est un des éléments de ce problème, ou plutôt une de ses conséquences et il serait hautement intéressant de l'élucider sous ce rapport.

Ainsi ne semble-t-il pas que toute l'époque moderne est dominée par un double idéal artistique ? A la renaissance et jusque bien près de nous, on recherche là synthèse, l'expression large, universellement humaine pour ainsi dire, des formes naturelles, qu'on croit voir réaliser par l'art grec. L'esprit critique et analytique de notre temps exige, avant tout, l'originalité et l'individualité qu'on croit trouver dans l'art du moyen-âge. Envisagée de cette façon, la question entraînerait des développements qui dépasseraient les bornes de nos discussions.

Mais je n'ai pu m'empêcher d'appeler votre attention sur ce côté de la question parce que je suis persuadé que l'unité dans la conduite des travaux artistiques et la solidarité entre artistes et artisans dépend de la solution de ce problème.

M. **L. Cloquet**. M. Van Duyse voudrait s'opposer à ce que je distingue entre le but principal de l'artiste, et une préoccupation secondaire qu'il a pu avoir. Je dis que les effigies gravées sur les lames ne visent pas, en ce qui concerne la figure, à une ressemblance réalistique. Cependant la ressemblance est nécessairement reproduite dans une certaine mesure. Même dans un schéma, on dessine un homme autrement qu'un enfant, un gros personnage autrement qu'un individu maigre, etc.

Au surplus, je ne voudrais pas donner trop d'importance à une question de détail.

Il s'agissait tout simplement de justifier mon opinion, en montrant que la ressemblance des deux têtes exposées par M. Van Duyse peut s'expliquer autrement que par la reproduction d'un même carton. La ressemblance des draperies peut tenir à un type conventionnel; les traits du visage se ressemblent parce qu'ils sont sommaires et peu réalistiques. Les deux têtes ne sont pas du tout les mêmes.

L'incident soulevé par M. Van Duyse n'a été qu'une parenthèse.

Ce que vient de dire M. Van Biesbroeck rentre mieux dans le fond de la question et je dois dire que je partage, en grande partie, les idées de l'honorable préopinant. J'aurais scrupule à relever un point de sa très intéressante communication, parce que je craindrais de sortir du cadre du domaine de notre société. Mais je voudrais, en toute loyauté, dire mon opinion sur ce passage... M. le Président me dira jusqu'où je puis aller.

Messieurs, en faisant voir combien nous nous sommes écartés des bonnes traditions d'autrefois, en vertu desquelles l'artisan et l'artiste n'étaient qu'un, en nous faisant voir ce défaut de notre art moderne, M. Van Biesbroeck nous a dit que, pour éviter ce défaut, on est retourné à l'époque ancienne et il a semblé dire qu'on avait eu tort parce que l'art doit refléter le caractère d'une époque.

M. **Van Biesbroeck.** Je n'ai pas dit qu'on avait tort.

M. **L. Cloquet.** Je tiens à affirmer que c'est avec raison que nous tâchons de renouer la tradition ancienne, qui est la tradition locale, nationale et qui, d'ailleurs, n'est pas si éloignée de nous que cela, car enfin l'état d'esprit ou l'état d'âme, comme on dit aujourd'hui, des gantois de 1894 n'est pas si différent, à mon avis, de l'état d'âme de leurs ancêtres du XIVe ou XVe siècles. En tout cas, les besoins matériels et moraux sont rapprochés plus qu'on ne le pense. On s'efforce, en vain d'après moi, de créer un abîme entre l'époque moderne et l'époque du moyen âge. Il y a peut-être non un abîme, mais, dirai-je, une fente très profonde, mais très étroite, surtout depuis la Renaissance française, qui a créé l'aristocratisme en fait d'art, et le prolétariat du métier. Mais, la distance est presque nulle, on peut se tendre la main par-dessus cet abîme. J'estime que c'est avec raison que nous nous rattachons à l'art ancien, mais national et local.

Et j'ajouterai qu'à Paris l'on fait de grands efforts en vue de rétablir l'unité intime entre l'artiste et l'artisan et je vous en citerai un exemple tout récent. Au mois d'avril même s'est ouvert à Paris, le congrès des arts décoratifs et le deuxième point inscrit à l'ordre du jour de ce congrès était le vœu, de voir accorder une place impor-

tante dans les expositions et dans les musées aux produits de l'art industriel, afin de le mettre au même rang que le soi-disant grand art.

M. **Van Biesbroeck**. Notre époque fait beaucoup pour l'art industriel, cela est évident. Mais la question n'est pas là. Il s'agit de savoir si le retour aux formes anciennes est bien un renouvellement de l'art, si c'est de l'art ou de l'archaïsme. Par exemple, en fait d'art décoratif, il est bien certain que tout le monde est d'accord que les productions des arts décoratifs orientaux sont superbes ; qu'il y a là un art harmonieux, logique, qui se tient, où il n'y a aucune solution de continuité. Et cependant, comment se maintient cet art? Est-ce un idéal auquel il est possible de faire revenir notre époque, notre société moderne? Quand bien même on le voudrait, je crois que ce serait impossible. Là, où il y a de la vie, du mouvement, il y a aussi des changements continuels, des transformations constantes dans les formes de l'art. Cela s'est vu toujours et c'est seulement dans les civilisations immuables qu'on peut maintenir des formes immuables par une forte organisation hiératique et despotique.

M. **L. Cloquet**. Je ne vois pas cette immuabilité au moyen-âge.

M. **Van Biesbroeck**. Certainement non! C'est au contraire, une époque pleine de vie et de mouvement qui se transforme toujours.

M. **L. Cloquet**. Je pense que cette immuabilité n'a jamais existé d'une manière absolue. On a voulu la montrer en Egypte, mais là même, elle n'a pas existé.

Je considère l'art comme une vraie plante, qui doit avoir ses racines dans le sol, c'est-à-dire dans la tradition locale, et je pense que si cette plante s'est étiolée, il faut y greffer de nouvelles pousses. On doit reprendre, non pas les formes, mais les formules anciennes. Nos sculpteurs doivent avoir une personnalité française ou belge et non pas grecque. Est-ce que les types du moyen-âge ne sont pas des types locaux et vivants? Les belles figures de Reims, ou les fameux saints de Solesmes, par exemple, ne sont-ils pas des gens qui paraissent respirer l'air de France? Est-ce que nos statues et les figures

de bas-reliefs du moyen-âge, en Belgique, ne sont pas belges aussi, tout en empruntant au passé une certaine allure, ce qui est tout naturel, sinon il n'y aurait pas de continuité dans l'art?

Reprendre une formule du passé, ce n'est pas s'immobiliser; on peut néanmoins faire de l'art personnel et vivant. Cette formule plus ou moins traditionnelle est nécessaire. En peinture et en sculpture je ne suis pas assez compétent, Messieurs, mais, en architecture, il est impossible, en général, qu'on fasse, un projet qui paraisse acceptable s'il n'est conçu d'après une formule préexistante.

M. **G. Van den Gheyn.** Si j'ai bien compris M. Van Biesbroeck, il ne s'oppose pas du tout à ce qu'on revienne aux anciens, mais il ne demande pas cependant qu'on se cristallise dans une étude unique. Or, je crois que de ce que M. Cloquet vient de dire, il faut conclure qu'il désire plus de liberté d'allures. C'est là ce qu'il demande. Revoir ce qui a été fait au moyen-âge, je crois que tout le monde peut y souscrire, à la condition qu'on ne considère pas les chefs d'œuvre du moyen âge comme sacramentels. Je suis d'avis, avec M. Van Biesbroeck, qu'on devrait faire en sorte que nos jeunes artistes, quelles que soient d'ailleurs leurs idées, s'efforcent d'être, avant tout, personnels. Ils devraient travailler d'après leurs besoins et leur caractère, et c'est ainsi que l'art progresserait.

Mais ce serait enrayer ses progrès que de vouloir l'arrêter à une époque déterminée.

M. **le Président.** La discussion peut être considérée comme close sur la première partie de la question.

Quand à la deuxième partie, celle des pierres tombales, convient-il d'attendre le retour du frère Mathias ?

M. **G. Van den Gheyn.** Cette question des pierres tombales est très intéressante et on aura certainement encore bien des choses à dire. Je propose donc d'en faire l'objet d'un nouveau débat.

M. **Herm. Van Duyse.** Moi également, et je demande la production des documents établissant que les artisans et les artistes n'ont fait qu'un au moyen âge.

M. **le Président.** S'il n'y a pas d'opposition le tout sera remis à la prochaine séance. (*Adhésion*).

IV.

Dresser la statistique des piloris, perrons, pierres de justice, croix de marché, etc., existant en Flandre. (Discussion, suite).

M. **Pirenne**. J'exprime le regret de n'avoir pu assister à la dernière séance. J'ai déjà exposé cette question, mais je désirerais la reprendre pour bien en préciser le sens.

Il s'agit moins de faire une statistique des piloris, perrons, etc., que d'arriver à connaître la signification juridique qu'on doit attribuer à ces intéressants monuments.

Et si vous me le permettez, je voudrais entrer un peu plus profondément dans les détails de la question.

On a beaucoup épilogué sur la signification de ces monuments et notamment sur celle des perrons. Dans les derniers temps MM. Goblet d'Alviella, Van der Kindere, Demarteau, et Rahlenbeek, entre autres, s'en sont occupés. Ce dernier (1) considère le perron liégeois comme le symbole de la liberté de la ville de Liége, parce qu'il y trouve les lettres L. G. qu'il interprête par les mots « *Libertas gentis* ». Il est à peine besoin de faire remarquer que la présence de ces deux lettres dans les armoiries modernes de la ville de Liége n'a aucun rapport avec le perron et qu'elles signifient seulement *Legia*.

Pour M. Demarteau (2) le perron est une colonne romaine, et pour M. le c^te^ Goblet (3) un symbole compliqué, tout à la fois d'origine germanique, gréco-romaine, chrétienne et féodale.

A l'Académie, M. Van der Kindere a combattu l'opinion de M. Goblet (4) et il a repris pour son compte les théories de MM. Sohm et Schrœder dont je vous ai déjà entretenu, c'est-à-dire qu'il a déclaré que le perron liégeois devait avoir identiquement la

---

(1) Revue de Belgique 15 mai 1890.

(2) Bulletin de l'Institut archéolog. liégeois, XXI, 445.

(3) Bulletin de l'Acad. 1891.

(4) Bulletin de l'Acad. 1891.

même signification juridique que les « Rolands » allemands et qu'il symbolisait, par conséquent, l'État (le roi) toujours présent sur le marché et, par extension, dans la ville.

Je voudrais examiner cette question à la lumière des nouveaux éléments que nous ne pouvons manquer de rencontrer ici.

MM. Sohm et Schrœder présentent des arguments fort curieux en faveur de leur thèse, et il semble bien, en effet, à les lire, que les Rolands allemands soient la signification symbolique du pouvoir royal dans une ville.

D'après ces auteurs, les croix primitives dont les Rolands et les perrons ne sont que des transformations monumentales, ne sont absolument pas des croix chrétiennes, ce sont de purs emblèmes juridiques qui représentent la prise de possession du sol par le roi. (*missio in bannum.*) Il existe aujourd'hui encore quelque chose d'analogue : la *saisie-brandon* est un vestige de l'antique *missio in bannum.* Primitivement donc, selon MM. Sohm et Schrœder, les croix de marché ne seraient autre chose que des emblèmes juridiques indiquant l'appropriation par le roi du sol du marché et par extension de celui de la ville.

Je pense que cette théorie est inexacte. En effet, si l'on examine les quelques croix de marché très anciennes que nous possédons encore, il semble bien que ce ne sont pas des croix laïques, mais des croix religieuses. Ainsi en est-il, par exemple, de celle qui existe encore à Trèves. C'est une croix romane et à l'intersection des quatre bras se trouve l'agneau portant le petit étendard connu sous le nom de croix de résurrection. De même, celle d'Hauthem-St-Liévin porte, d'un côté les lettres I. N. R. I., de l'autre, I. H. S. Sur d'anciennes monnaies liégeoises, signalées par M. de Chestret (1), le perron apparaît tout d'abord sous la forme d'une croix. Or, aucun doute ne peut exister sur la signification religieuse de ces croix, car sur certains deniers, on remarque sous la croix la figure d'un poisson, c'est à dire la représentation symbolique du Christ. Perrons et

(1) Bulletin de l'Institut. arch. liégeois, XVIII, 175.

croix de marché sont donc bien, à l'origine, des croix religieuses.

Seulement, pourquoi, sur les marchés des villes, y avait-il une croix religieuse ?

Au moyen-âge, la croix était un symbole de paix. Beaumanoir, (éd. Beugnot, I., 369), à la fin du XIIIe siècle, déclare que les croix sont des *asiles*, c'est à dire que si, par exemple, un malfaiteur embrasse le fût de la croix, on ne peut pas l'arrêter. Il fait exception toutefois pour les croix plantées au bord des chemins, lesquelles ne peuvent pas protéger le malfaiteur contre les poursuites de la justice. Mais, de ce qu'il croit devoir introduire cette restriction dans son texte, nous pouvons conclure qu'à une époque antérieure, l'asile de la croix était absolu, et, en effet, divers textes du XIe siècle nous apprennent qu'il en était bien ainsi à l'origine.

A partir du XIIIe siècle, la vertu protectrice des croix a toujours été en s'affaiblissant. Cependant elle n'a pas complètement disparu. En voici un exemple assez curieux. Au XVe siècle les habitants d'une rue de Mons étaient très incommodés par des dépôts d'immondices que les gens du voisinage avaient l'habitude d'accumuler au coin de la rue. Ils se cotisèrent pour acheter une croix et l'établirent à l'emplacement où se faisaient les dépôts. Désormais ce coin de terrain devait être respecté et il le fut. (Voir Annales du Cercle Archéolog. de Mons, XXII, 524.)

La présence de l'emblème religieux par excellence, de la croix chrétienne sur les marchés du moyen-âge, s'explique donc parfaitement. La paix, en effet, doit régner tout particulièrement pendant les transactions commerciales. Les explorateurs belges ne nous apprennent-ils pas que les nègres du Congo ont l'habitude de planter au milieu des marchés un fétiche quelconque, lequel place le marché sous l'égide de la religion?

La signification religieuse primitive des croix de marché a été oubliée à la longue.

Au XIVe et au XVe siècle, personne ne sait plus que le perron de Liège a été une croix. C'est, dès lors, tout simplement une colonne surmontée d'une boule. Sur cette boule, il est vrai, figure bien

encore une croix, mais celle-ci n'est plus qu'un élément accessoire du monument.

La croix urbaine a donc perdu à la longue sa signification d'emblème religieux pour n'être plus que le signe visible de la paix, du droit particulier qui règne au marché et dans la ville. L'évolution est parfaitement saisissable lorsque l'on étudie les transformations successives du perron liégeois. Du reste, toutes les croix urbaines ne se sont pas transformées soit en perrons, soit en Rolands. Plusieurs villes ont conservé la croix dans leurs armoiries. Telles par exemple : Ypres, Grammont, etc.

Quant aux piloris, il semble que nous ayons affaire là à quelque chose de très différent. Ce sont, semble-t-il, exclusivement des emblèmes de juridiction et je ne crois pas que les piloris aient jamais été des croix. Je pense que, dès le principe, c'étaient des arbres sous lesquels on se réunissait pour tenir les plaids, ou des pierres de justice. C'est là aussi que, jusqu'à la fin de l'ancien régime, on exécutait les condamnations. Aussi, sur tous les piloris y a-t-il des armoiries seigneuriales.

Tous les autres monuments judiciaires, gibets, fourches patibulaires etc., n'ont rien de commun avec ceux dont je viens de parler.

Je pense que cet exposé rapide vous aura fait comprendre comment la question doit être posée. Elle n'est pas du domaine de l'archéologie, mais de celui de l'histoire du droit.

M. **L. Cloquet**. Je dois dire à l'appui des explications de M. Pirenne, que je me suis mis l'autre jour à rechercher des piloris dans le *Theatrum urbium orbis* de Georges Braun, du XVIe siècle, et que j'y ai rencontré dans les vues de villes en perspective ces petits monuments. J'ai été réellement déconcerté. Je m'attendais à trouver de l'art et je trouvais toujours des croix. Aujourd'hui, en entendant M. Pirenne, je trouve l'explication de mon mécompte. J'ai relevé la liste des villes dans lesquelles se rencontraient les croix de marché au beau milieu de la place publique. Ainsi en était-il à Malines, à Douai, à Valenciennes, à Courtrai, à Mons, etc.

M. **Hermann Van Duyse**. Les perrons dont a parlé M. Pirenne, sont généralement dépourvus d'inscriptions J'en signalerai un qui porte une longue inscription et qui est situé à Florence, à 3 ou 4 mètres du baptistère. Ce perron doit être du commencement du XIIIe peut-être même du XIIe siècle, L'inscription rappelle les motifs pour lesquels ce monument a été dressé.

M. **le comte de Limburg-Stirum**. D'après la manière dont la question avait été posée, j'avais cru qu'il s'agissait simplement de piloris, lesquels, d'après tous les auteurs, sont un signe de juridiction. M. Pirenne a étendu la question aux croix. Je ne m'en plains pas, attendu qu'elle est d'autant plus intéressante.

Je signalerai, à ce propos, qu'à Harlebeke, les jugements étaient rendus sous la croix, et l'endroit s'appelait « Onder het Kruis. » Ceci semblerait indiquer que les croix étaient également des signes de juridiction.

M. **Pirenne**. C'est évident.

M. **Vict. Van der Haeghen**. Il en est de même à Gand.

La croix qui se trouvait déjà en 1407, rue des Cinq Vannes, était une croix de marché. Les iconoclastes l'ont détruite en 1567. Lors des pélerinages de St. Liévin qui se faisaient annuellement à Hauthem on y déposait ordinairement la châsse de St-Liévin.

A l'ancien marché aux poissons, il y avait quatre poteaux sans aucune indication

M. **Pirenne**. Voici encore une preuve que les croix de ville avaient une signification religieuse à l'origine.

Au moyen-âge, vous savez que la banlieue des villes était marquée, soit par des bornes, soit par des arbres entaillés (d'où le mot *Mark*), soit par des croix.

M. Schrœder prétend que ces croix qu'on plantait ainsi sur les limites de la banlieue étaient des symboles juridiques qui indiquaient que ce territoire était placé sous la protection royale. Or, c'est impossible, car un grand nombre de textes nous apprennent que les croix de banlieue étaient à l'origine érigées par le clergé.

En temps de foire, on plantait sur les marchés, à côté de la croix

permanente, une croix provisoire qui restait debout pendant toute la durée de la foire Il en était ainsi, par exemple, à Leyde, à Mons, à Tournai, etc. Mais ici encore la signification primitive de la croix des foires a fini par se perdre. A Mons, par exemple, la croix de la foire s'est transformée en un mât surmonté d'un aigle de cuivre Il en a été de même à Tournai où la croix de foire portait le nom de *bannibos* (bois du ban).

M. **le comte de Limburg-Stirum** communique à l'assemblée un dessin relatif à un procès qui a eu lieu devant le Conseil de Flandre. Il conclut de l'examen de ce document que les piloris étaient simplement des signes de juridiction.

La discussion sera éventuellement reprise dans une séance ultérieure.

Motion d'ordre.

M. **Van den Gheyn**. J'ai l'honneur de faire savoir à l'assemblée que la section des beaux-arts organise une nouvelle excursion archéologique pour le 20 mai courant. Une circulaire spéciale sera adressée aux membres.

La séance est levée à 11 heures.

Publications étrangères, intéressantes au point de vue de l'histoire et de l'archéologie nationales (2e série) (1)

—

ADVIELLE (V.). — Le Théâtre à Arras et à Lille en 1683. Les représentations de Dancourt. — Lille. Quarré in-8°.

Gazette des Beaux Arts, 1er mai 1894. Le Musée du Prado : les Ecoles de peinture du Nord, par H. HYMANS.

L'Art en Bourgogne, par A. PERRAULT-DABOT, in-8°, 280 p. — Paris, H. Laurens.

L'auteur développe l'opinon émise par L. Courajod, sur le caractère autochtone de la sculpture bourguignonne au XIVe siècle (pp. 168 et suiv.), en opposition avec la thèse soutenue par Mgr Dehaisnes, qui

---

(1) Voir tome 1er, p. 159.

considère l'école de Claus Sluter et des Claus de Werve, comme foncièrement flamande. — V. Ibid., la mention d'artistes flamands ayant travaillé en Bourgogne, notamment Melchior Brœderlam, d'Ypres, Jacques de Baerze, de Termonde, et Torquin de Gand.

— L'opinion de Mgr Dehaisnes, favorable à l'influence flamande, est soutenue dans le compte-rendu de l'ouvrage ci-dessus, donné par M. C. Eulart. dans la *Revue de l'Art chrétien*, mars 1894.

Réunion à la Sorbonne des Sociétés des Beaux-Arts des départements français. Session de 1894.

M. de Grandmaison, de Tours, étudie l'histoire de la construction de l'église de Brou, et s'occupe incidemment de la part prise dans cette œuvre, par l'architecte flamand Van Boghem. (Voir l'*Officiel.*)

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, 27 mars 1894. — V. *Journal Officiel* du 28 mars.

Communication de M. l'abbé Brune sur un retable de l'église de Beaune-les-Messieurs (Jura), « magnifique œuvre flamande, qui fut donnée par la ville de Gand à l'abbé Guillaume de Poupet en 1525. »

La Chronique des Arts et de la Curiosité (Supplément de la *Gazette des Beaux-Arts*), du 18 février 1893, contient une note relative à un peintre gantois du XIVe siècle, encore inconnu.

Pierre Gantois Guillemain Bonjean, est cité en 1368, comme bourgeois de Tournai, ayant l'intention de se fixer en France, et obtenant des lettres royales à cette fin.

On voit un curieux exemple de *Vendetta*. Un frère de l'artiste ayant été tué par un habitant de Bruges, il s'ensuivit une lutte mortelle entre les partisans des deux adversaires ; cette guerre privée dura six ans et aboutit à la mise à mort, par les amis de Bonjean, de Jean Bonnays, père du meurtrier.

Congrès de Sociétés Savantes à Paris. — Séance du 28 mars 1894, n° de l'*Officiel*, du 30 mars.

M. Etienne Charavay, dans une note sur le général Alexis le Veneur, (qui, par une prouesse accomplie en décembre 1792, amena la prise du Château de Namur), complète les notions acquises à l'histoire sur le siège de Namur, le siège de Maestricht, la bataille de Neerwinden et les opérations de l'armée du Nord en 1793.

Solesmes. — Les Sculptures de l'église abbatiale, gr. in-folio, 185 pp.. 36 phototypie. — Solesmes, 1892. par le R. P. dom DE LA TREMBLAYE.

Cet ouvrage contient une thèse par laquelle l'auteur, à la suite de M. L. Palieska, combat l'attribution que feu E. Carlier avait faite des fameux *Saints de Solesmes* à l'Ecole de Floris, d'Anvers.

Congrès de Sociétés des Beaux-Arts des départements français, à Paris, en avril 1892 — V. *Officiel*, du 31 mars.

Note de M. P. Foucart, sur le sculpteur flamand Adam Lottman.

Note de M. Van Hoorde, sur le graveur Lorthios, de Lille.

Brenet (M.). — Jean de Ockegem, maître de chapelle des rois Charles VII et Louis XI (étude bio-bibliographique). — Nogent le Rotrou. Dampeley, in-8°, 36 pp.

Delassus (Abbé). — Jeanne de Flandre et sa béatification. — Lille. Desclée et de Brouwer, in-8°, 208 pp., illustré.

Gazier. — Philippe et Jean-Baptiste Champaigne. — Paris, Allison, in-8°, 115 pp. et gravures.

Gilles Goffart et les familles Goffart en Belgique. (Intermédiaire des chercheurs et des curieux. Juillet 1893.)

La Deule (O. de). — Lille en 1892. Petites Chroniques. — Lille, imp. du *Nouvelliste* et de *La Dépêche*. In-12, 329 pp.

La Plaine Maritime du Nord de la France et de la Belgique. (*Annales de Géographie*. Paris, 1893.)

Ropes (J. Codman). — The Campaign of Waterloo : A military history. — New-York. Scribner's Son. in 8, XLII, 401 pp.

Deschamps de Pas (L.). — L'église de Notre-Dame de St-Omer, d'après les comptes de fabrique et les registres capitulaires. — Saint-Omer, d'Homont, in-8°.

Lauwereyns de Roosendaele (L. de). — Monographie audomaroise. Comment la ville de St-Omer fit retour à la France en 1677. — St-Omer, Tumevel. in-16, 205 pp.

Finot (Jules). — Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Merville (Nord) avant 1790. — Lille, Danel In-4°, XLVII, 86 pp.

Givenchy (L. de). — Notre-Dame de Serimghem : Son histoire et son culte dans les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer.

Vast (H.) Les grands traités du règne de Louis XIV (1648-1659). — Paris, Picard. In-8°, XIV, 193 pp.

Le Comité Flamand de France publie un livre de M. Finot : *Histoire du commerce entre les Flandres et la France au XVe, XVIe et XVIIe siècles.*

Cartellieri (A.). — Graf Philipps von Flandern als angeblicher Pathe König Philipps II August von Frankreich. (*Zeitschrift der Aachern Geschichtsverein*. XV. 1894.)

Lair (J.). — Essai sur la vie et la mort de Guillaume Longue Épée, duc de Normandie. — Paris, 1893. (Publie un poème rythmique du Xe siècle, sur l'assassinat de ce duc par le comte de Flandre Arnould.)

Algemeene vergadering van 4 Juni 1894.

Assemblée générale du 4 Juin 1894.

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Sont présents : MM. de Maere-Limnander, Président; Prosper Claeys et Em. Varenbergh, Vice-Présidents ; Ad. De Ceuleneer et H. Pirenne, secrétaires ; E. Lacquet, Trésorier-bibliothécaire ; L. Cloquet, Président de la section des Beaux-Arts; Hermann Van Duyse, Président de la section d'archéologie; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint; et MM. Bekaert, Coomans (Frère Mathias); F. Coppejans; W. de Haerne; M. De Noyette; F. De Pratere (l'abbé); A. Diegerick; F. Dierkens; A. Heins; G. Michel; S. Mortier; J. Obrie; O. Pyfferoen; C. Rooms; R. Schoorman; E. Sacré; H. Vaerwijck; A. Van Assche; L. Van Biesbroeck; A. Van den Bemden; G. Van den Gheyn (l'abbé); V. Van der Haeghen; J. Vander Linden; A. Van Werveke; J. Vuylsteke.

Ordre du jour.

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. La distinction établie aujourd'hui entre artistes et artisans, existait-elle au moyen-âge ? (M. Hermann Van Duyse). Discussion (*suite.*)

IV. Dresser la statistique des piloris, perrons, pierres de justice, croix de marché, etc., existant en Flandre. (M. Pirenne). — Discussion (*suite*).

V. Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens? (M. Hermann Van Duyse). — Exposé.

VI. Quelles sont les mesures à prendre pour restaurer les cryptes dans les églises et les affecter à un usage religieux ? (M. Van den Gheyn.) — Exposé.

I.

Communications.

M. le secrétaire-adjoint donne lecture :

1° des lettres par lesquelles la *Société des antiquaires de Picardie*, *la Société historique et littéraire de Tournai*, *le Messager des sciences historiques de Belgique* et le *Cercle archéologique d'Enghien* acceptent ou proposent l'échange de leurs publications contre celles du *Cercle ;*

2° de la correspondance relative à l'affiliation du *Cercle* à la *Fédération archéologique et historique de Belgique;*

3° de la lettre par laquelle M. l'Ingénieur en chef-Directeur du service technique provincial, rappelle la demande qu'il a faite le 9 août dernier relativement aux maisons ou bâtiments de Gand non situés le long des routes de l'État, qu'il y aurait lieu de respecter dans la mise à exécution ou dans la confection des plans d'alignement décrétés ou à décréter ;

4° de la communication faite par Madame la Comtesse de Spangen, née marquise de Rodes, relativement à l'existence de piloris au château de Beirlegem, à Stobbelaere et à Gendbrugge.

Le bureau est chargé de donner la suite voulue à ces communications.

—

M. **G. Van den Gheyn**. Je crois devoir faire connaître les motifs qui nous ont mis dans la nécessité de remettre l'excursion que nous avions projetée. Au programme de cette excursion figurait la visite de l'Hôtel de ville. Or, j'ai reçu une lettre de M. le Bourgmestre, faisant connaître que l'Hôtel de ville ne serait pas accessible le jour

que nous avions fixé, à cause de la manifestation organisée en son honneur.

Je me suis adressé alors à M. le conservateur du musée archéologique pour le prier de vouloir nous permettre de visiter le musée sous sa conduite.

M. Van Duyse nous a répondu qu'il désirait assister à la manifestation Lippens.

Dans ces conditions, il ne nous restait qu'à remettre notre excursion après les vacances.

—

M. **le Président**. La question de la loterie à organiser en vue du dégagement de l'église de St-Nicolas est entrée dans sa phase active. Déjà le Comité a entamé des négociations avec une banque de Gand. Il a été malheureusement empêché de fixer le montant de la somme à emprunter, l'état de santé de M. le Receveur des domaines, ne lui ayant pas permis jusqu'ici de faire l'expertise des maisons qui doivent disparaître.

Le Comité poursuivra activement l'affaire, et il espère être à même, pour la réunion d'octobre, de vous faire connaître le résultat final de ses démarches.

—

M. **Varenbergh**. Messieurs, il a été plusieurs fois question dans nos réunions de l'exécution de photographies des principaux monuments du pays.

Ce projet est sur le point de se réaliser et l'on va, parait-il, commencer par la ville de Gand, Or, ce serait un artiste bruxellois qui aurait été chargé de ce travail. Si ce dernier fait est exact, il est profondément regrettable.

Le gouvernement est généralement beaucoup trop disposé à s'adresser à des artistes bruxellois, tout comme si en province il n'y avait aucun artiste capable.

Il est vrai que l'on s'est adressé à deux photographes gantois et que ceux-ci n'ont pas répondu. Évidemment, ils ont eu tort, mais j'estime cependant qu'on s'est trop hâté de prendre une décision. Il

y a à Gand encore bien des photographes en état d'entreprendre ce travail et l'on aurait pu faire un nouvel appel.

Il faut dire aussi à la décharge des photographes, qui n'ont pas donné suite à la proposition qu'on leur a faite, que les indications qui leur ont été fournies étaient totalement insuffisantes.

Je proteste donc contre cette manière d'agir.

M. **A. Heins**. Je me joins à M. Varenbergh pour protester contre la situation faite à nos photographes.

Je sais que les renseignements qui leur ont été fournis étaient beaucoup trop insuffisants pour qu'ils pussent soumissionner en connaissance de cause.

M. **G. Van den Gheyn**. Je crois que nous devons, dans cette circonstance, donner aux artistes gantois une preuve de l'intérêt que nous leur portons.

Je propose donc de décider que le Bureau transmettra à qui de droit notre protestation et qu'il fera les démarches nécessaires pour que nous obtenions satisfaction.

M. **L. Cloquet**. Je ne puis émettre un avis dans cette affaire. Mais, je crois cependant pouvoir dire, sans être indiscret, que quand il m'est revenu que des plaintes avaient surgi de la part des photographes gantois, j'ai pris sur moi de suspendre des démarches dont j'étais chargé, au sujet du travail mis en adjudication par le Gouvernement.

Je ne puis préjuger la décision qui interviendra, mais le travail étant arrêté, pour le moment, la question sera sans doute délibérée à nouveau dans une prochaine séance du comité compétent.

M. **Varenbergh**. Dans ces conditions nous ne devrons pas intervenir par voie de protestation.

M. **L. Cloquet**. C'est mon avis. Je le répète, je ne puis préjuger. Peut-être y a-t-il déjà des droits acquis. Mais enfin, il me paraît que le Cercle pourrait faire une démarche, tout en ne lui donnant pas le caractère d'une protestation.

M. **le Président**. Le Bureau s'adressera au comité compétent pour qu'il veuille bien revenir sur sa décision (Adhésion).

—

M. **J. Vuylsteke**. In onze vergadering van 5 November 1893 is er op voorstel van den heer Hermann Van Duyse besloten stappen aan te wenden opdat er opzoekingen zouden gedaan worden in de gracht of oude rivier die veroordeeld is om te verdwijnen ten gevolge van de omschepping van de wijk van het Nieuwpoortje.

De heer Van Duyse deed opmerken dat aan de Karnmelkbrug vroeger eene der vier oude stadspoorten gestaan heeft, en dat, wanneer dat water eenmaal zal opgevuld zijn, men nooit meer zal kunnen weten wat er daar misschien op den bodem of in den grond verborgen ligt

Het Bureel beloofde zich in betrekking te zullen stellen met den heer Braun, ingenieur der stad. Gaarne zou ik weten of die poging eenigen uitslag heeft opgeleverd.

De heer Van Duyse zegde te recht dat er geen tijd te verliezen was ; de zaak is nu nog dringender geworden, want men is reeds volop bezig met bedoeld water te vullen.

Ik wensch terzelfder tijd de aandacht van den Kring in te roepen voor een ander oudheidkundig vraagpunt, dat met het eerste eenigszins in verband staat omdat het ook eenige opdelvingen zou vereischen.

Ik bedoel de vraag of er rondom het Gravenkasteel ooit een gracht bestaan heeft.

De commissie van het Gravenkasteel, die onder de wakkere leiding van onzen geachten Voorzitter werkzaam geweest is, heeft gedacht dat dit van zelf sprak ; zij heeft hare meening zelfs bepaald uitgedrukt, in een stuk dat onderteekend werd door al hare leden, en uitgegeven in den *Messager des sciences historiques* (t. LXI, 1887). Die Commissie vroeg dat er onder de uitgaven voor de herstellingswerken eene som zou begrepen worden bestemd om op de geheele uitgestrektheid van den omheiningsmuur eene diepte te graven, welke door een steunmuur van de Veirleplaats en de Geldmunt zou gescheiden zijn, ten einde alzoo een schijn van de oude gracht te geven.

Ofschoon ik zelf dat stuk medegeteekend heb, moet ik zeggen dat ik tot de overtuiging ben gekomen dat het Gravenkasteel geen gracht gehad heeft; ik zal de redenen, die mij daartoe nopen, hier nu niet uiteenzetten; maar ik wensch voor te stellen dat er, terwijl de herstellingswerken thans in gang zijn, aan den voet van den omheiningsmuur eenige putten gedolven worden, ten einde de gesteldheid van de fondamenten van dien muur te onderzoeken. Ik verbeeld mij dat men daar eene stellige oplossing van het vraagstuk zou vinden.

Ik vraag eindelijk de toelating om u nog over een derde punt betreffende onze onderaardsche oudheden te onderhouden.

Het is zeer lang geleden dat ik de krocht van den Geeraard-Duivelsteen niet meer gezien heb. Toen ik ze zag, was een deel er van, namelijk de hoek ten zuidwesten, op eene uitgestrektheid van twee zuilen in 't vierkant, door een muur van het overige afgesneden. Dit afgesneden gedeelte lag onder den koer van de kazerne der pompiers; en men wist niet of het nog bestond dan wel of het geheel of gedeeltelijk vernield en met gruis opgevuld was.

Van het overige van den kelder lag toen een deel onder het bewaard gebleven gebouw van den Steen; dat deel behoorde aan den Staat toe; de rest lag onder den koer van het voormalig Kuldershuis en behoorde toe aan de Godshuizen.

Ik ben onbekend met de tegenwoordige toedracht van dien eigendom. Heeft de Staat de rest van de krocht later bijgekocht? Of behoort die nog steeds gedeeltelijk aan den Staat en gedeeltelijk aan de Godshuizen? Ik weet het niet, en er is daar oogenblikkelijk geen gevaar.

Maar ik ben bezorgd met het lot van den afgesneden hoek, die onder den koer der pompiers lag, en die nu aan de Maatschappij Zollikofer toebehoort, en door haar te koop wordt aangeboden gezamenlijk met den grond die langs de Limburgstraat van de kazerne is overgebleven.

Ik acht het vooreerst zeer wenschelijk daar ook eens te delven

om te zien of dat afgesneden gedeelte nog bestaat, en indien er nog iets van gevonden wordt, het noodige te doen opdat het weer aan de krocht toegevoegd worde.

Bovendien zou er moeten belet worden dat, als de maatschappij Zollikofer bedoelden grond verkoopt, er daar gebouwen verrijzen die tegen den pas herstelden toren geplakt worden of hem onzichtbaar maken.

Ik vertrouw dat de Vergadering met mij zal instemmen om ons Bestuur te verzoeken zijne bijzondere aandacht aan die verschillende punten te wijden.

M. **Vander Linden**. Je suis à même de répondre à la dernière question posée par M. Vuylsteke. La presque totalité de la crypte appartient à l'Etat. Mais, dans l'esprit de ceux qui ont négocié l'affaire, l'acquisition portait sur toute la crypte. Après coup, on a trouvé qu'une petite bande n'y était pas comprise.

Des négociations sont entamées avec la Société immobilière pour l'acquisition du restant de la crypte.

Je crois qu'on ira encore plus loin. Au budget extraordinaire, qui vient d'être déposé, figure un crédit de 60 mille francs pour l'agrandissement du conservatoire.. Je ne puis rien affirmer, mais je crois que c'est en vue de l'acquisition du terrain dont a parlé M. Vuylsteke que ce crédit est demandé.

En ce qui concerne les deux travées défoncées, je crois que cette question sera résolue en meme temps qu'on s'occupera de l'agrandissement du conservatoire.

M. **le Président**. Il n'a pas été inutile de soulever cette question, bien qu'elle touche à sa solution. Le budget extraordinaire prévoit une somme de 60 mille francs pour l'agrandissement du conservatoire. M. Van Rysselberghe a fait les plans de l'agrandissement et je crois savoir qu'ils ont été approuvés par la commission du conservatoire. Il y a donc, je pense, accord complet.

M. **J. Vuylsteke**. Men zou niettemin aan de besturen, die in de zaak betrokken zijn, kunnen bekend maken dat wij, uit ons oudheidkundig oogpunt, er het grootste belang in stellen.

Verder moet ik doen opmerken dat, hetzij men daar een modern huis of eene zaal voor het conservatorium bouwe, de herstelde toren evenzeer zou kunnen gemaskeerd zijn.

M. **Vander Linden**. Il me semble qu'on pourrait exprimer le vœu que les travaux d'agrandissement soient conçus de telle sorte : 1° qu'ils tendent à rétablir la crypte dans son état primitif, 2° qu'ils ne masquent en rien le donjon qui vient d'être restauré. (*Adhésion.*)

M. **le Président**. Ce vœu sera transmis à l'administration communale.

Pour la question des fouilles à pratiquer aux environs du pont du Lait Battu, le bureau s'est rendu sur les lieux accompagné de M. l'Ingénieur Braun. Celui-ci a fait preuve des dispositions les plus bienveillantes; il nous a promis de faire le nécessaire, et je serais bien étonné s'il n'avait pas donné suite à sa promesse. Je m'en assurerai d'ailleurs dès demain. Quant au fossé du château des comtes, les maçons se sont arrêtés évidemment au dernier degré des fondations et ils n'y ont trouvé aucune trace de l'ancien fossé. On ne peut conclure de là qu'il n'y en a pas eu. Plus tard il faudra faire des fouilles spéciales.

—

M. **L. Cloquet**. Je me permets de rappeler l'intéressante question de l'exposition de l'Album de la ville de Gand.

M. **Hermann Van Duyse**. M. le bibliothécaire Vander Haeghen m'a donné hier l'assurance que nous pourrions nous entendre à ce sujet dès demain. Cette exposition se fera donc dans un très bref délai.

II.

Ballottage de membres honoraires.

M. **G. Van den Gheyn**. J'ai l'honneur de proposer M. le baron Victor Casier et puisque nous ne nous réunirons plus d'ici au mois d'octobre, je demande, qu'exceptionnellement, il soit ballotté ce soir. (*Adhésion*).

MM. Casier, Victor (baron), à Gand; Declercq, Charles, avocat, à Gand; Helleputte, Jules, avocat, à Gand; Maeterlinck, Louis,

artiste peintre, à Gand; Van Assche, Guillaume, candidat notaire, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

III.

La distinction établie aujourd'hui entre artistes et artisans, existait-elle au moyen-âge? (Discussion. — Suite).

M. **Coomans** (**Frère Matthias**). Monsieur le Président, je vous prie d'abord de m'excuser de n'être pas venu aux deux dernières réunions. Les cours du soir à l'école St Luc m'empêchent de venir régulièrement aux séances.

Messieurs, les observations que j'ai l'honneur de vous présenter au sujet des documents que je vous apporte aujourd'hui, m'ont été suggérées à la suite de la discussion que les frottis Wenemaer, apportés par M. H. Van Duyse, le mois dernier, ont suscitée.

L'auteur du remarquable rapport de la distinction entre l'artiste et l'artisan a voulu démontrer par ces frottis que, pour l'exécution de la tombe Wenemaer, il y a eu l'artiste qui a fait le projet et l'artisan qui a reproduit le dessin par le burin sur une lame de cuivre.

Pour appuyer cette démonstration, M. H. Van Duyse a exhibé un décalque d'un débris de plaque en laiton sur laquelle est gravée, d'après lui, la même image de la tête de Marguerite Sbrunen figurée sur la grande lame.

Il en a conjecturé que l'artiste, auteur de la figure de la Dame Wenemaer, ayant remarqué que son dessin était mal rendu une première fois, ainsi que le prouverait le frottis de ce débris de plaque, cet artiste l'a fait recommencer par un second praticien lequel a parfaitement rendu la composition du maître.

Cette assertion avait été faite par l'honorable rapporteur pour prouver que, si à l'époque gothique il n'y avait pas un abîme entre l'artiste et l'artisan comme aujourd'hui, il serait néanmoins inexact de dire qu'ils ne faisaient qu'un.

Ne partageant pas l'avis concernant les suppositions faites au sujet de l'estampe de cette petite plaque où il n'y a ni trace de copie, ni trace de portrait suivant l'idée émise, à la réunion de mars dernier,

j'avais promis de vous présenter, à une séance ultérieure, des documents pour justifier mon opinion.

Mais je me demande s'il est encore nécessaire de vous causer de ces frottis, M. Cloquet ayant démontré déjà que l'image de la petite plaque n'est ni une reproduction au poncis, ni au décalque de la Dame Wenemaer. Vous avez d'ailleurs l'occasion de voir ici encore une fois que les contours, les plis de la guimpe et du voile, les traits du visage diffèrent complètement dans les deux estampes exposées à vos regards. Je voudrais donc me borner à vous montrer quelques frottis de plaques du nord de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Belgique que j'ai apportés ici.

L'analogie qui semble exister entre l'estampe de la Dame Wenemaer et celle de la petite plaque de cuivre, porte, à mon avis, seulement sur le costume de la personne et la manière conventionnelle de la représenter par le burin sur des tombes plates en cuivre comme cela était pratiqué au XIVe siècle.

Pour être convaincu que les tombes de cette époque ont une ressemblance frappante entre elles, il suffit de jeter un coup d'œil sur les divers frottis que j'ai l'honneur de vous communiquer en ce moment.

Au revers de la petite plaque portant l'image en question sont gravées les armoiries dites de Wenemaer et de sa Dame et dont l'estampe est également sous vos yeux.

Les pièces de cette armoirie et la silhouette de l'écu n'accusent-elles pas évidemment une époque postérieure d'environ deux siècles à la grande plaque de Marguerite Sbrunen ? Ce qui semble confirmer notre pensée, c'est encore l'inscription datée de 1589 sur une grande dalle portant, avec l'écusson, dont il vient d'être parlé, les plaques tumulaires des fondateurs de l'hospice St Laurent.

Il est dit dans le Messager des Sciences historiques de Gand, année 1853, que, « selon toute apparence les belles lames de laiton... étaient incrustées, avec l'écusson qui les accompagne, dans une grande dalle en pierre... et couvraient leur tombeau.

» Que pendant les troubles religieux du XVIe siècle... ils avaient

disparu, et que quelques années après le rétablissement de l'autorité de Philippe II, les administrateurs de l'hospice firent placer ces deux antiques débris dans le vestibule de l'hospice St Laurent avec l'inscription qui porte la date 1589 ».

Ce monument replacé au XVIe siècle a disparu il y a quelques années, lors de la destruction de la chapelle et de l'hospice de St Laurent. Il n'avait pas, comme d'ailleurs le frottis que je vous montre de ce monument le prouve bien, la disposition des dalles et des cuivres tumulaires du XIVe siècle.

Messieurs, d'après les documents et les renseignements que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, l'on peut affirmer, je crois, que la petite plaque portant l'image qui a particulièrement donné lieu à discussion et a semblé donner la preuve qu'il y avait au moyen-âge une distinction établie entre l'artiste et l'artisan, que cette petite plaque, dis-je, n'a pas fait partie de la tombe de Wenemaer avant 1589 et qu'elle n'est qu'un débris des lames funéraires qui étaient très nombreuses dans les églises et les fondations pieuses avant les troubles religieux dont la ville de Gand a particulièrement souffert, paraît-il, de 1566 à 1585.

Messieurs, je me permets aussi de faire une observation au sujet des deux plaques de cuivre travaillées sur chaque face au sujet desquelles M. Hermann Van Duyse a tiré des déductions (voir bulletin de la séance de mars dernier, page 19) que je prends la liberté de contester. Ces plaques portant chacune en gravure deux personnages de la fin du XIVe siècle, n'accusent pas une fondation quelconque avant celles de Van Diepenbeek et de Laurent Dubois; et les inscriptions mutilées par le burin, encore en partie visibles, ne peuvent renseigner que le nom des personnes qu'elles encadrent, la date de leur décès et l'endroit de leur sépulture, comme le prouvent d'ailleurs, les frottis que je vous montre.

A mon avis, il n'y a donc pas lieu de conclure de ces diverses données relatives à ces plaques mutilées, que des fondations perpétuelles ont été obscurcies dans l'avenir par une certaine catégorie d'intéressés...

Au surplus, permettez-moi d'attirer encore votre attention sur les frottis de la grande dalle Wenemaer et sur l'inscription datée de 1589 qui l'accompagne, sur les frottis de la dalle en pierre de Cateleyne Van den Haute et l'inscription datée de 1588, ainsi que sur l'inscription du frottis de la plaque de la fondation de Laurent Van den Haute datée de 1604.

A l'aide de ces documents vous pourrez, peut-être, constater que la mémoire de Wenemaer et de sa Dame a été réhabilitée pour la postérité, après les troubles religieux du XVIe siècle, sous la tutelle de ce Laurent Dubois.

M. **le Président**. M. Coomans, puis-je vous demander quel est votre avis sur le fond de la question, c'est à dire, sur le point de savoir si la distinction établie aujourd'hui entre artistes et artisans existait au moyen-âge ?

M. **Coomans** (frère Mathias). M. le Président, vous me faites là une question à laquelle je ne m'attendais pas, car je ne suis venu aujourd'hui à la réunion que pour communiquer à l'assemblée les frottis que, dans une séance antérieure, j'avais promis de lui faire voir.

Quoique je ne sois nullement préparé sur la question que vous me posez, je ne puis cependant pas m'empêcher de vous satisfaire. Veuillez ne voir dans ma petite réponse toute personnelle, qu'un témoignage d'estime à l'égard de celui qui préside avec tant de tact nos débats.

Messieurs, quand j'examine un monument public du moyen-âge : Hôtel de Ville, abbaye, cathédrale, etc... je me dis : voilà des œuvres faites par des hommes de génie.

Lorsqu'on regarde ensuite ces monuments dans leurs détails d'architecture, de sculpture et de peinture, je remarque que tout cela est intimement lié à l'ensemble de ces édifices ; quand j'examine les bases et les chapiteaux des colonnes, les nervures des archivoltes, les voûtes, les meneaux de fenêtres et mille autres détails décoratifs, il m'est impossible de dire où l'artiste cesse et où l'artisan commence.

Cette appréciation sur les monuments du moyen-âge, je l'applique également à leur mobilier : autels, stalles, ambons, croix triomphales, etc... et même aux œuvres soi-disant industrielles de

l'époque gothique : telles que les travaux en broderie, en tissage, en orfèvrerie et ferronnerie.

Personne ne contestera, je pense, que les cathédrales de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Milan, d'Orvieto ne renferment des œuvres artistiques d'orfèvrerie très remarquables. Il me suffira de citer les châsses des Rois Mages et de Charlemagne, le chandelier à sept branches, le tabernacle du corporal et le reliquaire de St Juvenal.

J'ai eu l'occasion de voir ces beaux spécimens et d'examiner dans tous leurs détails ces nombreuses figures et scènes entourées de gracieuses arabesques et de fines gravures, le tout travaillé en repoussé, en ciselure, en émail opaque ou translucide.

Je vous avoue qu'il m'a été impossible de distinguer dans ces œuvres merveilleuses et la part de l'artiste et celle de l'artisan.

Messieurs, je crois inutile de m'étendre davantage sur les belles œuvres du moyen-âge qui, grâce à Dieu, sont encore nombreuses, bien que le malheur des temps, l'amour du lucre et le changement du goût en aient fait disparaître un nombre considérable. Il suffit d'ailleurs de parcourir les musées d'art rétrospectif et d'archéologie des principales villes de l'Europe et leurs divers monuments restés encore debout, pour se faire une idée juste de l'intimité complète entre l'artiste et l'artisan et pour se convaincre que l'art, du XIIe au XVe siècle, était essentiellement populaire et pratiqué « par la multitude et pour la multitude ».

Pour confirmer davantage ce que je viens de dire, veuillez me permettre de vous demander si l'histoire du moyen-âge ne corrobore pas mes appréciations.

J'ai été tout particulièrement convaincu au sujet de cette fusion complète, après avoir lu quelques ouvrages tels que *Le moyen-âge et ses institutions*, par O. Havard ; *l'Allemagne et la réforme*, par le docteur Janssen, et le modeste opuscule : *l'Eglise et la jeunesse ouvrière*, par M. Secretain, et *Les mœurs et usages des anciennes corporations*, par F. Devigne.

L'esprit de famille existait essentiellement entre les hommes de l'art comme le prouvent les statuts de corporation. Chacun ne

manifestait pas dans les œuvres, il est vrai, le même degré d'intelligence ou de génie et tous ne produisaient pas des merveilles d'art. Mais la famille n'est-elle pas composée aussi de forts et de faibles, de petits et de grands, de jeunes et d'ainés ? Cependant chacun y a sa part de participation essentielle, d'union indissoluble et l'on n'en saurait retrancher un membre quelconque sans entamer cette union intime et complète, de même que l'on ne saurait retrancher du corps de l'homme, ne fût-ce que le petit doigt comme étant une partie inutile n'ayant ancune valeur ni fonction particulière et complémentaire de l'organisme humain.

Messieurs, ces simples considérations que je viens d'émettre en réponse à la question de l'honorable Président vous disent suffisamment, je crois, qu'à mon avis, il n'y avait à la belle époque gothique aucune distinction établie entre ceux que nous appelons aujourd'hui artistes et artisans.

M. **Hermann Van Duyse**. J'exprime tout d'abord toute la satisfaction que j'ai éprouvée en assistant au très considérable déballage, s'il m'est permis de me servir de cette expression, de notre excellent confrère. Cette collection est du plus haut intérêt et il serait à souhaiter qu'elle pût être exposée d'une façon complète dans un local accessible au public. Personnellement je serais très heureux de pouvoir consulter tous ces documents un peu plus à loisir qu'il ne m'a été donné de le faire.

Je suis assez embarrassé, et cela se conçoit facilement, de répondre au pied levé à toutes les objections que ceux de nos collègues avec lesquels je me trouve en désaccord viennent de renouveler contre l'opinion que j'ai eu l'honneur de vous exposer relativement à la dalle tumulaire de la dame Wenemaer.

Il serait difficile, tous ceux qui viennent d'entendre M. Coomans en conviendront, de rencontrer toutes les observations qui vous ont été soumises, car celles-ci embrassent beaucoup de points différents et fort distincts les uns des autres.

D'après M. Coomans, les deux figures que présente la dalle de la dame de Wenemaer : recto et verso, sont sans aucun rapport entre

elles, et je me serais trompé du tout au tout. Croyez bien que je ne mets nulle obstination à soutenir cette idée si radicalement combattue et ne ferais aucune difficulté de reconnaître mon erreur, si cette erreur m'était démontrée par les documents très disparates qui viennent de nous être soumis.

M. Coomans nous montre quatre frottis de têtes de femme qui, d'après lui, sont identiques malgré leur origine bien différente, au point de vue des lieux. La chose est, en vérité, singulière. Mais si j'ai été frappé de la ressemblance existant entre les deux types fournis par le monument Wenemaer, je le suis davantage encore par la dissemblance des physionomies que M. Coomans nous offre comme présentant des ressemblances étroites. Chacun des documents produits a une personnalité fortement marquée et un caractère aussi distinct que pouvait l'être la physionomie de chacune des personnes représentées. La ressemblance dont mon honorable contradicteur est si convaincu repose sur cette seule particularité que chacune des défuntes a dans son effigie des yeux, une bouche, un nez et le front coiffé d'une guimpe à peu près la même. Cela suffit-il pour échafauder une théorie rigoureuse ? J'en appelle à tous ceux qui m'écoutent.

J'ai dit tout à l'heure que je n'avais aucun parti pris, et j'espère, aussi n'avoir aucune idée fixe. Je reconnais volontiers que les deux artisans qui ont contribué à la tombe de la dame de Wenemaer ne se sont pas servis d'un décalque ou d'un poncis. La dimension des deux figures diffère de façon assez sensible, mais il est visible que le travail rebuté a été tracé d'un burin timide et inexpérimenté, en suivant l'intérieur du contour donné, tandis que le travail accepté est traité d'une façon large et ample, en dehors du contour.

Je passe à un autre ordre d'idées.

J'ai dit que ces portraits étaient réellement des portraits et j'ai été assez vivement combattu sur ce terrain par M. Cloquet qui nous a dit que les figures où je voyais des portraits étaient des schémas conventionnels qui se représentaient à peu près d'une façon identique sur les plaques tombales...

M. **L. Cloquet**. Je voudrais que M. Van Duyse me comprît une bonne fois sur ce point. Je ne vois rien d'absolu dans la manière de comprendre les ressemblances.

J'ai dit que la ressemblance que M. Van Duyse a cru constater entre deux figures, dans lesquelles il voit deux portraits de la dame de Wenemaer, n'était pas extraordinaire et que je lui en montrerais d'aussi grandes entre des figures dont les originaux n'ont rien de commun.

Nous avions promis à M. Van Duyse des preuves à l'appui de ce dire, et, en effet, nous en avons sous les yeux dans les frottis apportés par frère Mathias, et notamment dans cette tête de défunte provenant du Danemarck, si je ne me trompe, que je trouve plus ressemblante avec la dame de Wenemaer, que la prétendue copie de son effigie funéraire. Pour moi ces deux effigies se rapportent à des personnes différentes, ce qui ruinerait la thèse avancée d'abord par notre confrère.

J'ai dit, pour expliquer certain air de ressemblance, que ces figures étaient traitées d'une manière conventionnelle et que les artistes, en les traçant, ne se préoccupaient pas exclusivement de faire un vrai portrait.

L'artiste cherchait avant tout l'expression idéale. Cela ne veut pas dire qu'il s'éloignait de parti pris de la ressemblance. Vous ne pouvez m'empêcher d'admettre ces deux choses en même temps.

M. **Hermann Van Duyse**. Je ne crois pas avoir eu d'aussi déraisonnables.... raisonnements, ni vous avoir prêté aucune opinion qui ne fût dans vos discours. Jamais je ne vous ai fait dire qu'un artiste chargé de représenter un modèle s'écartait de la ressemblance matérielle de ce modèle, de parti pris, sous prétexte de courir après l'idéal. C'est-à-dire que jamais je ne vous ai fait dire qu'un artiste mettait tous ses efforts à obtenir le contraire de ce que l'on attendait de lui.

Je serais désolé de ne pas vous comprendre encore cette fois; si toutefois ce malheur m'arrivait derechef, veuillez, je vous prie, m'en excuser. Pour rencontrer votre argumentation, je suis bien forcé

d'exprimer de mon mieux quelle signification j'attache à vos paroles. Je m'en rapporte, pour apprécier si je suis dans le vrai, à ceux qui nous écoutent et à la sténographie. En ce qui me concerne, je fais de mon mieux pour être aussi clair que possible et rien ne m'est plus pénible que de ne pas y réussir.

Il m'a donc semblé que, d'après vous, ces représentations qu'avec beaucoup de gens je prenais pour des portraits, aussi ressemblants que le permettait le savoir faire de leurs auteurs, auraient eu un tout autre but que la ressemblance. Ils auraient été conçus d'après des formules adoptées partout à la même époque et destinées à traduire la passion d'idéal qui dévorait les artisans au moyen-âge.

Cette affirmation m'a semblé ne reposer sur aucune base sérieuse, et j'ai dit que l'on ne pouvait, sans abaisser l'artiste, le considérer comme bornant son intelligence à copier un canon pour ainsi dire sacramentel admis une fois pour toutes.

J'ai pensé que les artistes qui ont retracé avec tant de minutie et d'intelligence la vie des plantes, des oiseaux, des insectes ont dû se préoccuper de même de reproduire avec fidélité et avec esprit les traits humains qu'ils étaient chargés d'étudier d'après nature.

Il n'y a pas eu, il n'y a pas encore deux ressemblances, l'une matérielle, l'autre idéale. Il y a la ressemblance, nécessairement réaliste puisqu'elle vise à donner l'illusion du réel.

Le portraitiste moderne et le graveur primitif ont obéi à la même pensée, et sauf des détails d'exécution variant à l'infini d'après l'époque et le tempérament de chacun, ils ont eu recours à des moyens similaires.

Sans doute, au moyen-âge, l'artiste caressait un idéal. Mais les peintres modernes n'en ont-ils aucun ? Ne s'efforcent-ils pas de rendre la pensée familière, *l'habitus* moral de leur modèle? Beaucoup d'entre eux y parviennent tout comme leurs devanciers.

Voilà pour la théorie, mais il y a aussi le fait.

Celui-ci a une importance que la collection de M. Coomans a fait ressortir. Je ne possède pas, à mon grand regret, un répertoire qui me permette de faire, comme je le voudrais, défiler devant vous,

toute une armée de témoins comme ceux que l'on a amenés contre mes assertions afin de requérir plus sûrement contre ma manière de voir.

Force m'est donc de me contenter de vous faire voir trois dessins-frottis dont je dois la communication à l'obligeance de mon ami, M. Van Assche.

Ces trois figures sont, je pense, la preuve de la recherche de la ressemblance réaliste, poursuivie, avant tout, par les imagiers du moyen-âge. La démonstration est péremptoire.

Ceux qui ont tracé ces dessins étaient de grands dessinateurs. Je prétends qu'ils ont eu pour but de faire des portraits. Je prétends que ceux qui commandaient ces figures exigeaient qu'elles rendissent le plus exactement possible le visage, la stature, l'allure habituelle des modèles. C'étaient des portraits aussi ressemblants que le permettait le talent de leurs auteurs.

Grâce à l'obligeance de notre excellent confrère M. Van den Bemden, je suis à même, Messieurs, de vous faire toucher pour ainsi dire du doigt, la vérité de ce que j'avance par la communication d'une série de documents historiques dont la plupart me paraissent décisifs.

Voici des extraits de pièces d'archives, recueillis par notre confrère.

Jaerreg. 1423-24, f. 6 v, 12 oct. 1423.

1° Kenlic &c., dat *Jan de Meyere, saerchauwere*, commen &c., kende dat hij heift ghenomen jeghen Jooris van den Moure ter cause van joncvr. Kateline Sersanders, wedewe Loonis van den Moure ziere moeder, ende van hem selve, ende Lievin den Amman ter cause van Joff. Lijsbetten van den Moure zinen wive, te makene ende leverne eenen zaerc goed van grane van lengden ende breedden dat Willems van Ravenscot zaerc es, met *tween beilden daerup ghewrocht, deen Loonis van den Moure beilde* ghewapent na de maniere van Daneels van den Hole beilde up den zaerc voor s. Cornelis ts. Jans, ende ghewrocht met Loonis van den Moure wapene metten temmere also behoort ; Item joncvr. *Kateline Sersanders beilde*, met eenen kerle met openen mauwen, met eenen langhen mantele tparerement tamelic also zoet costumeert te

draghene; tvelt van den vors. zaerke, twelke es tletoen ghelijc Blocx van Steelant zaerke, met viij schilden van wapenen die men Janne overgheven sal, ende metten incarnacioene also behooren sal; Ende Jan de Meyere zal den vors. zaerc up zinen cost ende aventuere leveren ts. Jans in de kerke, tsiner stede, tusschen nu ende s. Jansmesse of half ouste onbegrepen eerstcommende; Al dit omme de somme van xj lb. x s. gr., danof de vors. Jan kent ghereet in minderinghen ontfaen hebbende iiij lb. gr.; voort sal men hem leveren ij lb. gr. thalf vastenen eerstcommende, ende tsourplus draghende v lb. x s. gr., zal men hem betalen, als de zaerc vulleit es; Welke vorwaerde partien an allen ziden hebben beloft wel ende loialic te vulcommene ende vuldoene, ende wie daer af in ghebreke waere, dat hij trecken zoude in sammans int chastelet &c. Actum xij octobris an° xxiij (1423).

Testaments, etc.

2° Anno 1394. Jacques Langheeraertsone ordonna sur le lieu de sa sépulture dans l'église St Michel : *Eenen saercke ghepingeert* met *eenen dooden gherase.*

3° Anno 1409. Daniel van den Leene :

Eenen saerc met *ij beelden*, wel verlatoent ende met minen wapinen, *deen beelde toebehoorende mi*, ende *dander joncfr. Margriete Stutins minen wive.*

4° Anno 1415. Gheeraert van Landeghem :

Eenen saerc.... met een latoenere listen omme gaene, ende de iiij ewangelisten, ende sine wapene daerup staende, ende miin *beelde* van steene ghesneden licghende in dabiit van den Frereminueren.

5° Anno 1420. Jehenne van der Linden.

Eenen saerc met *iij beelden*, *deen* van *Janne van Lede*, *minen man was*, *dander* van *Ghiselbrecht den Vos minen man nu es*, ende *tderde beelde van mi.*

6° Anno 1435. Joos van den Bossche alias Thiendeneere :

Eenen saerc met *eenen beelde* naer *zijn figuere.*

7° Anno 1437. Cathelyne de Madere, uxor Symoen van Bunnelaer ;

Eenen saerc up min ende mins liefs man graf, in de capelle van onzer vrauwen tot Nieuwerkercken, die Symoen vorseit van nieuten heeft doen maken..., *ende ons daerinne gheamelgeert* alsoe men van ghelijken costumeert van doene.

8° Anno 1440. Jan van Belle :

Eenen zaerc, zijn figuere daer inne, ghewapent met zijnder wapenen puer ghedect, verlattoent ende wel duermaect.

9° Anno 1444. Jan van Vaernewijc, heere van Exaerde :

Eenen saerc... verdect met scoenen latoene, metter *figueren van den vorseiden Jan* verwapent met ziere wapenen.

10° Anno 1444. Goesin van Vaernewijc, heere van Moerszele :

Eenen saerc.... ende *de hier up ghewrocht in figueren mijn beelde*, verwapent also ic was met minen gheduchten heere hertoghe van salegher gedachten in den strijt te Ludeke, ghewrocht met scilden van wapenen van minen vier vierendeelen also behoert.

Dans le premier des documents cités, le tailleur de pierres Jean de Meyere, s'engage à ouvrer et à livrer une dalle de bon grain, dont les dimensions en longueur et largeur seront les mêmes que celle de Guillaume van Ravenscot, et le champ en laiton comme celui de la lame de Blocx van Steelant. Cette dalle devra représenter deux figures : l'une, de Loonis van den Moure revêtu de son armure, à l'instar de la pierre funéraire de Daniel van den Hole, en l'église St Jean, l'autre, de Catherine Sersanders veuve du susdit Loonis, vêtue d'une robe à manches ouvertes et d'un long manteau convenablement orné, tel qu'elle le porte habituellement ; en outre, les armoiries du susdit Loonis avec leur timbre, huit écussons armoriés dont le dessin sera remis à l'entrepreneur, ainsi que l'inscription commémorative qui siéra.

Peut-on croire que lorsque des stipulations aussi minutieuses précisaient les détails du vêtement, on n'avait pas soucí de rendre les traits constituant la personnalité du défunt et de sa femme ?

Si, dans ce contrat, on ne stipule pas que les visages doivent être pourtraiturés à la ressemblance de Van den Moure et de sa femme, c'est parce que la chose était de sens commun.

Les testaments dans les stipulations par lesquelles les testateurs se payent le macabre plaisir de déterminer le genre d'ornement funéraire qui leur sourit le plus, sont bien explicites.

Si Langheraertsone se contente d'un simple squelette, — ce que nous avons tous de plus conforme au grand schema de la nature,— Van den Leene réclame deux figures se rapportant l'une à lui, l'autre à sa femme.

Van Landeghem, sans doute affilié au tiers ordre, veut être figuré revêtu d'un froc de frère-mineur. Jeanne Van der Linden qui exige que ses deux époux, l'un passé, l'autre présent, soient représentés sur sa tombe, n'eût pas consenti qu'ils le fussent d'après un « schema » commun et engendrant une facheuse confusion.

Van den Bossche réclame une image d'après sa figure, *alias* : un portrait. Catherine de Madere veut de même sur sa tombe et celle de son cher mari, deux figures émaillées selon la coutume. Jean Van Belle entend que l'on sculpte « dans sa dalle » sa figure revêtue de son armure ou accompagnée de ses armoiries, car les deux traductions sont admissibles.

Ainsi de Jean Van Vaernewijck et de Goesin Van Vaernewijck. Tous ces personnages voulaient que leur souvenir fût conservé et demandaient, cela va sans dire, que leur figure fût rendue exactement, un peu flattée tout au plus, bref, qu'on fît leur portrait.

Je crois devoir terminer ces quelques considérations en vous communiquant plusieurs observations intéressantes que je dois encore à notre confrère M. F. Van den Bemden, un des fervents de nos archives locales:

Les saerchauwers Wauthier Martin, Jean de Meyere et Hughes Goethals, furent les auteurs de la plupart des monuments funéraires construits à Gand dans la première moitié du XVe siècle. Ils s'engagèrent à ouvrer ; entre autres :

Le premier, en 1417, une tombe pour Messire Philippe, seigneur de Somergem, et pour sa femme, en destination de l'église de ce village.

Le deuxième : en 1423, une dalle pour l'Abbesse du couvent

d'Oost-Eecloo ; en 1433, un mausolée pour Messire Jean de Ghistelles, dans l'église de la commune de Zuid-Dorp ; en 1436, 1445 et 1449, des lames pour Jean Van den Zype, maître Monfrant Alaert, et André Mule, de Roulers.

Le troisième, en 1429 et 1443, des lames pour Messires Jean van Rokeghem et Wauthier van Mullem, seigneur de Diestvelt ; et en 1440, la dalle en forme de tombe de Messire Jean de Potelles, *met ij beelden iiij dumen verheven uuten selven steen, ix voeten lang, ende v voeten breet, tusschen ix of x dumen dicke,. .., de ij beelden gewapent also thewerp inhoudt.* — (Une pierre de neuf à dix pouces d'épaisseur sur neuf pieds de long, cinq de large, sculptée en bas relief de deux figures ayant quatre pouces de saillie, etc.), destinée à être placée dans l'église du couvent des Dominicains à Gand, devant le maître autel.

Il est vraisemblable que, vu l'extrême minutie avec laquelle les documents d'archives ayant trait à des monuments funèbres décrivent ces pièces, on parviendrait à mettre sous beaucoup de dalles encore conservées le nom de leurs auteurs. Je ne puis donc me défendre de formuler le souhait de voir effectuer des recherches dans la voie où M. Van den Bemden a fait de si intéressantes trouvailles.

M. **Van den Bemden**. Voici encore quelques documents à l'appui de ce que vient de dire M. Van Duyse.

Ces renseignements ont été puisés dans quelques testaments appartenant aux archives de la ville de Tournai :

Anno 1427. Marie Cathine veuve Jehan le Parect, demande qu'on place sur sa tombe au cimetière de l'église St Quentin, une lame *à deux images*, *l'une* la *représentant*, et *l'autre représentant* sa *fille Marie*, en son vivant femme de Jacques le Lombard.

Anno 1443. Pasquier Poulain, lic^é^ en droit et en décret, époux d'Eve Berengier, et fils de sire Robert, ordonne qu'on lui fasse une épitaphe de marbre de cinq *quartiers de esquaroure*, pour être placée en l'église de la Bousse près de Bethune, sur la sépulture de son père, dans laquelle épitaphe devra *figurer en image élevée*, la *représentation* de la Résurrection, la *personne* de *son père* d'un côté, et

la sienne de l'autre, avec mention de la date de leur décès.

Anno 1444. Maïgne de Mastré veuve Jehan Tibert, désire qu'il soit placé sur son lieu de sépulture, en l'église St Jacques, une lame *gravée* avec *sa représentation* et *celle* de *son époux*.

Anno 1449. Sire Jehan de Lannoit, prêtre, curé de Quartes et chapelain fondé en l'église St Brice, veut qu'on place sur sa tombe, dans la dite église, au côté droit de l'autel de la chapelle des Moutons, une petite lame de cinq pieds de long et trois et demi de large, où seront *gravés* et *figurés* sa *représentation* tenant un calice de cuivre, et autour de cette lame, le jour de son trépas. En outre, un tabliel de laiton *où sera figurée* une image de Notre Dame, avec *la sienne* à genoux et tenant en mains un rolet contenant: o mater Dei memento mei, et en-dessous, la mention de la fondation qu'il a faite des heures du Saint Sacrement.

Anno. 1450. Jehan Belot époux de Jacqueline Laloïse, ordonne qu'il soit placé sur son lieu de sépulture dans la nef de l'église des Augustins, une lame en laquelle il y *aura un personnage représentant sa personne*, et écrit autour: ci-gist Jehan Belot...

Anno 1452. Catherine Crissenbien veuve de Quentin du Mortier et auparavant de Jehan Davenne, demande à être enterrée en l'église St Jacques, dans la chapelle St Nicolas, sous *une lame gravée à deux personnages, représentant*, l'une *son premier mari*, l'autre *sa personne*.

Anno 1457. Guillaume Fernesty époux de Jehenne de Touwart, veut-être inhumé au cloître Notre Dame, sous la lame de Raoul Deswez, son cousin, ou près de celle de demoiselle Clara N..., et qu'il soit placé au devant de sa sépulture, un tabliel de pierre pareil à celui du dit Raoul, le lambris par dessus fait aussi richement et non moindre, dans lequel tabliel *seront entaillées*, et *pourtrais* : une remembrance de Dieu et de la benoite vierge Marie, les images de St Guillaume, de M. St Jehan Baptiste, et de Madame Ste Catherine, avec intercalation de *six figures* ; savoir : *la sienne*, celle de *sa femme*, *de Kathelotte*, *sa fille*, et de *trois enfants* trépassés.

Anno 1458. Jehenne Despars veuve de Thomas Greaulme, désire une lame et un tabliel: *la lame* avec *les visages d'elle* et de *son mari de blanc*, et le *tabliel*, de *blanque pierre*, et *représentant*, 1° *son mari*, à genoux devant St Thomas enseveli, 2° *elle*, aussi à genoux devant St Jehan Baptiste enseveli.

Anno 1480. Sire Gérard Pipart et Jacqueline Daubermont, sa femme, désirent sur le lieu de leur sépulture en l'église St Brice, une *lame à deux personnages ensevelis*.

Anno 1488. Jehenne Baullet veuve de Jehan le Saige, demande à être inhumée dans l'église St Jacques près de son époux, sous une *lame greffée à deux personnages*.

Anno 1490. Jehenne de la Vextre dite Mention veuve de Jacques de le Planque, désire être enterrée près de son époux et de son fils. Elle ordonne *une lame de pierre gravée et figurée à trois personnages; savoir: elle, son mari*, et *son fils;* ainsi qu'un tableau de laiton mentionnant la fondation qu'ils ont faite à l'hôpital St Jehan Baptiste.

Anno 1509. Marie de la Croix veuve de Jehan Fournier veut être inhumée en l'église St Quentin, dans la chapelle Notre Dame, sous la lame de son défunt mari, ainsi qu'une épitaphe avec l'image de St Paul, bien dorée, au centre, et la *représentation* de *son époux* et *d'elle* sur les deux côtés.

Anno 1517. Sire Jehan Taffin, désire après sa mort reposer à Kain, sous une pierre blanche, avec épitaphe, *et où seront taillés*: Dieu le père, la glorieuse vierge Marie, *lui, sa femme* et ses *enfants*.

Anno 1520. Eleuthère Bernard veuf de Marie Pippart, demande qu'on place au cloître Notre Dame, sur le lieu où il reposera près de sa femme, une épitaphe de laiton, réprésentant au centre le jugement dernier, et aux deux côtés, St Eleuthère et la vierge Marie, sous *les traits de lui* et *de sa dite femme*, tenant en mains une palme en recordation de son voyage à Jérusalem.

Deux testaments tournaisiens contiennent des dispositions d'un autre intérêt :

Anno 1521. Marie le Clerq veuve d'Olivier Dommesent, ordonne

le paiement de la somme de. . . . . , aux fins que les deux piliers du chœur en l'église St Quentin savoir : de St Joseph, et du Dieu piteux, soient dorés et peints comme le pilier de St Gabriel.

Anno 1446. Michel le Maire dit de Gand et Agnès Gadebert, mariés depuis plus de 47 années, veulent être inhumés en l'église St Piat, dans la chapelle tenant au chœur et à celle de St Nicolas, qu'ils ont, en l'honneur de la divine passion de notre Seigneur Jesus Christ, fait édifier en remenbrance du sepulcre de N. S. Dieu à Jérusalem.

Ils donnent à Jehan de Messines, peintre, époux de Jehenne Blacquine, toutes les *images* de *pierre* et de *bois*, taillées en *bosse* et *de bas*, ainsi que tous les *tabelets d'imaginnes* en *plattes peintures*, qu'ils auront à leur trépas.

Reste à savoir si les susdits le Maire et de Messines n'appartiendraient pas, l'un à la famille du saerchouwer de Meyer cité ci-avant, l'autre à celle Van Meessene qui, au XVe siècle, avait des représentants à Gand?

M. **le Président**. Ne croyez-vous pas, Messieurs, qu'il y aurait lieu de clore la discussion? La question me paraît avoir été suffisamment élucidée. De part et d'autre, on a fait valoir tous les arguments dont on disposait, et je crois que nous ne pouvons pas aller plus loin, parce qu'il ne semble pas qu'on puisse arriver à une conclusion unique. Chacun sans doute persistera dans sa manière de voir, tout cela étant surtout affaire d'impression. (*Adhésion*).

M. **L. Cloquet**. Dans toute cette discussion, j'ai été un peu la cible de mon excellent confrère M. Van Duyse.

Il devrait donc m'être permis de dire encore un mot.

Pour avoir raison d'une objection que je lui ai faite, M. Van Duyse veut me mettre en contradiction avec moi-même et il m'attribue cette thèse qu'au moyen-âge on ne tâchait pas de faire le portrait du défunt. C'est, je pense, aussi l'idée que me prête M. Van den Bemden qui vient, au surplus, de nous donner une liste si intéressante des monuments de mon pays d'adoption. Je suis loin d'ignorer ce genre de documents. J'ai publié des douzaines d'extraits de contrats analogues.

Willem Wenemaer.

Mergriete sBrunen.

Néanmoins, je remercie M. Van den Bemden de ses communications, que je serai heureux de trouver dans le compte-rendu.

Je n'ai pas entendu dire qu'au moyen-âge on visait à ne pas faire du portrait, mais j'ai exposé la manière et les tendances d'après lesquelles on faisait ces portraits.

Loin de nier que les effigies tombales fussent, dans une certaine mesure, des portraits, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de développer cette thèse : que l'art français a été fortement influencé par les artistes des Flandres, de Liège, de Tournai, spécialement à la fin du XIVe siècle et que ce sont des artistes de ce pays-ci qui ont appris aux français à être réalistes dans leurs sculptures. Il y a quelques mois même, j'ai fait placer au musée des moulages de Bruxelles, un de ces bas-reliefs dont a parlé M. Van den Bemden, à cause précisément du caractère singulièrement realistique de cette œuvre qui a été faite à la « *remembrance* » de certain frère mineur de Tournai vers 1400.

On m'a donc attribué quelque chose de contraire à mon opinion en me faisant dire que toutes les pierres étaient des poncifs purs.

J'ai dit qu'avant cette période réalistique qui commence à la fin du XIVe siècle, il existait une tendance essentiellement idéale qui amenait les artistes à tracer les figures presque en schéma, en cherchant peu la ressemblance. C'est ce qui explique que ces figures, quoiqu'ayant souvent une grande valeur artistique, ont toutes un air d'analogie.

Les contrats que M. Van Duyse nous a lus ne m'ont rien appris en ce qui concerne la thèse dont il s'agit. J'en ai lu beaucoup d'analogues et ce n'est pas parce qu'un testateur, au commencement du XVe siècle, a dit qu'il faut figurer un squelette à côté de son effigie que mon affirmation peut être entamée. Car je dirai que ce squelette a encore été stylisé.

M. **Hermann Van Duyse**. J'ai appelé l'attention sur un grand nombre de ces testaments dans lesquels le défunt demandait que sa figure ou portraiture fût faite. Ce ne sont donc pas des schémas.

M. **L. Cloquet.** Mais c'est ainsi qu'ils l'entendaient. Ils faisaient des portraits à leur manière.

M. **Hermann Van Duyse.** Un portrait est toujours ressemblant ou du moins on tend à le faire tel. Il a pour but de rappeler à ceux qui le verront, l'être mort ou absent. Peut-on faire des portraits au hasard?

M. **L. Cloquet.** Qui dit cela?

M. **Van der Linden.** On était, je pense, dans l'impossibilité de faire le portrait d'un défunt à cette époque. On n'avait pas les moyens dont on dispose aujourd'hui.

M. **Hermann Van Duyse.** Il existe de nombreux ouvrages concernant les pierres tombales. Il y a l'ouvrage de Creeny, édité avec grand luxe, mais dont les planches sont loin d'être sans reproche au point de vue de l'exactitude.

C'est ainsi que les deux planches des Wenemaer sont sacrifiées dans ce livre. Les photographies exécutées d'après des frottis, sans doute retouchés au pinceau, ont été retouchées encore au burin, sur pierre, après le transport, ou sur le cliché photographique. Il en résulte une interprétation faite par un artiste anglais contemporain quelconque. Aussi, si l'on veut discuter sur un document aussi matériel il faut se transporter devant les pièces originales plutôt que de se contenter d'un frottis.

M. **le Président.** M. Cloquet s'est expliqué, M. Van Duyse a répliqué. Beaucoup d'autres membres ont pris part au long échange de vues qui a eu lieu et cependant je ne pense pas qu'il y ait une conclusion à tirer de tout ce qui a été dit. La question même posée par M. Van Duyse, à savoir si la distinction entre artistes et artisans existait ou n'existait pas au moyen-âge reste sans solution.

M. **Hermann Van Duyse.** La question reste ouverte. J'en ai embrassé seulement une très petite face.

M. **le Président.** Vous avez raison, la question reste ouverte et, je le répète, dans l'état actuel de la discussion, il serait très difficile de dire où, dans le moyen âge, comme de nos jours, commençait l'artiste et où finissait l'artisan.

Je vous propose donc de considérer le débat comme épuisé. (*Adhésion*).

La première réunion, après les vacances, s'ouvrira par la discussion de la question relative aux piloris, pierres de justice, etc.

M. **Pirenne**. Ne pourrait-on pas considérer aussi cette question comme épuisée ? Je n'ai plus rien à dire à ce sujet.

M. **le Président**. Parfaitement, mais de nouveaux renseignements peuvent parvenir au Bureau. Celui-ci les rassemblera et en donnera connaissance lors de notre séance d'octobre.

La séance est levée à 11 1/4 heures.

Algemeene vergadering van 1 October 1894.

Assemblée générale du 1 Octobre 1894.

La séance est ouverte à 8 heures.

Sont présents : MM. Em. Varenbergh, Vice-Président; E. Lacquet, Trésorier-bibliothécaire ; L. Cloquet, Président de la section des Beaux-Arts; Hermann Van Duyse, Président de la section d'archéologie; Gallet-Miry, secrétaire adjoint; et P. Bergmans; F. Coomans (Frère Mathias); F. Coppejans; W. de Haerne; J. DeWaele; A. Diegerick; F. Dierkens; A. Heins; J. Helleputte; G. Ladon; L. Maeterlinck; G. Michel; S. Mortier; O. Pyfferoen; E. Sacré; R. Schoorman; H. Stepman; H. Vaerwijck; L. Van Biesbroeck; F. Van den Bemden; le chanoine Vanden Gheyn ; A. Van Werveke et J. Vuylsteke, membres.

Ordre du jour.

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens? (M. H. Van Duyse). — Exposé.

IV. Quelles sont les mesures à prendre pour restaurer les cryptes dans les églises et les affecter à un usage religieux? (M. Van den Gheyn). Exposé.

V. Quelles sont les époques distinctes des différentes parties des ruines du château des comtes? (M. A. Cloquet). — Exposé.

MM. de Maere et Prosper Claeys s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications.

M. **Em. Varenbergh**, Onder-Voorzitter. Mijne heeren. Het is voor de eerste maal dat mij de taak, eene onzer vergaderingen voor te zitten, opgelegd is. De bijzondere omstandigheden waarin onze wel Edele voorzitter, de heer de Maere, zich bevindt, en waarvoor wij hem geluk mogen wenschen, zijn de oorzaak mijner tusschenkomst.

Tot heden was hij nog op geene van onze vergaderingen afwezig geweest, en gij weet met hoeveel ijver en bekwaamheid de heer de Maere onze werkingen bestuurt.

Mijne taak om toevallig zijn ambt te vervullen is des te zwaarder, en ik ben wel overtuigd dat het zeer moeilijk is, op eene voortreffelijke wijze de plaatsvervanger van den heer de Maere te wezen.

—

M. **le Secrétaire-adjoint** donne communication :

1° de la lettre par la quelle M. Hermann Van Duyse fait connaître le résultat négatif des fouilles effectuées au pont du Lait-Battu, à Gand ;

2° *a*) de la lettre par laquelle la société archéologique de Tarn et Garonne annonce que des membres se proposent de visiter la ville de Gand, le 3 septembre 1894 ; *b*) de la suite donnée à cette lettre ;

3° *a*) de la lettre par laquelle la section belge de l'Exposition internationale du livre et des industries du papier demande un exemplaire des publications du Cercle ; *b*) de la suite favorable donnée à cette demande ;

4° de la décision du comité directeur portant délégation de M. le comte de Limburg-Stirum pour représenter le cercle au congrès archéologique de Mons ;

—

M. **A. Heins**. Messieurs, répondant au désir que notre honorable Président a bien voulu m'exprimer de me voir faire rapport sur les peintures découvertes récemment dans la salle de l'Eden (ancienne petite Boucherie et chapelle des Tisserands) je vous

donnerai tout d'abord lecture d'une lettre que je lui adressais le 24 avril dernier. Elle vous dira comment mon attention fut attirée sur les traces de peintures que j'avais cru remarquer sur les parois de cette salle, le matin même du dit jour.

Gand, le 24 avril 1894.

A Monsieur le Président du Cercle d'archéologie de Gand.

Mon cher Président,

Je crois devoir vous signaler qu'en jetant un coup d'œil dans l'ancienne salle de l'Eden, chapelle des Tisserands (rue Courte du Jour) j'ai vu sur les murs, vers le fond de la salle, à l'emplacement de l'ancien chœur, des traces de peintures murales.

Je sais qu'il y a quelques années, avant la transformation de cette chapelle en salle de spectacle, des peintures y avaient déjà été remarquées.

Elles ont alors été couvertes par le décor arabe que l'on vient d'enlever. Les traces que j'ai retrouvées aujourd'hui me paraissent dignes d'un certain intérêt et comme je pense que l'occasion qui vous est offerte de les sauver d'une destruction définitive doit être prise au vol, je me permets d'attirer votre attention et celle du Cercle d'archéologie sur cette situation.

Il y aurait lieu, me semble-t-il, d'engager l'administration des Hospices, propriétaire de l'immeuble, à faire faire les démolitions intérieures avec soin et en respectant l'enduit qui protège actuellement ces peintures.

Ensuite, il y faudrait faire un travail de grattage, au moins sur une certaine étendue pour se rendre compte de la valeur de ces peintures et si celle-ci est reconnue suffisante, en provoquer un nettoyage complet et peut-être une restauration.

Je me permets de vous donner cet avis concurrement avec la communication que j'ai cru devoir vous faire. Vous saurez bien quelles mesures il conviendrait de prendre en l'occurence et je ne doute pas que vous ne fassiez immédiatement le nécessaire. Il y a grande urgence, attendu que les travaux sont menés avec beaucoup d'activité.

Agréez, etc. (*signé*) A. Heins.

Les travaux de démolition des décors arabes de la salle de l'Eden désaffectée, marchaient rapidement et comme vous le constaterez par la lettre que M. de Maere joignit à la mienne (1) nous les considérions comme menaçants pour les peintures à rechercher.

L'Administration des Hospices Civils, à laquelle ces deux lettres furent adressées, chargea son architecte, M. Vander Haeghen, du soin de maintenir les parois en état d'être examinées.

Quelque temps après M le Président invita les membres de notre Cercle à se rendre compte de la trouvaille faite et une réunion nombreuse eut lieu dans la salle de l'Eden, le 28 juillet.

Une partie des murs avait déjà été grattée et M. de Maere annonça que M. Bressers, un spécialiste, s'offrait à continuer le grattage avec le soin nécessaire, et à en faire des calques copies.

Ce fut dans cette séance, qu'un examen sommaire nous convainquit que le sujet au dessus de la porte d'entrée de la ruelle, représentant un St-George à cheval avec le dragon, avait été repeint; mais que, malheureusement, la seconde peinture s'enlevait avec la couche de badigeon.

Quelques contours restèrent adhérents à la peinture primitive — ils nous indiquèrent que la forme même du personnage et de sa

---

(1) Gand, le 24 avril 1894.

M. le Président de la Commission des Hospices Civils de Gand.

Monsieur le Président,

Je m'empresse de vous envoyer en communication la note ci-jointe que vient de me remettre M. Armand Heins.

Je vous prie de bien vouloir lire avec quelqu'attention l'écrit de M. Heins, il me semble d'un grand intérêt pour la science archéologique, dont on s'occupe fort en ce moment.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître les mesures de préservation que vous croiriez devoir prendre. Je serais heureux de pouvoir les porter à la connaissance des membres du cercle archéologique dans l'assemblée générale du 7 mai prochain.

Agréez, etc.

(*Signé*) DE MAERE LIMNANDER.

monture, ainsi que leur dimension, différaient sensiblement de celle du panneau peint à fresque et par suite le mieux conservé.

J'ai eu l'occasion de constater que des repeints et des retouches ont eu lieu en d'autres endroits aussi et que ce n'est que l'enduit primitif qui porte une trace solide de peinture.

M. de Maere, à la séance dont il est question plus haut pria les membres présents de s'associer à une demande à faire à l'administration des Hospices, ayant pour but d'autoriser M. Bressers à commencer un travail de recherche complet dans l'immeuble en question.

Tous les assistants signèrent cette pièce et l'autorisation de commencer les travaux de grattage fut donnée. Ces travaux durèrent une quinzaine de jours et M. Bressers fit successivement apparaître, en un état de conservation plus ou moins précaire, les figures ou détails d'ornementation dont la nomenclature suit :

Un St-Victor
Un autre saint
Une Annonciation
Un St-Jean-Baptiste
Un St-Jacques
Un grand panneau St-Georges
Un crucifiement
Un écusson de Flandre

Des croix de consécration et des fragments indéterminables vu leur état de dégradation.

Je laisse à la sagacité et à la science de personnes plus compétentes que moi, la tâche de trouver la date de ces frèsques.

Il ne me paraît pas, toutefois, qu'elles soient antérieures au XVe siècle et je pense aussi qu'elles sont de différentes mains et de différentes époques.

Leur valeur d'art n'est pas fort importante, mais cependant elles constituent un document intéressant au point de vue du costume, au moins dans deux figures, celle de St-Victor et celle de l'autre saint, son voisin.

Malheureusement fort endommagées par des rebouchages de

trous et de fentes au moyen de mortier, quelques unes de ces figures sont incomplètes.

Je savais que des figures peintes, de grandes dimensions, avaient été vues il y a une quinzaine d'années, sur le mur du fond de la salle, et j'en ai encore retrouvé les traces.

Celles-ci portent sur les parties inférieures des figures, dont les pieds ont de 60 à 70 cm. de longueur.

Il est douteux que la valeur d'art de ces peintures soit suffisante pour que le grattage complet soit souhaitable.

Permettez-moi de terminer cette partie de mon rapport en félicitant M. Bressers, qui a généreusement consacré son temps et ses peines à la mise au jour complète des restes artistiques qui nous intéressaient.

M. Van Duyse, votre délégué pour les travaux en question, a pu constater, qu'ils ont été faits avec entente et que les calques, notamment, sont fidèles et constituent des documents utiles à conserver.

J'ai cru devoir prendre la précaution de recouvrir de toile à peindre, appliquée au moyen de petits clous, les parties les plus intéressantes des originaux ; les aménagements nouveaux à faire à la salle transformée en halle, nécessitant un rebadigeonnage complet des parois.

Il sera donc toujours facile de retrouver les peintures si quelque jour on veut les revoir ou les étudier plus complètement.

M. De Potter, dans son travail sur « Gent », donne des renseignements au sujet de la chapelle des Tisserands et il indique, dans l'intéressante notice qu'il lui consacre, toutes les trouvailles antérieures qui y ont été faites.

Entr'autres, il signale l'existence de dalles tumulaires, dont les fragments viennent d'être exhumés, pêle-mêle avec une grande quantité d'ossements, au cours de fouilles pour l'établissement d'une énorme cave.

Les dalles sont du XVIe siècle.

Cette notice sur les peintures et autres restes de notre art dans cette chapelle me parait pouvoir mentionner aussi que tous ont été

frappés de l'élégance de celle-ci ; un plafond la coupait en deux, dans sa hauteur, et maintenant, toute dégagée et ses harmonieuses proportions restituées, elle ne me paraît pas avoir de rivale en notre ville.

Seule, peut-être, la magnifique salle de la Biloque, où des peintures et des sculptures précieuses ont été retrouvées, mérite-t-elle de lui être comparée.

Les chapiteaux de la salle de la future « Halle » me semblent être de la même époque que les chapiteaux de la Biloque.

Je crois être votre interprète à tous, en priant notre bureau de remercier l'administration des Hospices pour sa louable intervention, et de veiller à la conservation des copies que M. Bressers a exécutées.

Si l'importance des peintures, dans la chapelle des Tisserands, ne peut être considérée comme très grande au point de vue de la valeur d'art, il n'en est pas moins heureux que notre Cercle ait pris l'initiative de la constatation de leur existence et de cette valeur.

Formons le vœu qu'en toute circonstance, ceux de nos membres, ayant connaissance d'une découverte ou de recherches à faire, les signalent à notre bureau.

Nous avons pu nous rendre compte de l'activité et du zèle qu'il met à remplir la mission qu'il s'est imposée.

Gand, le 4 octobre 1894.

A. Heins.

—

M. **E. Lacquet**. Les calques faits par M. Bressers ont été acquis par le musée d'archéologie.

II.

Ballottage de membres honoraires.

MM. *de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck, Amaury* (Chevalier), propriétaire à Elseghem,

de Ghellinck d'Elseghem, Jean (Chevalier), propriétaire à Wannegem-Lede,

Le Roy, Hippolyte, statuaire, rue aux Truies, à Gand,

sont admis, en qualité de membres honoraires, à l'unanimité des suffrages des membres effectifs présents.

III.

Quelles sont les mesures à prendre pour restaurer les cryptes dans les églises et les affecter à un usage religieux ?

M. **Van den Gheyn**. Messieurs, je n'ai pas l'intention de faire un long et important discours à propos de cette question. Mais il m'a semblé, qu'au moment où la restauration intérieure de la cathédrale St-Bavon va être terminée, il pouvait être utile d'appeler l'attention des membres du cercle sur la restauration possible d'une des parties de la cathédrale qui n'est, ni la moins importante, ni la moins intéressante. Je veux parler de la crypte. Afin que cette question n'ait pas l'air d'être exclusivement locale, je l'ai libellée d'une manière tout à fait générale. Tout ce que je dirai de la crypte de St-Bavon pourra être étendu aux cryptes des autres églises.

Nous n'avons à envisager la question qu'au point de vue archéologique et nous pourrions laisser le côté religieux à l'écart. Seulement, nous pourrons constater ce qui se fait ailleurs quant à l'usage religieux des cryptes.

Une nouvelle cathédrale a été construit à Bonn et l'on a eu soin de bâtir, sous le chœur, une crypte qui sert spécialement à la célébration des anniversaires.

A Saint Denis, existent des cryptes qui servirent longtemps de lieu de sépulture pour les rois de France et qui sont aussi superbes qu'intéressantes.

En France également, à Toulouse on emploie les cryptes comme un vaste reliquaire. Cette même crypte de Toulouse a même été polychromée avec grand soin.

Vous voyez donc que les cryptes peuvent être employées à différents usages religieux.

Dans notre pays, elles servent de dépôt, de magasin de bric à brac. Je ne crois pas que, même au point de vue archéologique, l'on puisse préférer ce dernier usage.

Il me paraît, Messieurs, que spécialement, à Gand, nous devrions tenir à la restauration des cryptes, car notre ville pourrait être appelée la ville des cryptes.

Indépendamment des cryptes des églises, il y a une crypte remarquable au château de Gérard le Diable, peut être y en a-t-il au château des comtes.

L'admirable crypte de St-Bavon mériterait certainement un meilleur sort que celui qu'on lui fait subir actuellement. D'après Goetghebuer, cette crypte serait tout bonnement la première église de St-Jean et elle rappellerait, par conséquent, l'origine même du culte catholiqne à Gand. L'intérêt qu'offre cette crypte grandit, par conséquent, encore par le grand souvenir historique qu'elle évoque.

On connaît la controverse entre Goetghebuer et Van Lokeren au sujet de certains points de détail, dont la solution dépend de la restauration de la crypte.

Notre cercle devrait donc avoir à cœur de pousser à la restauration de la crypte de la cathédrale. Il devrait attirer l'attention des pouvoirs compétents sur cet objet et contribuer ainsi à donner à la ville de Gand un nouveau joyau archéologique (*applaudissements*).

M. **le vice-président**. La discussion de cette question sera portée à l'ordre du jour de notre prochaine séance.

IV.

Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens ?

M. **Hermann Van Duyse**. En demandant que cette question fût mise à l'ordre du jour, Messieurs, je n'entendais nullement la traiter ici *ex professo*. Je ne suis pas en état de le faire. Je voulais simplement appeler sur l'hygiène des tableaux anciens l'attention des membres du cercle, plus spécialement au courant de la question, afin qu'il veuillent bien nous éclairer.

Mais, puisque celui qui a introduit une question est condamné à frayer plus ou moins la voie aux autres, je vais tâcher de m'acquitter de cette tâche, en vous soumettant, au hasard d'une causerie familière, quelques observations personnelles dont vous apprécierez la portée.

Pour ma part, je vois très bien les dangers auxquels les tableaux sont exposés, mais quant aux remèdes, ils sont plus difficiles à indiquer. Essayons, toujours en cherchant des exemples de tableaux ou dégradés faute de précautions suffisantes, ou compromis plus gravement encore par des soins empiriques, de voir ce qu'il convient de faire.

Il existe différents agents de détérioration. Le temps, tout d'abord, qui agit de façon très différente et non d'une façon invariable.

Tel tableau de la même époque que tel autre se trouve dans des conditions d'infériorité marquée vis à vis de celui-ci.

C'est qu'outre le temps, le tableau subit l'influence beaucoup plus grande des milieux. Un observateur superficiel jugera que tel local étant mieux aménagé que tel autre, plus sec, ou moins exposé à de fortes chaleurs, orienté à l'est, ou de toute autre manière jugée exceptionnellement favorable peut convenir plus spécialement à la conservation de tableaux et y opérera sans cérémonie le transfert de tableaux depuis longtemps gardés dans un local jugé défectueux. Ces déménagements ne sont pas sans péril.

Je me rappelle avoir été chargé de transférer quelquas tableaux de l'hôtel de ville, où les objets d'arts appartenant à la ville s'étaient trouvés jusque là dans les limbes, au nouveau musée communal c'est-à-dire à l'ancienne église des carmes déchaussés. Cette église avait été restaurée, comme on dit aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on avait détruit les parties anciennes qui avaient résisté aux ravages du temps et des iconoclastes et qu'on y avait effectué des travaux sur lesquels je crois inutile de m'appesantir. Toutes les mesures avaient été prises en tout cas pour que le local fut sec, bien aéré et bien étanche. Or, un tableau de Breughel se trouvait parmi les objets d'art à transférer. Il avait 300 ans d'âge et, de longue date, était placé à l'Hôtel de ville dans une salle contigue de la chambre de la Trésorerie appelée la cuisine des échevins, local qui, dans ces dernières années, a été supprimé.

On ne faisait plus de feu en cet endroit depuis longtemps... depuis que les échevins ne cuisinent plus.

Ce local était fort sec toutefois et il n'y existait qu'une seule issue latérale d'où l'on peut conclure que le tableau n'avait subi aucune des intempéries de l'air et occupait un milieu stable.

A peine se trouva-t-il quinze jours dans le nouveau local que des symptômes inquiétants se révélèrent. Il commença à se gondoler et le panneau fendu, longitudinalement, en quatre ou cinq éclats poussant les uns sur les autres présentait l'aspect d'une jalousie hollandaise disloquée par les effets d'un violent orage.

Je cherchai à pénétrer les motifs de cette perturbation et ne découvris rien aux alentours de ce panneau qui expliquât ces allures désordonnées. Un menuisier, appelé en consultation, se contenta de dire que le bois « jouait ». Soit, mais d'autres panneaux amenés de divers cotés au musée se gardaient bien de jouer de la même façon. Réflexion faite, je ne decouvris rien de mieux que de réintégrer ce tableau dans son premier habitat.

Au bout de quinze jours ou trois semaines, il avait fait sa cure et il était redevenu plane. Nous l'avons fait solidement reparqueter et, depuis, forcément, il se conduit très bien.

Cela prouve qu'il faut être très circonspect quand il s'agit du déplacement d'un tableau.

Or, généralement, ce n'est pas le cas. On a fait, à Lille, un palais superbe pour y placer les tableaux jusque là conservés — très mal disait-on — à l'hôtel de ville.

A peine installés, les tableaux ont subi les atteintes d'un mal étrange et on eut pu se croire dans un musée de dermatologie plutôt que dans une galerie de peinture, tant on y voyait de tâches, de boursouflures et de végétations parasites. Les architectes avaient sans doute construit leur musée d'après toutes les règles de l'art, mais l'air du nouveau musée ne convenait pas à tant de tableaux, de provenance, d'âge et de facture différents et puis peut-être, en est-il de l'hygiène des musées comme de l'acoustique des théâtres. Il existe une science de la construction acoustique très abstruse, mais les constructions où l'on s'en est le plus occupé, manquent parfois de l'acoustique que présentera une construction industrielle où l'on ne s'est guère préoccupé de discipliner les sonorités.

La *Ronde de nuit* de Rembrandt sait ce qu'il lui en a coûté pour avoir quitté le *Trippenhuis*. On s'est trouvé, paraît-il, dans la nécessité de restaurer ce chef d'œuvre... on sait ce que cela veut dire. J'ai revu il n'y a pas longtemps la *Ronde de nuit* qui m'a fait, grâce à ces glacis neufs, l'effet d'un superbe chromo allemand. Par conséquent, avant de déplacer un tableau, il faut bien examiner quel est son habitat actuel, c'est-à-dire l'endroit où il s'est acclimaté, de même que l'on demande son âge à un monsieur qui désire émigrer au Congo où l'on n'accepte pas de quinquagénaires. C'est ainsi qu'il serait peut-être très dangeureux de faire sortir des églises les tableaux pour les mettre dans les musées, si désirable que puisse à quelques uns paraître une concentration de ce genre. Je citerai, à titre d'exemple, le Quentin Metsys enlevé d'une église de Louvain pour être mis au musée de Bruxelles dans une salle des gothiques qui, par parenthèse, est une abomination : tout y est détestable, chauffage, ventilation, etc. Le « Quentin Metsys » a été obligé de s'acclimater là-dedans et il s'y est très mal conduit. Il s'écaille et dans un nombre d'années assez restreint, en n'en trouvera plus que très peu de chose. Alors je le sais, on le restaurera, mais ce ne sera plus un « Quentin Metsys » ce sera un... il faudra y inscrire le nom du restaurateur qui sera à la mode en ce temps là. Voilà donc, pour ce que j'appellerai la climatologie du tableau. Je ne fais qu'indiquer la voie; à d'autres de traiter ce sujet plus scientifiquement et à fond.

Est-il bon ou non de couvrir les tableaux d'un rideau ?

Je tiens à faire noter que je n'agite cette question qu'au seul point de vue de la conservation des tableaux.

On l'a agitée, je le sais, à d'autres points de vue. Les églises sont à tout le monde, dit-on, donc tout le monde doit être admis à voir gratuitement les tableaux qui s'y trouvent. On répond à cela que les fabriques ont de très grandes charges, et que les tickets d'entrée prélevés sur les amateurs d'art sont indispensables à la célébration des rites catholiques.

D'autres ont dit qu'il faudrait payer aux fabriques d'églises le capital de la rente qu'elles retirent de l'exhibition des tableaux et laisser

voir les tableaux à tout venant. Bref, on a préconisé une série de remèdes à la situation actuelle. Ce sont des controverses auxquelles je ne m'arrêterai pas, attendu que je ne me place pour le moment qu'au point de vue de la bonne conservation des tableaux.

Je crois que l'usage des rideaux est tantôt pernicieux, tantôt recommandable.

Si des tableaux sont exposés au plein soleil, il est certain que cela peut leur faire grand mal. La lumière du soleil a bien vite fait de dévorer une peinture. Les brusques variations de température amènent des dilatations absolument inattendues, font craquer les panneaux, gercent la peinture, sans compter que le soleil fait disparaître la valeur de certains tons et en dénature d'autres, d'une façon radicale.

Mais ce péril se présente rarement. Dans la plupart des églises, il est très rare que le soleil tombe d'aplomb sur un tableau.

L'usage d'un rideau peut être dangereux surtout quand le tableau a subi une restauration récente. Cette enveloppe empêche la circulation de l'air et la toile sèche difficilement et beaucoup trop lentement. Dès lors, des moisissures se produisent et la colle des rentoilages, par exemple, se pourrit.

Dans ces cas là, il serait à désirer qu'on supprimât le rideau, tout au moins provisoirement, jusqu'à ce que le tableau soit parfaitement sec. C'est le seul moyen d'éviter de lui donner une maladie interne qui ne tardera pas à se répercuter à l'extérieur.

Un troisième point à prendre en considération, c'est le placement des tableaux.

Il faut éviter de les placer directement contre les murailles.

Il existe à l'église St-Michel à Gand un Van Dyck qui a beaucoup souffert du contact de murs humides. Le tableau a été très maltraité. Il a été repeint, il y a une trentaine d'années, par un homme qui passait pour le parangon des restaurateurs et qui a abimé plus de tableaux qu'il n'en faudrait pour former un admirable musée d'art ancien. Ce restaurateur émérite « requinquait » les tableaux et tout un atelier de peintres était placé sous sa direction. C'est par ses

soins qu'a été nettoyé et repeint le beau rétable de Quentin Metsys qui se trouve à Anvers. Quelque vingt ans ont passé et l'on peut maintenant voir sur le volet de gauche un Hérode qui a l'air d'avoir une de ces maladies de la peau qui paraissent dues à une infiltration de lie de vin et que les médecins appellent un nevus. Il y a de longues années que les choses en sont là.

Lorsque je vis le Van Dijck de l'église St-Michel pour la première fois il y a vingt ans, je dis à la personne qui m'accompagnait : « Cela tient beaucoup d'un Van Dyck. Ce sera quelque Boyermans ou peut être un Ereins. » Mon interlocuteur me répondit : « C'est un Van Dyck parfaitement authentique » et comme je demeurais incrédule on me montra la quittance autographe de Van Dyck et il fallut bien se rendre à l'évidence.

Il est vrai, qu'en même temps, on me montra des pièces établissant que ce tableau avait été rentoile et arrangé. Dès lors je compris. Il est vraisemblable, qu'outre les repeints exécutés sans ménagement dans toute l'étendue de la toile, on aura, afin d'obtenir une parfaite adhérence lors du rentoilage, chargé le tableau d'un poids exagéré, et travaillé avec des fers trop chauds. La chaleur a mis la peinture dans un état plus ou moins pâteux, elle lui aura enlevé sa dureté ; la couleur se sera étalée et cela ressemble maintenant un peu à un tableau peint avec du beurre. Bref, ce chef-d'œuvre est dans un triste état et comme on a oublié de lui donner aucun vernis depuis la restauration il est facile de se rendre compte de toute l'étendue du désastre créé par un traitement empirique et aggravé par la négligence la plus absolue.

N'aurait-il pas été préférable de laisser ce Van Dyck dans l'état où il était et surtout de lui épargner d'affreux repeints dont le temps seul a révélé toute l'étendue?

Certaines parties avaient souffert, mais cela n'empêchait pas de se rendre compte de la valeur de l'œuvre et des moyens employés par le maître pour atteindre son but.

Quand nous avons une esquisse de Rubens, nous ne la complétons pas, nous ne la retouchons pas. N'est-il donc pas préférable de

garder ce qu'on a d'une œuvre que de l'étendre sur le lit de Procuste de restaurateurs maladroits. Le temps laisse subsister d'une œuvre 80, 60, 58, 40, 30, 20, ou 10 °/₀. Après une restauration mal faite il n'en reste plus rien.

Je prêche sans doute des convertis, car nous avons ici un musée communal qui semble avoir été fait pour nous montrer ce qui advient des tableaux confiés à des « restaurateurs » plus zélés qu'expérimentés et moins discrets qu'entreprenants.

Il y a eu un moment à Gand où quand un peintre n'avait pas d'ouvrage, il demandait à travailler dans le musée et il... restaurait le beau tableau de Duchatel que nous connaissons tous. Une restauration au Duchatel était considérée comme une récompense à un jeune homme méritant ou comme un subside à un père de famille chargé d'enfants et momentanément embarrassé (*on rit*). Cela se passait ainsi à Gand il y a quarante ans.

Voici ce qui se passe encore aujourd'hui. Une municipalité possède un tableau qui est un chef d'œuvre. Quelqu'un signale le facheux état d'entretien et de conservation de cette œuvre traditionnellement admirée. Vite le gouvernement envoie un homme compétent pour voir ce tableau. Après rapports, dépêches, lettres et missives, le conseil communal se réunit et on lui dit: il faut faire « arranger » notre chef d'œuvre. Le gouvernement subsidiera, la fabrique donnera quelque chose... nous ferons une cagnotte.

Quelques tiraillements ont lieu, on cherche à endosser à l'Etat sinon la totalité, du moins la majeure partie de la dépense. C'est administratif cela. Cela fait, voilà la municipalité rassurée. Mais qui va repeindre le tableau, se demandent les édiles? Nous avons un maître d'école qui donne des leçons de dessin, ou le directeur de l'école de peinture décorative, ou bien nous avons un garçon qui a fait des études, il a « fait l'académie »; « hij heeft in het leven gezeten » (*on rit*). Il a même reçu une bourse dans le temps : « hij heeft op eene beurze gelegen » (*rires*). C'est un malheureux; puisque nous avons contribué à le jeter dans la peinture, il est juste qu'il retire quelque chose d'un travail à faire dans la commune. Un conseiller

se hasarde à dire que c'est une croûte On lui répond que ce n'est pas pour peindre, mais pour « arranger » seulement un tableau qu'on le payera. Et puis ce doit être un « homme de la commune », «'t moeten altijd die brusseleers niet zijn!» (*rires*). Ce qui paraît une charge, Messieurs, est une humble vérité. On a le droit de vie et de mort sur ces chefs d'œuvre et on les assassine.

N'y aurait-il pas moyen de couper court à cela, ou d'éviter du moins que cet abus ne soit pas trop flagrant ?

C'est dans ce but que je voudrais voir étudier la question par le cercle archéologique. Nous arriverons peut-être ainsi à sauver quelques-uns de ces infortunés qui s'appellent Rubens, Van Dyck et autres misérables qui sont morts et qui ne peuvent plus se défendre.

Je serais heureux d'avoir contribué à conserver les chefs d'œuvre artistiques que nous a légués le passé. C'est en définitive, ce qu'il nous a donné de mieux (applaudissements).

M. **Edmond Sacré**. Het gedacht dat M. Van Duyse daar zoo even komt uit te drukken nopens de nuttigheid van het bedekken der schilderijen moet ik ten volle bijtreden. Sedert twee maanden heb ik de eer en den last gehad eenige schilderijen af te nemen met de lichtteekening, en ik heb bestatigd wat sommige dieren aan de schilderijen doen als zij niet bedekt zijn. Ik wil spreken van die menigvuldige vledermuizen welke in onze kerken herbergen. Ik vraag mij af of er geen middel is om die duizende vledermuizen te vernietigen.

M. **Hermann Van Duyse**. Het is 's nachts dat de vledermuizen komen en niet gedurende den dag.

M. **Edmond Sacré**. De opmerking die M. Van Duyse gemaakt heeft nopens de schilderijen van Rubens is gegrond. Ik vraag dat bekwame personen die kwestiën onderzoeken.

M. **Hermann Van Duyse**. Die vledermuizen konden toch de schilderijen niet langs vóór bezoedelen maar slechts langs achter, want de schildering helde nog al zeer over.

Er is nog een punt waarop ik de aandacht van de liefhebbers moet roepen. Er is een nieuw systeem gevonden om de schilderijen te

bevrijden. Het bestaat al sedert lang, maar het is gelukkiglijk nog weinig gekend. De ark van Noë was reeds bestreken met teer, onze eerste vaders bezaten nog geen olieverf, maar thans is een vernuftig mensch die gevonden heeft dat de schilderijen langs achter moesten geverfd worden om ze tegen de lucht te bevrijden. Dit is het wonderlijkste gedacht dat er in een menschenhoofd kan geboren worden.

Iedereen weet toch dat stukken hout die niet in de lucht zijn veel eerder door de meelmen aangetast of verhit worden dan de andere. Het middel is dus ontoereikend en zeer gevaarlijk voor hetgeen de bewaring van houten paneelen betreft. Hierbij moet gevoegd worden dat het een ander gevaar op levert voor hetgeen de schildering op doek betreft. Deze slach van schilderijen hebben wanneer zij door den tijd in gevaar worden gebracht, te rekenen met de « rentoileurs » of « herdoekers ».

Deze zijn de dokters der schilderijen. In deze geneeskundige wereld gaat het nog al gewoonlijk gelijk in de andere. De eene dokter heeft een microbe of een bacille gevonden, de ander een pil of een zalf, de andere nog strijkt in met water. Al deze zaken gaan zeer goed en worden juist verklaard gedurende veertien dagen, maar weldra worden pillen en zalven afgeweerd en de nieuwe maken de oude voor kwakzalvers uit.

(M. **Cloquet** formule une observation en français, M. **Van Duyse** s'excuse de ne pas s'être exprimé de façon à être compris de tous les membres présents et continue en français).

Je parlais, Messieurs, des difficultés que les procédés de préservation des tableaux par une peinture « *a posteriori* » susciteraient au point de vue du rentoilage et pour y arriver j'ai à m'arrêter un instant au rentoilage lui-même.

Le « rentoileur » vous dira que c'est une chose très simple. C'est en effet une opération où la peinture n'a rien à voir et qui semble plutôt du ressort d'un ébéniste que d'un dessinateur.

On étale le tableau sur une table, lorsqu'il s'agît du rentoilage habituellement pratiqué. On l'enduit par derrière de colle forte et

l'on place là-dessus la toile neuve qui a préalablement été mouillée. Le rentoileur repasse à l'aide d'un fer chaud, charge la toile pour faire adhérer, puis celle-ci étant bien sèche on met le chassis et voilà le rentoilage fini. Ce n'est pas plus malin que cela. Mais c'est là le rentoilage ordinaire, insuffisant et défectueux, la toile ancienne demeurant les défauts qu'elle avait, demeurent également.

Le vrai rentoilage se fait tout différement. Il consiste à enlever la toile ancienne complètement et à fixer la peinture sur toile neuve ou sur panneau neuf. Ce n'est pas une opération facile. On l'exécute peu et elle demande un tour de main spécial. Aussi quand on demande aux rentoileurs la manière d'exécuter cette opération là, ils sont muets comme la tombe. Les uns parce qu'ils ne savent pas la faire ou même en ignorent le procédé, les autres parce qu'ils craignent de rendre trop sages ceux qui les emploient. Lorsqu'on demande à ceux qui rentoilent réellement, comment ils opèrent, il répondent qu'il faut faire dissoudre la toile par des procédés chimiques, des acides, ou l'enlever brin à brin et quand on n'est pas du métier, on est obligé de les croire sur parole.

J'ai demandé à des chimistes s'ils connaissaient le moyen de dissoudre la toile à l'aide d'un acide sans influence sur la peinture : Ils m'ont répondu qu'ils ne le connaissaient pas et nous avons ri de bon cœur et de concert de cette belle invention.

Mais, un brave homme qui était très vieux, du reste, et qui ne pratiquait plus, m'a révélé le « secret » que connaissent un certain nombre de personnes curieuses de technique artistique.

Les tableaux, quels qu'ils soient, sont peints, ou bien sur toile, ou bien sur panneaux.

Mais, de tout temps, il a toujours été nécessaire de préparer les panneaux ou les toiles, avant de pouvoir les peindre. Si vous essayiez de peindre sur une toile non préparée, vous auriez, au bout de quelque temps, autant de peinture d'un côté que de l'autre, les couleurs transperçant la trame du tissu.

Cela paraît une niaiserie, mais cela explique la présence de l'apprêt. Or, cet apprêt, c'est une couche de colle, de parchemin

ou de colle au fromage, d'après les époques, qu'on étend sur le panneau ou sur la toile. Cet enduit, une fois sec, on peut alors, en toute sécurité, peindre dessus et la couche de peinture s'étalera sur la surface parfaitement plane et étanche qui lui est préparée.

Or, quand il s'agit d'enlever la toile ancienne d'une peinture, on doit avoir recours à un procédé qui dissolve la couche intermédiaire entre la peinture et la toile ou le panneau.

Et pour cela, on commence par encoller le tableau. On colle dessus une mousseline ou du tulle, puis une feuille de papier buvard bien uni, étalé avec beaucoup de précaution pour qu'il n'y ait pas de plis ce qui est l'affaire d'un relieur plutôt que d'un peintre, et on recommence cette opération à sept ou dix reprises, de façon à former une couche épaisse résistante, un vrai carton. On couche le tableau sur une table, la peinture en dessous et on mouille la toile au revers. On arrive ainsi à la longue à traverser la trame et à dissoudre l'aprêt qui se trouve en dessous. Au bout d'une demi heure, cette opération est généralement accomplie et on peut alors, en prenant avec précaution l'un des bouts de la toile et en tirant horizontalement détacher celle-ci. La peinture demeure fixée sur le carton. On fait alors l'opération du rentoilage proprement dit. Avec de la bonne colle on fait adhérer la peinture à une toile choisie avec soin, on passe au fer chaud, on fait sécher sous pression et l'opération est terminée. Il ne reste plus alors qu'à détacher les couches successives de papier, opération qui, grâce à l'encollage à la mousseline se fait sans danger, au prix de quelque patience.

Comment voulez-vous que cette opération soit encore possible quand par une couche de peinture, on aura rendu absolument imperméable la toile ou le panneau ? Le panneau, on pourrait encore le raboter, mais la toile devient ainsi éternellement impénétrable, non seulement à l'air, mais à l'opération du rentoilage, la seule forme de restauration qui puisse à mon avis être reconnue légitime.

Le remède proposé rendrait donc incurables toutes les maladies que le temps peut entraîner pour une toile peinte. Je proteste donc avec toute l'énergie qui est en moi contre ce système que l'on a

essayé d'introduire dans nos collections publiques. Si un particulier veut faire cela, c'est son droit, la propriété donne le droit d'user et d'abuser, mais s'il s'agit d'appliquer ce prétendu remède aux toiles des musées belges, comme bibeloteur, comme amateur de tableaux et comme contribuable, je m'élève contre ce système qui ne remédie à rien et dont je viens de faire ressortir le principal inconvénient.

M. **Van den Gheyn**. J'insiste une fois de plus sur l'usage trop universellement établi des rideaux. Je le considère comme mauvais. Et je voudrais voir citer à l'ordre du jour les églises où cet usage a été aboli. Je me permettrai, par exemple, de citer l'église St-Michel où tous les rideaux sont supprimés et où l'on a pris des mesures efficaces pour la conservation des tableaux.

Notre cercle devrait faire connaître l'effet néfaste des rideaux sur les tableaux, car bien des fabriques d'église s'imaginent encore que le rideau est un préservatif. Nous rendrions ainsi un véritable service à l'art.

Je demande donc énergiquement, avec M. Van Duyse, que ces rideaux qui ne préservent rien du tout et qui nous rendent un peu ridicules aux yeux des étrangers, disparaissent.

Nous verrons alors disparaître, en même temps, des guides Baedeker pour la Belgique, cette petite note : « le vrai moyen de reconnaître un bon tableau, c'est de voir s'il est recouvert d'un rideau ».

Je propose donc que nous émettions le vœu de voir enlever le plus tôt possible ces rideaux (*adhésion générale*).

M. Van Duyse croit-il que, pour les tableaux d'église, les artistes auraient employé des couleurs ou des préparations spéciales ?

M. **Hermann Van Duyse**. Je n'ai jamais constaté la chose. Les artistes cherchaient à assurer le plus de durée possible à toutes leurs œuvres en se servant de matières simples et bien préparées.

Qu'il me soit permis de revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, pour signaler cette particularité qu'au bout de dix ans, il ne reste aucune trace du vernis des tableaux. Or, c'est le vernis qui, incontestablement, les conserve et beaucoup mieux qu'un rideau.

Si le tableau de Van Dyck de l'église St-Michel est dans un état aussi misérable, c'est peut-être bien parce qu'il n'a pas été vernis en temps utile.

M. **Lacquet**. Encore faut-il voir quel vernis l'on emploie.

M. **Hermann Van Duyse**. Il faut évidemment employer le meilleur vernis possible à base de gomme mastic et l'emploi doit en être réglé par un homme compétent. Les mauvais vernis au lieu de s'éliminer doivent être enlevés par des moyens mécaniques, autrement dit par des grattages ou recurages toujours dangereux.

M. **Van den Gheyn**. Je crois que ce qui a fait le plus de mal au Van Dyck de St Michel, c'est le grattage de l'église. Il est vrai que, pendant cette opération, les tableaux ont été recouverts, mais cela n'a pas empêché la poussière de les ronger.

M. **L. Cloquet**. Je ne suis pas bien compétent en fait de peinture et je ne voudrais pas émettre une opinion personnelle. Mais la question est très intéressante et le Cercle comptant un certain nombre d'artistes peintres et de gens très compétents, pourrait peut-être pousser assez loin l'enquête sur les meilleurs moyens de préservation des tableaux.

M. Van Duyse nous a fait très judicieusement observer que les rideaux pourraient, dans certains cas, avoir un effet salutaire en préservant les tableaux de la lumière directe du soleil.

La lumière, d'une façon générale, me semble de nature à enlever la vivacité des glacis et peut-être à brunir les vernis. Remarquez que je ne tranche pas la question.

M. **Hermann Van Duyse**. La lumière a plutôt pour effet de pâlir le vernis. Le bon moyen d'obtenir un vernis blanc, c'est de l'exposer au soleil pendant un assez long temps. C'est le procédé auquel on recourt pour blanchir les huiles de toute nature.

M. **L. Cloquet**. Je crois que les rideaux sont souvent nuisibles. Cependant, avant de prononcer contre eux une condamnation absolue, il faudrait peut-être demander aux gens plus spécialement compétents, aux peintres et aux connaisseurs, comme M. Van Duyse, si la lumière ou d'autres agents atmosphériques ne peuvent pas faire aux tableaux un tort notable.

Je me demande s'il ne faudrait pas faire une réserve au vœu qu'on m'a paru avoir l'intention d'émettre et tendant à conseiller aux possesseurs de tableaux, d'enlever les rideaux.

Je ne voudrais d'ailleurs, en aucune façon, approuver l'exploitation dont les touristes sont l'objet par la perception du pourboire.

M. **Hermann Van Duyse**. A Alost, il y a un Rubens à l'église St-Martin et j'ai remarqué que chaque fois que l'on montre ce tableau, il y a un frottement du rideau contre la toile. Il faut donc veiller à établir un écart suffisant entre le tableau et ce prétendu voile préservateur.

M. **L. Cloquet.** Si la présence du rideau pouvait prolonger la vie du tableau, ne fut-ce que d'un quart ou d'un demi siècle, il est certain que le moyen ne serait pas à négliger.

Je le répète, je suis disposé, en principe, à abominer l'abus de rideaux, mais je demande s'il ne faudrait pas ajouter une réserve à cette condamnation.

M. **Hermann Van Duyse**. Dans certains cas, on pourrait tamiser la lumière en dépolissant les vitres.

M. **L. Cloquet**. On obtient aussi ce résultat par les vitraux dont le mélange de couleur aboutit, somme toute, au gris.

M. **le Président**. Ne serait-il pas utile de faire une petite statistique à ce sujet ?

M. **Lacquet**. Que l'on vérifie aussi si les dyptiques et les tryptiques se conservent mieux.

M. **L. Cloquet**. Ces tryptiques ne s'ouvraient qu'à certains jours, ce qui semble très favorable à la longue conservation et à la fraîcheur des tableaux.

M. **Hermann Van Duyse**. Les volets extérieurs sont plus abîmés que les volets intérieurs et ils étaient du reste, destinés à préserver ceux-ci.

M. **Coomans (Frère Mathias)**. Je me demande alors pourquoi les rideaux produisent de si mauvais résultats. Les tryptiques se conservent bien et cependant on reproche aux courtines de ne pas laisser pénétrer l'air.

M. **Hermann Van Duyse**. N'est-ce pas par le fait que les volets extérieurs sont presque toujours rabattus contre le mur qu'ils sont moins bien conservés que les volets intérieurs ? Puisque nous causons peinture et retables et que nous en sommes à émettre des vœux dans l'intérêt de nos tableaux de maître, j'aurais une observation et aussi un vœu à vous soumettre en même temps.

Les panneaux de côté de « l'Adoration de l'Agneau » sont absolument détestables. Et il y a peut-être une conclusion à tirer de ce fait.

Je crois me rappeler que ces panneaux de côté sont, d'après la tradition, dus aux frères Van Coxie, deux peintres italianisants de talent médiocre. A la cathédrale de Sienne, il existe un chœur complétement peint de sujets bibliques par Beccafumi. A première vue, un flamand qui se trouvera mis en présence de ces peintures s'écriera sans doute comme il m'est arrivé : Voilà des Van Coxie ! Mais informations prises il constatera que Beccafumi a de loin précédé les deux frères qui, dès lors, se montrent à nous en posture de plagiaires.

La mode pour les flamands était alors de s'assimiler la manière des italiens et, tout au moins, les Van Coxie étaient imbus de l'esprit de leur époque. Ils admiraient la peinture italienne et réagissaient contre les flamands demeurés fidèles à l'esprit du terroir, comme Pierre Breughel. Ils voyaient comme on voyait de leur temps et on ne peut leur en faire un reproche. Mais il en résulte que leur version des Van Eyck est détestable par une logique à laquelle nulle œuvre de copiste n'échappe. Rien de curieux comme de voir les illustrations architecturales d'un exemplaire de Sanderus. Il y a quelque chose d'inexplicable à première vue dans la manière dont les dessinateurs de la *Flandria Illustrata* ont traduit le style gothique de certains édifices, notamment de l'Hôtel de Ville de Gand. C'est absolument divertissant. On croirait voir la représentation de pièces de patisserie exécutées par des cuisiniers en délire.

Ces gens-là, fort bons graveurs peut-être, étaient absolument inaptes à comprendre le style gothique ; ils ne l'appréciaient pas ;

ils l'avaient en horreur, longtemps avant Voltaire, que la barbarie du style gothique exaspérait.

Les Van Coxie n'ont pas davantage compris l'œuvre des Van Eyck. Ils ont substitué à leur facture serrée de dessin, procédant par des glacis snperposés à un modelage en grisaille, une peinture sommaire, artificiellement chauffée et d'un dessin mou. La preuve de ce que j'avance est offerte à quiconque examine ces panneaux. Regardez-les de bonne foi avec attention, sans admiration de parti-pris, et dites-moi si ce n'est pas abominable. Cela n'a rien de gothique et n'a aucun rapport avec les superbes panneaux du milieu et surtout le panneau central d'un fini digne de Memlinck.

Nous vivons à une époque très éclectique et je crois que cet effort de compréhension fait par nos contemporains pour pénétrer le passé est tout en leur honneur. Nous avons cherché à comprendre les antiques, à nous assimiler la pensée inspiratrice de l'art antique, des gothiques, de la Renaissance; une curiosité investigatrice s'est attachée aux œuvres contemporaines de Louis XV et de Louis XVI, de l'Empire lui-même. Chacun, d'après son tempérament, d'après ses moyens, cherche à deviner les mobiles qui ont dirigé les efforts des artistes d'une époque déterminée. Les plus courageux tentent de résumer toutes les tendances pour former la synthèse des plus nobles efforts de l'esprit humain.

Notre siècle, beaucoup calomnié, est le premier qui ait agi de la sorte. Cela a bien ses inconvénients. Nos œuvres sont moins homogènes que celles qui ont précédé. On nous reproche de ne pas avoir de style parce que nous nous servons de tous les styles passés. Soit, mais certainement on trouverait actuellement un homme pour faire à Pétersbourg et à Berlin, d'après les originaux malheureusement aliénés, une copie gothique meilleure que celles que je viens de signaler.

Et, je crois que si le gouvernement intervenait pour faire repeindre les huit panneaux qui manquent, par un artiste de talent, il rendrait service aux artistes, et au public. Nous n'aurions plus alors une caricature des Van Eyck, acceptée par ce « tout le monde » qui

se fie aux guides officiels pour savoir ce qu'il faut admirer, nous posséderions un portrait de ces maîtres, rendant le caractère de leur création originale (*Approbation*).

M. **le Président**. La question sera portée à l'ordre du jour de notre prochaine réunion, pour la discussion.

V.

Quelles sont les époques distinctes des différentes parties des ruines du château des comtes?

M. **L. Cloquet**. C'est par erreur que l'ordre du jour indique que je ferai l'exposé de cette question. A l'origine de nos réunions, M. le Président m'a demandé de vouloir dresser une liste de questions que l'on puisse mettre en discussion dans nos séances. J'ai proposé, parmi beaucoup d'autres, la question qui vient d'être énoncée, mais je n'avais, en aucune façon, l'intention de la traiter. Je préfère donc qu'elle soit reprise par un de nos confrères plus spécialement compétent.

M. **A. Heins**. Cette question est très intéressante et si l'assemblée le permet, je la reprendrai pour mon compte. (*Adhésion*).

La séance est levée à 10 heures.

Algemeene vergadering van 5 November 1894.

—

Assemblée générale du 5 Novembre 1894.

—

La séance est ouverte à 8 1/4 heures du soir.

Sont présents : MM de Maere, Président ; Prosper Claeys et Em. Varenbergh, Vice-Présidents ; De Ceuleneer, secrétaire ; Lacquet, Trésorier-bibliothécaire ; L. Cloquet, Président de la section des Beaux-Arts ; Hermann Van Duyse, Président de la section d'archéologie ; Gallet-Miry, secrétaire adjoint ; et MM. P. Bergmans ; Bon Casier ; Fr. Coppejans ; Ern. Coppieters Stochoven-Delebecque ; Chev^r^ Jean de Ghellinck d'Elseghem ; W. de Haerne ; F. De Pratere ; J. De Waele, général H Dupont ; Paul Fredericq ; Armand Heins ; Georges Hulin ; G. Ladon ; Hipp. Le Roy ; G. Michel ; O. Pyfferoen ; Edmond Sacré ; Robert Schoorman ; F. Scribe ; Henri Stepman ; Aug. Van Assche ; Van den Bemden ; chanoine Vanden Gheyn et J. Vuylsteke.

M. H. Pirenne devant se rendre à une réunion de la commission royale d'histoire, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

—

Ordre du jour.

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens ? (M. H. Van Duyse). — Discussion.

IV. Quelles sont les mesures à prendre pour restaurer les cryptes dans les églises et les affecter à un usage religieux ? (M. Van den Gheyn). — Discussion.

V. Quelles sont les époques distinctes des différentes parties des ruines du Château des Comtes? (M. A. Heins.)

I.

Communications.

M. **Gallet-Miry**, secrétaire adjoint, communique la correspondance reçue. Le bureau est chargé d'y donner la suite voulue.

II

Ballottage de membres honoraires.

MM. **Van Crombrugghe**, Emile, peintre, à Gand; **Van den Berghe**, conservateur adjoint de la Bibliothèque de l'Université, à Gand, et **P. Allaert**, artiste graveur, sont admis en qualité de membres honoraires.

III.

Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens?

M **le Président**. Un savant professeur de l'Université de Gand, M. Van der Mensbrugghe, s'est occupé de cette question et, pour autant qu'il m'en souvient, la communication qu'il m'a faite, à cet égard, est des plus intéressantes. Je me suis rendu chez lui pour lui demander la copie du travail qu'il m'avait fourni dans le temps. Malheureusement, je n'ai pas trouvé M. Van der Mensbrugghe et, par suite d'un malentendu, l'on m'a envoyé de chez lui, autre chose que ce que j'aurais voulu avoir. Mais je tiens à obtenir de vous l'autorisation d'insérer la notice de M Van der Mensbrugghe au Bulletin.

M. **De Ceuleneer** M. Van der Mensbrugghe a fait deux notices à ce sujet; l'une a été publiée au Bulletin de l'Académie et l'autre, qui n'est, en somme, qu'un résumé de la première, a été insérée au Bulletin de la commission des monuments.

Cette dernière est plus courte et je pense qu'il serait préférable d'insérer celle-là.

M **le Président**. Je propose de renvoyer la décision au Bureau. (Adopté).

M. **Hermann Vau Duyse**. J'ai eu la parole et j'en ai usé abondamment à la dernière séance. Je croirais donc abuser de la condescendance de mes collègues en revenant sur ce sujet.

Il a été convenu que la personne qui propose une question avait pour mission de l'exposer et je crois avoir, sous ce rapport, satisfait à la loi que le règlement du cercle impose à ses membres.

Je voudrais, au contraire, obtenir les lumières qui me manquent et je prie ceux de mes confrères qui se sont occupés spécialement de cette question, de vouloir prendre la parole.

M. **le Président**. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur la question posée par M. Van Duyse ou faut-il la considérer comme épuisée par l'exposé que M. Van Duyse en a fait dans la dernière séance ?

M. **Armand Heins**. J'ai entendu cet exposé et il m'a semblé très concluant. De plus, MM. Sacré et Van den Gheyn ont pris la parole et ont exprimé le désir de voir les tableaux exposés au public le plus souvent possible. Je partage cette opinion. Je crois même me souvenir, qu'il y a quelques années, des artistes ont demandé que le tableau de Van Eyck fût visible, au moins le dimanche. Le tableau de Rubens est découvert le dimanche, mais la chapelle dans laquelle il se trouve placé est fermée.

M. **Hermann Van Duyse**. Au point de vue de la conservation du tableau, c'est déjà un septième de succès.

M. **Armand Heins**. Ne pourrait-on, en ne se plaçant qu'au point de vue artistique pur, formuler le vœu que les tableaux fussent visibles au moins le dimanche ?

M. **Dupont**. A St. Bavon, il n'y a qu'un gardien le dimanche et comme il ne peut être partout à la fois, on pourrait exhiber les tableaux à tour de rôle.

M. **Sacré**. Il y a trois gardiens.

M. **Armand Heins**. Le dimanche ?

M. **Sacré**. Ah ! cela je l'ignore.

M. **Dupont**. On pourrait découvrir l'un dimanche le tableau de Rubens, l'autre dimanche celui de Van Eyck et ainsi de suite.

M. **Van den Gheyn** On avait promis de faire une enquête à ce sujet. Je ne sais si l'on a pu y procéder déjà, mais, en tout cas, j'insiste pour qu'elle se fasse. Voici en quoi elle consisterait. Vous vous rappellerez, qu'à propos de courtines, on faisait remarquer que les volets des dyptiques ou des tryptiques avaient peut être dans le temps servi aux mêmes fins qu'actuellement les courtines. Et l'on s'était demandé s'il ne serait pas possible de vérifier si le panneau central n'est pas mieux conservé qu'un tableau de la même époque non muni de volets.

Ce qui doit nous intéresser dans cette question, ce n'est pas le point de savoir si l'on peut ou non battre monnaie par l'exhibition de ces tableaux, mais s'il faut ou non une courtine pour les conserver.

Je désire donc que la question soit réservée en attendant le résultat de l'enquête à laquelle je demande qu'il soit procédé.

M. **Hermann Van Duyse** Sans vouloir trancher la question, je crois que, généralement, les panneaux extérieurs d'un retable servent pour ainsi dire, de préservatifs contre les heurts, chocs et accidents et j'ai constaté pour ma part, que la généralité des rétables étaient relativement assez bien conservés à l'intérieur, mais que les volets extérieurs étaient absolument ravagés. Il en résulterait donc que ceux-ci auraient rempli leur office en recevant les avaries qui eussent pu atteindre le tableau. Mais, je pense aussi que les panneaux extérieurs ont pu souffrir du manque d'air parce qu'ils étaient presque toujours rabattus contre le mur. Tout le monde sait qu'alors même que le volet central et les deux volets de côté sont en bon état, on constate que les grisailles qui ornent le volet extérieur sont, ou absolument disparues, ou dans l'état le plus fâcheux. Il m'est arrivé de rencontrer aussi des dyptiques dont le panneau central était complètement abimé et dont les deux volets extérieurs étaient en bon état. Je citerai un tableau dont les deux volets figurent au musée de Bruxelles. Sur l'un des volets est peint le portrait de Philippe le Hardi, sur l'autre, le portrait de sa femme. Ces deux

volets proviennent de l'Hôtel-de-Ville de Middelbourg. Le panneau central représente le *Jugement dernier* et appartient à un amateur d'Anvers Eh bien, ce volet central est absolument aussi abimé que le volet de Van Coxie qui se trouve à l'Académie de Gand et qui a été restauré, il y a quelques années, on sait avec quelle désinvolture.

Je crois d'ailleurs qu'il sera bien difficile que l'enquête préconisée aboutisse. Si l'on trouve un panneau central en mauvais état et deux panneaux de côté en bon état, il y aura là une contradiction apparente ; mais il sera toujours très difficile de savoir quels ont été les avatars et les destinées d'un tableau que nous rencontrerions dans une collection ou dans un Musée.

Je crois, quant à moi, qu'il est à peu prés établi que la partie extérieure du tableau est la plus exposée à être détruite.

M **Dupont**. A la galerie nationale de Londres, la plupart des tableaux sont préservés par une glace.

M. **Scribe**. C'est pour empêcher que les copistes ne les tachent.

M. **Georges Hulin**. Pardon, on les a couverts d'une vitre pour les préserver de l'atmosphère tout en laissant passer la lumière.

M. **Lacquet**. Les glaces sont placées tout contre les panneaux.

M. **Georges Hulin**. Cette question a été longuement étudiée en Angleterre.

M. **Dupont**. On a voulu, avant tout, préserver les peintures de l'humidité de l'atmosphère.

M. **Hermann Van Duyse**. Londres est favorisé d'un climat fort différent du nôtre.

M. **Varenbergh**. C'est donc plutôt une question de milieu.

M. **le Président**. La discussion théorique proprement dite semble être close. M Heins a formulé le vœu de voir les tableaux découverts au moins les dimanches, et ce, au seul point de vue artistique. M Vanden Gheyn, de son côté, a proposé d'ouvrir une enquête en vue d'arriver à établir, s'il y a avantage ou désavantage pour les tableaux, à être recouverts d'une courtine. M. Cloquet voudrait-il nous dire son avis à ce sujet ?

M. **L. Cloquet.** Je vous remercie, M. le Président, de vouloir me demander mon avis. Mais, je ne suis pas compétent du tout et je vous donnerais simplement mon sentiment, si vous voulez bien me le permettre.

J'ai été frappé dans cette question de deux points. Tout d'abord, en ce qui concerne les volets des triptiques, pour autant que je puisse me rendre compte des sentiments des artistes du moyen âge, je ne pense pas qu'ils aient fait ces volets en vue de la conservation des peintures. Je me figure que ces artistes ont voulu créer deux manières d'exhiber leurs tableaux, une pour les jours ordinaires, et une pour les grands jours. Ils ont voulu produire ainsi un effet de contraste entre l'état habituel du retable et l'état du retable développé, montrant toute sa splendeur et créant une décoration remarquable pour les grands jours de fête.

Cependant, d'après M. Van Duyse, qui est très compétent, cet usage aurait contribué aussi à la conservation de ces tryptiques.

Le second point de vue auquel je me place est celui-ci. Je me suis rendu dernièrement à l'ateliér d'un artiste ; il m'a montré une peinture faite il y a un an et qu'il a été amené à refaire. Le coloris originel était fixé dans son souvenir et il a été étonné du tort que le jour avait fait à son œuvre en fonçant des tons pâles.

Si quelques mois ont pu produire un effet pareil — avec des couleurs de qualité inférieure, peut-être, il est vrai — que doivent produire des siècles ?

D'un autre côté, j'envisage les courtines à deux points de vue différents. Il y a le côté odieux, celui de la spéculation. Nous sommes tous d'accord pour repousser la courtine à ce point de vue. Mais je suis bien convaincu aussi qu'il y a des heures du jour, celles pendant lesquelles le soleil darde sur les panneaux, qui sont défavorables à ceux-ci.

Le tableau a surtout pour ennemie, l'humidité. Il suffit donc qu'il y ait une circulation d'air entre la courtine et le panneau. Si la courtine était placée avec sollicitude, elle serait, je crois, inoffensive.

A ce point de vue donc, je ne m'oppose pas aux courtines. Je me

suis permis même dans la dernière séance, de mettre le holà, en quelque sorte, à une solution trop radicale qui semblait sur le point de prévaloir. Avant de condamner la pratique des courtines qui a 300 ans d'âge — j'en sais, en effet, qui ont existé au XVIe siecle — il faudrait donc faire l'enquête dont on vient de parler. Car enfin, voilà une pratique séculaire qui pourrait être respectueuse envers l'art, au lieu d'être une pratique de rats d'église.

La section des Beaux-Arts pourrait se réunir et délibérer à ce sujet.

M. **le Président**. M. Cloquet se rallie donc à la proposition de M. Van den Gheyn tendant à voir ouvrir une enquête sur l'usage des courtines. Cette enquête contribuera, d'après les honorables membres, à nous renseigner plus complètement sur les inconvénients ou sur les avantages qu'elles pourraient présenter.

Je demande donc à l'assemblée de décider si elle persiste à ordonner l'enquête. Du résultat de cette enquête dépendra l'adoption du vœu émis tantôt par M. Heins qui, se plaçant au point de vue artistique pur, voudrait voir disparaître les courtines, au moins, à des intervalles plus ou moins éloignés.

M. **Hermann Van Duyse** Le vœu de M. Heins reste debout, en tout cas, et je crois que nous pouvons l'adopter *hic et nunc*.

M. **L. Cloquet**. Parfaitement.

M. **Hermann Van Duyse**. Une enquête sera très difficile, parce que l'état d'un tableau peut dépendre, comme je l'ai dit, d'une foule de conditions.

M. **Dupont**. Il peut y avoir aussi des actions chimiques.

M. **Hermann Van Duyse**. Oui, M. Block d'Anvers a fait un travail très intéressant au sujet de la décomposition des couleurs.

Il a même inventé un vernis à l'ambre. Le peintre Dyckmans était de l'avis de M. Block; il a également fait une étude approfondie de la question. Il a soumis ses couleurs à l'action du soleil pendant 30 ans, mais cela ne rentre pas directement dans la question....

M. **L. Cloquet**. Frère Mathias a dit, je crois, que les gens du

moyen âge croyaient que la lumière du soleil était redoutable pour les peintures. Je me suis mis dès lors à distinguer et je viens de nouveau exposer ma pensée. Il me semble que pour le tableau de Van Eyck, par exemple, on a voulu produire un effet double, un effet de splendeur, de grande décoration pour les grands jours et un effet mitigé, en quelque sorte, pour les jours ordinaires. Je puis me tromper, mais enfin je me figure que beaucoup de retables étaient faits ainsi. On peut discuter cette question, mais cela ne modifierait pas la solution. Je tiens à dire que la proposition de M. Heins est excellente de toutes manières. Il est certain qu'en ce plaçant au point de vue purement artistique, il faut réprouver le système qui consiste à cacher les tableaux pour forcer les touristes à financer....

Il reste cependant à examiner si, dans l'intérêt de l'œuvre d'art, il ne faut pas maintenir les volets en les établissant, bien entendu, dans de bonnes conditions hygièniques.

M. **Hermann Van Duyse.** Nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. **L. Cloquet.** Sauf à discuter la question...

M. **le Président.** En adoptant ce soir la proposition de M. Heins, nous préjugeons, je crois, un peu le résultat de l'enquête.

Je suppose que l'enquête conclue de la façon la plus formelle contre l'emploi des courtines, alors il est évident que les tableaux restant à nu toujours, le vœu de M. Heins n'aurait pas de raison d'être ; si, au contraire, l'enquête déclare qu'il est utile de se servir de courtines, alors le vœu de M. Heins pourrait être admis. Cela me paraît clair, car M. Heins demande que, tout au moins à certaines époques, les tableaux restent découverts.

M. **Hermann Van Duyse** Mais, si l'on supprime les courtines et si l'on ferme la porte de la chapelle, cela ne nous donnerait encore qu'une satisfaction très platonique.

M. **Georges Hulin.** Ne pourrait-on pas voter comme un minimum la proposition de M. Heins ?

M. **Armand Heins.** Il ne me semble pas qu'il y ait lieu de voter ce soir. La question n'est pasé puisée et moi-même je me propose d'étudier un peu la chose. Peut être pourrai-je alors proposer un amendement à cette proposition qui peut paraître un peu formelle. Il me parait logique que des œuvres d'art qui sont dans les églises pour le public soient visibles pour celui-ci, mais lorsque le public n'a pas accès dans les églises, il n'y a pas d'inconvénient à ce que les tableaux soient couverts.

M. **L. Lacquet**. Dans la dernière séance, j'ai soulevé la question des tryptiques et j'ai demandé une enquête. Je me rallie à la proposition de M. Cloquet tendante à obtenir que la section des beaux-arts procède à cette enquête.

Il me semble qu'elle devrait être faite chez les particuliers par exemple, chez Moretus. Nous savons que les tableaux qui sont là n'ont subi ni changements de température, ni déplacements. C'est là, me paraît-il, qu'on pourrait voir si les dyptiques ont moins souffert que les autres.

M. **Hermann Van Duyse.** Y a-t-il là des dyptiques ?

M. **E Lacquet.** Oui.

M. **Hermann Van Duyse.** Soit, mais je dois faire remarquer cependant que le musée Plantin a été meublé après avoir été acquis.

M. **E. Lacquet.** Oui, mais il est bien simple de demander au conservateur quels étaient les tableaux qui s'y trouvaient déjà à l'époque de Moretus.

M. **P. Fredericq.** Il n'y en avait pas un seul.

M. **E. Lacquet.** Et tous ces portraits ?

M. **P. Fredericq.** Tous ces portraits sont sortis de la maison Moretus.

M. **E. Lacquet** Ils ont toujours été là ; il n'y a pas à en douter.

M. **P. Fredericq.** Ils ont été dans les différentes maisons qui ont été habitées par les Moretus à travers les siècles et non pas dans les places où ils se trouvent actuellement.

M. **E. Lacquet**. Nous pourrions demander des renseignements à ce sujet.

M. **P. Bergmans**. Ce n'est pas sur deux ou trois tableaux qu'on pourra établir une enquête.

M. **E. Lacquet**. J'ai cité la maison Plantin Moretus à titre d'exemple. Il y a d'autres collections particulières et, à mon avis, c'est sur celles-là que doit porter l'enquête.

M. **le Président** Je mets aux voix la décision à prendre en ce qui concerne l'institution d'une enquête. Personne ne demande la parole? Je déclare donc l'enquête ordonnée par l'assemblée.

Il serait bon, à tous les points de vue, de la confier à la section des beaux-arts. Pas d'opposition? Il en sera ainsi.

IV.

Quelles sont les mesures à prendre pour restaurer les cryptes dans les églises et les affecter à un usage religieux? (Discussion).

M. **le Président**. La parole est à M. Vanden Gheyn.

M. **Van den Gheyn**. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est peut-être qu'on veuille bien formuler un vœu en faveur de la restauration de la crypte de St-Bavon. La cathédrale a reçu beaucoup de restauration et il serait peut-être utile de lancer maintenant dans le public cette idée de la restauration de la crypte. Il me semble que c'est à notre cercle qu'il appartient d'émettre cette généreuse idée.

M. **E. Lacquet**. Il suffirait peut-être de la nettoyer et d'en enlever les choses qui ne doivent pas y être.

M. **Van den Gheyn**. Il n'y a pas que cela. Il faudrait une restauration complète, donner de la lumière, mettre le tout, enfin, dans un état convenable. Et comme je l'ai déjà fait remarquer dans la dernière séance, cela conviendrait surtout au point de vue historique, à cause des nombreuses pierres tombales qui s'y trouvent. On a parlé ici de plaques commémoratives, eh bien, en voilà de toutes faites, et il me paraît qu'il conviendrait de mettre en évidence les illustres

familles gantoises qui ont leurs sépultures dans la crypte de St-Bavon et qui aujourd'hui passent inaperçues des visiteurs. La plupart de ces tombes sont même dans un état assez précaire et je ne dois pas dissimuler que la restauration exigerait certaines frais.

M. **Hermann Van Duyse**. Y a-t-il jamais eu des fenêtres aux cryptes primitives ?

M. **Van den Gheyn**. Certainement.

M. **Hermann Van Duyse**. En quoi consisterait cette restauration ?

M. **Vanden Gheyn**. On pourrait répondre à votre question par la question que soulevait Goetghebuer dans son livre sur St-Bavon. Lui-même demandait une solution de la question de l'âge de la crypte que d'aucuns prétendent être primitive et d'autres postérieure.

M. **E. Lacquet**. On pourrait demander un nettoyage au lieu d'une restauration.

M. **Van den Gheyn**. Peu m'importe le mot, c'est la chose qui m'intéresse.

M. **Hermann Van Duyse**. Cela importe cependant. Je connais deux cryptes qui sont devenues, grâce à une restauration, de parfaites caves à vin. Ce sont les cryptes de l'église St-Hermès à Renaix et celle de l'église collégiale de Maestricht Elles ne présentent plus aucune espèce d'intérêt. C'est ce qui serait à craindre pour la crypte de St-Bavon si on la livrait aux restaurateurs.

M. **P. Bergmans**. Ne serait-il pas possible d'organiser une visite à la crypte de St-Bavon pour se faire une idée de la chose? (*Adhésion.*)

M. **Van den Gheyn** La visite de la crypte de St-Bavon figurait à l'ordre du jour de notre dernière excursion archéologique qui, malheureusement, n'a pu avoir lieu.

Nous comptons bien, dans la prochaine réunion de la section des beaux arts, reprendre la question des excursions et on y comprendra évidemment la visite à la crypte de St-Bavon.

M. **le Président** Je crois également qu'une visite de la crypte serait très utile en même temps que très intéressante. Je prierai donc

les membres qui ont bien voulu, au début de cette année, organiser des excursions archéologiques à travers la ville de Gand, de prendre sur eux d'organiser cette visite. Peut-être pourrait-on consacrer également cette excursion à la visite de toutes les cryptes qui existent dans la ville de Gand?

M. **L. Cloquet**. Avant de répondre à la question posée, M. le Président, permettez-moi d'insister sur la motion de M. Van den Gheyn et de répondre à M. Van Duyse. Certainement il faudrait une restauration dans le sens respectueux du mot. Un simple grattage pourrait déjà mettre à découvert les choses les plus intéressantes. Il y a un problème de premier ordre qui se pose aux cryptes de St-Bavon. On sait que Quicherat a attribué à la crypte de St-Bavon un âge considérable. Il la fait remonter au IXe siècle. Ce seul fait qu'un homme de la valeur de Quicherat a attribué à cette crypte un âge aussi remarquable, dirai-je, devrait déjà nous engager à étudier à fond cette question. Je me suis rendu à la crypte avec mon confrère Mortier et je me suis trouvé assez embarrassé sur plusieurs points faute d'un grattage. Il faut d'abord gratter.

En second lieu, il y a un abîme entre les magasins de saletés et le sanctuaire vénérable que la crypte aurait dû être de tout temps et devrait être surtout aujourd'hui (*applaudissements*). Et cet abîme, le cercle peut le faire franchir. De sorte que, je ne puis assez insister en faveur de la motion de M. Vanden Gheyn. (*Adhésion.*)

Maintenant, quant à la question posée par M. le Président, il y a beaucoup de maisons de la ville de Gand qui sont assises sur des caves aussi belles que des chapelles. Mon collègue, M. Fredericq, m'en a fait remarquer déjà autour de l'Hôtel-de-Ville et du Sablon qui sont admirables. J'en ignore peut-être beaucoup, mais je suis sûr qu'on en trouvera bien une douzaine très intéressantes.

M. **Hermann Van Duyse**. Dites une cinquantaine!

M. **P. Fredericq**. On devrait en dresser la liste.

M. **L. Cloquet**. Je propose donc de comprendre ce qu'on pourrait appeler les cryptes civiles dans l'objectif de notre programme.

M. **J. Vuylsteke**. Il me semble qu'il ne faut pas compliquer

les questions ni les amalgamer inutilement. Bornons-nous, pour le moment, à la crypte de St-Bavon. Cela est beaucoup plus utile que de s'occuper de toutes les cryptes à la fois.

M. **E Lacquet**. Oui, mais celle de Gérard le diable, par exemple, mérite aussi notre attention.

M. **Hipp. Le Roy**. A l'abbaye de St-Pierre, il y a de très belles cryptes ?

M. **Armand Heins**. Les avez-vous vues !

M. **Hipp. Le Roy**. Non, mais je me propose de le faire.

M. **Armand Heins**. J'y ai été ce matin et elles offrent peu d'intérêt. Ce sont de longues galeries qui passent sous la cour de la caserne de la place St-Pierre. Elles sont en grosses briques du XVIe siècle, je pense. J'ai en vain recherché des traces d'un monument plus ancien — car l'abbaye de St-Pierre date du VIIe siècle — et je n'ai rien trouvé.

M **E. Lacquet**. La question a été soulevée déjà à la commission locale des monuments. Ceux qui désireraient visiter la crypte n'ont qu'à s'adresser au commandant de la place.

M. **Hipp. Le Roy**. Je compte m'y rendre et je serais heureux de voir d'autres membres du cercle m'y accompagner.

M. **le Président**. Messieurs, si j'ai proposé tantôt de comprendre d'autres cryptes dans notre excursion, c'était parce que je pensais qu'une visite à la crypte de St-Bavon ne remplirait pas une matinée entière. Si je me trompe, je demanderai, avec M. Vuylsteke, de nous borner à cette seule visite.

M. **Armand Heins**. Je partage également cet avis. Je pense que cette visite prendra bien deux heures.

M. **E. Lacquet** Après celle-là, on pourrait en voir d'autres.

M. **L. Cloquet**. Au besoin, je vous en montrerai une autre.

M. **le Président**. Les promoteurs de la précédente excursion artistique sont donc invités à organiser une visite à la crypte de St-Bavon.

M **Paul Fredericq**. Il serait cependant utile que nous nous préoccupions aussi des cryptes civiles. La section des Beaux-arts ne pourrait-elle pas en dresser la liste ?

M. **E. Lacquet**. Cette liste a été dressée par la commission locale des monuments. Nous pouvons vous donner le renseignement. Les plus belles sont celles de la Loge et de l'hôtel du comte de Limburg.

M. **Armand Heins**. Et celles du Club à la place d'Armes.

M. **le Président**. On commencera donc par celle de St-Bavon. La section des Beaux-arts fixera jour et heure pour cette visite.

V.

Quelles sont les époques distinctes des différentes parties des ruines au château des comtes ? (Discussion.)

M. **Armand Heins**. J'ai repris cette question parceque je la voyais sur le point de disparaître de notre programme. Mais je n'ai pas d'exposé à faire. J'aurais plutôt des questions à adresser. J'ai entendu dire ici, il y a quelques mois, que le fossé d'enceinte n'avait pas existé ; je connais aussi les discussions qui ont eu lieu au sujet du Châtelet. On a trouvé, paraît-il, des parties plus anciennes derrière les parties actuelles. Les cryptes et les caves sont-elles reliées au mur d'enceinte, et comment ? Quant à moi, ces cryptes me semblent avoir été ajoutées après coup. La chapelle est-elle vraiment une chapelle ? Tout cela m'a donné à réfléchir et je ne serais pas fâché d'avoir sur tous ces points une opinion définitive.

Incidemment, je proposerai de prendre des mesures de conservation pour le grand dallage de la voûte qui est mis à nu depuis deux ans Il a beaucoup souffert, il s'effrite fortement et nous voici à l'approche de l'hiver !

Mais je pense que la discussion devrait devenir plus générale et être établie à un autre point de vue.

Une grande partie du mur d'enceinte est reconstituée et je trouve la reconstitution bien faite quoique au point de vue artistique, on puisse lui reprocher un peu de sécheresse. A mon sens, la partie restaurée suffit comme échantillon de l'état primitif et j'ai saisi

plusieurs de mes amis de la question de savoir si la partie sise du côté de la rue de la Monnaie devrait être restaurée de la même façon. Nous avons agité la question au Cercle artistique et il m'a semblé que nous sommes, en grande partie, partisans du maintien des choses en l'état actuel.

Nous nous contenterions de la partie terminée et nous demanderions le maintien du restant à l'état de ruines, ou que, tout au moins, l'on n'y apportât que quelques restaurations et qu'on n'y procédât pas à une réfection complète.

Le moment est venu, me paraît-il, de discuter la question et d'examiner si notre cercle n'a pas un vœu à émettre à ce sujet.

M. **le Président**. M. Heins, vous voudrez bien convenir avec moi que le premier devoir du président d'une assemblée est de rappeler l'orateur à la question lorsqu'il s'en éloigne. Or, celle qui se trouve formulée à notre ordre du jour n'a en réalité aucun rapport avec les considérations que vous venez d'émettre.

La question que vous voulez traiter est très intéressante et très actuelle, et je crois que nous serions tous très heureux de vous l'entendre développer. Mais, évidemment, vous devrez commencer par l'introduire régulièrement.

Elle est trop grave pour être traitée au pied levé; tous les membres de l'assemblée doivent avoir eu le temps de se préparer à la discuter. Je suis donc obligé de maintenir intact, pour ce soir, notre ordre du jour tel qu'il est formulé.

Si quelqu'un veut parler des *différents âges* du château des comtes, je lui donnerai la parole, mais je ne puis laisser entamer, en ce moment, une discussion sur la question nouvelle que vous venez de soulever. (*Très bien.*)

M. **A. Heins**. J'en tombe d'accord, M. le président. Je demande donc que la question soit mise à l'ordre du jour de notre prochaine séance.

M. **le Président**. Parfaitement. Vous voudrez donc bien remettre au Bureau le libellé de votre question ; elle figurera à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

M. **Hipp. Le Roy**. Devant l'urgence tous les règlements doivent s'incliner.

M. **le Président**. Oui, mais ici il n'y a pas d'urgence.

M. **Hipp. Le Roy**. Il parait qu'il est question de refaire tout le mur du côté de la rue de la Monnaie. Je désire savoir si ces on-dit sont exacts.

M. **le Président**. Je l'ignore; quant à l'urgence dont vous parlez, il m'est difficile de vous répondre sur ce point. Ce qui est urgent pour les uns, ne l'est pas pour les autres. Mais, en ce qui concerne les travaux exécutés, je puis vous dire que les restaurations qui ont eu lieu et qui n'ont pas eu l'heur de plaire à tout le monde — ce qui est naturel — ne sont pas le résultat des caprices d'un seul homme. Avant qu'on ait mis la main à l'œuvre, les projets ont passé par une série de commissions plus compétentes les unes que les autres. Je vous citerai d'abord le comité du Château des comtes, composé — sauf moi évidemment — de personnes très capables. Après avoir été fort longuement discutés et modifiés à plus d'une reprise, les plans de l'architecte ont été transmis à la commission locale des monuments. Là aussi, une discussion approfondie a eu lieu et de nouvelles modifications ont été proposées et acceptées. Et ce second examen terminé, le tout a été envoyé à la commission royale des monuments à Bruxelles, laquelle en matière d'art, constitue, en quelque sorte, une cour de cassation. La commission royale des monuments a donné son approbation pleine et entière aux plans qui lui ont été soumis et qui avaient déjà passé, je le répète, par le feu des deux premières commissions dont je viens de parler. C'est ainsi, mais alors seulement, qu'un accord complet a pu s'établir entre ceux qui avaient qualité officielle pour résoudre toutes les questions, à savoir : les fonctionnaires de l'État, de la Province et de la Ville. Remarquez, cela va sans dire, que je ne conteste pas la compétence de ceux qui n'ont pas de qualité officielle.

Ceci fait, et une adjudication publique ayant eu lieu, les travaux ont pu être entamés et conduits à bonne fin. Ce sont ceux de la place Ste Pharaïlde.

Durant ce laps de temps, le côté de la rue de la Monnaie a été mis à découvert et, de l'avis de tous ceux dont je viens de parler, il y a lieu de continuer la restauration.

Maintenant, un mouvement d'opposition artistique, rien qu'artistique et, par conséquent, des plus honorables, s'est produit et quelques uns pensent que, dans l'intérêt de la vérité, de l'art etc., il vaudrait mieux ne pas toucher à ce qui a éte mis à nu du côté de la rue de la monnaie et laisser le mur d'enceinte à l'état de ruine tel qu'il existe maintenant. Les associations artistiques de la ville ont le droit et le devoir même de s'occuper de cette question. Mais, dans un pays organisé comme le nôtre, on doit suivre les usages administratifs. C'est à des comités spéciaux, à des corps officiellement constitués, c'est-à-dire, dans l'espèce, au comité du château des comtes, à la commission locale des monuments, et à la commission royale des monuments qu'il faut s'adresser. Et, ce ne sera que, si ces commissions partagent la nouvelle manière de voir qui vient d'être exprimée, que celle-ci obtiendra gain de cause. Tout ce que je puis vous offrir ici, c'est une discussion pleine et entière où toutes les opinions pourront se faire jour. Il en sera de même, je pense, dans les autres commissions dont je viens de parler.

Seulement je me demande si, dès aujourd'hui, nous sommes préparés à la discussion. Dès la prochaine séance, nous pourrions vous fournir les renseignements dont vous aurez besoin et, cela étant, vous pourrez former et défendre votre opinion en pleine connaissance de cause.

Je propose donc, comme je l'ai déjà fait tout à l'heure, de l'agrément même de M. Heins, de remettre la discussion à la prochaine séance.

M. **A. Heins**. Je me déclare entièrement satisfait des paroles que vient de prononcer M. le Président. Ce qui nous fait agir, peut-être un peu trop prématurément, c'est un sentiment artistique et une crainte au sujet des travaux à faire. Nous verrons si d'autres sentiments doivent faire place à celui-là.

M. **Van den Gheyn**. Si j'ai bien compris, nous aurions l'exposé

et la discussion de la question dans la même séance? Ce serait contraire aux règles que nous avons adoptées.

M. **Lacquet**. La restauration ne doit se faire que dans un an. Il n'y a donc aucune urgence.

M. **le Président**. Durant tout l'hiver on ne fera rien.

M. **De Waele**. On fera cet hiver ce qu'a demandé M. Heins, c'est à dire qu'on recouvrira la voûte. Quant aux travaux de restauration du mur d'enceinte du côté de la rue de la Monnaie, il n'y a pas péril en la demeure, puisque, évidemment, de tout l'hiver on ne pourra pas toucher au mur.

M. **le Président**. Des fouilles seront faites tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'encos.

Le comité du château des comtes a demandé à l'administration communale de permettre que les travaux des fouilles soient distraits du cahier des charges des travaux de restauration. Ces fouilles constituent, en effet, des travaux d'une nature très délicate et très spéciale. J'espère que tout le monde, ici, se ralliera à cette manière de voir et sera d'accord avec le comité du château pour voir confier la direction de ces fouilles à l'homme compétent que nous comptons parmi nous, M. Hermann Van Duyse. (*Adhésion.*)

M. **Hermann Van Duyse**. Je me trouve très honoré de cette désignation, mais je crois devoir y renoncer. Ce serait plutôt un comité qu'une personnalité qui devrait s'occuper de cela, et il est regrettable que cette mesure n'ait pas été prise dès le début des fouilles effectuées au château des comtes. Un seul homme n'a pas une compétence suffisante pour pareille tâche. Je crains tout au moins de ne pas présenter toutes les garanties de savoir qui doivent être requises dans l'intérêt des recherches à entreprendre

M. **le Président**. La question des âges des différentes parties du château des comtes reste toujours debout, je pense ?

M. **A. Heins**. Oui, évidemment, mais elle passe pour moi en second ordre; c'est une question toute théorique qui peut venir subsidiairement.

M. **De Waele**. Je pense qu'il est très dangereux de présenter ainsi une question sans faire un exposé.

M. **le Président**. Vous avez raison et c'est pourquoi j'ai demandé de ne pas la discuter ce soir.

M. **Lacquet**. La question des âges du château a été reprise par M. Heins et doit être traitée par lui.

M. **A. Heins**. J'ai été obligé de reprendre cette question, M. Cloquet l'ayant abandonnée, mais je puis changer le libellé. Je crois qu'il est plus important de mettre la question de la restauration à l'ordre du jour.

M. **Varenbergh**. J'ai eu l'honneur de présider la derniere séance et M. Heins a repris pour son compte la question de M. Cloquet.

M. **Lacquet**. M. Heins devrait donc être en état de la traiter ce soir.

M. **A. Heins**. Je croyais pouvoir changer la question. On m'a fait observer que je ne pouvais le faire et je me trouve donc pris à l'improviste.

M. **le Président**. M. Heins croit qu'il y a une question plus urgente à traiter que cette question des âges. Je prends acte de cette déclaration tout en ne partageant pas sa manière de voir, lorsqu'il dit que cette question des âges peut venir en ordre subsidiaire. Pour moi, elle n'a aucune espèce de rapport avec celle de la restauration.

M. Heins rédigera donc sa nouvelle question et il en fera l'exposé dans notre prochaine séance.

M. **Hermann Van Duyse**. La question des âges est celle qui nous intéresse le plus. C'est la question préalable à toute réfection.

L'origine des différentes parties du château, le rôle qu'elles étaient appelées à jouer, soit au point de vue de défense de la place, soit pour l'habitation du châtelain, etc., sont toutes des questions intéressantes qu'on peut élucider par des documents d'archives en partie exhumés, mais en très grand nombre encore dans les limbes. Il serait arbitraire de ne pas donner le pas à cette question là sur toutes les autres. Il faut, avant tout, savoir ce qu'est ce monument, ce qu'il signifie, d'où il est venu, qui l'a construit. Je pense que c'est

ainsi qu'on a toujours agi pour des travaux de l'espèce et je crois que nous ne pouvons pas déroger à cet ordre logique et habituellement suivi.

Il est extrêmement difficile de voir clair dans ce monument ; l'historique en est très ardu. Je me suis trouvé moi-même très embarrassé, mais j'attribue cela à la faiblesse des moyens dont je disposais et à mon éducation technique incomplète, d'autres seront sans doute mieux armés pour ces recherches et tiendront à honneur de faire l'historique complet du 's Gravensteen.

Nous avons ici des architectes, des archivistes, des historiens, et tous doivent apporter leur part dans ce travail. Si nul de nous n'est en état d'introduire cette question d'une façon assez complète, nous avons une section d'histoire et une section d'archéologie, et il me semble que c'est dans ces sections que le travail doit se faire.

M. **le Président**. Il résulte de ce que vient de dire M. Herm. Van Duyse que la priorité devrait être réservée à l'objet qui figure à notre ordre du jour de ce soir.

M. **Hermann Van Duyse**. J'ai dit qu'il serait très dangereux de ne pas traiter cette question là à fond. Je ne m'occupe pas de la question posée par M. Heins pour le moment.

M. **le Président**. Elle doit avoir le pas sur celle de M. Heins. Donc, dans la prochaine séance je donnerai la parole à M. Heins sur la question des âges.

M. **A. Heins**. Mais, au contraire, je vois, quant à moi, un intérêt bien plus considérable à traiter immédiatement la question de la restauration. J'ai le droit de retirer une question et je retire donc provisoirement la question des âges du château.

M. **le Président**. Je prends acte, au nom du Bureau, que M. Heins retire la question à l'ordre du jour.

M. **J. Vuylsteke**. Mijnheer de Voorzitter, het komt mij voor dat het niet mogelijk is de vraag betreffende den ouderdom van de verschillende deelen van het Gravenkasteel te laten vallen. De vraag is niet gemakkelijk, maar nu dat zij in ons midden gesteld werd, moet zij noodzakelijk onderzocht en zoo mogelijk opgelost worden. De eer zelve van onze maatschappij eischt het.

Welnu, liever dan die vraag van de dagorde te zien wegvallen, zal ik er zelf, ofschoon onvoorbereid, eenige woorden over zeggen.

Er zijn gedeelten van het kasteel waarvan de geschiedenis de juiste dagteekening kan bepalen ; andere waarvan dit niet het geval is en waarover onze collegas die bijzonder de oudheidkunde en de bouwkunde beoefenen, den ouderdom zullen moeten vaststellen door een zorgvuldige studie van den bouwtrant, de gebruikte bouwstoffen, enz.

Tot het gebied der geschiedkunde behooren de gedeelten waarvan de herstelling tegenwoordig in gang is: de poort en de omheiningsmuur, welke onbetwistbaar tot de regeering van Philips van den Elzas en wel tot het jaar 1180 behooren.

Dit wordt buiten twijfel gesteld door het opschrift dat nog te lezen is op den vierlobbigen steen boven de voorpoort, en dat verklaart dat Philips van den Elzas het kasteel ten jare 1180 heeft doen bouwen, en dit wordt bevestigd door de kronijk van Giselbertus van Bergen, die kanselier was van den graaf Boudewijn van Henegouwen, schoonbroeder en opvolger van Philips van den Elzas, welke Giselbertus vertelt, dat laatstgenoemde het kasteel heeft doen maken om den overdreven hoogmoed der Gentenaren te beteugelen.

Hier staan wij dus op vasten historischen bodem ; het gedeelte van het kasteel, waarvan de herstelling begonnen is, d. i. de versterkte poort en de omheiningsmuur met zijn kanteelen en torens, is van het einde der XIIe eeuw. Deze zekerheid, gevoegd bij den goeden staat van bewaring, waarin de poort alsmede veel overblijfsels van dien muur en van die torens tot ons zijn gekomen, maakt dat men tot hier toe voor de herstellingswerken niet in het duister heeft moeten tasten, dat men geen gevaar heeft geloopen in het onbekende te verdolen.

Wat de andere deelen van het kasteel betreft, geeft de geschiedenis, bij mijn weet, geen zoo bepaalde berichten. Ik heb het vraagpunt echter niet opzettelijk bestudeerd, en ik vraag dat het zou onderzocht worden.

In elk geval, indien de geschiedenis zwijgt, dan zal de oudheidkunde wel het antwoord kunnen geven.

Ziedaar dus een werk, waarvan de voorbereidende onderzoekingen aan onze afdeelingen van geschiedenis en van oudheidkunde zouden kunnen opgedragen worden.

Ik denk er genoeg over gezegd te hebben om het voorstel van den heer Van Duyse te ondersteunen: dat de vraag op onze dagorde zou blijven.

M. **de Voorzitter**. U heeft volkomen gelijk, het is een punt dat niet uit het oog mag verloren worden. Maar het is ook onbetwistbaar dat een lid zijn voorstel mag intrekken. Ik kan natuurlijk M. Heins niet dwingen zijne kwestie te behouden.

M. **Vuylsteke**. Ik geloof dat ik een deel van de kwestie heb ontwikkeld, en ik verzoek de vergadering hetgeen ik gezeid heb te willen aanschouwen als een gedeeltelijk « exposé ».

M. **Lacquet**. Daar valt niet op te antwoorden. Dat is historisch en stellig.

M. **de Voorzitter**. M. Heins, u staat toe dat uw naam verdwijne op de volgende dagorde en dat de naam van M. Vuylsteke er in plaats gesteld worde? (toetreding van den heer Heins)

M. Vuylsteke, u neemt het voorstel voor uwe rekening? (toetreding van den heer Vuylsteke).

Dit voorstel is dus rijp voor de bespreking.

M. **Vuylsteke**. Ik vraag dat de historische afdeeling bijeengeroepen worde om de kwestie te onderzoeken.

M. **Hulin**. On n'est pas tout à fait préparé à discuter cette question. Je trouve aussi qu'il vaudrait mieux la renvoyer d'abord à la section d'histoire.

M. **le Président**. Il en sera ainsi.

M. **Van den Gheyn**. Puisqu'on a fait remarquer qu'il y a deux faces différentes dans cette question, l'une rentrant plus spécialement dans la compétence de l'historien et l'autre dans celle de l'architecte, pourquoi M. De Waele ne prendrait-il pas également la question pour son compte ?

M. **Le Président**. Pour mettre tout le monde d'accord et — comme conclusion à ce débat — je proposerai que le bureau

renvoie, pour examen et avis, la question des âges à la section d'histoire et à celle des Beaux-Arts.

M. Heins traitera la question des restaurations faites ou à faire, et M. Vuylsteke reprend pour son compte celle que M. Heins abandonne. Les honorables membres voudront bien rédiger leur questionnaire et en faire parvenir le texte au secrétariat.

Motion d'ordre.

M. **Van den Gheyn.** Au commencement de nos travaux, nous avons émis le vœu de voir les artistes faire des croquis des monuments de la ville. Un de nos membres a répondu d'une manière brillante au vœu émis. M. A. Heins vient de publier un livre absolument superbe : « *Notes et croquis sur Gand.* » Il m'a paru que cette publication ne pouvait passer inaperçue ici et c'est pourquoi j'ai tenu à la signaler en assemblée plénière. (*Applaudissements.*)

M. **Le Président.** Le procès-verbal contiendra le texte de la motion que l'on vient de faire et mentionnera les applaudissements qui l'ont accueillie.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Verslagen der werkingen der afdeelingen.
Comptes rendus des travaux des sections.

—

I. Section des Beaux arts.

La section des beaux arts a inauguré ses séances le Mercredi 25 Octobre 1893 Après avoir décidé que les membres de la section se réuniraient régulièrement le dernier Mercredi de chaque mois, l'assemblée crut prudent de déterminer l'objet de ses travaux. Le rôle précis de la section des Beaux arts est de s'occuper de tout ce qui concerne directement l'architecture, la sculpture et la peinture.

Voici les principaux sujets qui ont été traités à la section.

Peintures murales. — Une enquête a été faite pour connaître l'état des fresques de l'ancienne chapelle du Leugemeute. Une commission de trois membres a été chargée de se rendré chez M. Vander Haegen, brasseur, propriétaire actuel de l'immeuble.

Nos confrères n'ont pu voir que des fragments de peintures fort entamés. Une nouvelle visite aura lieu quand le local qui sert de hangar aux tonneaux sera vide.

M. Heins a signalé les peintures de l'ancienne chapelle des tisserands, et, par sa lettre à M. le Président du Cercle archéologique, a provoqué une visite de tous les membres du Cercle à cette chapelle, hier convertie en Eden et demain en Halle.

M. le chanoine Van den Gheyn a fait une communication sur les peintures qui, au moyen-âge, décoraient certains caveaux récemment découverts en Flandre.

Au sujet de la récente copie faite par M. Cogen du tableau de l'ancienne boucherie, M. le chanoine Van den Gheyn signale les photographies faites depuis des années sur l'original par M. Sacré.

Conservation des tableaux. — Cette question souvent annoncée pour les réunions de notre section a été renvoyée par ses soins à l'assemblée générale.

Elle vient d'être reprise en section et il été a décidé d'ouvrir une enquête chez les artistes et directeurs des musées de peintures pour trancher la question de savoir si les courtines peuvent être, soit utiles au point de vue de la conservation des tableaux, soit nuisibles au point de vue de l'altération des peintures.

Photographies des monuments de la ville. — La section a émis le vœu d'engager les artistes et photographes à prendre les croquis ou photographies des façades pittoresques de la ville.

Elle a ensuite dressé la liste des photographies des monuments remarquables à envoyer au gouvernement et à faire exécuter par ses soins. M. Mortier a été chargé de défendre le projet présenté par la section devant l'assemblée générale.

Album de Gand. — C'est grâce à l'idée émise en section par M. Van Duyse, et aux instances réétirées du bureau de la section des Beaux-arts, que l'album est exposé chaque dimanche par partie au musée d'archéologie.

Fouilles. — Sur la proposition du M. H. Van Duyse, la section des Beaux-arts obtient de l'administration communale qu'elle veuille se charger elle-même des fouilles à exécuter au pont du *Lait Battu.* On espérait y trouver d'anciens souvenirs, puisque jadis se trouvait à cet endroit une des portes de la ville. Les fouilles n'ont rien révélé d'intéressant.

Architecture Gantoise. — M. Cloquet indique en termes généraux la réponse à la question : « Quels sont les caractères de l'architecture soit civile, soit religieuse, des monuments gantois ». Il exprime le désir de voir sa théorie faire l'objet d'un examen plus approfondi de la part des membres de la section.

Cryptes des pierres tombales. — M. le chanoine Van den Gheyn introduit la question de la restauration des cryptes et notamment de celle de St-Bavon. De l'avis unanime de la section cette question devra être présentée à l'assemblée générale.

M. Heins demande qu'on dresse la liste complète des pierres tombales et autres fragments archéologiques disposés à l'abbaye de St-Bavon et surtout qu'on en indique la provenance.

Exursion archéologique. — Une excursion a été organisée par les soins de la section des Beaux-arts. Les membres du Cercle ont visité la crypte et le Steen de Gérard le Diable, la Halle aux Draps, le Dépôt Communal, la Cour de l'Hôtel du Comte de Limburg-Stirum, (vue très pittoresque sur le Beffroi), l'Escalier de l'Institut Ophtalmique.

La section a tenu sa dernière réunion de l'année le 25 avril 1894. Elle vient de reprendre ses séances le mercredi 14 novembre.

Algemeene vergadering van 3 December 1894.

Assemblée générale du 3 Décembre 1894.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures

Sont présents : MM. de Maere, Président; Prosper Claeys et Em. Varenbergh, Vice-Président; De Ceuleneer, Secrétaire; Lacquet, Trésorier-bibliothécaire; Hermann Van Duyse ; A. Wagner ; M. Bekaert ; W. de Haerne; A. Van Werveke; P. Bergmans; R. Vanden Berghe ; P. Fredericq; Chan. F. Vanden Gheyn; Van den Bemden ; O. Pyfferoen ; F. De Pratere; A. Heins; G. Michel; A. Van Assche; F. Coomans (Frère Mathias); J. Van der Linden; V. Van der Haeghen ; R. Kervyn de Meerendré; Bon Casier ; P. Lybaert; Edm. Sacré; S. Blommaert ; E. Van Hamme; E. Van Crombrugghe; H. Vaerwyck; F. Dierkens; M. de Noyette; P. Allaert; L. Van Biesbroeck et J. De Wael.

M. de Ghellinck se fait excuser de ne pouvoir se rendre à la réunion.

M. Van Duyse accepte de remplir les fonctions de Secrétaire, en remplacement de M. Gallet, retenu chez lui par une indisposition.

Ordre du jour.

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens (M. Hermann Van Duyse). Discussion.

IV. Quelles sont les mesures à prendre pour restaurer les cryptes dans les églises et les affecter à un usage religieux? (M. Van den Gheyn). Discussion.

V. Quelles sont les époques distinctes des différentes parties des ruines du Château des Comtes? (M. J Vuylsteke). – Discussion.

VI. Le Château des Comtes doit-il être restitué entièrement dans son état primitif? Le maintien dans l'état actuel, après consolidation, n'est-il pas préférable? (M. Arm Heins) — Discussion.

VII. Dans quelles conditions une restauration de la Maison des bateliers pourrait-elle s'effectuer? (M. Hermann Van Duyse.) — Exposé.

I.

Communications.

M. **le Président** se déclare heureux de pouvoir annoncer à l'assemblée, que le Conseil provincial vient d'accorder au Cercle archéologique, un subside de 300 francs. (*Applaudissements.*)

M. Schoorman, conservateur-adjoint des archives de l'État, a adressé à M. le Président, la communication suivante :

Gand, le 22 Novembre 1894.

A Monsieur le Président du Cercle historique et archéologique, à Gand.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous donner la description d'un pilori, dernier vestige de la seigneurie de Sombeke, enclavée dans la paroisse de Waesmunster.

Ce monument appartient actuellement à M. de Brabander, brasseur à Sombeke et décore encore aujourd'hui son jardin. Il est connu dans l'endroit sous le nom de *Radbraakstaak.* On dit qu'il servait aux exécutions judiciaires sous l'ancienne seigneurie.

Il est entièrement en granit dépoli et semble appartenir au XVIIe siècle.

Il se compose de 3 parties : 1° d'une plaque servant de pied ; 2° d'une colonne ; 3° d'un lion.

1° La plaque est octogone, a 0^{m}16 d'épaisseur et environ 1^{m} de diamètre. Elle est fendue en 2 parties à peu près égales.

2° La colonne est placée au milieu de la plaque, à laquelle est

fixée par 8 pièces de fer 0^m03 de largeur sur 0^m20 de longueur chacune. Chaque pièce est recourbée à angle droit dans son milieu, dont un côté est incrusté dans la plaque et l'autre dans la colonne. La colonne est monolithe ; en bas on lui a taillé une espèce de base octogonale. Chaque face de l'octogone a 0^m15 de largeur sur 0^m26 d'élévation. La colonne avec cette base a 2^m63 d'élévation. Au-dessus de la base elle a 0^m98 de circonférence ; tout à fait en haut 0^m80 seulement. Au-dessus de la base, elle a un tore ou moulure ronde, de même que tout à fait en haut. Quand on se trouve devant la colonne, on y voit trois trous carrés de 0^m03 de côté chacun. Le 1er est à 0^m40 au-dessus de la base et les 2 autres verticalement au dessus du 1er ; chaque fois à 0^m27 de distance. Ces trois trous sont répétés sur le côté opposé de la colonne de sorte qu'on dirait qu'ils traversent la colonne en passant par son centre. A 1^m10 plus haut, il y a aussi à droite et à gauche un trou semblable. Dans celui de gauche, il y a encore un piton en fer, dont l'anneau est placé verticalement. Il y aura eu sans doute un piton semblable dans les autres trous, car au fond d'un de ceux-ci il existe un bout de fer.

3° Le lion, qui surmonte la colonne, est aculé et tient dans ses griffes l'écu de la famille Laureyns ou Lauwereyns, seigneur de Sombeke. Il repose sur une base carrée de 0^m31 de côté et a 0^m075 d'épaisseur. Cette base est un peu endommagée. Le lion avec la base a 0^m97 d'élévation et se tient à peu près debout, avec les pattes de devant sur l'écusson.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Robert Schoorman,
Conservateur-adjoint des archives de l'État, à Gand.

Cette pièce sera insérée au bulletin, elle présente un réel intérêt pour l'étude de la question introduite par M. Pirenne.

M. **M. Bekaert**, membre du Cercle, s'offre à donner une conférence, sujet : *De la préservation légale du pratrimoine artistique.* L'assemblée adopte la date du 17 Décembre prochain.

II.

Ballottage de membres honoraires.

L'assemblée adopte comme membres, MM. Alexandre de Hemptinne, Van der Haeghen, architecte et Léon Hye de Crom.

Deux nouveaux candidats présentés seront soumis au ballottage à la prochaine réunion. Ce sont MM. Bourdon fils, orfèvre, rue de la Catalogne et Joseph Martens, rue de Flandre.

III.

Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens ?

M. **Van den Gheyn**, au nom de la Section artistique, dit que la question renvoyée à la section compétente a été discutée et que, pour dresser le rapport, on attend la rentrée de réponses aux demandes envoyées à des spécialistes concernant la question soulevée par M. H. Van Duyse. Des réponses sont déjà parvenues au secrétariat et ce referendum présentera sans doute un vif intérêt. La discussion pourra être reprise de la sorte après plus ample informé.

M. **le Président** donne lecture d'un petit travail de M. le professeur Vander Mensbrugghe, paru dans le bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, et ainsi conçu.

Conservation des toiles peintes.

Dans une récente séance de la classe des sciences de l'Académie de Belgique, M. Van der Mensbrugghe a fait la communication suivante, qui nous paraît de nature à intéresser les lecteurs du *Bulletin*. Il s'agit d'un moyen très simple d'augmenter considérablement la durée des toiles peintes :

« J'ai indiqué plusieurs exemples démontrant que l'humidité se dépose de préférence dans les *espaces capillaires concaves*, c'est-à-dire : dans les petites cavités, les creux de la surface et de l'intérieur des corps (ces exemples concernent l'altération produite par l'humidité sur le tulle, les rideaux, les tentures).

« Dans le même ordre d'idées, je rappellerai que les toiles peintes se détériorent bien plus sur la face postérieure formée par un tissu offrant mille et mille espaces capillaires que sur la face peinte et recouverte d'un vernis. La théorie indique qu'avant d'exposer des tableaux dans des musées, dans des églises, etc., il faudrait prendre des précautions qu'on néglige généralement. Pour empêcher l'altération très lente mais continue que produit l'humidité dans le tissu des toiles peintes, il serait extrêmement utile de vernir la face postérieure, préalablement séchée, et de remplir ainsi tous les petits intervalles de la matière textile. Si l'on ne peut vernir la face postérieure sans modifier les teintes du tableau, il faut au moins recouvrir cette face d'un autre tissu rendu imperméable Je n'hésite pas à conclure que cette précaution permettrait de maintenir pendant très longtemps des toiles peintes en bon état de conservation.

» Ce qui confirme pleinement, selon moi, la justesse de cette conclusion, c'est que, parmi les tissus qui ont résisté le mieux aux injures du temps, on peut citer les minces bandelettes qui entourent la tête des momies égyptiennes embaumées et qui offrent encore de la cohésion après que les cadavres exposés à l'air sont tombés en poussière Ces bandelettes sont imprégnées, en effet, d'une espèce de résine que les anciens Égyptiens désignaient sous le nom de *Commi*. Un ingénieur français, M. Piron, en a déduit cette conséquence très logique que, pour préserver pendant très longtemps les tissus du règne végétal, il faut recourir à un produit végétal lui-même, de préférence à celui qu'on extrait de l'écorce de bouleau, dont on se sert pour parfumer les cuirs de Russie. Non seulement cette substance résineuse remplit les vaisseaux capillaires, mais encore elle les recouvre à l'extérieur d'un vernis très élastique, inaltérable aux acides, insensible à l'action de l'eau de mer ou à l'attaque des microbes et supportant de notables changements de température. En faut-il davantage pour engager toutes les personnes qui ont de l'intérêt à bien conserver un tissu organique quelconque, et tout spécialement les toiles peintes, à appliquer également un pro-

cédé aussi excellent et qui a déjà fait ses preuves dans la pratique ? »

En effet, d'après le journal *la Nature*, numéro du 11 janvier 1890, on a déjà expédié beaucoup de toiles préparées de cette façon au Brésil et aux Indes néerlandaises.

M. Van der Mensbrugge cite alors des cas dans lesquels un tissu est en contact avec du fer ; il explique comment le tissu attire l'humidité de l'air dans les petits intervalles de sa masse et produit ainsi la rouille du fer et sa propre altération. « C'est ce qui fait comprendre aisément les accidents qui surviennent avec le temps quand on a accroché des cadres au moyen de cordelettes à des crampons en fer fixés dans un mur. Un jour arrive où la cordelette est usée aux points de contact avec le fer, et où, par conséquent, le cadre se détache sans cause apparente. Rien de plus aisé que d'éviter de pareils mécomptes : il suffit, pour cela, de proscrire avec soin tout contact de la cordelette avec le métal.

» A cette même explication se rattache la production de rouille observée au bout d'un certain temps à la surface d'un clou enfoncé partiellement dans un mur, dans du bois, du carton, etc., ou bien sur une lame de canif recouverte en partie par un morceau de papier (c'est la partie couverte qui se rouille), ou encore sur un objet quelconque en fer ou en acier non recouvert d'une couche grasse et conservé dans une enveloppe de coton, de soie, de laine, etc. »

M. **le Président** pense que cette notice sera consultée avec fruit. M. Cloquet a interrogé sur la question son collègue M. Van der Mensbrugge, il serait sans doute intéressant de savoir s'il n'a pas reçu de renseignements complémentaires.

M. **Van Duyse** demande comment se fabrique cette huile de bouleau qui doit ressembler à un extrait de tanin et où il serait possible de se procurer ce produit. M. Van der Mensbrugge a conseillé naguère à la commission locale des monuments de recourir à la même huile de bouleau pour préserver les pierres tombales de l'abbaye St. Bavon des dégradations provenant de l'humidité.

M. **Wagener** propose d'interroger également sur la question

M. Robert de Pauw restaurateur du Musée communal de peinture de Gand.

M. **Van den Gheyn** croit que c'est inutile.

IV.

Quelles sont les mesures à prendre pour restaurer les cryptes dans les églises et les affecter à un usage religieux ?

M. **le Président**. Messieurs, conformément à la décision prise dans notre dernière séance, la visite à la crypte de St-Bavon a eu lieu Dimanche passé. Elle a eu un double résultat que je suis heureux de pouvoir vous communiquer, dès ce soir.

En parcourant l'une des chapelles de la crypte, celle, où selon la tradition, auraient été enterrés Hubert Van Eyck et sa sœur Marguerite, il a été décidé, sur la proposition de M. Van Duyse, que des fouilles y seraient faites pour retrouver, sinon les restes du célèbre artiste, tout au moins la tombe et le cercueil qui les ont contenus.

Notre collègue, M. Mortier, l'architecte de la Province, qui a dans ses attributions l'entretien de la cathédrale, a bien voulu prendre sur lui de solliciter des autorités compétentes les permissions nécessaires. Je ne doute pas que, dès notre réunion du mois de Janvier prochain, je ne sois mis à même de vous faire connaître le résultat de nos recherches. Quelle bonne fortune pour notre Cercle, Messieurs, si elles pouvaient aboutir et si, grâce à notre intervention, et avec le concours du monde artistique tout entier, un monument digne du grand peintre pouvait de nouveau recouvrir son tombeau.

Un second résultat de notre visite a été la décision prise de refaire entièrement l'étude de la crypte de St-Bavon, au double point de vue historique et architectonique.

De deux choses l'une, ou, les publications déjà faites par MM. Van Lokeren et Philippe Kervyn de Volkaersbeke, sont complètes et ont épuisé la matière, et alors le résultat négatif des nouvelles recherches sera pour ces auteurs la plus belle des récompenses, ou bien,

des renseignements encore inconnus, des découvertes nouvelles viendront améliorer leurs travaux, et dans ce cas c'est l'histoire même du monument remarquable dont il s'agit, qui profitera de notre immixtion en cette affaire, et de nos futures investigations.

Celles-ci devront évidemment être confiées à la section d'Histoire et à la section des Beaux-Arts de notre Cercle.

Si donc, l'assemblée ratifie les résolutions que je viens de vous faire connaître, le bureau prendra les mesures nécessaires pour qu'elles portent tous leurs effets.

M. **Van Duyse** fait observer que M. Van Assche étant l'auteur d'un travail sur la crypte de St. Bavon, il serait fâcheux de le déposséder, pour ainsi dire, d'une question qui lui appartient et que nul mieux que lui n'est à même de résoudre, étant données et son expérience et sa consciencieuse sagacité.

M. **Van Assche**. Il est très vrai que j'ai commencé une étude, j'ai fait une étude minutieuse des lieux et espère pouvoir bientôt vous en communiquer le résultat.

M. **Coomans** (Frère Mathias) croit que le mieux serait de permettre à M. Van Assche de terminer son travail.

M. **Fredericq** demande qu'un certain nombre de membres du Cercle soient adjoints à M. Mortier pour assister à la fouille du tombeau que l'on présume être celui des Van Eyck.

L'assemblée désigne MM. De Waele, Van Assche, De Noyette, architectes, Prosper Claeys, H. Van Duyse, Van den-Gheyn et Lacquet. Ces Messieurs seront chargés de dresser le procès-verbal de la fouille confiée à leur direction.

M. **Van Duyse** exprime le vœu de voir non seulement déblayer la crypte, mais procéder à des grattages et au besoin à des sondages permettant de bien se rendre compte de la façon dont sont appareillées les diverses parties de la crypte, devenue méconnaissable sous le maquillage de badigeon qui la couvre.

M. **Coomans** (frère Matthias) approuve fort cette mesure, la construction en maint point contredit les textes des historiens. Ceux-ci font remonter la crypte au 9e siècle, alors que les parties

anciennes remontent au 12e siècle seulement. Il semble même que les chapelles pratiquées sous l'abside soient de la même époque que les caves de la Halle-aux-draps.

M. **Victor Vander Haeghen** pense qu'en menant de front l'étude de la crypte St-Bavon et celle d'autres édifices anciens de notre ville on pourrait établir d'utiles parallèles.

M. **le Président** croît qu'on compliquerait, outre mesure, les choses et que le mieux serait d'étudier isolément la crypte St-Bavon, quitte à étendre plus tard les investigations de notre Cercle.

Les plans de M. Van Assche seront donc reçus avec toute la déférence que mérite notre excellent confrère et les deux commissions compétentes seront invitées à étudier la crypte de St-Bavon tout d'abord.

M. **Fredericq**, is ook tegenwoordig geweest op het bezoek in de krocht. Hem dunkt dat men gemakkelijk dit gebouw zou verlichten mits de muren weg te weeren die een groot getal vensters stoppen. Ieder van ons is pijnlijk getroffen geweest door den ellendigen staat waarin de kript tot nu verkeert. Het zou, mij dunkens, zegt spreker, passen puinen en banken uit de krocht te verwijderen en ook dit gebouw door het openen der oude vensters de noodige klaarte te bezorgen.

M. **H. Van Duyse.** Jammer dat het niet mogelijk zou zijn dit nuttig werk te volbrengen zonder zeker gebouwen te doen verdwijnen, onder anderen twee kapellen gezegd : Heilig graf, en ook eene pas nieuwgebouwde sacristij.

M. **Fredericq.** Men zou reeds veel winnen met zeer onnoodige muren af te breken, namelijk voor de hedendaagsche ingangpoort der krocht.

M. **de Voorzitter.** Stappen zouden kunnen aangewend worden, ten einde zooveel mogelijk den huidigen toestand te verbeteren.

M. **Lacquet.** Het zoude wenschelijk zijn het heilig graf te doen verdwijnen dat met de overige herstelde gedeelten der kerk niet overeenkomt.

V.

Quelles sont les époques distinctes des différentes parties des ruines du Château des Comtes?

M. **Pyfferoen**, secrétaire de la section historique, rend compte de deux séances tenues par cette section. M. Vuylsteke a fait parvenir un intéressant travail et des communications diverses ont été faites par MM. Pirenne et H. Van Duyse Il serait sans doute utile d'insérer ces pièces au Bulletin.

La section d'histoire a également, après discussion, adopté le texte d'inscription proposé par M. le Capitaine Vanden Bemden pour le Château de Gérard le Diable, mais cet honorable membre a découvert de nouveaux documents qu'il croit dignes d'une étude spéciale. Le texte adopté devrait donc pouvoir être soumis à remaniement.

M. **Van der Haeghen**, secrétaire de la section, a donné lecture d'une liste d'inscriptions à placer aux façades de divers édifices de notre ville Un premier projet, arrêté provisoirement, vous sera soumis. On a résolu également de faire paraître au Bulletin, les notes rédigées par feu M Prud. Van Duyse pour le même objet. (*Adopté*).

M. **Van den Gheyn** dit que la section des Beaux-Arts n'a pu s'occuper pratiquement de la question posée par M. Vuylsteke. M. De Waele a proposé d'étudier les diverses parties du château sur place et rien n'a encore pu être fait dans ce sens.

VI.

Le Château des Comtes doit-il être restitué entièrement dans son état primitif? Le maintien dans l'état actuel, après consolidation n'est-il pas préférable?

M. **le Président**. Messieurs, avant d'aborder le paragraphe de notre ordre du jour, auquel nous voici arrivés, je voudrais faire une observation, afin de mettre un peu d'ordre et de clarté dans le débat qui va s'ouvrir.

La question telle qu'elle est intitulée me paraît trop vague et trop

générale ; elle semble viser le Château des Comtes dans son entier, alors pourtant que l'on est convenu de ne s'occuper que du seul mur d'enceinte, longeant la rue de la Monnaie.

Comprise, comme elle est inscrite, elle porterait évidemment les orateurs à faire des discours de doctrine et à émettre des théories archéologiques qui nous éloigneraient singulièrement du but, beaucoup plus modeste, et par cela même, plus pratique, que nous avons en vue.

Je me permettrai donc de demander, dès maintenant, à l'honorable M. Heins, s'il lui convient de circonscrire le débat dans les limites étroites que je propose.

M. **Heins**. Absolument, M. le Président, j'allais vous le proposer.

M. **le Président**. Alors nous sommes d'accord et c'est du seul mur d'enceinte que nous nous occuperons, laissant complètement à l'écart, le donjon, la chapelle, la galerie romane et tout l'intérieur du château. Cela étant, je suis obligé, pour bien établir le terrain de la discussion, de vous faire connaître les rétroactes de l'affaire.

La requête de la section des arts plastiques du Cercle littéraire, qui a fait naître le mouvement, auquel nous assistons est du 6 novembre dernier. Elle contient les vœux de quelques artistes gantois en faveur de l'abandon immédiat des travaux de restauration du mur d'enceinte le long de la rue de la Monnaie. Elle désire conserver le mur, à l'état de ruine, c'est-à-dire : tel qu'il se présente aujourd'hui.

Cette requête a été envoyée, non seulement à l'administration communale et au gouvernement provincial, mais aussi à un grand nombre d'associations artistiques et c'est ainsi que le comité du Château des Comtes en a reçu un exemplaire.

Elle est conçue comme suit :

Gand, le 6 novembre 1894.

A Mrs les Membres de la Commission spéciale du Château des Comtes, à Gand.

MM.,

La section des Arts plastiques du Cercle Artistique et Littéraire de

Gand, dans sa séance du 30 octobre dernier, convoquée pour donner son avis sur la restauration déjà effectuée au Château des Comtes à Gand, et sur les travaux projetés, nous a chargés de faire rapport sur celle-ci et de vous faire connaître les vœux qu'elle émet quant à la suite à donner aux travaux en cours.

Actuellement, une bonne partie du mur d'enceinte, celle qui regarde la Place Ste-Pharaïlde, avec toute la paroi du châtelet d'entrée, est reconstituée.

Rendant, tout d'abord, pleine et entière justice au zèle et aux soins, ainsi qu'à la bonne volonté des personnes qui ont entrepris cette restauration, elle estime cependant que la partie terminée suffit comme échantillon de ce que pouvait être, à l'état neuf, l'abord extérieur de la forteresse du XIIe siècle. Il y avait, certes, quelqu'importance à montrer, en une partie de l'enceinte, quelles pouvaient être la hauteur, la forme exacte des tourelles et des murs qui la composaient.

Ces travaux, par un hasard heureux, devaient donner l'occasion de compléter le mur d'enceinte à sa face principale et là où il avait le plus souffert.

Cette restitution était donc inévitable. Apprenant que les travaux de restauration du mur d'enceinte, rue de la Monnaie, sont décidés et que ceux-ci pourraient être entamés dans quelque temps, la section des Arts, se plaçant surtout au point de vue esthétique et pittoresque, croit le moment venu pour exprimer hautement le désir qu'ont ses membres de voir maintenir, dans l'état actuel, tous les murs récemment dégagés.

Citons en première ligne celui qui longe la rue de la Monnaie, avec ses tourelles, ainsi que la paroi du châtelet d'entrée du même côté.

Et, ne pouvant préjuger de la destination des constructions intérieures du Château, Donjon, Chapelle, Cryptes, etc., ignorant aussi s'il est décidé de les reconstituer pour une future utilisation ou leur rendre un caractère exclusivement militaire, nous croyons l'heure propice pour émettre le vœu qu'elles se voient l'objet du

même respect de la chose ancienne, que celui que nous réclamons pour le mur d'enceinte.

C'est pourquoi nous prenons la liberté de vous signaler notre désir de ne voir prendre que les mesures absolument nécessaires pour la conservation.

Nous osons espérer, MM., que vous voudrez bien tenir compte de la démarche que nous avons l'honneur de faire auprès de vous au nom des artistes de cette ville.

Nulle autre considération ne les guide que le désir qu'ils ont, avec vous, de voir se conserver intégralement un monument historique important.

Ils espèrent qu'il pourra rester complètement intact, comme il se présente à nous en ce moment, vénérable et grandiose.

Respect entier est dû à ce vieux témoin de la vie et des luttes de nos pères et que la généreuse initiative de vos commissions a pu nous conserver.

Nous vous prions, MM., de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments sincèrement respectueux.

Pour la section des Arts plastiques :

Le Secrétaire, ff. — A. Heins.

Le Président, — J. Delvin.

Dans sa séance du 17 novembre suivant ce comité, aprés avoir éloigné de la requête, comme nous venons de le faire, nous mêmes ce soir, tout ce qui se rapporte aux constructions antérieures du château et après avoir pris acte de l'approbation donnée par les signataires de la lettre aux travaux exécutés du côté de la place Ste-Pharaïlde, a longuement examiné le vœu qui lui était transmis.

A l'unanimité des voix, moins une, il a déclaré ne pouvoir l'accueillir et sur la proposition de l'honorable M. Paul Fredericq, il a voté l'ordre du jour suivant :

« Le comité émet le vœu de voir continuer les travaux de restauration du châtelet d'entrée et du mur longeant la rue de la Monnaie, en s'efforçant de laisser, autant que possible, sans remaniements les

deux tourelles restées intactes, et en réduisant au strict minimum la restauration des autres parties, d'après le principe qui a présidé à la restauration exécutée à la place Ste-Pharaïlde. »

Dans le courant de la discussion, il m'avait paru, qu'à plus d'une reprise, l'honorable M. Van Duyse, qui constituait la minorité, était bien près de s'entendre avec M. De Waele, l'organe attitré de la majorité, et que, dès lors, un examen fait sur place, les forçant de sortir des généralités et des confusions inévitables, — de mettre les points sur les *i* — ferait bientôt naître entr'eux une entente complète.

Ma prévision s'est réalisée, et c'est ainsi que, le lundi 19 novembre, fut dressé le procès-verbal, dont je vais donner lecture et qui constituera, j'aime à le croire, une véritable plateforme sur laquelle tout le monde pourra se mettre d'accord.

Il a donc été convenu :

1° Pour le mur (NE) du châtelet d'entrée, que sans tarder on entamera la restauration du contrefort ; qu'on bouchera les trous; qu'on opérera un grattage sans retaille des pierres anciennes, mais avec enlèvement de certaines intercallations de briques.

2° La première des cinq tours encore existantes a été trouvée en fort mauvais état, et quant à son maintien possible et l'ensemble des réparations à y faire, aucune décision n'a pu être prise. Tout, de commun accord, a été abandonné aux soins et aux investigations ultérieures de l'architecte qui en fera une étude détaillée, et dont tous les efforts tendront à conserver l'aspect archaïque de la construction.

3° La courtine qui sépare la première tour du mur N.E. du châtelet a été trouvée en bon état ; elle sera débarrassée de l'enduit et de la peinture qui la recouvrent par un simple grattage.

M. **Armand Heins** demande à pouvoir présenter sa motion sans les préliminaires posés par M. le président et qui semblent, en préjugeant la question, rendre une discussion oiseuse.

M. **le Président**. Je ne discute pas. Mon devoir est d'éclairer l'assemblée, en lui faisant connaître les antécédents de la discussion qui va s'ouvrir.

M. **Armand Heins**. Votre exposé impliquera nécessairement

certaines conclusions, dès lors ma tache sera d'autant plus ingrate.

M. **le Président.** Je ne présenterai aucune conclusion, croyez le bien. La communication que je fais à l'assemblée ne préjuge rien et ne saurait contrarier en rien la discussion qui va commencer.

Toutefois, si vous pensez que l'exposé de la question ne peut sans inconvénient être fait avant que vous ayez exprimé votre opinion, je m'inclinerai devant une décision de l'assemblée si celle-ci partage votre manière de voir, mais je le repète, je comptais purement et simplement exposer les faits de la cause sans y ajouter le moindre commentaire tendancieux.

M. **Wagener** prie M. le Président de continuer son exposé.

M. **le Président** reprend la lecture du procès-verbal.

4° 2de tour. L'éperon de celle-ci doit être réparé. La tour renferme un cordon en bois de chêne, qui devra être remplacé par un cordon en pierre. Les créneaux ont disparu, et l'ensemble de la tour est en si mauvais état, qu'à l'unanimité, il a été admis qu'on ne saurait songer à la couronner de créneaux neufs, sans en provoquer l'écroulement complet.

5° La courtine qui sépare la seconde tour de la première, doit être restaurée, surtout à la base; ses créneaux sont recouverts de tuiles; peut-on les conserver?

6° 3e tour. Ici tout est à refaire, la tour ne présente plus qu'une ruine qui ne saurait être réparée.

7° La courtine qui sépare la troisième tour de la seconde, est en meilleur état et ne réclame guère que des tablettes de recouvrement pour les créneaux.

8° 4e tour. L'éperon à réparer; remettre les tablettes des créneaux, menues restaurations à faire.

9° La courtine entre la quatrième et la troisième tour, contient une porte, et offre de nombreux trous ou des excavations qui doivent être bouchés. Les créneaux doivent être complétés.

10° 5e tour. Epéron à réparer; menues restaurations à faire.

11° La courtine entre la cinquième et la quatrième tour doit être grattée et débarrassée des bouchages en briques qu'elle

présente, puis recevoir de nouveaux créneaux, l'emplacement de ceux-ci ayant été surbâti.

Le mercredi 21 novembre la commission locale des monuments fut à son tour saisie de la requête, dont nous nous occupons. Elle y fut longuement discutée et l'honorable M. Van Duyse étant absent, ce fut cette fois-ci, à l'unanimité des membres, qu'un vœu analogue à celui du comité du Château des Comtes, réclamant la continuation des travaux, fut émis sur la proposition de M. Vuylsteke, mais en termes plus accentués encore.

Dans cette même séance, j'ai donné lecture du procès-verbal que je viens de vous faire connaître et que MM. De Waele et Van Duyse avaient signé l'avant veille. Les clauses qu'il contient ont été admises à l'unanimité après un examen approfondi de chacune d'elles.

Tel était, Messieurs, l'état de la question à la date dont je parle, Depuis lors, deux nouveaux documents nous ont été envoyés, le dernier ce soir même.

Le premier est une lettre émanant de la société St-Luc de notre ville et conçue comme suit :

Aan den Heer de Maere, Voorzitter van den Geschied- en Oudheidskundigen Kring, te Gent.

Hooggeachte Heer,

Het Comiteit der St-Lucas en St-Jozelfsgilde, samengesteld uit oudleerlingen van St-Lucasschool dezer stad, in de dagbladen gelezen hebbende, dat door de tusschenkomst van het bestuur eens kunstkrings een verzoekschrift aan de bevoegde overheden was gestuurd, met het doel de staking te bekomen der herstellingswerken, in uitvoering aan het Gravenkasteel te Gent, heeft nuttig geoordeeld, van zijnen kant eenen wensch aangaande deze werken uit te drukken.

Reeds zijn het inganggebouw van dit aloud kasteel en een gedeelte van den ringmuur, gevende op de Veerleplaats, in hunnen oorspronkelijken staat hersteld en, zoo het schijnt, is er spraak den muur langs de Geldmunt eveneens te volledigen.

Het hoeft niet herinnerd te worden met welke geestdrift de herstelling van bovengemelde gedeelten begroet is geweest, niet alleen door de overgroote meerderheid der oudheidkundigen en kunstenaars, maar ook door de gansche bevolking en verscheidene geleerde kringen van den vreemde.

En geen wonder, want deze herstelling is voor velen eene openbaring geweest, en meest allen van deze welke in den oorsprong vijandig schenen te zijn aan de ontworpene werken zijn van gevoelen veranderd.

Bestaat er reden om op den ingeslagen weg voort te gaan en den ringmuur gevende in de Geldmunt te versterken en te herstellen? Dit is, meenen wij, Mijnheer, de vraag gesteld door de « Section des Arts plastiques » van den « Cercle Artistique et Littéraire » te Gent en welke door de leden dezer sectie ontkennend wordt beantwoord.

Hoewel wij geenszins voornemens zijn ons in te mengen in de zaken, de besturen en comiteiten betreffende welke zich, tot voldoening der deskundigen, met de herstelling van 't Gravenkasteel onledig houden, denken wij, ook *ons* gevoelen, aangaande de besprokene werken te mogen laten kennen en aarzelen niet op de gestelde vraag bevestigend te antwoorden.

Met het oog op de bewaring der kostbare overblijfsels en, ten einde te beletten dat zij tot puinhoopen vervallen, nemen wij de vrijheid den wensch uit te drukken, den ringmuur, gevende op de Geldmunt, te zien versterken en volledigen overeenkomstiglijk hetgeen gedaan is geweest voor de deelen waarvan de voltooing nadert, het is te zeggen; 1°, herstelling in hunnen oorspronkelijken staat van al de bijzonderheden des muurs, voor zooveel de overblijfsels en de bestaande sporen zulks toelaten; 2°, behouding van zulke deelen wiens vernieuwing, onder bouwkundig opzicht, niet als volstrekt noodig moet beschouwd worden, en, 3°, herplaatsing der bouwstoffen vatbaar tot wedergebruik.

Dit zijn overigens, onzes dunkens, de grondregels welke tot leiddraad gediend hebben voor de herstelling van den muur der

Veerleplaats en die wij wenschen te zien toepassen voor de werken uit te voeren aan den muur der Geldmunt.

U verzoekende, Mijnheer de Voorzitter, het tegenwoordig rekwest te willen overmaken — indien gij oordeelt dat dit van eenig nut kan zijn — aan den Geschied- en Oudheidskundigen Kring van Gent, alsook aan de bevoegde besturen, bieden wij UEd. de uitdrukking aan onzer hoogachtende gevoelens.

Namens het Comiteit der Gilde van St-Lucas en St-Jozef.

De Griffier, H. Geirnaert. *De Deken*, St. Mortier.

La seconde lettre émane de la Société centrale d'Architecture de Belgique. La voici :

A Monsieur de Maere, Président du Cercle historique et archéologique de Gand.

Gand, le 3 décembre 1894.

Monsieur le Président,

A l'ordre du jour de la réunion générale de ce soir du Cercle historique et archéologique de Gand, figure la question suivante, relative à la restauration du Château des Comtes :

« VI. Le château des comtes doit-il être restitué entièrement en » son état primitif ?

» Le maintien dans l'état actuel, après consolidation, n'est-il pas » préférable. »

Le monde artistique et archéologique s'est occupé dans ces derniers temps de ce problème ; la section provinciale de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, ayant son siège à Gand, s'est intéressée également à cette question si palpitante d'intérêt et, dans sa séance d'hier, a décidé de formuler un vœu en vue de la continuation de la restauration actuellement en cours d'exécution. Cette section nous a chargé, Monsieur le Président, de vous transmettre ce vœu, avec prière de nous faire l'honneur de le porter à la connaissance des membres du cercle savant que vous présidez dans la réunion générale de ce soir.

De l'avis de notre société, il convient de continuer la restauration du mur d'enceinte donnant vers la rue de la Monnaie, suivant les principes qui ont guidé celle de la partie vers la Place Ste-Pharaïlde, c'est-à-dire : de rétablir cette enceinte dans son état primitif pour autant que les documents le permettent.

Nous regretterions de voir ce mur conservé tel que nous le voyons aujourd'hui, non seulement mutilé et dénaturé, mais aussi sérieusement compromis dans son existence.

Après les lourds sacrifices que les pouvoirs publics se sont imposés pour acquérir et dégager le Château des Comtes, il serait déplorable d'interrompre les travaux commencés et de ne pas saisir l'occasion de faire revivre, aux yeux de la génération actuelle, ce remarquable et unique spécimen de l'Architecture Militaire du début du moyen-âge.

Cette considération n'est toutefois pas la seule qui nous porte à prendre part au débat, car il convient de le faire remarquer, nous avons surtout en vue la conservation, dans la mesure du possible, des précieux restes actuellement debout ; or, le seul moyen efficace pour atteindre ce but c'est d'adopter, pour les travaux à exécuter au mur d'enceinte de la rue de la Monnaie, la voie suivie pour la restauration de celui de la Place Ste-Pharaïlde.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de nos sentiments très distingués.

Le Secrétaire, F. Dierkens.

Le Directeur, M. De Noyette.

Je m'arrête. Vous connaissez maintenant, Messieurs, le véritable état de la question. Je vous ai communiqué toutes les pièces du dossier et je l'ai fait avec la plus grande impartialité, laissant à chacun de vous le soin d'en tirer les conséquences qu'il croira utiles à la cause qu'il défend.

M. **Van Duyse** fait observer qu'il a été convenu que l'on ne complèterait pas, par l'adjonction de crénélages neufs, les parties de bâtiment qui relativement bien conservées ne pourraient recevoir un couronnement neuf sans devoir être reconstruits.

M. **De Waele** reconnaît que telle est bien sa manière de voir.

M. **Armand Heins**. Messieurs, j'ai eu l'honneur d'envoyer à notre bureau le libellé du VIe point de notre ordre du jour, à la suite des instances faites à la dernière séance par Monsieur le Président.

Il a dit que j'avais le droit, même le devoir, de signaler mes vues, celles de mes confrères au sujet des restaurations en cours au Château des Comtes.

J'use donc de mon droit et j'accomplis un devoir en prenant ce soir la parole.

Tout d'abord j'apporte un léger amendement à la première partie de ma question, en retranchant ce qu'elle a de général pour le château.

On m'a dit que les parties intérieures, donjon, cryptes, galerie, chapelle, ne peuvent être en cause en ce moment.

Soit !

Ces parties étant donc réservées, je me demande si l'*enceinte* du Château des Comtes doit être restituée entièrement en son état primitif.

J'ai longtemps hésité à assumer la responsabilité qui m'échoit en ce moment de parler au nom d'un groupe nombreux d'artistes de cette ville, et, je le pense, au nom de la généralité de leurs confrères.

Je suis fier cependant de le faire, n'ayant en vue que d'apporter en ce débat, et de défendre l'opinion ferme et respectable qu'ils proposent au sujet des restaurations en général.

Il s'agit d'un monument ancien, historique, de première importance, en un mot; de notre vieux Château des Comtes.

Trop souvent malheureusement appliqué ou compris, le nom *artiste* est en un sens dédaigneux et avec une intention presque blessante, celui que certaines donnent à tout ami des choses non pratiques mais exclusivement sentimentales.

Je le revendique hautement pour mes amis en lui restituant son sens digne de toute estime; ce titre qu'ils essayent de mériter par

leurs efforts, caractérise et limite la campagne qu'ils font et que je continue ici, pour la cause qu'ils ont embrassée.

Nous commettant, à M. Delvin et à moi, comme président et secrétaire de la section des Arts du Cercle artistique de notre ville, qui a donné l'éveil, nous ont confié la mission de faire connaître à différentes autorités, aux commisions compétentes leur manière de voir et leurs désiderata au sujet des restaurations effectuées ou en cours d'exécution.

Votre bureau a reçu un exemplaire de cette lettre-circulaire :

Je me permets de vous lire quelques passages de celle-ci.

« Apprenant que les travaux de restaurations du mur d'enceinte, rue de la Monnaie, sont décidés et que ceux-ci pourraient être entamés dans quelque temps, la section des Arts, se plaçant surtout au point de vue esthétique et pittoresque, croit le moment venu pour exprimer hautement le désir qu'ont ses membres de voir maintenir, dans l'état actuel, tous les murs récemment dégagés.

» Citons en première ligne celui qui longe la rue de la Monnaie, avec ses tourelles, ainsi que la paroi du châtelet d'entrée du même côté.....

» Nous prenons la liberté de vous signaler notre désir de ne voir prendre que les mesures absolument nécessaires pour la conservation.....

» Ils espèrent qu'il pourra rester complètement intact, comme il se présente à nous en ce moment, vénérable et grandiose.

» Respect entier est dû à ce vieux témoin de la vie et des luttes de nos pères et que la généreuse initiative de vos commissions a pu nous conserver. »

Cette lettre fut envoyée à la suite d'un vote unanime de tous ceux que la chose intéressait vraiment et qui avaient répondu à des convocations portant clairement indication de l'ordre du jour.

Elle résume leur appréciation sur l'état actuel de l'enceinte du Château, et leur avis y est donné en une forme d'une modération à laquelle tous rendent hommage.

La *Fédération artistique*, en son numéro du 2 décembre courant, la signale et comme mes confrères, en leur lettre, je m'abstiendrai de toute critique irritante sur la partie restaurée.

J'imiterai leur exemple et je passerai au mur de la rue de la Monnaie.

Celui de la Place Ste-Pharaïlde ayant été restitué en son état primitif, ce qui, comme la lettre des artistes le dit, était inévitable.

Cette restitution est aussi irrémédiable, si tant est qu'elle soit sujette à critique.

Je n'apporte ici qu'une opinion au sujet des restaurations en général et un article du journal le « Temps », récemment paru la caractérisera.

C'est mon ami M. Fernand Scribe qui m'a fourni le renseignement en question.

Vous verrez que cet article est, lui, assez vif en ses conclusions, mais je n'hésite pas à le lire :

« On a présenté quelques observations critiques sur certaines habitudes des administrations des musées et des bâtiments civils. Il faut s'associer à la légitime protestation contre la façon singulière, dont on entend, par exemple, la conservation des monuments historiques. Il est trop vrai que, sous prétexte de conserver, on restaure, et que de restaurer à rebâtir il n'y a que l'épaisseur d'un devis d'architecte. Ainsi, au lieu des monuments que nous devrions garder avec un soin pieux, presque fétichiqne, au lieu de ces vestiges du passé où nous cherchons la sensation artistique et historique d'une époque disparue, au lieu de ces témoins de pierre qui empruntent à leur état de ruines un caractère de grandeur mélancolique et par là même, attachante; au lieu de tout cela on nous offre la conception hétéroclite d'un contemporain, l'hypothèse hybride d'un architecte peut-être, mais qui n'a pas acquis le droit de fausser une œuvre respectable pour nous la rendre (sans l'avoir comprise) revue par lui, corrigée et malencontreusement augmentée. »

Il est inutile d'insister sur ce que cet article a de précis et d'intéressant.

Je citerai aussi, rapidement, les conseils que donne une circulaire affiche émanant de la Société Nationale pour la protection des sites et monuments à Bruxelles, et destinée à servir de manuel aux artisans employés à la restauration ou à la réparation des monuments anciens.

Cette circulaire tout entière est à méditer ; en voici deux passages dont tout le monde fera l'application :

Aux maçons,

..... En déplaçant un ouvrage brisé ou délabré, ne détruisez que ce qui » a tout à fait perdu sa forme primitive. Il est préférable d'avoir l'ou- » vrage original, fût-il brisé ou délabré, que l'œuvre neuve la plus par- » faite et la plus habilement exécutée.

» Évitez spécialement l'usage d'une brosse à couleur pour harmoniser » les teintes du vieux et du neuf. Le vieux doit être conservé dans sa » teinte caractéristique et nulle tentative ne doit être faite pour unifor- » miser cette teinte avec d'autres.

» Ne déplacez et ne nettoyez jamais les vieilles surfaces moussues.

» La plus scrupuleuse exactitude doit être apportée à la constatation des détails moulures ou ornements en vue des parties nouvelles à y ajouter, les morceaux les plus délicats étant d'ordinaire les moins bien conservés.

Aux patrons et ouvriers en général,

» N'oubliez jamais que la réparation d'un vestige d'ancienne architecture, si peu important qu'il soit, est une œuvre à exécuter d'une façon tout à fait différente de la confection d'un travail nouveau ou la modification d'une construction nouvelle.

» Le but n'est pas simplement de remettre l'ouvrage en bon état, mais de *préserver* et de *conserver* uu spécimen authentique des anciens arts du pays.

» Tout bâtiment ancien a sa valeur historique, et même si vous croyez, à première vue, que son état exige sa réédification, ou que vous pourriez le reconstruire plus facilement en entier, n'oubliez jamais que toute sa valeur disparaît quand son authenticité n'est plus évidente. Votre devoir est non pas la *réédification*, mais la *conservation*.

» Prenez donc garde de ne point condamner à la légère un spécimen de l'art ancien, sous prétexte qu'il est hors d'état d'être maintenu. La destruction de toute œuvre ancienne constitue une perte nationale. »

Permettez-moi de dire, en passant, qu'il me paraît eurieux de constater combien les textes défendant avec acharnement notre opinion abondent et que je ne parviens pas à en trouver, sauf un vraiment froissant pour nous, soutenant le point de vue contraire au nôtre.

Je le rencontrerai tantôt

Oui, la presse a été unanime à appuyer nos revendications.

Et il me paraît que le Château des Comtes nous appartient un peu aussi, à nous, et à l'opinion publique que la presse représente ; qu'il ne doit pas être livré, sans contrôle ou critique légitime, à la seule compétence des commissions, même si elles sont soutenues, comme l'a dit M. le Président, à la séance dernière, par une cour de cassation qui sanctionne ce qui a été fait.

Notre avis, quoi qu'en dise le journal flamand que je visais tantôt, le *Fondsenblad*, et dont la polémique peu polie va jusqu'à traiter de « *gekke streken* » nos efforts désintéressés et respectables parce qu'ils sont convaincus, notre avis, dis-je, me paraît donc mériter autre chose que le dédain qu'on semble affecter à son égard.

Je ne propose pas de demander la discussion sur notre vœu.

En tout cas, je ne m'y engagerai pas; cela nous mènerait trop loin et, vu nos statuts, elle ne pourrait, du reste, aboutir ; pour ma part, je n'ai voulu qu'une chose qui me paraît conduire à la fin que je désire.

La voici. Plus tard, quoi qu'il arrive, il faut que l'on sache, en lisant nos annales, qu'un groupe d'artistes, amis sincères de monuments menacés, a protesté contre la façon trop complète dont on les restaure.

Que rien, ni les sarcasmes, ni les moqueries, n'a pu les dissuader de faire valoir leur opinion.

Ils essaient de la faire admettre et bien qu'ils sachent qu'ils se butteront, peut-être, à une décision formelle déjà prise de passer outre, ils parlent !

M. Van Duyse nous entretiendra tantôt de la maison des Bâteliers.

Je crois ne pas m'avancer trop en annonçant que ce qu'il deman-

dera pour ce bijou, sera conforme à nos vues, et qu'il réclamera pour celui-ci, le respect qu'obtiendrait le Château des Comtes, son colossal voisin, si on nous écoutait.

Il vous dira, je n'en doute pas, qu'il approuve, lui aussi, nos tentatives.

Ce nous a été un grand et précieux encouragement à persévérer, que de trouver en lui qui est, ne l'oubliez pas, le conservateur attitré de de nos merveilles anciennes, un soutien autorisé.

Il m'écrivait ceci :

« Il suffira que quelques hommes de bonne volonté s'y mettent résolument pour empêcher la restauration qui démolit et disloque, dénature et maquille, et désintéressera les gens intelligents, de tout ce qui touche à d'ex-monuments anciens ». En temps et lieu, je le pense, et même souvent encore, cette discussion reprendra fatalement, à propos de dégagements ou de restaurations, actuellement en projet.

Nous nous en tiendrons désormais à la présente affirmation de nos principes.

Je me permets encore, en terminant, de vous donner l'avis d'un autre ami des monuments dont la très admirable plume est au service de tout mouvement ayant pour but de les préserver. Jean d'Ardenne, dans un article paru dans la « Chronique » le 1 décembre dernier, s'est longuement étendu sur les travaux de réfection dont le Château des Comtes est l'objet. Voici deux passages qui méritent d'être conservés :

« Les ruines parlent. Intelligemment dégagées et préservées de toute destruction ultérieure, elles gardent un tas de choses à conter à l'âme et à l'esprit de ceux qui entendent leur langage. Ce que les restituteurs mettent à leur place ne dit rien. Le vieux steen gantois, refait selon les formules de la cuisine moderne, ne fera qu'ajouter un numéro au catalogue des monuments du passé victimes de la « sollicitude éclairée », et dont un suprême avatar, en leur assurant une retraite honorable, a fixé définitivement la destinée : alimenter la curiosité des voyageurs Cooks.

« Quant aux intelligences plus hautes, au poète, au penseur, au savant, — tous ceux à qui les ruines si heureusement retrouvées auraient pu

donner une satisfaction, de quelque prix, la restauration, telle qu'elle est menée, ne leur laissera rien.

« Les archéologues de l'avenir, qui auront naturellement reculé les bornes de la science et appris à retrouver dans les vestiges anciens bien des choses que ceux d'aujourd'hui sont encore impuissants à reconnaître, ne pourront que regretter amèrement, en présence d'édifices ainsi restaurés, la barbarie relative du dix-neuvième siècle, qui, sous prétexte de reconstitution, aura supprimé pour jamais le document.

***

« Il ne s'agit encore que de la partie gauche de l'enceinte, celle qui regarde la place Sainte Pharaïlde. Vers la rue de la Monnaie, le rempart n'a pas été touché encore, et la suite reste encastrée, avec six des demi-tourelles, dans les propriétés voisines. Ce qu'on en voit est toujours à l'état de squelette vénérable, tel qu'il est sorti de la gangue où la succession des temps l'avait lentement engagé, — avec ses brèches, ses plaies, ses crevasses, ses emplâtres de matériaux disparates appliqués ça et là, ses restes intacts de vieilles formes et de vieilles colorations, — toute son histoire écrite sur ses pierres et jusque sur le ciment qui les assemble.

« Il eut fallu — et c'est à quoi je me serais employé avec énergie pour peu qu'on m'eût consulté — faire observer aux maîtres de l'œuvre que c'est tout cela précisément, qu'il importe de préserver, de faire revivre, et qu'il ne s'agit point du tout de refaire un burg en simili.

« Le simili, parbleu, nous savons assez qu'on le fabrique très bien à présent, au point que les résultats obtenus en matière de vieux neuf sont faits pour dégoûter les amateurs du vieux véritable.

« Et ce n'est point cela, surtout, qu'on demandait au château de Gand, où l'intérêt réside bien moins dans une reconstitution que dans la conservation scrupuleuse de restes précieux à tous les titres.

« Le noyau central, c'est-à-dire ce qui subsiste du donjon et de ses dépendances, n'a pas été touché davantage. Je l'ai retrouvé tel qu'on l'avait dégagé naguère.

« Mais la partie refaite donne suffisamment l'idée de ce que pourra être l'ensemble, si le travail est poursuivi comme il a été entamé. Il en résultera un bon steen bien propre, susceptible de fournir une nouvelle carrière en qualité de monument historique, de forteresse honoraire et purement décorative (avec notice, photographies et « souvenirs de Gand » en bois d'olivier, pour les petits profits du concierge).

. . . . . .

« Ainsi disparaissent peu à peu, d'une manière totale, tuées par un zèle à la fois conservateur et rénovateur, les émotions que le vieux romantisme avait su développer dans les âmes par l'évocation du passé ; une des besognes favorites de notre époque consiste à enlever aux témoins du passé ce qui pouvait leur rester de force évocatrice.

***

« Pour en revenir au s'Graevensteen, vous voyez tout de suite, à l'extérieur, que la maçonnerie a été reprise avec conscience ; les pans de murs sont rétablis et cimentés à nouveau ; ce qui ne se présentait point décemment pour être consolidé, on l'a démoli et reconstruit selon les règles. Les larmiers qui ceignent les tourelles au dessus de l'encorbellement formé par les trompillons sur contreforts ont été retaillés et même renouvelés pour la plupart ; un seul (reste de pudeur sans doute) garde quelques stigmates d'ancienneté.

« Le châtelet d'entrée, lui, est en voie de réparation complète et de reconstruction partielle. Il me faudrait entreprendre une étude détaillée que le cadre dont je dispose ne comporte guère, pour relever, dans cette opération, tout ce qui m'a paru tranché, résolu avec l'admirable confiance résultant d'une certitude absolue, — alors que les archéologues les plus experts fussent restés hésitants, obligés de s'en tenir aux conjectures et de conclure par de simples points d'interrogation.

« Des échafaudages masquent la façade. Tout le monde connaît la fenêtre cruciforme percée dans l'étroite courtine qui réunit les deux tours de l'entrée.

« Cette ouverture originale éclaire, de face, la galerie d'étage de la voûte d'accès, étage régnant au-dessus d'une espèce d'entresol qui domine directement celle-ci. On a fait passer brutalement des pièces de bois étayant l'échafaudage à travers la fenêtre, dont les moellons d'encadrement se trouvent descellés et déjetés sans façon. Tout ça, n'est-ce pas? se remaçonnera très proprement. Ce simple détail suffit à marquer l'esprit qui domine l'entreprise.

« A l'intérieur de l'enceinte, le chemin de ronde, bien cimenté, est soigneusement reconstitué le long des courtines. On n'a rien négligé pour remettre ce côté de la forteresse en état de défense — et l'on a même rétabli, dans les saillies de tourelles, les petites ouvertures circulaires faisant mâchicoulis et permettant aux défenseurs .. de dresser immédiatement procès-verbal à quiconque s'aviserait de déposer des ordures à la base du rempart.

***

« Tel m'est apparu il y a quelques semaines le château des comtes, au

bénéfice duquel nous n'en demandions pas tant, lorsqu'il nous arriva d'implorer en sa faveur un peu de sollicitude.

« Mais il est écrit que l'on ne peut jamais obtenir une mesure juste en ce genre de livraison. Ce n'est rien — ou c'est trop. A la négligence totale, dont personne d'ailleurs ne songe à s'émouvoir que le jour où nos plaintes commencent à ameuter le public, se substitue un zèle excessif ; la première laissait l'œuvre de destruction s'accomplir doucement ; le second y apporte toute son activité architecturale... »

Je pourrais multiplier à l'infini les protestations que soulève le projet de restauration totale des vestiges du Château des Comtes, mais je ne veux pas vous entretenir à satiété d'un sujet qui vous est familier déjà.

Je ne m'étendrai pas sur le second paragraphe de la formule de notre ordre du jour, relativement au sujet que je traite.

Il n'est pas de ma compétence d'indiquer les moyens de *conservation, de consolidation*, les seuls que nous exigions.

Qu'ils soient inapparents, discrets et suffisants pour remédier, dans le cas où les murs seraient chancelants, aux dangers d'écroulement.

Je livre l'étude spéciale de ces moyens, à ceux qui, pouvant refaire avec tant de soin et de conscience, auront à cœur — si nos idées rencontraient quelque écho et se voyaient, chose inespérée, approuvées — d'appliquer ces soins et cette conscience au seul *maintien*, sans retouches extérieures, des murs nouvellement dégagés.

Je termine donc, regrettant d'avoir trop longtemps, peut-être, arrêté votre esprit sur le sujet qui nous occupe.

C'est qu'il nous tient à cœur, et tout ce que je viens de dire ne s'appuie *volontairement*, que sur des raisons de sentiment basées sur le pittoresque que nous recherchons.

Il est toujours trop facile de faire fi de ces raisons *d'artiste*, quand on ne veut pas les partager ou les comprendre.

Aussi ne réfuterai-je pas la contradiction qui doit se produire.

Je m'en abstiendrai, parce que l'opinion contraire à la mienne, à celle des artistes, ne peut être défendue que par des raisons de fait, d'utilisation pratique, de rapport financier même, en vue d'affluence d'étrangers plus friands que nous de vieux neuf.

Et sur ce terrain je ne puis suivre nos contradicteurs.

Les raisons qu'ils feront valoir ne pourront pas ébranler notre conviction ni notre foi en la légitimité des vœux que nous formons, au nom du pittoresque.

Que les historiens nous suivent s'ils ne veulent se voir perdre le « *document* », le témoin véritable.

Notre sollicitude veut s'étendre, avec notre vénération, sur les vieux restes tels qu'ils sont arrivés jusqu'à nous; à leurs plaies et à leur caducité seules, peut aller notre respect.

Elles nous donnent avec le moëlleux des lignes, la couleur admirable, non factice, la patine des siècles enfin, que nous recherchons et aimons.

M. **De Waele** croit que M. Heins sort de la question. Il en appelle aux plans déposés sous les yeux de l'assemblée. L'examen de ces plans marque que l'on n'a pas procédé comme le prétend M. Heins à un travail de *reconstruction*, mais à une indispensable réfection des parties anciennes. L'état actuel des lieux est fidèlement reproduit par le dessin au fusain soumis à l'assemblée; ce que l'on veut faire c'est procéder à une restauration consciencieuse sans détruire aucune des parties existantes qu'il serait possible de conserver.

M. **Heins**. Nous admettons que le travail exécuté du côté de la place Ste-Pharaïlde a été très consciencieux, mais l'état des murailles du côté de la rue de la Monnaie est infiniment meilleur et appelle beaucoup moins les réfections ; le meilleur moyen de ne détruire aucune des parties existantes c'est de se contenter de les consolider. L'échantillon que l'on nous a donné de la restauration possible du Château des Comtes nous suffit, et nous demandons que la partie récemment mise à nu soit conservée de façon à représenter exactement l'état dans lequel le Château des Comtes nous est parvenu.

M. **Van den Gheyn**. Messieurs, permettez-moi de déroger aux règles ordinaires de nos assemblées où nos opinions se traduisent en de chaudes et vibrantes improvisations.

Le sujet m'a paru trop grave pour exposer ma pensée aux dangers

d'une improvisation qui aurait pu m'écarter de l'objet précis de la discussion, peut-être même m'entraîner à des exagérations de langage dont j'aurais dû regretter, plus tard, les conséquences.

Mais, avant d'aborder le fond même du débat qui nous occupe, je veux vous rappeler un souvenir d'un de nos congrès archéologiques auquel plusieurs de nos membres ont eux mêmes pris part. C'était en 1892, au congrès d'Anvers. La question de la restauration du Château des Comtes que les membres étaient appelés à visiter quelques jours après, fut introduite par le général Wauwermans. L'opinion qu'il défendit, et que je crus devoir défendre avec lui, était exprimée en ces termes : « Les ruines de ce château devraient être conservées telles qu'elles sont, une restauration ne devrait avoir d'autre effet que celui de soutenir ces ruines : des piliers suffiraient ». Un vœu fut émis dans ce sens par la section des études archéologiques, mais, à la suite de la longue discussion que suscita l'adoption de ce vœu, il fut décidé, à la presque unanimité des suffrages, « que si une reconstruction totale de cet édifice n'est pas à désirer, — je cite les paroles du rapport sur les travaux de la section, — du moins, il est certaines parties, comme le mur d'enceinte, par exemple, dont le maintien ne serait possible que pour autant que le vœu n'excluât pas l'idée de leur *complète restauration.* »

Voilà, Messieurs, comment on jugeait en 1892 la question de la restauration du mur d'enceinte, la seule qui nous occupe en ce moment.

Depuis, que s'est-il passé? Une partie du mur d'enceinte a été complètement restaurée. Comment? Non seulement à l'entière satisfaction du monde savant, mais à l'admiration de tout le public gantois, pour qui cette restauration, ou comme d'aucuns disent, cette reconstruction, a été une véritable révélation et lui a fait comprendre enfin que la ville de Gand possédait, comme disait le général Waumermans au congrès d'Anvers, « le plus beau monument du pays, un des rares vieux monuments militaires du moyen-âge que nous possédions. »

Vous l'avez entendu, la requête qu'on vient de lire, n'ose formuler

contre la restauration exécutée par M. De Waele aucun grief. Elle tient même à rendre un hommage, bien mérité d'ailleurs, à notre savant confrère.

Nous n'avons pas à craindre que l'œuvre si heureusement commencée ne soit poursuivie avec le même succès. Ceux qui ont vu les plans de restauration dressés par M. De Waele savent que notre confrère, pour être architecte — il paraît que c'est un défaut —, n'en est pas moins archéologue. Nous savons qu'il a l'amour des vieilles pierres et qu'il sait les respecter. Le rapport que M. le Président a lu tout à l'heure vous a dit dans quel sens on prétend restaurer la partie restante du mur d'enceinte. Donc ce n'est pas l'amour du vieux pour le vieux qui peut s'effaroucher à l'idée de la restauration complète du mur d'enceinte. Il est, en effet, bien entendu qu'il s'agit tout simplement de conserver avec un soin religieux toutes les parties anciennes qui ne menacent pas ruine et de remplacer seulement par des constructions neuves, les parties de l'édifice trop délabrées pour se soutenir elles-mêmes ou pour recevoir les compléments rendus nécessaires pour la restauration complète.

Et quel est l'argument que font valoir les auteurs de la requête pour demander l'abandon des travaux de restauration du mur d'enceinte ?

C'est que le mur de la rue de la Monnaie perdra, par la restauration, le *pittoresque* que lui prête son état de délabrement et de ruine.

C'est donc un motif d'art qui les pousse dans cette voie nouvelle et c'est, affirment-ils, le seul motif qui les guide. Nous en sommes pleinement convaincus, car quelle autre considération mériterait qu'on s'y arrêtât ?

Eh bien, qu'on me le pardonne, mais je n'admets pas que l'art vrai doive céder le pas au pittoresque tel que l'entendent les « artistes de Gand » qui ont signé la requête.

Le pittoresque d'abord, on voudra bien en convenir, ne fait généralement pas défaut aux constructions du moyen-âge, et je ne crois pas que le Château des Comtes, avec son mur d'enceinte et son castel restaurés, manquera absolument de pittoresque.

Ce qui, à mes yeux, paraîtrait manquer de charme, ou en avoir moins, ce serait de voir les ruines du donjon entourées d'un mur, d'une part, à moitié restauré et, d'autre part, à moitié délabré.

Les amateurs des ruines pour les ruines, comme ceux de l'art pour l'art, ont envoyé leur requête trop tard, à mon avis. Il eût fallu, dès l'abord, réclamer le déblaiement complet du Château avec défense de faire autre chose que de consolider les murs.

Alors, Messieurs, je l'avoue, j'aurais peut-être été tenté de partager vos idées.

Je dis *peut-être*, car il m'a toujours semblé que l'art avait une mission plus grande à remplir que celle de contribuer aux plaisirs des yeux.

L'art ne doit-il pas avant tout chercher à instruire ? Et, quand je dis instruire, j'entends qu'il doit instruire, non seulement les initiés, mais surtout et avant tout les ignorants.

La grande œuvre qu'auront remplie ceux qui ont conçu le projet de restauration et ceux qui l'ont exécuté, aura été de faire revivre dans le peuple gantois des souvenirs oubliés, voire même perdus chez lui.

Il y a dix ans, quel est le Gantois qui connaissait le Château des Comtes ? On montrait le Château des Comtes à l'étranger en lui désignant la porte du castel et l'on ajoutait : « c'est tout ce qu'il en reste ». Et vingt fois l'on passait devant le Château sans que jamais la vue de ces vieilles pierres évoquât le moindre souvenir. Sans doute, Messieurs, il n'en était pas ainsi pour vous, car vos connaissances historiques ou archéologiques vous remettaient devant les yeux l'image du passé, mais c'est l'histoire de milliers et de milliers de Gantois.

Et je n'en veux d'autre preuve que la méfiance, jointe à une petite pointe de raillerie, qui accueillit, au début, l'idée de restaurer le Château des Comtes.

Or, deux années se sont écoulées, deux années de restauration, pendant lesquelles le public, malgré la défense d'entrer, a pu se rendre compte de ce qu'était ou devrait être le Château des

Comtes. Et le public aujourd'hui est instruit, il est au courant, non seulement de l'ancienne demeure féodale, mais aussi de son histoire et, mieux que le vieil Anvers en carton pressé, le Château des Comtes redit au peuple gantois et son histoire et ses antiques splendeurs!

Et c'est ce moment, Messieurs, que l'on choisit pour demander l'abandon des travaux de restauration dans le sens où ils ont été entrepris! Et c'est maintenant seulement que l'on devrait s'apercevoir que, si l'on n'a pas fait fausse route, du moins l'on ferait mieux de changer de direction!

Messieurs, il en est de ce qu'on appelle le pittoresque comme des couleurs : affaire de goût, sinon de tempérament.

Tel adore une peinture impressionniste qui chez un autre produit, quoique impressionniste, l'impression contraire.

Pour le cas qui nous concerne, suivons, non pas les opinions à la mode, mais les principes esthétiques qui nous semblent les vrais.

Or, il me paraît, après ce que je viens de vous exposer trop longuement, sans doute, qu'une seule considération doit nous arrêter quand il s'agit de mettre la main à des ruines. La crainte de voir l'œuvre originale amoindrie, si pas défigurée, par la conception propre à l'architecte chargé de la restauration. Est-ce cette éventualité qui est à craindre pour le Château des Comtes? Tout le monde le reconnaît : le comité et l'architecte chargé de la restauration ont mis tout en œuvre pour rendre impossible la moindre critique à cet égard. Et j'aime à le répéter ici : il n'est venu à l'idée de personne de traiter de fantaisiste ou d'osée la restauration du mur d'enceinte. Chacun est d'accord sur ce point-ci, c'est que le mur a bien été remis dans son état primitif, ou tel du moins qu'il existait avant que le Château des Comtes ne fût réduit au triste état dans lequel nous l'avons connu.

Ces principes de restauration des monuments anciens, non pas au point de vue du pittoresque, mais dans le sens que nous avons indiqué, sont suivis ailleurs que dans notre petit pays. D'autres membres vous diront, sans doute, ce que la France, l'Angleterre et l'Allemagne nous apprennent à ce sujet.

Je laisse à leur compétence le soin de tirer les conclusions des exemples que nous fournissent les pays voisins.

Je finis, Messieurs, en vous exprimant un regret et un souhait.

D'abord, le regret d'avoir si longtemps abusé de votre bienveillance et ensuite le souhait de voir continuer plus rapidement, si possible. les travaux de restauration du Château des Comtes sans que rien vienne les entraver.

Je dirai donc aux membres du Comité du Château comme à l'architecte chargé de cette délicate entreprise : Le Château des Comtes est entre vos mains! Il est en de bonnes mains! (*Applaudissements*).

Continuation de la discussion lundi prochain.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Algemeene vergadering van 10 December 1894.

Assemblée générale du 10 Décembre 1894.

La séance est ouverte à 8 1/4 heures

Sont présents : MM. de Maere, Président; Prosper Claeys et Em. Varenbergh, Vice-Président; De Ceuleneer, Secrétaire; Lacquet, Trésorier-bibliothécaire; Hermann Van Duyse ; A. Wagener ; Gallet-Miry; Allaert, P.; Bekaert, Maurice; Blommaert, St.; Coomans (Frère Mathias); Coppejans, Fr.; Coppieters-Stochoven-Delebecque, Ern; le chevalier de Neve de Roden; de Noyette, M.; de Pauw, Nap.; De Stoop, G.; De Waele, J.; Dierkens, F.; le général Dupont; Fredericq, P.; Heins, Armand; Hulin, Georges; Bon Kervyn de Meerendré; Ladon, G.; Le Roy, Hippolyte; Mortier, St ; Pyfferoen, O ; Rooms; Sacré, Edm ; Schoorman, Robert; Scribe, Ferdinand; Stepman, H ; Vaerwyck, H.; Van Biesbroeck, L ; Van Crombrugghe, E.; Van den Bemden; Chan. F. Vanden Gheyn; Van der Haeghen, V. ; Van der Linden, J.; Van Hamme, E. et Van Werveke, A.

MM. Cloquet, Pirenne et Van Assche s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Ordre du jour.

Le Château des Comtes doit-il être restitué entièrement dans son état primitif ? Le maintien dans l'état actuel, après consolidation, n'est-il pas préférable ? (M. Arm. Heins). — Discussion.

M. **le Président**. La parole est à M. le général Dupont.

M. Dupont. J'ai visité, à différentes reprises, le mur d'enceinte mis à nu du côté de la rue de la Monnaie et j'ai pu constater qu'il est en très mauvais état. Je crois même qu'il conviendrait de vérifier s'il ne serait pas utile de restaurer, avant l'hiver, la partie du mur près de la porte d'entrée du château. Dans les tours, on a taillé des fenêtres et, dans le mur d'escarpe, on a taillé également une cage d'escalier d'environ 1^{m}50 de diamètre. Or, si l'on veut reconstruire, il faudra faire des encastrements et pas un entrepreneur ne consentira à reconstruire, je pense, sans démolir ce qui se trouve au-dessus. Il y a là des crevasses profondes et tout menace ruine.

Je suis donc d'avis qu'il faut continuer la reconstruction et même, qu'au lieu de travailler en sous-œuvre, il vaudrait mieux démolir à fond, faire ensuite une bonne base et suivre, dans la reconstruction, le style primitif.

Quant aux matériaux à employer, pour les saillies et les pierres de couverture, la pierre de Soignies est plus recommandable que celle de Tournai. Si l'on a employé la pierre de Tournai dans la construction primitive, c'est que les communications entre Tournai et Gand étaient excessivement faciles. Je ne sais, du reste, si l'on connaissait déjà alors la pierre de Soignies qui résiste parfaitement à l'action de la gelée. Il suffit aujourd'hui de jeter un coup d'œil dans le chemin de ronde pour voir que toute cette pierre de Tournai s'écaille. On m'a même dit qu'il était question de consolider au moyen de crampons de fer. Cette idée ne me paraît pas heureuse. D'abord,

les points d'appui manquent et puis, ce serait presque un anachronisme que d'employer là beaucoup de fer. Ce métal était, en effet, très rare à l'époque de la construction du Château. Les puddleurs de Marche-les-Dame jouissaient de grands priviléges au XIIIe siècle et je crois même que ce n'est qu'au commencement de ce siècle qu'on est parvenu à se procurer le fer en immense quantité. Le bronze était plus commun, au moyen âge, que le fer. Il en était de même dans l'antiquité; ainsi, au Colysée à Rome, les agrafes qui tenaient les pierres, dans le sens vertical, les unes aux autres, étaient en bronze.

Je conclus, messieurs, en déclarant que je suis, évidemment, partisan de la reconstruction du Château en observant la conception primitive.

M. **De Waele**. Je crois que le meilleur moyen d'en finir serait de ramener tout ceci à une simple question de bon sens.

Dans l'exposé qu'il nous a lu dans la dernière séance, M. Heins a parlé toujours d'une reconstruction du mur et, pour l'établir, il se basait sur des articles de journaux.

Il n'est peut-être pas de bon goût de se citer ainsi soi-même, mais, quoi qu'il en soit, M. Heins s'est toujours appuyé sur ces articles pour protester contre la reconstruction du mur. J'ai répliqué alors qu'il n'y avait qu'à jeter un coup d'œil sur les plans du mur restauré pour constater qu'il n'y avait pas eu là une reconstruction, mais simplement une ajoute de quelques pièces. Je crois même qu'il serait utile d'interrompre la séance pendant quelques instants pour examiner ces plans de près.

J'ai été dans le cas de devoir discuter cette question dans une séance du Collège échevinal. J'ai proposé d'introduire mes plans pour la restauration du second mur comme je l'avais fait pour le premier. Ces plans seraient soumis, ensuite, aux commissions compétentes et, notamment, à la commission royale des monuments, que j'ai entendu critiquer ici, mais qui, en somme, est composée des architectes les plus éminents du pays. On lui soumettrait les plans, non plus au point de vue des formes architecturales du mur, puis-

qu'elle les a déjà admises lors de la restauration du mur de la place Ste-Pharaïlde, mais au point de vue du strict minimum de restauration. Voilà ce que j'ai proposé au Collège et j'ai lieu de croire qu'il a parfaitement compris et admis cette manière de voir.

C'est à tort que l'on conteste ce minimum. Il n'a pas été dépassé dans la partie restaurée et il ne le serait, en tout cas, pas davantage pour la partie à restaurer du côté de la rue de la Monnaie.

M. **A. Heins**. Je m'étais promis de ne pas revenir sur la question, mais M. De Waele, en parlant d'articles de jouraux, a dit, en me visant, qu'il n'était pas de bon goût de se citer soi-même. Je vous affirme que je n'ai ni rédigé, ni inspiré aucun article de journal. Mais, puisque l'on m'a porté ce coup droit, j'en profite pour citer l'article paru dans « le Bien Public » de mardi dernier et qui, rendant compte de notre séance de la veille, triomphe et déclare que le petit groupe d'artistes qui proteste aujourd'hui, après avoir laissé commencer les travaux sans réclamation aucune, a été ici bel et bien battu.

Je ne pensais pas du tout devoir citer cet article. Je le pensais d'autant moins que j'étais venu ici, avec quelques camarades, mu par des idées de conciliation.

Je vous dirai qu'après cet échec de lundi dernier, je me suis adressé à la *Société pour la protection des sites et monuments* à Bruxelles, en lui demandant si elle ne croyait pas nécessaire d'intervenir.

M. le Président de cette société m'a invité à assister à une séance dans laquelle j'ai exposé complètement la situation. Il y avait là MM. Carlier, Janlet, Saintenoy, Delgouffre, Van den Kerkhove, et Jean d'Ardenne. Après avoir entendu mon exposé, ce comité voulait adresser une protestation immédiate. Je l'en ai dissuadé. Jean d'Ardenne, du reste, a fait, à ce sujet, un article remarquable, dans lequel il déclare que, tout en admirant fort la reconstruction de la maison du Roi, il critique la restauration du Château des Comtes.

Il a donné hier un troisième article par lequel il conclut à la non restauration ou, tout au moins, à un minimum de restauration.

J'ai prié ces messieurs de venir sur les lieux et il a été entendu qu'ils viendraient lundi prochain à 10 heures du matin, pour examiner la question sur place.

Je pense que ce sont là des gens compétents qui jugeront cela sans parti pris, et que, par conséquent, leur avis sera, en tout cas, fort utile à connaître.

M. **le Président**. Lorsque nous avons discuté les restaurations qui se faisaient à l'intérieur de l'église St-Bavon, nous avons déclaré que nous étions des hommes de bonne volonté ne cherchant qu'à faire sortir du choc de leurs idées, la lumière nécessaire pour mener à bonne fin des travaux importants qui feront époque dans l'histoire de la ville de Gand.

Je demande donc, qu'aujourd'hui comme alors, toute question de personnes soit écartée du débat et que nous continuions à nous mouvoir dans les sphères élevées de la science et de l'art pur, ne regardant que la grandeur de l'œuvre à réaliser.

Partant de là, je me demande s'il est utile — alors que tant d'hommes compétents siègent ici — d'introduire dans nos discussions des polémiques de journaux, surtout celles de journaux étrangers à la ville, lesquels, évidemment, ne peuvent avoir que des notions incomplètes et parfois inexactes des situations dans lesquelles nous nous trouvons et des choses qui se passent parmi nous.

Je propose donc formellement à l'assemblée d'exclure de nos débats tout article de journal ; nous trouverons facilement en nous-mêmes les arguments dont nous avons besoin. (*Adhésion.*)

M. **A. Heins**. Si j'ai demandé la parole, c'est parce que le fait me semblait trop personnel.

M. **De Waele**. Ce qui est certain, c'est que les articles parus dans les journaux de la ville n'ont pas été inspirés par les partisans de la restauration Je reconnais aussi que la *Société pour la protection des sites* est parfaitement compétente, mais je m'étonne qu'on aille porter ainsi directement ses doléances à une association qui n'a aucun caractère officiel.

M. **A. Heins**. J'avais le droit d'y faire valoir ma façon de voir.

M. **le Président**. Messieurs, cessons ces colloques.

M. **P. Fredericq**. Je crois inutile de se poser de part et d'autre en martyrs. Ce n'est pas en se reprochant tel ou tel procédé qu'on arrivera à trancher le débat. Les adversaires de la restauration ont pris, pendant un certain temps, dans cette discussion, une attitude de martyrs qui leur convenait très peu étant donné le ton très agressif qu'ils ont pris dans la presse, et M. De Waele, ainsi que ses amis, semblent incliner maintenant aussi vers ce rôle. Il s'agit tout bonnement ici de restaurations que les uns repoussent et que les autres regardent comme indiscutables.

M. **Hipp. Le Roy**. L'architecte est tout à fait hors de cause.

M. **P. Fredericq**. Il ne s'agit pas de lui, mais de ses opinions qui sont les nôtres.

Pour le fond, je demande à ceux qui désirent laisser les choses dans l'état s'ils croient que ces ruines ne sont pas dans un état de délabrement dangereux et s'ils croient qu'il est vraiment esthétique de laisser là ces cages d'escalier et ces lieux d'aisance parfaitement modernes avec la patine du dernier locataire (*rires*)! Quant à moi, je trouve cela abominable.

M. **Fernand Scribe**. Quoique que je sois partisan de laisser le Château des Comtes à l'état de ruine, je tiens à déclarer, avant tout, que je n'ai pas demandé la parole pour critiquer la reconstruction du mur d'enceinte du côté du marché aux Légumes. Il restait si peu de ce mur, que je comprends fort bien que l'on se soit décidé à le reconstruire. On m'assure que le travail effectué a été approuvé par tous les archéologues; il est, paraît-il, d'une fidélité absolue. Je m'en réjouis parce que la partie terminée nous donne une idée de ce que serait la remise en état du mur du côté de la rue de la Monnaie et nous permet de juger si l'intérêt que présenterait cette bâtisse moderne, est comparable au côté grandiose et impressionnant des restes vénérables que nous avons encore sous les yeux. D'une façon générale, je critique l'idée de reconstruire des monuments qui sont à l'état de ruines. Je comprends la restauration de monu-

ments comme l'Église St-Bavon ou l'Hôtel de Ville. Mais qui oserait proposer de remettre dans leur état primitif l'abbaye de St-Bavon, les châteaux anciens des bords du Rhin, le Colysée à Rome, ou les temples de l'ancienne Egypte ? Ces restes parvenus jusqu'à nous empruntent à leur état de ruines, un charme attachant et mélancolique, un prestige dû à leur longue existence, et quel est l'architecte qui serait certain de pouvoir les remettre dans leur état primitif ?

Le Château des Comtes est incontestablement une ruine. Actuellement, il peut fournir aux savants et aux artistes des documents authentiques d'une valeur inappréciable pour l'étude de l'archéologie, et à la place des éléments originaux on veut nous servir une reconstruction, qui, pour être la conception ou l'interprétation d'un architecte consciencieux, n'en détruit pas moins une source unique où la science a encore à puiser.

Le mur d'enceinte du côté de la rue de la Monnaie, dont nous nous occupons spécialement pour le moment, est assez complet pour que tout homme qui l'examine avec attention puisse le reconstruire par la pensée. N'est-il pas plus intéressant de forcer le passant à ce travail intellectuel que de lui imposer la conception d'autrui ? Cette conception sera, je le veux bien, une reproduction littérale et froide du monument primitif, mais on n'y s'attachera pas le respect des monuments légués par le passé. Au point de vue historique et du souvenir, je vous avoue, Messieurs, que j'attache un intérêt presque fétichique à ce monument. J'aime à penser, en contemplant ces ruines de notre Château des Comtes, que ce sont ces mêmes pierres qui se trouvent à la même place depuis sept siècles et que c'est devant ces restes vénérables que se sont déroulés les événements les plus poignants de notre histoire locale.

Et c'est sous prétexte de vérité archéologique que l'on veut remplacer ces vestiges précieux, par de la bâtisse moderne payée à autant le mètre cube !

Si je me place au point de vue artistique, j'y puise une conviction nouvelle. Ce que demande, en effet, l'artiste à un monument ancien, c'est de lui révèler les sensations artistiques des époques disparues,

d'y apprendre quelle était chez les hommes des autres siècles la notion du grand et du beau, c'est de voir comment nos ancêtres exprimaient par la pierre les sentiments qui les animaient.

Qui osera soutenir que d'une reconstruction moderne pourront se dégager les impressions dont je parle ? Tout, dans les édifices anciens, contribue à en accentuer le caractère : les matériaux employés, l'irrégularité des assises, l'aspect fruste des pierres, l'imperfection même des formes sculptées et tout cela est inimitable.

Un architecte qui ne partage pas ma manière de voir, me disait dernièrement que le seul but des restaurateurs était de rétablir le monument dans son état primitif avec des matériaux analogues.

Si cela est admis, l'intérêt et les enseignements qui se dégageraient d'une telle reconstruction, se réduiraient à nous donner une idée des formes, dispositions et proportions de l'édifice dans son état primordial. Si l'idéal poursuivi est aussi limité, et aussi restreint, ces mêmes enseignements ne ressortiraient-ils pas aussi clairement d'une maquette bien exécutée ?

Les artistes attachent un intérêt plus élevé à ce monument unique, à cette source de documents authentiques qui donne à la ville de Gand un intérêt archéologique et historique considérable. Ce serait, selon moi, et de l'avis de tous les artistes que j'ai consultés jusqu'à ce jour, un acte de vandalisme, que de remplacer ce qui existe par une construction analogue à celle du côté du marché aux Légumes, laquelle, malgré son exactitude reconnue, ne procure pas les satisfactions artistiques des parties respectées jusqu'ici par les démolisseurs.

M. **De Noyette.** J'ai été chargé par la section provinciale de la Société centrale d'architecture de Belgique de donner lecture du vœu émis dans sa dernière séance, au sujet de la restauration dont il s'agit.

A Messieurs les Président et membres du Cercle Historique et Archéologique de Gand.

Messieurs,

Les architectes de cette ville, réunis en section Provinciale de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, ont émis un vœu, dans

leur dernière séance, en faveur de la restauration intégrale de l'enceinte du Château des Comtes à Gand.

Nous nous faisons leur interprète en appuyant ce vœu par les considérations suivantes, lesquelles sont, du reste, applicables à toute restauration.

1° La restauration sincère d'un monument public ou privé met en relief, souligne en quelque sorte, pour le peuple, des formes naguère perdues dans l'indifférence générale.

Comme exemple, nous pourrions prendre la place Ste-Pharaïlde et le carrefour de la rue de Bruges, au-delà du pont de la Décollation; qu'on mette en relief les vieilles maisons de la place; qu'on dégage le Château des Comtes le long de la Lieve; enfin qu'on restaure les admirables pignons du commencement de la rue de Bruges, et le peuple comprendra et admirera sans réserves ce coin de sa ville historique, qu'il a ignoré jusqu'à ce jour.

Il en serait de même pour quantité de centres archéologiques que nous pourrions vous indiquer ici.

2° Les restaurations amènent dans les constructions une puissante réaction contre la routine qui s'était introduite dans cette importante application de l'art; par elles se sont relevées de l'état d'abaissement où elles étaient tombées au commencement du siècle, les industries :

de la serrurerie fine forgée,
de la plomberie ouvragée,
de la menuiserie, comprise comme une structure propre,
de la vitrerie d'art,
de la peinture murale, etc., etc.

L'architecte est forcé d'exhumer des matériaux disparus, de ressusciter des procédés primitifs et de refaire, en quelque sorte, l'histoire de la construction. Il doit initier les ouvriers à des pratiques perdues et revivifier les métiers; c'est-à-dire faire œuvre démocratique dans le meilleur sens du mot.

3° Les restaurations sont admises partout; ce n'est guère qu'à Gand qu'il s'est trouvé une opposition pareille à celle que nous constatons.

En effet, pour ne citer qu'un exemple dans notre pays, nous voyons à Bruxelles, dans la reconstruction complète de la maison du Roi à la Grande place, une œuvre applaudie par tous, même par cette fraction de la presse qui critique chez nous une restauration qui ne sort par des données fournies par le monument, et est absolument nécessaire, à notre avis, pour la stabilité et la conservation des restes qui nous sont parvenus. Et, pour ce qui concerne les peuples voisins, on ne pourrait trouver une photographie des grands monuments français sans qu'il y paraisse des échafaudages, attestant qu'une restauration constante est jugée nécessaire pour pouvoir les conserver aux générations futures.

4° Si les restaurations, en général, sont attaquées au simple point de vue pittoresque, comme c'est le cas présentement, on devrait aussi déplorer la démolition des vieux quartiers gantois du Bas-Escaut, de St-Jean à l'Huile, etc... qui, outre les indications archéologiques, contenaient des endroits charmants pour l'aquarelliste, notamment le petit pont en pierres du Chantier au Bois, avec ses échappées sur le fossé d'Othon.

Ruine, décadence et misère semblent constituer les facteurs du pittoresque !

Nous sommes d'avis que ces choses ne peuvent se créer, ni même se maintenir par pur dilettantisme.

Ces diverses considérations nous amènent, Messieurs, à désirer que le Cercle Historique et Archéologique vienne enrayer, par un vœu formulé en faveur de la restauration de l'enceinte du Château des Comtes, un courant de sentimentalisme qui prétendrait sacrifier la masse du public à des aspirations idéales, qui ne tiennent aucun compte des nécessités de construction et de conservation.

Le Rapporteur, — FERD. DIERKENS.

Le Directeur, — MOD. DE NOYETTE.

Après le vœu émis au nom de la section provinciale des architectes, laissez-moi, Messieurs, ajouter combien il est triste de voir cette

polémique de journaux, et d'assister à certaines discussions qui ont lieu à ce sujet.

On dirait vraiment qu'une cabale est montée pour arrêter ce bel élan qui se manifestait pour la conservation et, partant, pour la restauration de nos monuments.

Les architectes sont traités souvent avec peu d'égards et on voudrait, semble-t-il, faire croire que les peintres et les chroniqueurs d'art ont seuls le monopole du goût et des sentiments artistiques. — Au lieu de nous combattre, donnons-nous la main, Messieurs, car c'est dans l'entente et dans l'union que l'on trouve un facteur puissant pour le progrès.

Ces monuments historiques aux grandes inspirations poétiques sont, en définitive, l'œuvre de nos ancêtres, nos collègues, et ne nous suspectez pas de vandalisme parce que nous voulons les conserver et les faire servir de modèle à nos contemporains. *Ce qui constituerait, évidemment, un grand acte de vandalisme, ce serait de laisser tomber nos monuments en poussière.*

Souvenez-vous avec quelle attention soutenue les architectes ont écouté la discussion relative à la restauration des tableaux de nos grands maîtres et ne nous blâmez pas quand nous mettons tout notre savoir, toute notre âme à conserver nos monuments, ces tableaux vivants de l'art ancien !

Nous avons la tutelle, plus que tout autre, de ces œuvres que les anciens nous ont laissées et nous les aimons trop pour les détruire ou les maltraiter ! (*applaudissements*).

M. **Hermann Van Duyse**. Tout d'abord, messieurs, il est naturel qu'un architecte soit partisan de l'architecture, qu'un constructeur soit partisan de la construction et qu'un entrepreneur soit partisan des entreprises (*protestations*).

M. **De Noyette**. C'est absurde.

M. **Hermann Van Duyse**. Je me tairai. Je croyais cependant qu'il avait été convenu que chacun parlerait à son tour.

M. **P. Fredericq**. Quand M. De Noyette a prononcé le mot « cabale », j'ai vu le sentiment du martyr surgir dans une partie

de l'assemblée; maintenant que M. Van Duyse parle d'architectes et d'entrepreneurs, il y a, de nouveau, des martyrs en sens contraire. (*rires*). Soyons un peu plus tolérants et laissons à chacun exprimer sa pensée sans nous en offusquer. On a le droit d'employer des termes un peu vifs quand on est ici entre soi.

M. **de Pauw**. Parlons du Château!

M. **Hermann Van Duyse**. M. De Noyette nous a fait un tableau enchanteur de l'aspect que présenterait le Château des Comtes avec la place Ste-Pharaïlde restaurée, avec les rues adjacentes remplies également de monuments restaurés. Je revois tout cela dans mes souvenirs d'il y a trente ans. Il y avait là, dans le temps, de très belles maisons gothiques qui formaient le pâté avoisinant le pont de la Décollation. Les plus âgés d'entre nous s'en souviendront aussi et avec douleur.... Tout cela a été détruit pour y élever une construction très applaudie : le marché aux poissons (*protestations*). Les artistes n'ont peut-être pas applaudi, mais les commissions compétentes.... enfin, je n'appuie pas.

M. De Noyette rappelait tantôt qu'au commencement de ce siècle on ignorait ce que c'était que le pittoresque. Eh bien, nous devons les progrès acquis sous ce rapport à la sentimentalité. Ce sont des poètes comme Victor Hugo, des archéologues, comme Sauvageot, qui, les premiers, se sont ingéniés à faire aimer par le peuple les restes du passé.

Des gens qui avaient autant d'esprit que Voltaire trouvaient cela ridicule. D'après eux, le gothique était une chose absurde, inacceptable. Les archéologues et les poètes ont triomphé et les architectes sont suivi la voie tracée. Et M. De Noyette avait bien raison de dire qu'il n'y avait pas d'incompatibilité absolue entre l'archéologie et l'architecture. L'architecte doit être archéologue et, à son tour, celui-ci doit être un peu architecte.

M. De Noyette dit que la ville de Gand aurait eu le privilège de voir la première levée de boucliers contre des restaurations du genre de celle qui nous occupe. Cela n'est pas exact. Ailleurs aussi, cela a eu lieu. Il y a eu de vifs combats à propos de la reconstruction du

Steen à Anvers, du Château des princes évêques à Liège et la restauration de l'église de Pamele a suscité une polémique terrible à laquelle M. Bethune a pris une part très vive. Tout cela est assez récent.

M. le Président a été bien aimable en disant que le comité du Château des Comtes et aussi le comité du Cercle avaient désapprouvé ma manière de voir. Non seulement, j'ai été seul de mon avis, mais j'ai été, je ne fais aucune difficulté de le reconnaître, battu de la façon la plus honteuse. La première fois, par 5 voix contre une; la seconde fois, par huit voix contre une... toujours.

Par bonheur, la cause que j'ai défendue au sein de ces deux commissions ne s'en porte pas plus mal, et je n'en ai guère de rancune.

Où en serions-nous si l'on désespérait aussi vite de faire triompher une idée juste ? M. le Président vous a donné lecture du procès-verbal rédigé par lui à la suite d'une conférence que M. De Waele a bien voulu m'accorder sur place, c'est-à-dire en face même de ce mur et de ces tourelles qui font l'objet de cette discussion.

Je ne veux, pour le moment, m'occuper que de bien déterminer l'attitude que j'ai cru utile de prendre dans le débat auquel M. le Président a bien voulu me convier, et aussi, pour prendre acte de déclarations qui, émanant des partisans de la restauration, nous prouvent que les divergences existant entre nous sont plus apparentes que réelles.

M. De Waele, vous l'avez vu par le procès-verbal dont lecture vous a été donnée, est d'avis qu'il ne faut pas restaurer. Il admet que les parties anciennes méritent d'être conservées et qu'il n'y aurait aucun profit à démolir tout ce qui peut être maintenu debout.

Je pense rendre bien la pensée que précise, du reste, déjà fort bien le procès-verbal.

Mais, M. De Waele qui n'est pas, pour être l'auteur des restaurations effectuées, le plus royaliste des partisans de la restauration, est plus près de nous encore. Il est d'avis qu'il ne faut démolir courtines et tourelles que lorsqu'il n'est pas possible de maintenir leur appareil ancien, et il est d'avis encore qu'il serait ridicule de vou-

loir surmonter ces parties anciennes du Château des Comtes de crénelages neufs qui constitueraient, en même temps qu'un fâcheux contraste, une cause de ruine.

M. **De Waele**. Pardon, il a été dit que si, en faisant un crénelage neuf, on compromettait les parties anciennes, on ne l'aurait pas mis.

M. **Hermann Van Duyse**. C'est ce que je dis.

M. **De Waele**. Pardon.

M. **Hermann Van Duyse**. Je ne vois pas la différence.

J'ai accepté de grand cœur la transaction dont le procès-verbal fait foi.

Pardonnez-moi de dire *je*, et de parler de moi, on vous a dit que je m'étais trouvé seul de mon avis. J'ai donc été forcé de traiter seul, en mon nom propre, convaincu que je remplissais un devoir et que quelques personnes me sauraient gré d'avoir obéi, sans mandat, à leurs instructions d'ailleurs traduites, à diverses reprises, dans la presse.

M. De Waele — et je pense que lui ayant laissé tout le soin et toute la responsabilité de ses travaux, les partisans de son œuvre ne lui marchanderont pas le droit de prendre une telle attitude — est donc d'avis que l'on doit maintenir du Château ancien tout ce qui se peut garder sans péril, quitte à intervenir lorsque les ruines menaceront de tomber et encore sans jamais faire œuvre d'imagination.

Sont-ce les principes dont la restauration s'est inspirée jusqu'ici ?

C'est ce qu'il convient d'examiner sans s'échauffer.

Allons au fond des choses.

Tout le monde est d'accord à trouver que la restauration du Château du côté de la place Ste-Pharaïlde, tours et courtines, était inévitable et, généralement, cette restauration est approuvée.

Les plus sévères reprochent seulement à ce travail un aspect trop neuf, trop de rigidité de lignes, un fini excessif dans les parties ravalées, un ton uniforme de travail moderne. Cette constatation ne saurait être infirmée, et c'est elle qui rend les adversaires de la restauration de si méchante humeur lorsqu'on leur affirme que l'on a pour

idéal de mettre dans le même état le mur du côté de la rue de la Monnaie.

Eh quoi ! celui-là, à son tour, serait remis à neuf et, de ces reliques du passé, il ne serait pas conservé trace ! Tous les cordons, tous les claveaux, toutes les pierres taillées seraient, ou remplacées, ou éreintées ! Ce mur serait retaillé et les irréparables outrages du temps disparaîtraient sous une remise à neuf uniforme et banale !

Il s'agit de bien établir les positions.

D'une part, un petit nombre de personnes qui craignent que l'application du programme suivi pour un mur dont il restait fort peu, n'entraîne la destruction d'un mur dont il reste beaucoup.

D'autre part, un grand nombre de personnes qui demandent que, *per fas et nefas*, l'on continue le travail dans les conditions où il a été commencé.

Enfin, entre ces deux partis, un architecte qui ne demande pas mieux que de conserver à la construction qui lui est confiée son caractère archaïque et pittoresque, à condition de ne pas en sacrifier la solidité.

Si difficile que semble l'apaisement dans de telles conditions, je pense, Messieurs, qu'une tentative est possible. Je vais la faire.

J'ai la conviction — si je dois demeurer seul encore à l'avoir, je m'y résignerai — que les observations peu favorables formulées contre certaines restaurations, sont dues pour beaucoup, non à un parti pris de faire moderne de l'architecte, mais à la voie qui a été suivie pour l'exécution de ses plans.

Tous les travaux effectués au Château des Comtes ont été exécutés sur devis préalables, cahiers des charges et adjudications. Je ne m'arrêterai pas aux longs délais qu'entraine la mise en œuvre de ce système. Ceux qui ont suivi de près les dégagements et réfections du Château des Comtes ont pu se convaincre de la perte de temps qu'entraînent le chassé-croisé des dossiers et les inévitables circonvolutions dont le moindre travail est entouré.

La paperasserie administrative est un fléau qui gâte tout ce qu'il touche mais ce n'est, dans l'espèce, que la moindre entrave portée aux travaux.

Une restauration est une chose très délicate. On ne saurait en tracer le plan d'avance, non plus que de n'importe quel autre travail d'art. Souvent un renseignement recueilli en cours d'exécution modifiera la conviction de l'artiste et il aura recours à d'autres moyens d'action. C'est après des essais et des tâtonnements qu'il avance.

Un exemple rendra ma pensée plus nettement.

Il s'agit de réparer les arcs en forme de trompe qui soutiennent cinq ou six tourelles. Ces arcs ont été construits au XIIe siècle à l'aide de matériaux variant beaucoup d'une tourelle à l'autre : la coupe, la dimension, l'appareillage diffèrent.

Si l'architecte a ses coudées franches, il cherchera à conserver tous les matériaux utilisables, moyennant certaines précautions ; il choisira patiemment au chantier les pierres neuves qui s'accordent le mieux avec celles qu'il est forcé de sacrifier ; il procédera avec une grande prudence et maintiendra debout les parties malades jusqu'au moment précis de l'amputation.

A ce prix s'effectuera une restauration soigneuse et belle en soi. Avec l'adjudication, on ne peut procéder ainsi. L'appareil de toutes les parties analogues du Château formera l'objet d'un article unique qni devra comprendre un nombre fixe de pierres ayant toutes le même aspect, débitées industriellement à la carrière, amenées à pied d'œuvre par des ouvriers qui ignorent l'usage auquel ces matériaux sont destinés, mis en œuvre par une équipe dont le chef n'a aucune préoccupation de demeurer dans les données du travail ancien que vous vous proposez de scientifiquement.

Entreprise dans de telles conditions, la restauration du Château des Comtes devait être ce qu'elle est, de même que les restaurations du Steen de Gérard le Diable, c'est-à-dire une restauration bien comprise au point de vue de la construction, exécutée avec un soin très grand de la mainid'œuvre et un choix scrupuleux des meilleurs matériaux. Les ingénieurs auquels ce travail a été confié se sont acquittés de leur tâche avec la conscience qui est de tradition dans le corps des Ponts et Chaussées, avec un très grand talent et, je le sais, avec le plus de tact et de complaisance possible. Loin de

moi, l'idée de m'en prendre à eux, mais la limite d'élasticité de leurs règlements est vite atteinte.

Devis, cahier des charges, adjudication, voilà ce que les règlements opposent aux aspirations d'art de l'architecte. Je parle ici en thèse générale et ne veux pas compromettre M. De Waele qui d'ailleurs se déclare très satisfait des rapports pleins de courtoisie qu'il a eus avec MM. les ingénieurs. — Or, par suite de ces devis et de ces adjudications, la reconstruction doit s'effectuer, comme je le disais tantôt, c'est-à-dire d'après une règle uniforme, alors que tout, dans une construction ancienne, est disparate et varié et doit être maintenu tel.

Plus de liberté laissée à l'architecte, c'est-à-dire le travail en régie permettrait de ne pas emprisonner la restauration dans la camisole de force administrative, de marcher avec plus de prudence et d'utiliser le temps que l'on a devant soi, non en paperasseries inutiles, mais en essais faits sur place, en utiles précautions.

Je ne doute pas que l'application de ce régime nouveau ne donne satisfaction aux justes griefs de ceux qui ne croient pas que les travaux effectués échappent à tout reproche.

L'immixtion du service technique des Ponts et Chaussées dans les travaux de construction d'un caractére archéologique est, dit-on, de date toute récente.

Les expériences faites au Château des Comtes, permettent d'apprécier les inconvénients de cette innovation.

Les cercles d'histoire et d'archéologie, ne semblent pas avoir l'autorité nécessaire pour examiner la question que je me permets d'introduire devant vous, dans le seul but, aujourd'hui, de démontrer que l'entente se ferait assez aisément entre nous, si tous nous avions la certitude que les travaux pourront désormais être conduits archéologiquement par l'architecte auquel vous avez, dans votre dernière réunion, accordé, sinon un vote de confiance, ce que vos statuts défendent, tout au moins, des témoignages peu équivoques de sympathie.

Quant à ceux qui, au contraire, estiment que le travail aujourd'hui réalisé est parfait à tous les titres, je pense qu'il ne verront aucun

inconvénient à appuyer le vœu que j'ose émettre de voir continuer en régie les travaux de réfection auxquels on estimerait devoir procéder encore au Château des Comtes.

Plus on laisse le champ libre à l'initiative d'un artiste et plus aussi son œuvre a de chances de réussite et, sans doute, il doit y avoir moyen d'assurer la stricte exécution des prescriptions administratives de contrôle et de comptabilité, sans astreindre l'architecte à des formalités dont je crois inutile de faire ressortir davantage les inconvénients.

M. **Dupont**. Un mot seulement. Il me paraît qu'on a perdu de vue que l'on a affaire à une forteresse. Or, les brèches qui sont là n'ont pas une origine bien honorable. Ce ne sont pas les boulets, ni les anciennes machines de guerre, qui les ont produites, mais la rigueur des saisons et les caprices des habitants des maisons accolées à l'enceinte.

M. **le Président**. Si j'ai bien compris M. Van Duyse, sa conclusion est double. En premier lieu, il estime que, s'il y a des restaurations à faire du côté de la rue de la Monnaie, il faut se borner à un minimum et il déclare ensuite que, ceci étant admis, il est très près de s'entendre avec M. De Waele au sujet de ce minimum. Et, en effet, le procès-verbal dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture et qui a été approuvé par MM. De Waele et Van Duyse marque d'une façon plus claire et plus nette encore à quel point ces deux artistes s'entendent. Il n'y a de divergence complète qu'entre ceux qui veulent qu'on restaure les ruines et ceux qui prétendent qu'on ne peut y toucher.

Mais, du moment où l'on est d'accord que le mur du côté de la rue de la Monnaie se trouve dans un état tel qu'on doit le restaurer, l'entente sera facile, étant donné que les restaurations faites par M. De Waele du côté de la place Ste-Pharaïlde n'ont guère été critiquées par personne.

Maintenant, Messieurs, tout en rendant, avec M. Van Duyse, hommage et justice au fonctionnaire qui représente, ici, le corps des Ponts et Chaussées, je pense que tous nous sommes convaincus,

que si les travaux pouvaient être exécutés en régie les résultats seraient meilleurs encore qu'ils ne le sont actuellement. Je suis donc d'accord, avec M. Van Duyse, pour émettre le vœu, qu'à l'avenir, l'Administration des Bâtiments civils ne soit plus appelée à intervenir dans les reconstructions archaïques, en général, et, en particulier, dans celle du Château des Comtes.

M. **Van der Linden**. Je ne viens pas défendre le corps des Ponts et Chaussées auquel j'ai l'honneur d'appartenir; je ne le considère pas comme étant mis en cause...

M. **le Président**. Absolument pas.

M. **Van der Linden**... seulement je voudrais donner à l'assemblée, quelques renseignements. Ainsi que vient de le dire M. Van Duyse, notre intervention se borne à faire définir le marché, commercialement parlant, ce qui oblige l'architecte à dresser un cahier des charges, un devis etc. Mais, ces documents ne contiennent que des prévisions que l'architecte est à même de fixer d'avance. Du moment où l'architecte a mis la main à l'œuvre, il a toute latitude pour apporter à ses premières prévisions tels changements que les circonstances imposeraient au cours de l'exécution des travaux. Il lui suffit d'en faire l'objet d'une proposition. — En cas d'urgence, il n'est même pas indispensable de recourir à cette formalité, et il peut apporter des changements à la suite d'un simple accord verbal, ou bien encore, il peut en prendre l'initiative et la responsabilité; Jamais le corps des Ponts et chaussées n'a contrecarré pareils procédés. Comme je l'ai dit tantôt, le cahier des charges, les plans et le devis renferment ce qu'il est possible à l'architecte de définir au préalable. C'est donc un minimum.

M. **le Président**. Certainement, M. l'ingénieur, l'entente entre vous et M. De Waele sera toujours facile. Mais, que devient l'entrepreneur dans tout ceci ?

M. **Van der Linden**. L'entrepreneur est payé pour ces travaux exécutés en dehors de l'entreprise sur la base des prix fixés dans celle-ci. S'il y a des travaux d'une nature autre que ceux définis dans le cahier des charges, on s'entend, au préalable,

avec l'entrepreneur et je puis dire que ces modifications sont toujours à l'avantage de ce dernier.

Je me demande, en conséquence, en quoi, l'intervention de l'administration des Ponts et Chaussées peut, au point de vue artistique, contrarier la restauration du Château des Comtes ?

Pour ce qui concerne la question de la restauration en elle-même, il semble que les adversaires et les partisans de la reconstruction soient d'accord pour maintenir ce qui existe du côté de la rue de la Monnaie. Mais alors, il faut bien se poser la question de savoir si ces ruines se maintiendront. Quant à moi, je crois que les rigueurs du temps en auront bien vite raison si des travaux ne viennent pas les consolider.

Faut-il dans l'exécution de la restauration, respecter toutes les crevasses, toutes les irrégularités produites dans ce mur ? Ce n'est pas un sentiment artistique qui a inspiré les locataires des maisons qui étaient accolées au Château, c'est par des sentiments de lucre et d'utilitarisme qu'ils ont été mus lorsqu'ils y ont encastré ces escaliers et ces endroits éminemment utiles, mais peu pittoresques, dont a déja parlé...

M. **Hermann Van Duyse.** C'est grâce à eux que quelque chose nous est resté.

M. **Van der Linden.** Et ces parties remplies par des briques rouges? Il faut, évidemment, maintenir tout ce qui a appartenu indubitablement au Château en tant que Château. Mais pourquoi ne pas compléter ce qui est clairement indiqué ? Par exemple la 3e tourelle.

M. **Hermann Van Duyse.** Il n'y a qu'une demie tourelle.

M. **Van der Linden.** Qu'est-ce que cela présente de pittoresque ?

M. **Hermann Van Duyse.** S'il n'existait que celle-là, il faudrait la conserver.

M. **Van der Linden.** Nous sommes d'accord, mais je ne sais vraiment pas pour quel motif il nous serait interdit de la compléter en reconstruisant l'autre moitié absolument de la même façon.

Je me résume, en déclarant que je suis d'avis qu'il y a lieu de re-

construire le mur dont il s'agit et de compléter toates les tourelles.

M. **De Waele**. Je me fais un plaisir de déclarer que les rapports que j'ai eus avec le corps des Ponts et Chaussées, ont toujours été très agréables. MM. les ingénieurs se sont mis constamment et très obligeamment à ma disposition pour toutes les demandes que je leur ai adressées.

L'adjudication publique cependant offre un inconvénient, c'est que l'on ne peut avoir un chantier à pied d'œuvre où les pierres arrivent à l'état brut et se façonnent sous la surveillance constante de l'architecte, ainsi que cela se pratique pour les restaurations des églises.

M. **Van der Linden**. Proposez-le dans votre cahier des charges.

M. **De Waele**. Le système d'adjudication sur bordereau de prix eut été préférable.

M. **Van der Linden**. Si l'on croit qu'il est indispensable à la bonne exécution des travaux d'avoir un chantier à pied d'œuvre, il suffit d'insérer dans le cahier des charges que les pierres seront fournies brutes et qu'elles seront travaillées sous la direction de l'architecte.

M. **Hermann Van Duyse**. Je suis peut-être très mal au courant de cette question et je m'en suis rapporté à ce que j'ai entendu dire par des gens du métier. Personne cependant, n'a pu me dire ce que venaient faire là dedans les Ponts et Chaussées. Je n'attaque pas ce corps, je n'ai pas mission à cet égard, mais il n'en est pas moins vrai que sa compétence artistique est forcément nulle. Nous venons d'entendre un ingénieur qui a demandé quel intérêt pouvait avoir cette demie tour. Je lui répondrai qu'elle aura l'intérêt d'une tour entière.

M. **Van der Linden**. Pardon, l'intérêt, dans ce cas, serait double (*rires*).

M. **Hermann Van Duyse**. M. le général Dupont a demandé, tout à l'heure, avec beaucoup de sens, que des travaux de préservation fussent faits avant l'hiver. M. le Président se rappellera que,

de mon côté, j'ai demandé, au sein du Comité, que des mesures fussent prises pour que ces travaux de préservation et de consolidation fussent faits *hic et nunc*. J'ai demandé que les pierres gélives fussent recouvertes, que quelques pierres très mauvaises fussent remplacées par d'autres, etc.

Quant aux lieux d'aisance, je connais des églises de Gand où il y en a. Tel d'entre nous qui est très fier de sa personne recevra un jour un usage très vil...

Cela n'enlève rien à la respectabilité du monument. Si cette construction n'était pas vénérable, ce ne serait par la peine de nous en occuper. Nous avons déjà beaucoup fait pour elle, continuons, mais surtout respectons-la. Nous pouvons, du reste, nous en remettre à l'architecte qui a toute la responsabilité du travail et qui doit avoir aussi toutes les facilités voulues pour accomplir sa tâche.

M. **Van den Gheyn**. Je voudrais ramener le débat au point principal qui nous occupe. Il me paraît que quelle que soit l'autorité de M. De Waele, nous avons à nous prononcer clairement et distinctement. Nous devons éviter les équivoques.

On a parlé mainte fois d'un minimum, mais il me paraît que ce minimum ne nous met absolument pas d'accord bien qu'on ait l'air de nous le présenter comme une planche de salut. Soyons donc francs dans notre opinion. Quant à moi, je désire dire carrément ma pensée. Si j'ai tort, je serai heureux d'en convenir, mais si, au contraire, je représente l'opinion de la majorité, je crois que j'aurais tort, de ne pas l'exprimer telle que je l'entends.

Je suis d'avis qu'il faut, évidemment, un minimum de restauration en ce sens que quand on rencontre une partie ancienne de mur en état d'être maintenue, il ne faut naturellement pas la démolir sous prétexte de lui donner une teinte fraîche ou neuve. Mais, quand on rencontre une autre partie de mur bonne depuis la base jusqu'au milieu seulement et incapable de porter son couronnement, eh bien, je déclare, sans ambages, que je préfèrerais voir disparaître cette partie et la voir reconstruire depuis la base jusqu'au sommet.

M. **Hermann Van Duyse**. C'est du vandalisme.

M. **Van den Gheyn**. C'est possible, mais je préfère être clair plutôt que d'escamoter un vote ou dissimuler ma pensée.

J'ai entendu opposer différentes objections à la restauration du mur d'enceinte telle que nous la concevons. Je vais y répondre, mais tout ce que je dirai ne s'appliquera qu'au mur d'enceinte et non pas, par exemple, au donjon.

On nous a dit qu'il n'est venu à l'idée de personne de refaire les châteaux des bords du Rhin. Mais, messieurs, cela est évident! On nous dit qu'il n'a jamais été question de toucher aux ruines de l'abbaye St-Bavon. Encore une fois, nous sommes parfaitement d'accord. Je ne toucherais à ces ruines qu'à une condition — et il faudrait qu'elle fût évidente et patente — c'est que l'architecte fût dans l'impossibilité de mettre sa conception à la place de la conception originale. Eh bien, dès lors, messieurs, si l'on peut me prouver que les documents qu'on a réunis pour la restauration complète et parfaite du mur d'enceinte ne sont pas suffisants, je consens immédiatement à ce qu'on arrête les travaux et j'ajoute que, dans ce cas, on aurait mal agi, en touchant au mur d'enceinte du côté de la place Ste-Pharaïlde.

Mais, heureusement, il n'en est pas ainsi. Les commissions chargées de ce travail ont été éclairées par des documents irréfutables, patents et clairs pour tous. Ce mur d'enceinte peut être restauré tel qu'il a été conçu.

Je me demande, dès lors, pourquoi, le hasard ayant conservé la moitié d'une tour, nous serions des vandales parce que nous désirerions que cette tour fût là dans son entier ?

On nous a parlé encore de la restauration du Steen d'Anvers. Je ne sais si elle est bonne ou mauvaise, mais, en tout cas, ce n'est pas une restauration de ce genre que nous proposons pour le mur d'enceinte.

Et ici, je me permets une réflexion au sujet des restaurations en général. Nous sommes en présence d'une question de principe. Nous avons, d'une part, les amateurs du vieux pour le vieux, qui tiennent au pittoresque, pour employer leur expression, et qui défendent de toucher à n'importe quelle ruine.

M. **A. Heins**. Oui !

M. le **chanoine Van den Gheyn**. D'autre part, nous avons les vandales, si vous voulez, (*rires*) qui prétendent eux qu'il faut, évidemment, respecter les ruines, mais que, quand il y a moyen de les rétablir d'une façon exacte et certaine dans leur état primitif, il faut le faire.

Comment faut-il apprécier ces deux écoles ? Il faut les apprécier par les résultats. Que ferez-vous de vos ruines ? Rien ! Et que faisons-nous, quand nous demandons qu'une ancienne construction soit réédifiée dans son état primitif ? Nons obligeons d'abord, non pas seulement les architectes à étudier ce monument, mais nous mettons en œuvre toute une série de professions secondaires. Car il faut que ce monument soit meublé et il faut qu'il le soit tel qu'il l'était anciennement. C'est grâce aux vandales que nos sculpteurs connaissent maintenant parfaitement le style gothique, que l'industrie de la ferronnerie est, pour ainsi dire, ressuscitée et tant d'autres encore !

Si nous avions laissé les ruines à l'état de ruines, le goût public serait réduit à rien. Je puis vous donner un exemple. Nous connaissons tous la ville de Bruges et nous savons combien le goût artistique y est répandu dans le peuple. Pourquoi ? Grâce, non pas à ses anciennes ruines, mais parce que ces anciennes ruines sont ressuscitées de leurs cendres.

Je vous l'avoue, c'est avec un sentiment de tristesse que j'ai vu l'opposition actuelle se produire, précisément au moment où le peuple gantois, toujours si lent à comprendre une idée artistique, commençait à s'intéresser à la restauration de ses principaux monuments. J'appelle de tous mes vœux le jour où la ville de Gand aura, comme Bruges, ses pignons et son ancien château restaurés ! (*Longs applaudissements.*)

M. **Wagener**. Je suis partisan de la restauration du mur d'enceinte du côté de la rue de la Monnaie de façon à ce que cette partie corresponde à l'autre. Mais, tout en approuvant cette restauration, je voudrais dire quelques mots pour expliquer, tout en ne la parta-

geant pas, l'opinion des artistes et mettre, si possible, chaque chose à sa place.

La question de la restauration des œuvres d'art est, à mon sens, une des plus difficiles à traiter, parce que, d'après le point de vue auquel on se place, on aboutit à des conclusions tout à fait opposées à celles qui paraissent rationnelles à un point de vue différent. Et comme il est à peu près impossible de justifier les principes énoncés par des raisons convaincantes, on se borne généralement à des affirmations d'autant plus énergiques qu'elles soient moins démontrables. On s'échauffe de part et d'autre, et, à défaut de raisons, on a recours à des citations ou à des exagérations ironiques.

Et, à propos de citations, j'en pourrais produire une des plus remarquables, émanant du comte de Laborde, lequel, en tête de son 2e volume sur Athènes, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, a inscrit les mots : « Aux vandales, mutilateurs, spoliateurs, *restaurateurs* de tous les pays, hommage d'une profonde indignation : le comte de Laborde. »

Mais tout cela ne m'émeut pas le moins du monde. Il ne s'agit pas, en effet, d'invoquer ici l'autorité de Monsieur X., Y ou Z., mais de produire, à l'appui de ses opinions, des raisons et des arguments, que nous sommes tous, je pense, en état de fournir.

Ce qui est regrettable, dans la discussion qui s'est produite, c'est que l'on ait prêté aux uns et aux autres des intentions qu'ils n'avaient pas. D'une part, l'on a dit : vous voulez tout gratter à neuf, vous voulez nettoyer et *astiquer* nos vieux monuments et même mettre de la couleur, pour que ce soit absolument du vieux neuf! Mais, Messieurs, personne ne songe à cela et l'on s'est donné à cet égard une victoire véritablement trop facile. Elle rappelle un peu celles de feu Don Quichotte, combattant les moulins à vent de joyeuse mémoire. D'autre part, l'on a suspecté, à tort, les intentions des artistes qui préconisent le maintien du *statu quo*. Il ne s'agit donc pas de tout cela, mais d'apprécier ce que veulent, en réalité, les uns et les autres.

Quant à moi, Messieurs, je n'ai pas réussi, je l'avoue en toute

humilité, à me faire sur la question de la restauration des anciens monuments, quoique je l'aie examinée bien des fois, des convictions absolues, applicables à tous les cas qui se présentent. Il m'est même arrivé, je le confesse, d'avoir sincèrement opiné dans un sens et d'avoir dû reconnaître, plus tard, après mûre réflexion, que je m'étais trompé. C'est qu'il y a dans cette matière une foule de distinctions à faire et de nuances à observer qui échappent à ceux qui, comme l'abbé Vertot, ont leur siège tout fait.

Vous me direz probablement que dans la disposition d'esprit où je me trouve, je ferais mieux de me taire et vous avez peut être raison.

J'ai cru, néanmoins, Messieurs, que les quelques observations que je me permettrai de vous présenter, aussi brièvement que possible, pourraient être de nature, non pas à résoudre la question de la restauration des œuvres d'art d'une manière générale, mais à nous éclairer dans le cas particulier qui nous occupe.

Je crois d'abord, qu'en matière de restaurations, il faut faire une distinction essentielle, entre les différents arts plastiques.

Les règles relatives à la peinture et à la sculpture, ne sont pas du tout celles qu'il faut appliquer à l'architecture.

En ce qui me concerne, je n'hésite pas à déclarer que je condamne toute restauration d'un tableau ou d'une œuvre de sculpture ancienne (*applaudissements*).

Lorqu'il s'agit, par exemple, d'un tableau de grand maître, j'admets certes que, le cas échéant, on le puisse rentoiler ou consolider le panneau sur lequel il est peint; ce n'est pas là toucher au tableau lui même. Mais, quant à celui-ci, j'exige qu'on le respecte, et si le temps ou un accident quelconque en a détruit une partie, cette lacune, il faut la respecter, quelque fâcheux qu'en puisse être l'aspect. Je considère, en effet, comme un mensonge, comme un sacrilège en matière d'art, de vouloir me faire prendre pour une œuvre de Rubens, un morceau de toile brossé par Monsieur X ou Y.

Il en est de même de la sculpture et sur ce point, tout le monde, je crois, est d'accord. Quel est le misérable qui s'aviserait de refaire

les bras de la Vénus de Milo, les jambes de l'Hermès de Praxitèle, le nez de la tête de Vénus récemment trouvée à Olympie ?

Aucun sculpteur, si grand qu'il puisse être, ne peut espérer de remettre dans son état primitif un chef-d'œuvre mutilé parvenu jusqu'à nous.

Aussi le Musée d'Athènes qui, d'ici à quelques années, sera le plus beau musée de sculpture antique de l'univers, s'est-il imposé, comme règle absolue — et qui oserait l'en blâmer? — de ne JAMAIS procéder à une restauration.

Voilà, je crois, un principe sur lequel l'immense majorité des architectes et des archéologues seront d'accord.

Mais ce même principe est-il applicable à l'architecture? Je ne le pense pas. Il importe ici de faire des distinctions importantes et il n'est pas difficile d'en dire la raison. En architecture, il y a un nombre considérable de lignes et de formes qui reviennent un grand nombre de fois. Lorsque, par exemple, une tour se reproduit une deuxième fois dans le même édifice et dans les mêmes conditions, il suffit que la forme primitive d'une seule de ces tours soit connue pour qu'on ne commette aucun attentat contre le génie de l'architecte qui l'a conçue, en restaurant les autres tours conformément à ce modèle.

M. **Van den Gheyn**. Vous êtes un vandale (*rires*).

M. **Hermann Van Duyse**. C'est inutile puisqu'une demie tour suffit.

M. **Wagener**. Je suis de l'avis de M. Van den Gheyn. Il n'y a rien en cela qui ressemble à du vandalisme. La pensée de l'architecte reste intacte, il n'y a que le tailleur de pierre du douzième siècle auquel se trouve substitué un tailleur de pierre du dix-neuvième. Qu'on ne parle donc pas, lorsqu'il s'agit de pareille restauration, de profanation, de sacrilège, de manque de respect envers l'artiste du douzième siècle.

Voilà, me semble-t-il, la grande différence qu'il y a lieu d'établir entre les œuvres d'architecture, d'une part, et les œuvres de peinture et de sculpture, d'autre part.

Est-ce à dire, Messieurs, que je veuille insinuer par là qu'il faut restaurer tous les anciens monuments? Je n'en ai garde, et dans ce que je vais dire, j'obtiendrai, je l'espère, l'adhésion de beaucoup d'artistes et de la plupart des archéologues. En règle générale, lorsqu'on n'est pas absolument sûr de la manière dont était construit un bâtiment en ruines, il ne faut pas tenter de le restaurer, car, dans ce cas, rien ne nous garantit que l'on ne trahira pas la pensée de l'artiste primitif. Il est fort possible que l'architecte moderne se trompe, qu'il se trompe même grossièrement, et que, par suite de fouilles, de l'étude de monuments analogues ou grâce à la découverte de quelque dessin, de quelque gravure ou de documents inconnus, on constate que le restaurateur a fait fausse route : il n'y a alors plus rien à faire, le mal est irrémédiable, et, pendant des siècles, des idées complètement fausses se graveront dans l'esprit de la population.

Ne touchez donc pas, sauf le cas de nécessité absolue, aux anciens bâtiments en ruines, dont la forme primitive ne vous est point parfaitement connue. Bornez-vous à les préserver autant que possible d'une prochaine destruction, en les étançonnant, en les couvrant, etc.

Mais je vais plus loin, Messieurs, et je dis, avec MM. les artistes, qu'il y a certains monuments dont la restauration ne présenterait guère d'énigmes au point de vue purement architectural, et que cependant je ne voudrais pas, pour ma part, voir restaurer. Je n'aimerais pas, par exemple, qu'on restaurât le Parthénon ou le Colysée. Pourquoi cela? J'essayerai de vous le dire, sans être bien sûr que mon explication soit la bonne.

L'admiration que nous inspirent les ruines est, je pense, un sentiment relativement moderne. Cette admiration, je ne la constate guère dans l'antiquité classique, et, quoiqu'il ne me soit permis de parler du moyen-âge qu'avec une extrême circonspection, je ne crois pas non plus que l'amour des ruines se rencontre beaucoup durant cette période de l'histoire.

Je suis d'avis, Messieurs, sans oser me prononcer à cet égard

d'une façon catégorique, que l'amour des ruines date de la Renaissance. Vous savez, aussi bien que moi, Messieurs, avec quelle ardeur passionnée on se jeta à cette époque dans l'étude de l'antiquité gréco-romaine.

Ce furent les anciens auteurs grecs et latins qui firent reléguer à l'arrière plan toutes les œuvres du moyen-âge, écrites en latin ou en langue vulgaire ; l'architecture gothique, à son tour, fut abandonnée et bannie, tandis que tout ce qui rappelait la Grèce ou l'ancienne Rome fut considéré comme représentant la beauté idéale.

De là, cet amour ardent pour les restes de l'antiquité. Ce fut un véritable culte, et les paysagistes, s'inspirant du sentiment général de l'époque, tâchèrent d'étoffer leurs tableaux en y introduisant des fragments d'architecture grecque ou romaine.

Cet amour des ruines, favorisé au dix-huitième siècle par le livre bien connu de Volney, trouva un nouvel aliment dans les tendances de l'école romantique. Ce fut l'époque des rêveries infinies ; or, l'aspect des ruines favorise les rêveries. En les contemplant, on songe à la fragilité des choses humaines, on se laisse aller à je ne sais quelle douce mélancolie, on échappe enfin avec délices à la banalité du monde qui nous entoure. Ce sentiment n'est assurément ni méprisable, ni digne de pitié. Il est, au contraire, d'après moi, une des émanations de l'âme moderne, qui connaît des délicatesses ignorées des anciens.

Je comprends donc qu'on aime passionnément les ruines comme telles, et qu'on ait de l'aversion, et pour ceux qui les détruisent, et pour ceux qui les restaurent sans motif. Il y a encore une autre raison pour laquelle les artistes, et notamment les peintres, s'attachent aux ruines.

Depuis plusieurs siècles, l'amour de la nature a grandi chez nous dans d'énormes proportions. Je ne répéterai pas à ce sujet ce qui se trouve longuement et magnifiquement développé dans le Cosmos d'Alexandre de Humboldt. Nous aimons aujourd'hui la nature d'un amour pénétrant et intime, et grâce aux grands paysagistes de notre époque, qui ont été en quelque sorte les apôtres du culte nouveau, nous avons appris à mieux la connaître.

Or, si l'architecture se complait en lignes régulières et en teintes plus ou moins uniformes, et si les œuvres qu'elle crée sont bien des fois admirablement belles, grandioses et imposantes, elle n'est pas néanmoins, ce que, de nos jours, l'on est convenu d'appeler *pittoresque*; elle n'a pas la beauté spontanée de la nature, car la nature, elle, ne connaît guère ni les lignes uniformément droites, ni les grandes surfaces monochromes Ses lignes et ses teintes sont infiniment variées, et pour qu'une œuvre d'architecture ait un caractère pittoresque, il faut que, sous l'aspect de ruines, ses lignes présentent quelque chose d'imprévu et d'accidenté dans la forme, et que sa couleur offre cette variété de tons que seule donne la patine du temps.

Faut-il, messieurs, faire fi de l'amour des artistes pour le côté pittoresque des ruines ? Faut-il leur en vouloir de s'en préoccuper avec chaleur ? Tel n'est point mon avis.

Mais, messieurs, il n'y a pas en ce monde que les artistes. Dans la question de la restauration des monuments, il y a encore d'autres intérêts à sauvegarder que les leurs.

A côté de l'amour des ruines au point de vue *pittoresque*, il y a l'étude et l'amour des ruines au point de vue *archéologique*. L'archéologie, messieurs, n'est, en réalité, autre chose que l'histoire de l'art.

Elle a pour mission d'étudier les formes de l'art à travers les siècles, et une histoire de l'art ne se conçoit pas sans une reconstruction tout au moins idéale. Parcourez l'immense et magnifique ouvrage de Perrot et Chapuy sur l'histoire de l'art dans l'antiquité; les innombrables recherches qui y sont concentrées ne poursuivent toujours qu'un seul but : arriver à la restauration, à la reconstruction aussi complète que possible des monuments étudiés; ce n'est que lorsqu'il est arrivé à cette reconstruction, que l'esprit de l'archéologue peut se déclarer satisfait.

Mais, me répondra-t-on peut être, ce ne sont là que de simples reconstructions sur le papier, qui laissent intacts les monuments eux-mêmes. Cela est évident, seulement les artistes peintres, aux revendications desquelles je crois avoir pleinement rendu hommage

dans ce qu'elles ont de fondé, oublient, me semble-t-il, deux choses importantes : la première, c'est que ce n'est pas à eux seuls, ni aux archéologues de profession, qu'appartiennent les ruines du Château des Comtes : elles ont été achetées avec les deniers de tous et le public, le grand public, mérite bien aussi un peu qu'on s'occupe de lui dans la question.

Pourquoi, Messieurs, avons-nous si ardemment désiré la conservation du Château des Comtes ? Est-ce uniquement pour que les gantois puissent se dire : nous aussi nous avons dans nos murs des ruines pittoresques? Évidemment, non. C'est parce que le Château des Comtes est un spécimen à peu près unique d'un château fort du moyen-âge en pays plat. C'est donc un document historique de la plus haute importance. Or, pour que le public puisse comprendre et saisir l'importance de ce document, il faut lui en faciliter le moyen. Il est, en effet, incontestable que, pour l'immense majorité des gantois et des étrangers venant visiter notre ville, la partie de l'enceinte fortifiée qui donne sur la place Ste Pharaïlde eût été, dans son état fruste, une énigme indéchiffrable. On ne pouvait pas dire aux personnes dont se compose le public : devenez vous aussi des archéologues comme nous et tâchez, au moyen de livres, de vous rendre compte de ce que pouvait être jadis l'enceinte du Château des Comtes. Il fallait leur venir en aide et on l'a fait de la façon la plus discrète, car on n'a fait entrer dans la reconstruction aucun élément étranger : l'œuvre de l'architecte primitif a été scrupuleusement respectée. Eh bien, qu'en est-il résulté? C'est que le sentiment d'indifférence, voire même d'hostilité, qui régnait dans notre ville au sujet de l'œuvre du Château des Comtes, ce sentiment, du jour au lendemain, s'est transformé en admiration presque enthousiaste. Ce résultat, messieurs, n'est-il pas considérable ? D'ailleurs, personne ne désapprouve aujourd'hui ce qui a été fait à cet endroit. Cette restauration, dit-on, était inévitable et elle a été faite dans de bonnes conditions.

Mais, ajoute-t-on, si bien conduite qu'ait été cette restauration, il ne faut pas la continuer. Il est certain, Messieurs, que le public

ne comprendrait rien à une pareille manière d'agir, et qu'aux yeux de l'immense majorité des gantois, se serait là une solution boiteuse, voire même ridicule.

Ce n'est pas là, je le sais, un argument décisif : il y a des courants auxquels il faut savoir résister. Seulement, il y a dans la question qui nous occupe un deuxième élément que plusieurs artistes semblent perdre de vue, c'est que la courtine et les tours du côté de la rue de la Monnaie ne peuvent pas rester dans l'état actuel au risque de disparaître complètement au bout de quelques années. Si l'on veut les conserver, on doit les *restaurer*. Cela est avoué par le plus chaud partisan de la manière de voir des artistes.

On est même tombé d'accord sur les parties qu'il faut restaurer. Or, comment les restaurer? Sera-ce au moyen de briques et d'étançons en bois ou en fer ? Les couvrira-t-on au moyen de tuiles ou d'ardoises?

Cette solution, permettez moi de le dire, serait absurde, car un pareil rapiéçage, que rien ne justifierait, ne serait ni pittoresque, ni conforme à l'idée de l'architecte primitif. Ce serait de l'arbitraire en plein, aboutissant à un ensemble nécessairement laid.

Reconnaissons donc franchement que la partie de l'enceinte du Château des Comtes, qui s'étend le long de la rue de la Monnaie, doit être discrètement restaurée, et, s'il m'est permis d'exprimer un vœu concernant cette restauration, qu'on n'essaie pas de lui donner l'aspect d'une construction neuve. Laissez subsister des tours et de la courtine tout ce qui peut être conservé et évitez de donner aux parties renouvelées un faux aspect de vétusté. En architecture, comme en toute autre matière, arrière le mensonge ! Quant à moi, si je désire que l'on puisse facilement se rendre compte de la forme primitive du mur d'enceinte, je désire aussi que le public sache qu'il a affaire à un monument appartenant aux siècles passés, dont le caractère de vétusté sera d'autant plus apparent que les parties restaurées auront un cachet presque neuf.

Messieurs, j'ai cru prudent, dans les considérations que je viens d'exposer, d'écarter, autant que possible, les solutions générales et

absolues; je me suis borné à énoncer ce qui, selon moi, devrait être fait dans l'espèce, tout en reconnaissant ce qu'il peut y avoir de fondé dans la manière de voir de MM. les artistes, lorsqu'il s'agit des cas différents.

M. **Allaert**. Au début de cette séance, j'ai remarqué qu'il y avait chez M. De Waele comme un sentiment de martyr. Je tiens à déclarer que, lors de nos réunions au Cercle artistique, tout le monde, indistinctement, a rendu hommage au talent et surtout à la scrupuleuse honnêteté avec lesquels il a conduit les restaurations. Seulement, nous avons notre point de vue et je suis heureux de voir que M. Wagener ait tiré les artistes d'embarras. Ils eussent été sans cela un peu ridicules.

M. **le Président**. La question ne pourrait-elle être considérée comme épuisée?

M. **Scribe.** Il me semble qu'on devrait laisser aux personnes qui ne sont pas venues aujourd'hui la latitude de prendre la parole dans la séance prochaine (*protestations*). Répondant à M. Van den Gheyn, je lui dirai, qu'avec son système, on détruira des documents originaux pour les générations à venir,

M. **P. Fredericq**. M. Scribe croit-il sincèrement que des découvertes complémentaires au sujet du mur d'enceinte soient possibles? Y a-t-il la moindre obscurité, le moindre point d'interrogation concernant l'enceinte du Château des Comtes? N'avons-nous pas tous les éléments nécessaires, sans exception aucune, et, dès lors, l'argument qu'il vient de produire peut-il avoir quelque valeur dans la discussion qui nous occupe?

M. **Van den Gheyn**. Pour le mur d'enceinte, les documents sont parfaitement clairs, mais je fais mes réserves pour le donjon.

M. **Hipp. le Roy**. La restauration de ce château aura-t-elle une utilité? Il me semble que la partie restaurée du côté de la place Ste-Pharaïlde est suffisante pour l'enseignement. De cette façon, les poëtes et les étrangers auraient chacun leur part. Je comprends qu'on restaure une église en usage. Ce serait presque un crime que de ne pas la restaurer, car, autrement, il y aurait du

danger pour les fidèles qui s'y rendent. Mais ce château ne sert absolument à rien. Dès lors, à quoi bon le restaurer ? S'il tombe complètement en ruines, on a des plans qui permettront de le reconstruire tout à fait (*exclamations*). Les artistes seront toujours en minorité. Nous n'aurons jamais raison ; cela n'est pas possible. C'est cependant grâce aux artistes et aux archéologues qu'on est arrivé à aimer ces choses là.

M. **P. Fredericq**. Grâce surtout aux archéologues !

M. **Hipp. Le Roy**. On a mis au Colysée des contre-forts qui ne gênent personne. On a fait un vieil-Anvers — et même une vieille Rome. On a construit de fausses ruines. Nous pourrions faire cela aussi. Si l'on veut avoir un château quand même, je ne sais pas pourquoi on n'en ferait pas un plus beau.

M. **P. Fredericq**. Les artistes partent d'un point de vue inexact. Ils prétendent qu'à la place des ruines on veut leur donner un bâtiment neuf. Il n'en est rien. On ne fera que boucher des trous, on fera disparaître les briques là où il y a eu des moëllons, on maintiendra toutes les vieilles pierres et l'on en ajoutera là où il en manque.

M. **A. Heins**. La première tourelle porte des barreaux. A la fin du siècle dernier, elle a servi de prison et les historiens devraient être d'accord avec nous pour faire maintenir une trace d'un fait historique. Je préfère ce seul détail aux 27 tourelles projetées qui ne me diront absolument rien.

M. **G. Hulin**. Il me semble qu'il y a un malentendu, inévitable du reste dans une discussion de ce genre. On se méfie un peu les uns des autres et, de part et d'autre, on manifeste un certain dédain pour des points de vue qu'on ne partage pas.

M. Van den Gheyn a eu le mérite de poser très nettement une question; et M. Heins en a posé très nettement une autre. A mon tour, je vais essayer de dissiper le malentendu que je viens de signaler en montrant la légitimité des divers intérêts en cause.

Pourquoi conserve-t-on les monuments anciens?

D'abord pour ces motifs d'ordre sentimental : de souvenir, de

poésie, que d'aucuns semblent tant dédaigner, et que j'appellerai moi des motifs de *piété*, qui font que nous nous attachons aux choses anciennes, parce qu'elles sont anciennes, parce qu'elles sont l'œuvre de nos ancêtres et les témoins de leur vie. Remarquez, Messieurs, que c'est cette tendresse sentimentale qui a le plus fait pour sauver les monuments et que sans elle il nous resterait bien peu de chose.

En second lieu, je citerai le point de vue éminemment légitime et respectable de l'architecte; mais, voyez à quel résultat différent il conduit. L'architecte voit, avant tout, dans le monument, la pensée de l'architecte primitif. Assurer l'expression exacte de celle-ci, voilà son but. Peu lui importe la matière qui l'incarne.

Conclusion : restaurer le plus complètement possible.

Il me semble que ce point de vue méritera d'autant plus de considération dans le traitement à réserver à un monument que le côté esthétique dominera davantage dans celui-ci.

Il y a aussi le point de vue de l'historien. Pour celui-ci, il est évident que toute ajoute, tout remaniement quelconque ne peut que nuire à la valeur documentaire du monument. La plus parfaite, la plus irréprochable des restaurations est à l'édifice primitif, ce qu'une copie est au manuscrit original. L'autorité de la preuve repose désormais sur la confiance qu'inspire le copiste.

Pour ce motif, il est toujours souhaitable que les restaurations soient bien apparentes, afin qu'on ne puisse confondre les parties restaurées avec les parties vraiment authentiques. Sans cela, on ferait rejaillir sur celles-ci la suspicion qui, quoi qu'on fasse, s'attachera toujours à celles-là.

Voilà donc trois points de vue différents : le sentimental, l'architectural et l'historique.

Je pourrais ajouter encore celui du peintre, du touriste : le point de vue pittoresque, et enfin celui que j'appellerai *pédagogique* : l'intérêt de l'éducation populaire qui vise à initier les masses à la vie et aux choses du passé.

Etant donnée cette multiplicité d'intérêts, tous légitimes, tous respectables, menant à des conséquences opposées, que faut-il

faire? Confisquer le monument au profit des uns et exproprier les autres?

Non, Messieurs, un monument historique n'est pas la propriété d'une classe spéciale de citoyens. Etant donné le conflit nécessaire des intérêts légitimes, il me semble qu'une sage restauration ne peut être qu'une *transaction*.

Une restauration n'est pas seulement une œuvre de science, mais une œuvre de tact, de mesure et de bon goût.

C'est pourquoi je ne saurais assez protester contre ce besoin d'unité logique et chronologique, contre ce rêve de restituer l'état primitif qui semble hanter la plupart des restaurateurs, et qui nous a déjà infligé les plus irréparables pertes.

L'unité architecturale a son importance et elle sera d'autant plus grande qu'il s'agira davantage d'une œuvre d'art où domine la recherche du beau, l'effort esthétique de l'architecte. On ne peut donc restaurer de la même manière. Dans l'espèce qui nous occupe il n'est pas question de cela.

Ici, l'unité ne s'impose nullement et je considérerais comme insensé de vouloir refaire une virginité à un bâtiment vieux de tant de siècles.

M. Heins vient de me fournir un exemple que je saisis avec empressement pour illustrer mon idée : je parle des barreaux qui garnissent la fenêtre pratiquée dans une des tourelles et qui rappellent que cette partie du bâtiment a servi de prison.

M. **P. Fredericq**. C'est une erreur.

M. **Lacquet**. C'est une erreur. La prison était dans la galerie romane et dans lés souterrains.

M. **Hermann Van Duyse**. Vous affirmez cela sans le savoir. Nous, non plus, du reste. Personne ne le sait.

M. **G. Hulin**. Peu m'importe d'ailleurs. Je me déclare volontiers incompétent pour la question et ne voulais que donner un exemple. Je dis donc : *supposons* que ces barreaux indiquent un usage postérieur et intéressant du monument. Il est évident que pour rétablir l'état primitif il faudrait les supprimer. Eh bien, je considère que ce

serait dans ce cas ôter à ce coin une partie de son intérêt pittoresque et historique. Sans compensation : car chacun pourra mentalement reconstituer l'état primitif; l'effort est à la portée des intelligences les plus médiocres.

J'admets qu'on enlève les restes des constructions élevées au cours de ce siècle parce qu'elles constituaient une appropriation purement utilitaire et sans aucun intérêt. Mais qu'on laisse aux vieilles choses l'empreinte du temps : les petites ajoutes qu'on y a faites, leurs verrues si l'on veut et leurs rides. Elles ne constituent pas des anachronismes mais un *polychromisme* naturel : la preuve qu'elles ont vécu. Serait-ce donc une honte? Je ne veux pas trop abuser de votre patience, Messieurs. Je me résume donc en formulant le vœu :

1° avant tout : qu'on consolide et protège ce qui reste car je ne puis admettre que, par amour du pittoresque, on laisse s'écrouler les ruines, frustrant ainsi les générations futures ;

2° Qu'on enlève les dernières traces des maisons démolies ;

3° Qu'on restaure le moins possible et d'une façon apparente (*marques d'approbation*).

M. **De Waele.** Il sera impossible de maintenir cette grille et le parement qui l'entoure. Vous voyez que nous ne pouvons échapper aux nécessités pratiques.

M. **P. Fredericq.** Il me paraît que M. Hulin, tout en posant des prémices très conciliantes, est très catégorique dans ses conclusions. Il convient qu'il n'y aurait aucune utilité à maintenir les parties les plus modernes, mais il tiendrait beaucoup à cette grille qui ne présente cependant aucun caractère. C'est une grille du XVIIIe siècle, comme toutes nos grilles d'égoût.

Nous sommes tous d'accord pour maintenir toutes les pierres existantes. Une seule opinion intransigeante s'est manifestée, celle de M. H. Le Roy, qui demande de ne toucher à rien et de reconstruire le Château lorsqu'il sera tombé en ruines, d'après les plans de M. De Waele.

M. **le Président.** Dans la dernière séance, j'ai donné lecture

d'un procès-verbal, qui passait en revue toutes les parties du mur, dont nous nous occupons, courtines et tourelles.

Dans ce procès-verbal, MM. De Waele et Van Duyse se sont mis d'accord sur les restaurations à faire éventuellement. Or, ces Messieurs représentent, l'un et l'autre, avec autorité, les deux opinions contraires qui se sont fait jour.

Dès lors, ne pourrait-on considérer la pièce qu'ils ont signée — ainsi que je l'ai dit en commençant — comme une plate-forme à laquelle, en cas de restauration, tout le monde pourrait se rallier.

Quant à la restauration même, c'est-à-dire : à la continuation des travaux, il va sans dire, que c'est aux pouvoirs publics seuls, qu'il appartient d'en décider. Nous n'avons, ici, que des vœux à émettre.

Cela étant, l'assemblée n'est-elle pas d'avis que la clôture de la discussion pourrait être prononcée ? (*Adhésion*)

Que ceux qui sont d'avis de clore le débat, veuillent bien se lever.

La clôture est prononcée.

La séance est levée à 11 1/4 heures.

Algemeene vergadering van 7 Januari 1895.

—

Assemblée générale du 7 Janvier 1895.

—

La séance est ouverte à 8 heures.

Sont présents : MM. de Maere, Président; Prosper Claeys et Em. Varenbergh, Vice-Présidents; Lacquet, Trésorier; L. Cloquet, Président de la section des Beaux-Arts ; Hermann Van Duyse, Président de la section d'Archéologie ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. Allaert, P.; Bekaert, Maurice; Coppejans, Fr.; le chevalier A. de Ghellinck d'Elseghem ; de Haerne, W. ; Dierkens, F. ; le général Dupont; Fredericq, Paul; Heins, Armand; Ladon, G. ; Maeterlinck, Louis ; Mortier, St.; Nève, Léon ; Pyfferoen, O. ;

Sacré, Edm.; Schoorman, Robert; Scribe, Ferdinand; Vaerwyck, H.; Van Assche, Auguste; Van den Bemden et le chanoine Van den Gheyn.

I

Communications.

Piloris. — M. L. Cloquet a communiqué au Bureau la note suivante : « A Paris, le pilori des Halles avait la forme d'une tourelle; au milieu était le carcan en fer. Il est reproduit, d'après Saint Victor, dans *le Magasin pittoresque*, année 1838, p. 389. On y exposait les banqueroutiers. En face s'élevait une croix devant laquelle les banqueroutiers devaient déclarer qu'ils faisaient cession de leurs biens ».

Restauration du Château des Comtes. — Le Bureau a reçu également la lettre ci-après émanant d'un groupe d'artistes et d'esthètes gantois :

Gand, le 7 Janvier 1895.

Monsieur le Président du Cercle Archéologique de Gand,

Des protestations intempestives se sont élevées contre la restauration du Château des Comtes, entreprise par M. De Waele. Ces protestations émanaient de quelques artistes gantois, et étaient faites abusivement au nom de tous leurs confrères. Un autre groupe d'artistes, que représentent les signataires ci-dessous, déclarent ne pas se ranger à cet avis.

Nos confrères protestant contre la restauration du Château s'appuient, entre autres arguments, sur ceci : d'abord que la patine est enlevée ; mais dans dix ans cette patine sera revenue (exemple : l'hôtel de ville, que nous avons connu tout blanc hier !); ensuite, que ce n'est pas une restauration que l'on demandait, mais une conservation des ruines existantes, dont il eût suffi d'empêcher l'écroulement. Nous ne partageons pas cette façon de voir, attendu qu'il s'agit de rendre son aspect primitif au seul spécimen complet d'architecture militaire que nous possédions en terrain plat. Il nous

importe peu de voir au centre de Gand (près d'un marché embaumant la marée!) une belle ruine se profiler au clair de lune, ou échancrer les couchants de cuivre qui peuvent illuminer la place Ste Pharaïlde ! Autant que ces Messieurs, à nos civilisations nous préférons les paysages, mais il s'agit ici de reconstituer un monument devant servir de document archéologique pour l'avenir

Nous avons eu le bonheur d'apprécier la haute compétence de M. De Waele, nous le savons réfléchi, consciencieux et profondé ment esthète; nous estimons qu'il serait extrêmement regrettable de voir s'interrompre l'œuvre qu'il a commencée, et déclarons que si les adversaires de la restauration sont décidés à aller jusqu'au bout pour obtenir ce qu'ils désirent, nous sommes, de notre côté, décidés à défendre avec autant d'énergie l'œuvre si courageusement entreprise par M. De Waele.

Veuillez agréer, M. le Président, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Lucien De Busscher, A. Duvilers, Frédéric Friche, Jules Gondry, Maurice Maeterlinck, Georges Minne, Rodriguez Serasqier, J. Van Biesbroeck, J. Van Biesbroeck (junior).

Pris pour information et insertion au Bulletin ; la discussion ayant été close.

—

Fouilles effectuées dans la crypte de la cathédrale St-Bavon. — M. **Mortier**. Je tiens à m'excuser tout d'abord, messieurs, d'avoir négligé de convoquer quelques-uns d'entre vous qui avaient été désignés pour assister à ces fouilles. Mon excuse se trouve dans ce fait que j'ignorais les noms de ces membres. Je ne les ai connus qu'hier lorsque j'ai reçu le fascicule de notre Bulletin qui les renseignait, et je me suis empressé de les convoquer. Je regrette d'avoir été privé de leur précieux concours.

La pierre qui, d'après M. Kervyn, devait recouvrir les restes du célèbre peintre Van Eyck a été soulevée jeudi dernier. Elle ne porte,

contrairement à nos espérances, aucune inscription. Mais, avant d'aller plus loin, je crois devoir signaler immédiatement le fait suivant. Lorsque nous avons démoli le portail renaissance situé du côté septentrional de la cathédrale, nous avons trouvé, dans les fondations, une pierre tombale portant sculpté en creux un squelette tenant une tablette et deux banderolles dans chaque main, et portant aux angles et au milieu, des quatre feuilles.

Certaines parties, notamment, la tablette, l'encadrement et les deux banderolles, semblent avoir été incrustées de métal, car elles portent encore de petits pitons scellés dans la pierre avec du plomb, tandis qu'il n'y a pas de traces de doguets à l'endroit occupé par le squelette.

A ce moment, je ne connaissais pas la relation de Van Vaernewyck et je ne soupçonnais pas que cette pierre aurait pu avoir été la dalle tumulaire de la tombe de Van Eyck. Mais, quoiqu'il en fût, je proposai à l'autorité provinciale d'offrir la pierre à la ville de Gand, pour être placée au musée lapidaire de l'abbaye St-Bavon. L'administration communale délégua un homme compétent qui examina la pierre et la trouva digne de conservation. Depuis lors, j'ai lu le texte de Van Vaernewyck et j'ai été frappé de la concordance parfaite de celui-ci avec le dessin de la pierre.

J'ai donc cru nécessaire de la réexaminer et je me suis rendu au musée lapidaire.

M. Lacquet qui a bien voulu m'introduire au musée m'a paru être du même avis. J'ai eu, quant à moi, l'impression que nous nous trouvions positivement en présence de la pierre tombale de Hubert Van Eyck. J'en ai pris, du reste, un croquis à la hâte que je vous communique afin de vous permettre de vérifier mon opinion.

En conséquence, je crois que, si nous n'avons pas eu le bonheur de retrouver les restes de Van Eyck, nous avons du moins retrouvé la pierre tombale qui couvrait la sépulture du célèbre peintre.

J'en reviens aux fouilles faites dans la crypte. Nous avons donc soulevé la pierre indiquée par M. Kervyn et par la tradition comme devant recouvrir les ossements de notre grand peintre. Cette pierre paraît être, du reste, une ancienne *mensa* d'autel ne

portant aucune inscription et dont les † ont disparu. Dans le caveau, nous avons vu deux cercueils, dont l'un contenait les restes d'un prélat. On croit que ce sont ceux du chanoine de Draeck et d'un membre de sa famille. Ce tombeau a été visité déjà avant nous, car nous avons remarqué des planches rangées contre le mur. Or, ces planches ont conservé quelques restes de polychromie et appartiennent à d'anciens obiits. M. Coppejans et moi nous avons relevé ces obiits et cela nous a permis de reconstituer en partie les armoiries dont voici le croquis (1).

Les fouilles ont continué par l'ouverture d'un second caveau recouvert d'une énorme pierre tombale, celui de Jean-Baptiste de Smet, mort en 1741. Nous y sommes entrés et le cercueil était parfaitement conservé, tandis que les cercueils du premier caveau étaient en très mauvais état. Il parait y avoir là une anomalie, car de Draeck ne serait mort qu'en 1784, tandis que l'évêque de Smet est mort en 1741. Je ne puis me l'expliquer que par le fait qu'il y aurait erreur quant à l'identité des personnages ensevelis dans le premier caveau, les armoiries relevées dans le caveau ne sont d'ailleurs pas celles de la famille de Draeck. D'après moi, ces personnages doivent avoir été inhumés longtemps avant 1741. Mais je ne tranche pas ce point et je continue ma relation. Nous avons ouvert ce matin le troisième caveau, celui couvert par la dalle tumulaire de Barbara Damman, décédée en décembre 1645. Nous avons donc visité trois caveaux et nous croyons devoir borner là, pour le moment, nos recherches (*applaudissements*).

M. **le Président**. Je pense être l'organe de l'assemblée en remerciant M Mortier des peines qu'il s'est données et des soins qu'il a apportés dans ces travaux de recherche.

M. Mortier croit-il qu'il y ait encore d'autres caveaux sous cette chapelle?

M. **Mortier**. La chapelle est presque entièrement occupée par ces trois caveaux. Il y a cependant encore quelques dalles, entre autres, une de Van Vaernewyck, datant de 1384. La position de cette

(1) Tous ces documents seront publiés dans les Annales du Cercle.

pierre nous porte à croire que des ossements ont été replacés là, peut-être à l'époque de la construction de l'église basse.

M. **le Président**. D'après vous donc, il n'y aurait plus lieu de continuer les fouilles dans le périmètre de la chapelle?

M. **Mortier**. Non, je crois qu'on ne trouvera plus rien.

M. **le Président**. La pierre du premier caveau ne porte-t-elle pas une inscription ?

M. **Mortier**. La grande pierre que nous avons retournée en premier lieu ne porte aucune inscription.

M. **le Président**. Mais, le caveau n'appartient-il pas à la famille de Draeck? La pierre qui en recouvre l'entrée ne porte-t-elle pas l'inscription : *Ostium monumenti familiae de Draeck ?*

J'ai parcouru avec M. Bekaert, la généalogie de cette famille et nous avons trouvé qu'en 1784, était mort un chanoine de Draeck, dont le frère puiné était décédé depuis 1745 La différence de l'âge auquel sont morts les deux frères expliquerait peut-être la différence constatée dans l'état de conservation des squelettes.

M. **Mortier**. Ce qui me porte à douter, ce sont les restes d'un obiit qui ne porte pas les armoiries de la famille de Draeck et l'état des cercueils. Quant à ce que nous avons cru d'abord être de la chaux, il a été constaté après que c'était du salpètre.

M. **Hermann Van Duyse**. J'étais animé de quelque défiance à l'égard des indications données par M. Kervyn à cause de la manière un peu fantaisiste dont il avait traduit le passage de Van Vaernewyck se rapportant à la tombe de Van Eyck, et c'est, pour ce motif, que j'ai proposé les fouilles. Je serais très heureux de voir confirmer l'hypothèse de M. Mortier par des preuves ne laissant place à aucun doute.

Toutefois, la pierre signalée par M. Mortier comme étant la pierre tombale de Van Eyck ne me paraît pas remonter à une époque aussi lointaine. Je crois pouvoir présumer qu'elle doit avoir été faite au seizième siècle, sous Charles Quint. Le modelé assez ample des formes du squelette me semble autoriser cette appréciation aussi bien que la forme du cartel. Une tombe présentant, à part ce

dernier détail, de grandes analogies avec la dalle en cause, existe au Musée de l'abbaye. Elle porte la date de 1545. Je n'affirme rien, mais je crois devoir formuler ces réserves.

M. **Mortier**. Je ne puis me rallier à cette manière de voir. Les banderolles sont évidemment du quinzième siècle. D'ailleurs, la pierre en question ne couvrait, au moment de sa découverte, aucune tombe. Elle servait de parpaing au mur et d'appui aux colonnes du portail septentrional.

M. **Hermann Van Duyse**. Il existe au musée des ruines de St-Bavon des pierres du seizième siècle qui portent des banderolles de forme identique.

J'ajouterais que le texte de Van Vaernewyck est complet sous une forme compacte, et a dû orner, d'après lui, le cartel seul. Or, ici, il y a eu un texte formant cadre, sans compter une banderolle.

M. **L. Cloquet**. Parfaitement, mais il faut plutôt chercher les signes négatifs, n'est-ce pas? Or, il n'y a aucun signe qui exclue le quinzième siècle.

M. **Hermann Van Duyse**. Sauf toutefois la forme barlongue du tableau portant l'inscription. Ce que Van Vaernewyck appelle : *Het Tafelkin*.

M. **A. Heins**. Le tableau de Van Eyck a-t-il toujours été placé dans cette chapelle?

M. **Hermann Van Duyse**. Toujours. Il a été créé pour orner la chapelle familiale de Josse Veijdt, dont les armoiries avec celles des Borluut ornent cette chapelle. Aucun document ne prouve que Van Eyck ait été enterré dans cette chapelle. C'est l'interprétation erronée du texte de Van Vaernewyck par Kervyn qui a donné lieu à cette légende. (L'orateur entre dans d'assez longues explications sur ce point et réclame un sérieux examen des archives de St-Bavon de la part des personnes autorisées).

M. **Mortier**. Il y a encore d'autres pierres dans la chapelle que nous avons explorée et qui ne portent aucune inscription. Est-il permis de croire que l'une d'elles recouvre les restes de Van Eyck? Je m'abstiens de répondre.

M. **le Président**. Josse Veydt, qui a commandé à Van Eyck le tableau de l'Agneau Pascal, avait pour femme une Borluut. Or, dans la crypte, il y a plusieurs monuments se rapportant à la famille Borluut. N'y a-t-il pas là un indice pouvant faire croire que Van Eyck a été enterré là? Le seigneur de Pamele peut avoir voulu honorer d'une manière spéciale son illustre protégé.

M. **le chanoine Van den Gheyn** Van Vaernewyck déclare qu'il a été enterré dans l'église. M. Van Duyse a-t-il la preuve que le tableau de Van Eyck ait été toujours dans la chapelle où il se trouve aujourd'hui ?

M. **Hermann Van Duyse**. Je ne veux rien affirmer au delà de ce qu'en dit Van Vaernewyck. Cette chapelle était affectée aux familles Veydt et Borluut, mais il n'y avait aucune raison d'enterrer là Van Eyck uniquement parce qu'il avait exécuté une commande du seigneur de Pamele.

M. **le Président**. Il n'est donc pas historiquement démontré, qu'en 1426, les Van Eyck aient été enterrés dans la chapelle dont s'agit. Dès lors, il me paraît nécessaire d'abord, qu'une sous commission, nommée dans votre sein, se rende au musée lapidaire pour examiner la pierre tombale, puis, que la section d'histoire fasse des recherches dans les archives de l'Evêché, pour y découvrir, si possible, des indications nouvelles.

Alors si, d'une part, il est démontré que c'est bien dans la crypte, où nous avons fait des fouilles que le grand peintre a été enterré et si, d'autre part, il est prouvé que la pierre en question est la sienne, nous pourrions faire les démarches nécessaires pour la faire rentrer dans la crypte.

Je propose de renvoyer, pour examen, toute l'affaire à la section d'histoire.

M. **Cloquet**. Nous avons déjà de bien intéressantes présomptions. Nous sommes sur une piste souverainement intéressante à suivre.

M. **M. Bekaert**. C'est même une certitude.

M. **le Président**. Il est donc convenu, qu'une délégation se rendra au musée lapidaire et nous fera rapport dans la prochaine séance.

M. **L. Cloquet**. Avec un frottis de la pierre.

M. **H. Van Duyse**. La pierre a trop de creux pour qu'un frottis soit possible. Il faudrait un moulage ou un estampage.

M. **Mortier**. Je ferai le frottis et une coupe indiquant toutes les profondeurs différentes. Il est certain que le squelette a été incrusté de pierre et les banderolles, l'encadrement ainsi que la tablette, de métal.

M. **A. Heins**. Or, Van Vaernewyck dit que le squelette était en marbre blanc. Il n'y a donc presque plus de doute.

M. **H. Van Duyse**. Lorsque M. Mortier qui alors, non plus que moi, ne se doutait d'une assimilation possible entre cette pierre et la tombe décrite par Van Vaernewyck m'a fait voir cette dalle, que, sur autorisation de la ville, j'ai fait transférer au musée lapidaire communal, j'ai pensé que les ornements qu'elle présente devaient tous être incrustés de cuivre Sans repousser à priori le système de M. Mortier, je pense que les contours d'ornements qui existent encore sont trop peu profonds pour avoir pu permettre l'incrustation de pierre blanche dont parle le texte de Van Vaernewyck. La profondeur, en effet, ne dépasse pas deux à trois millimètres.

Les tombes incrustées de pierre que nous possédons du XVIe siècle offrent des placages de un à deux centimètres, ou plus.

C'est au XVIe et surtout au XVIIe siècle que l'on perfectionna l'industrie du sciage des marbres, sans doute, car c'est à cette époque que des placages très minces apparaissent.

M. **Mortier**. J'ai eu la même impression au début. Mais je l'ai ensuite examinée plus attentivement et j'ai changé d'avis. Ce qui m'a porté à changer d'opinion, c'est la différence de profondeur entre le creux du squelette et les creux des autres parties, ainsi que la présence de petits doguets dans tous les creux, excepté dans celui que nous croyons avoir été occupé par le squelette en marbre blanc.

M. **le Président**. Comme conclusion à ce débat, je prie M. Mortier de vouloir rédiger son rapprt et d'y joindre quelques croquis. Le tout sera inséré dans nos *Annales* Il serait désirable que le rapport parlât aussi de la visite qui sera faite au musée lapidaire.

Les résultats intéressants auxquels nous sommes arrivés sont

dus, en très grande partie, à M. Mortier, et il doit en recueillir tout l'honneur (*applaudissements*).

Maintenant, je me demande s'il ne serait pas utile de continuer les fouilles dans les autres parties de la crypte.

M. **Hermann Van Duyse**. Je pense que ces résultats seront très peu importants. Il y avait dans les églises où l'on enterrait au moyen-âge, ce qui existe dans nos cimetières modernes, ce que l'on appelle un roulement, c'est-à-dire l'exhumation des corps ou plutôt de leurs vestiges une fois certaine période écoulée. Ce roulement entraînait des destructions de monuments funéraires assez rapides. Les familles étaient peut-être invitées à disposer des monuments funéraires, ou bien ceux-ci étaient vendus par les paroisses, comme matériaux, ainsi que le prouvent les comptes communaux du XIVe siècle, parfois employés, comme le prouvent les découvertes de nos radiers d'écluse. Dans ces conditions, nous trouverons peu de tombes remontant à plus de deux siècles, sauf peut-être au centre de la crypte, sous de nombreux dallages.

M. **le Chanoine Van den Gheyn**. Peut-être vaudrait-il mieux attendre que les restaurations soient faites ?

M L. **Cloquet**. Je crains que nous n'égarions nos efforts et je crois qu'il vaudrait mieux continuer les fouilles. J'espère que nous trouverons ainsi encore d'autres pistes intéressantes à suivre.

M. **le Président**. La question de savoir, en quel endroit, il faudra, s'il y a lieu, faire de nouvelles fouilles sera donc abandonnée à la section d'histoire (*Adhésion*).

M. **Mortier**. Ne serait-il pas convenable de remercier les autorités qui ont bien voulu nous permettre de faire ces fouilles ?

M. **le Président**. Du moment où nous aurons votre rapport, nous le leur enverrons en y joignant une lettre de remercîments.

II

Ballottage de membres honoraires.

MM. Bourdon, Ed. ; le comte Joseph de Hemptinne ; De Smet-Duhayon, Joseph ; Frederix, Constant ; Kervyn de Meerendré,

Daniel ; Martens, Joseph ; Van den Hove, Désiré ; Van Oost, Georges et Verbessem, Charles, sont admis en qualité de membres honoraires.

III

Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens ?

L'enquête à laquelle se livre la Section des Beaux-Arts n'étant pas terminée, cette question est renvoyée à la prochaine séance.

IV

Dans quelles conditions une restauration de la maison des Bateliers pourrait-elle s'effectuer ?

M. **Hermann Van Duyse**. Messieurs. La Maison des Bateliers jouit, dans l'état où elle nous est parvenue, d'une célébrité considérable. Elle n'est pas seulement une œuvre d'art d'intérêt local. L'illustration sous toutes ses formes, dessin, peinture, photographie, s'en est emparée dans tous les pays depuis un demi siècle et il n'est pas exagéré de dire que nous sommes comptables de cette admirable chose devant l'universalité des artistes.

La disparition de la Maison des Bateliers, sa mutilation, les modifications essentielles apportées à sa physionomie traditionnelle, sont de nature à émouvoir les artistes et les amis du beau, en quelque pays qu'ils se trouvent.

Je crois donc que les bruits de prochaine restauration et d'adaptation utilitaire dont il a été question pour la maison des Bateliers sont de nature à nous émouvoir tous et qu'il appartient au Cercle archéologique, dont la mission est, je pense, de défendre nos vieux monuments contre toutes les formes du vandalisme, d'examiner, avant qu'il soit trop tard, les moyens à mettre en œuvre pour préserver la vielle maison corporative du Quai au Blé des transformations qui ont dénaturé déjà beaucoup de nos édifices historiques.

Nulle part ailleurs, autant que dans la question que j'ai l'honneur

d'évoquer devant vous, le viel adage: *principiis obsta*, ne trouve son application.

Du moment qu'une reconstruction de monument est arrêtée en projet, on peut être certain que toutes les protestations ne serviront plus de rien. Cette reconstruction admise en principe, ne tarde pas à devenir un fait. « Le travail est donné » comme on dit vulgairement. C'est-à-dire que la construction ancienne est devenue matière à expériences. Un spécialiste fait le relevé de toutes les indications que peuvent fournir les parties conservées de l'édifice; il interprète, à sa manière, les parties devenues incomplètes, substitue son intelligence, ou la routine de l'école à laquelle il appartient, à la volonté et aux principes des constructeurs primitifs. Vient ensuite l'interprétation des entrepreneurs, des tailleurs de pierre, sculpteurs, appareilleurs, bref, de toute une légion de sous ordres pour lesquels ce que nous considérions comme un souvenir historique, une relique du passé, ne peut constituer que de l'ouvrage à faire, une affaire à réaliser.

Il est tout naturel qu'une fois une construction résolue, les plans faits, les rôles répartis, les adjudications préparées au agréées, les récriminations des partisans du *statu quo* viennent trop tard. Non seulement, elles demeurent inopérantes, mais elles semblent odieuses, comme toutes les attaques qui revêtent un caractère de personnalité.

Les partisans de la restauration, au premier mouvement de protestation, si timidement qu'il puisse être formulé, partent en guerre. L'architecte n'est-il pas compétent? N'est-il pas éminent? N'a-t-il pas à son actif toute une glorieuse carrière. N'a-t-il pas restauré déjà une infinité de constructions plus importantes que celle qu'il s'agit de rétablir en son premier lustre? etc , etc.

Les partisans des monuments anciens demeurés... anciens, commencent par faire observer que la personnalité de l'architecte choisi n'est pas en cause, que s'ils sont adversaires du travail projeté, c'est parce qu'ils croient que l'architecte le plus éminent ne peut, au déclin du XIXe siècle, être un homme du XIVe, du XVe, ni même du XVIIe siècle.

L'affaire ne tarde pas devenir très chaude. Les archéologues les plus nerveux sont amenés à éplucher les titres de l'éminent qu'on leur présente comme un fétiche. Ils montrent que les travaux dont on le recommande ne sont pas aussi impeccables que le prétendent les ravageurs de monuments historiques.

Les partisans les plus belliqueux du retapage des monuments défraîchis en arrivent tout de suite à écrire que l'opposition faite à d'aussi admirables projets pourrait bien prendre sa source dans des sentiments peu avouables.

Au bout d'un quart d'heure de discussion sur un thème quelconque, tout le monde a tort, a-t-on dit.

Rien n'est plus vrai et il en sera toujours ainsi. L'homme dont les convictions sont ancrées perd facilement, en face d'une opposition un peu vive, la mesure de la justice qu'il faut apporter dans l'appréciation de la manière de voir d'autrui.

C'est ainsi que l'on arrive à imputer des mobiles odieux, ce que les allemands, qui se connaissent en querelles, appellent *broodneid*, aux seuls hommes qui ne puissent et ne veuillent retirer des monuments anciens que des avantages purement intellectuels et platoniques.

N'avons-nous jamais pris le change sur les sentiments qui font agir nos adversaires ? Je n'oserais vous rendre ce témoignage. Les convictions sincères deviennent aisément intransigeantes et la tolérance est surtout facile à celui qui n'a souci de rien.

J'ai horreur des luttes inutiles, et redoute surtout les circonstances qui peuvent envenimer des débats.

Je voulais donc depuis longtemps vous parler de la Maison des Bateliers. Ma bonne volonté a eu à compter avec les circonstances, mais j'espère, pour avoir été forcé d'attendre, ne pas arriver trop tard.

J'insistais tantôt sur l'intérêt européen, universel même, qui s'attache à la Maison des Bateliers ; au point de vue local, peu de constructions sont aussi dignes de respect.

Commencée et terminée une quinzaine d'années après que la

construction de l'Hôtel de Ville de Gand fût entamée, par De Waghemakere et Keldermans, la Maison des Bateliers mérite, d'autant plus, d'être conservée, qu'elle représente une œuvre architecturale complète, tandis qu'une partie seulement de la maison scabinale a été exécutée.

J'ajouterai que la Maison des Bateliers est d'une facture toute originale, tandis que les motifs de l'Hôtel de Ville de Gand font souvent penser à ce que les modernes appellent un cliché. On les retrouve, en effet, à l'église St-Martin d'Alost, à Malines, parmi les ruines du palais du Grand Conseil, à Anvers, à Lierre, à Bruxelles, partout où Keldermans et les De Waeghemaker, qui furent une dynastie ont marqué leur passage.

L'invariable répétition des mêmes motifs, qu'il s'agisse d'édifier une église, un palais, un hospice, voire même une prison, comme le Steen d'Anvers, dénote un procédé qui n'est pas indemne de justes critiques. Il n'est donc pas inopportun de faire remarquer la belle ordonnance, en même temps très raffinée et profondément originale, de la Maison des Bateliers.

Autre particularité à ne pas perdre de vue.

La maison scabinale de Gand est confiée, en 1516, à deux artistes étrangers à la ville. La Maison des Bateliers est de Christophe Van den Berghe, maître Gantois dont le nom figure dans la liste des dignitaires de la corporation dite *des Quatre Couronnés*, dès 1489.

La Maison des Bateliers a été commencée quarante ans après.

Je crains biens, Messieurs, que cette communication n'excède votre patience par des longueurs que vous me pardonneriez difficilement; mais je crois ne pas trop abuser de votre bienveillance en m'arrêtant un instant au contrat qui fut signé en 1530, par Maître Christophe Vandenberghe et le chef de la corporation des Francs bateliers, Paul Vanden Velde.

Ces stipulations consignées au registre des actes et contrats de la Keure, ont été publiées par M. F. De Potter dans son ouvrage : *Gent van den vroegsten tijd tot heden.*

Je me suis efforcé de rendre, aussi littéralemement que possible, le texte flamand transcrit par M. De Potter :

« Maître Christophe Vanden Berghe reconnait et déclare avoir vendu à Paul Van den Velde, comme doyen des Francs bateliers de ce lieu, une façade de belle et nette pierre de flandre (vlaamschen schoonen en reiijnen ordune) autant que celle-ci puisse être, pour la dite façade, érigée devant leur maison, quai au Blé, conformément au projet, (patroon), sous entendant, qu'il (le constructeur) doit, comme ajoute au dit projet, faire exécuter en bonne taille pour être placé au-dessus de la porte du rez de chaussée, un grand et beau navire, comme il convient à l'œuvre.

» Il est convenu, d'autre part, qu'il doit faire exécuter, sous le premier étage, une belle Pucelle au lion dressé devant elle tenant les armes de Gand, les armes de Flandre occuperont la droite de la dite Pucelle. En outre, il fera exécuter, dans le *(sic)* second étage, les armes de sa Majesté Impériale en un grand écusson haumé à la couronne impériale et flanqué des deux colonnes avec la devise : *Plus outre*, le tout, en bonne dimension, comme l'indiquera la dimension de la maison et de la place occupée par ces ornements, savoir que tous ceux-ci seront taillés en relief dans la pierre, comme il appartient en bonne proportion et bien sculptés. Ainsi est-il de commencer à bâtir et à faire la façade à la Chandeleur prochaine l'an 1530, et ne pourra interrompre son travail que la façade ne soit achevée et parfaite ». La convention porte qu'il sera tenu de livrer la façade prédite et de la munir de tout ce qui y appartient, sauf le fer et la plomberie.

» Tout d'abord, il est tenu à établir de bonnes fondations et à livrer les deux portails de cave en bonne pierre de taille, et grands escaliers proportionnés, pour donner convenable accès à cette cave. Il est, au surplus, stipulé que la façade doit avoir (*metter bolle*) y compris les reliefs, deux pieds d'épaisseur et non moins.

» Item le premier étage doit avoir treize pieds de haut, le second onze, le troisième dix et les autres étages en montant vers le faîte auront telles proportions que la toiture soit masquée (*overspannen*)

comme il convient, selon l'usage. Il sera tenu, en outre, de faire confectionner de bonne chaux d'Antoing tout le mortier qui sera employé aux fondations et à la façade, et le mortier employé sera suffisamment gras. Item, Maître Christophe sera tenu de faire placer, sans nul frais ni charge pour le métier, tous les échafaudages qui seront appliqués à la façade. Cette vente est faite pour parfaire le total de la somme de soixante quinze livres de gros, et par ainsi s'engage Paul à payer au prédit Christophe en personne, 25 livres au comptant et encore 25 livres quand la façade sera appareillée avant tout ravalement (*als den gevel int vierkante staan zal*) et le surplus ou demeurant, soit encore 25 livres, sera soldé lorsque le travail aura été terminé et livré. Et à ces fins s'engage Maître Christophe, en personne, et jusqu'à concurrence de tout son avoir et de même Paul pour lui-même et tout son avoir.

Fait le 30 Mai 1530. (Actes et contrats de la Keure, 1529-1530, f. 188).

On peut constater que le constructeur s'écarta en voie d'exécution, assez notablement, de ce programme, l'amplifiant à beaucoup d'égards et y ajoutant de nombreuses fioritures.

On remarquera, en outre, qu'il n'est question, dans ce contrat, que de l'achat de la façade en pierre taillée. Les travaux de maçonnerie et de charpente dévaient faire l'objet de conventions spéciales. M. F. De Potter, dans son ouvrage précité, note deux pièces relatives à la Maison des Bateliers, outre celle dont je viens de vous lire la traduction cursive, mais son interprétation des textes semble prêter matière à discussion.

Il affirme, notamment, que la façade en pierre de Baleghem, exécutée par Vanden Berghe, fut achetée par la corporation des bateliers pour être appliquée à une construction antérieure qui fut conservée. Je n'ai pas le loisir d'insister. Je me permettrai, toutefois, avant de passer outre, de signaler un détail curieux : les pierres furent posées par Vanden Berghe simplement épannelées, le ravalement se fit sur place.

C'est avec intérêt que l'on recueillera cette date de 1530 pour le

retour que les maîtres du XVIe siècle firent au ravalement après la pose des pierres, système que l'on pratiquait dans l'antiquité, mais que rejetaient les constructeurs du Moyen-Age et cela pour de fort plausibles raisons.

La construction de la Maison des Bateliers est de 1531. Cette date se trouve inscrite au-dessus de son perron. C'est dire, qu'à peine terminé, cet édifice, qui témoigne de la richesse et du bon goût de nos ancêtres, fut atteint par les édits de Charles V, si désastreux pour les métiers de Gand.

La corporation des bateliers, une des plus vaillantes à la besogne, fut aussi une des plus courageuses à la bataille. Son histoire militaire mériterait une étude approfondie. Les bateliers payèrent de leur sang les priviléges très étendus, dont leur corporation fut investie par la plupart des souverains de la Flandre. On peut rappeler que, presque seuls, les Francs bateliers assumèrent le périlleux honneur de défendre la ville de Gand, en 1678, contre une armée de près de 100,000 hommes. Conduits par leur doyen Jan Vanden Kerckoven, les bateliers défendirent énergiquement le fort Monterey contre les troupes de Louis XIV qui, informé des dissensions existantes entre la garnison et la bourgeoisie de Gand, comptait prendre la ville sans coup férir.

Grâce au courage des F ncs bateliers, l'honneur de Gand fut sauf. Une décision des échevins, en date du 5 Janvier 1679, rendit hommage à l'énergique dévouement de ces braves gens, et constata que plusieurs d'entre eux furent tués à l'ennemi ou grièvement blessés au poste d'honneur.

Tels furent Messieurs, ces hommes qui s'abritaient fraternellement dans ces murs parés par un art ingénieux comme pour une fête perpétuelle.

Ils ne connaissaient pas le mot patriotisme, mais ils aimaient leur pays d'un amour vrai et profond. Rien de plus touchant, à mon avis, que cette résignation, cette soumission des hommes de métier à des règlements, souvent tracassiers, mais volontairement consentis, et l'entêtement héroïque opposé par ces mêmes hommes, doyens et

jurés en tête, à la volonté des souverains les plus puissants, dès que les libertés de la commune sont mises en question.

Tels sont les souvenirs qui nous viennent en contemplant la maison aux pierres frustes qui, par une belle journée d'été, semblent, sous les rayons du soleil, animées d'une sorte de frémissement. Le passant, le plus étranger aux choses de l'art et de l'histoire, s'intéresse à cette façade demeurée si vivante, si éloquente, dirai-je, en dépit des injures du temps ; les lettrés sont sans doute plus intéressés encore par cet admirable vestige de la vie d'autrefois.

L'étude des conditions dans lesquelles devrait s'effectuer la restauration de la Maison des Bateliers est donc une de celles qui doivent intéresser le plus vivement notre Cercle, composé surtout d'amis sincères du vieux Gand.

L'édifice dont il s'agit est un joyau d'architecture ogivale, de belle époque et d'une admirable ordonnance et je ne crois pas m'avancer beaucoup en affirmant que des nombreuses constructions du XVIe siécle conservées dans notre pays, il n'en est pas une seule qui nous ait été au même point transmise dans son intégrité primitive.

La Maison des Bateliers est vierge de toute restauration, de toute adaptation batarde. Sa façade est demeurée sauve de toute mutilation, de toute atteinte pour cause d'utilité publique ou privée.

Propriété publique, la Maison des Bateliers eut sans doute depuis longtemps été l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics. Un architecte eut suggéré l'idée d'une restauration indispensable et, démolie pierre à pierre, la vieille maison eut été reconstruite à neuf de la même façon.

Il fut un temps où les autorités administratives ne s'occupaient des monuments anciens que pour les abattre, c'était un système fort radical et que l'on a, fort heureusement, abandonné, mais, comme toujours, l'on est allé d'une extrêmité fâcheuse à une autre extrêmité inquiétante.

L'affection très sincère dont notre génération entoure les monuments du passé va jusqu'à l'indiscrétion. Nous voulons assurer à

nos arrières petits-neveux le plaisir de contempler, à leur tour, les constructions de nos ancêtres et, dans notre désir de conserver celles-ci indéfiniment neuves et complètes, nous procédons à des démolitions méthodiques qui, suivies de reconstructions non moins méthodiques, sont à peu près aussi radicales que les démolitions de jadis.

Il y aurait lieu de rechercher pour la Maison des Bateliers quel est le juste milieu à tenir pour éviter des restaurations meurtrières, puisqu'elles détruisent le caractère pittoresque des édifices, la physionomie propre de ces ensembles de signes architectoniques dont on a dit, avec raison, qu'ils sont la véritable écriture des peuples et les points de repère les plus sûrs de l'histoire.

Que l'on ne s'étonne pas si les amis du passé attachent une idée de vénération à la conservation aussi intégrale que possible d'un tel monument, si complet encore, en dépit des mutilations superficielles que lui ont infligées les intempéries de notre climat.

La pensée d'un renouvellement complet de tous les matériaux de cette construction doit affecter péniblement tout artiste et l'on cherchera en vain à endormir de si légitimes appréhensions, en affirmant que tout sera mis en œuvre pour créer une copie, aussi adéquate que possible, de l'original. Nous avons sous les yeux assez de copies de ce genre, exécutées sous les mêmes garanties, mais qui ne manquent pas de soulever d'assez vives critiques.

Choisissez le constructeur le plus respectueux des œuvres du passé; qu'il relève au compas le gabarit de toutes les pierres, le profil des moindres moulures, adjoignez à cet excellent artiste des praticiens excellents au même degré, on parviendra, tout au plus, à ressusciter les grandes lignes de la façade, non sans sécheresse, mais c'est là une question de sentiment sur laquelle il faut passer ici.

Resteront les sculptures ornementales qui, dans l'œuvre de Van den Berghe, jouent un rôle important. Elles demeureront toujours un écueil sur lequel viendra se briser l'habileté et la routine des praticiens modernes.

On ne saurait, sans appréhension, se figurer ce qu'une reconstitu-

tion précise aux formes décidées et nettes ferait de ces sculptures affinées par le temps, assouplies et qui ont l'indécision et aussi le charme d'une ébauche.

Que l'on mette à l'essai, par exemple, la résurrection des bas reliefs que le contrat de Maître Van den Berghe passe sous silence, mais qui ornent le pignon de figures de bateliers dérapant l'ancre ou se préparant à la jeter.

Le résultat, j'en suis convaincu, sera de nature à refroidir l'enthousiasme des restaurateurs le plus foncièrement imbus de leur mission sociale de thaumaturges.

La Maison des Bateliers reconstruite pourrait devenir un thème d'architecte fort bien fait, un chef d'œuvre de reconstitution, sans rien conserver de la valeur artistique et surtout historique de l'original qu'il faudrait commencer par démolir pour le conserver.

C'est une vieille querelle qui divise les architectes et les archéologues.

Les architectes sont d'avis que l'on peut, sans inconvénient, substituer des constructions neuves à des édifices anciens qui leur semblent, par leur délabrement, contraster avec le bel ordre des constructions de date récente. Il suffit que les bâtiments neufs copient les édifices primitifs.

Les archéologues n'admettent pas que l'on substitue à des monuments anciens des monuments modernes, aussi longtemps qu'une consolidation pure et simple écarte les chances de destruction.

Les architectes veulent conserver intégralement les monuments, dut-on, pour maintenir leur aspect d'éternelle jeunesse, les reconstruire périodiquement.

Les archéologues pensent que les documents sincères apportent seuls un contingent appréciable à l'étude du passé, ils n'accordent leur affection qu'à des monuments historiques non sophistiqués.

Ces traces de vieillesse qui affectent si péniblement l'esthétique des architectes, charment les archéologues, en même temps que cette partie du public que les profils rectilignes et les courbes géométriques laissent froid.

L'architecte ne s'embarrasse pas de questions de sentiment, qui, par cette fin de siècle, peuvent paraître bien ridicules à la majorité du public, sans cesser pour cela de mériter quelque respect.

L'architecte a foi dans son savoir. Il démolit, pensant qu'il saura réédifier. N'a t-il pas ses répertoires, son expérience, son flair et n'est-il pas certain, en procédant par analogie, de se tirer honorablement d'affaire?

Il trace donc des lignes, fixant bien exactement la mesure de ce qui est la création de générations disparues. Il a ses règles, ses compas, ses tables de calcul ; il renverse donc, il fouille, quitte à rebâtir après.

Ainsi, naguère, un anatomiste a pu dire que jamais, en dépeçant des cadavres, il n'avait rencontré de fragments d'âme sous son scalpel!

Tantôt, au nom de l'alignement, tantôt au nom d'une décence édilitaire que blessent des constructions noires et déjetées, tantôt encore au nom de la nécessité qu'il y a de conserver un monument ancien, en le reconstruisant à neuf, les architectes ont, sous nos yeux, remporté de nombreuses victoires. C'est, malheureusement, le trésor de nos monuments nationaux qui paie les frais de la guerre.

Il serait irritant de choisir des exemples trop près d'ici. Je me contenterai de rendre bien sensible ma pensée en signalant ce qui s'est passé en un pays où l'égalité de l'original et de la copie est un dogme architectural et national.

Je veux parler de Munich où l'on voit la copie des Propylées d'Athènes, la loge des Lanzas de la place de la Signoria florentine, le palais des Doges, que sais-je ! Le tout est flambant neuf, mais, à part cela, photographiquement, mathématiquement exact, calqué comme une signature de testateur ou de banquier peut l'être par un calligraphe passible de la cour d'assises. Rien au monde n'est plus ennuyeux que la contemplation de ces édifices, ailleurs les plus nobles créations de l'art, ici ravalés au niveau d'une simple question d'argent.

Combien ne sommes-nous pas désireux de savoir le nom de l'auteur d'un monument vrai ? Mais combien aussi nous est indif-

férente la personnalité de ceux qui ont doté la Bavière de ces contrefaçons de chefs d'œuvre !

Suffit-il de hausser les épaules pour se défaire des arguments de sentimentalité pure qui sont introduits dans de pareils débats? Non, car ces arguments dominent ces débats mêmes, comme ils conduisent le monde, beaucoup plus sûrement que les calculs d'une logique qui n'admet que des causes et des résultantes d'ordre matériel.

Pourquoi les monuments pastichés de Munich nous laissent-ils froids ? Pourquoi les meilleures copies que nous possédons des chefs-d'œuvre de la peinture nous inspirent-elles de la curiosité, tout ou plus, et les musées de moulage nous donnent-ils surtout le désir de voir les originaux ?... Raisons de sentiment.

Les monuments anciens, par contre, si mal soient-ils conservés, parlent à notre imagination et à notre cœur, à ce que nous avons de plus élevé et de meilleur en nous.

Question de sentiment, encore une fois, mais non si tenue qu'on ne puisse rendre ce sentiment palpable. Si le chef d'œuvre de Van Eyck et celui de Rubens périssaient cette nuit, on aurait beau affirmer que l'on conserve de ces deux tableaux des copies où, selon le mot de Baudelaire, « un monsieur très sage s'est appliqué », ceux qui admirent avec une égale sincérité ce chef d'œuvre de l'art gothique et ce chef d'œuvre de la Renaissance, s'écriraient que l'école flamande a perdu sans retour deux de ses plus précieux joyaux.

Qu'un tremblement de terre renverse demain ce qui reste du Parthénon et ce ne sont pas les moulages des musées qui consoleront d'une telle perte, les admirateurs de Phidias.

D'où vient cette anomalie apparente ? De ce que pour l'art il n'existe pas d'équivalents. De ce que chaque époque a son esprit étranger aux autres époques, de même que chaque homme éprouve dans son for intérieur des impulsions et des perceptions qui lui sont propres et qui peuvent être inconnues à des millions d'autres hommes. De ce que l'art, le souvenir, sont choses que l'on ne peut soupeser dans de matérielles balances. Ce n'est donc pas une

exagération de dire que renverser un monument ancien pour le reconstruire c'est détruire l'œuvre d'une génération d'hommes, de plusieurs parfois, pour lui substituer la création d'un contemporain, d'un inconnu, auquel l'idée génératrice de l'œuvre à laquelle il s'attaque peut être complètement étrangère.

Encore une fois, on peut railler ces considérations de sentiment. Elles n'ont rien d'administratif, mais on ne les peut méconnaître sans créer un grave péril. La religion du souvenir entre pour beaucoup dans la pratique de cette autre religion qui est la voie et la la suprême ressource de la politique : le patriotisme.

Lorsqu'il s'agit de demander, au nom de l'intérêt de tous, à la masse populaire des sacrifices qui lèsent les instincts égoïstes de l'individu, c'est aux souvenirs du passé que doivent faire appel ceux qui répondent du salut social, de l'intégrité du sol natal.

Si sceptique, si fin de siècle que puisse être un politicien, il ne pourra jamais entrer en contact avec la foule, qu'il prétend émouvoir et conduire, sans employer des arguments de sentiment, sans rendre directement ou indirectement hommage à ces choses lointaines dont les noms seuls évoquent de grands exemples de sacrifices au devoir.

Si nous voulons que le souvenir de nos ancêtres et celui de leurs efforts auxquels nous devons des lois meilleures, un sort plus clément, plus de justice et de bien-être pour tous, ne s'effacent pas, respectons leur patrimoine où nous le pouvons, ne touchons pas à leurs monuments, car leur signification en serait altérée et leur œuvre si éloquente deviendrait muette.

Je l'ai noté plus haut, la lutte entre les archéologues et les architectes est vieille. Peut-être pourrait-elle se terminer, car les architectes, comme les archéologues, sont de bonne foi, mais il existe un malentendu qui rend une entente difficile sur le terrain des faits.

Les architectes ont pu croire longtemps que l'amour propre de leur corps d'état était intéressé à la réfection des monuments anciens, alors qu'ils semblent, les premiers de tous, intéressés à conserver, aussi intacts que possible, des modèles et des documents d'étude.

L'expérience semble avoir établi aujourd'hui que la mort morale commence pour un monument historique aussitôt que des réfections s'efforcent de lui rendre une vie nouvelle.

Telle la vieillesse cesse d'être vénérable et se déclare elle-même déchue de respect, lorsqu'elle s'efforce de dissimuler, sous le maquillage et les teintures, les outrages irréparables du temps.

Les architectes, — et c'est à ceux dont les prédilections vont aux études historiques et archéologiques que j'adresse cet appel avec la certitude d'être entendu, — les architectes qui voudront marcher avec leur temps comprendront qu'il y a plus de mérite et d'utilité à sauver une construction monumentale ancienne de la ruine à l'aide d'une consolidation intelligente, que de réédifier à ses dépens un décalque où forcément l'imagination sera appelée à jouer un rôle dangereux.

Pour réédifier la façade de la Maison des Bateliers, il faudrait le don du miracle, un pouvoir d'évocation surnaturel. En revanche, pour une consolidation, il suffirait, j'ose l'affirmer, sans présumer des études des spécialistes, de bonne volonté et de talent.

Qui douterait que talent et bonne volonté ne se trouvent chez nos constructeurs, et comment se déclareraient-ils dans l'impossibilité de faire face à des difficultés d'ordre inférieur alors que, dans le passé, un préjugé les a mis journellement aux prises avec l'impossible?

Si l'on désespère de maintenir intégralement dans l'état actuel la façade en question, qu'une étude approfondie nous révèle l'étendue des sacrifices que réclame la sécurité publique. Nous aimerions mieux une façade dégradée par le temps qu'une façade neuve. Mais il y a lieu de croire que les lésions subies par la Maison des Bateliers sont plutôt superficielles, qu'elles ne touchent au gros œuvre.

Si l'on prévoit que dans cent ans, dans deux siècles, il deviendra impossible de maintenir d'aplomb ce que nous voyons de la vieille maison, et qu'il faudra songer à en perpéteur alors le souvenir par un monument commémoratif — une reconstruction, au fond, ne sera jamais que cela — rien de plus facile que de préparer pour les

architectes de l'avenir des plans, des relevés, des photographies, voire des maquettes au dixième du monument tel que nous le possédons. A moins de nier le progrès dans des sciences d'ordre purement mécanique et matériel, il faut admettre que les architectes deviendront, dans l'exécution des travaux, plus compétents d'année en année. Les architectes de 1994 ou de 2094 seront donc aussi aptes que nous pourrions l'être à édifier une Maison des Bateliers neuve. A quelque date que ce travail soit entrepris, il donnera toujours des résultats analogues à ceux que nous obtiendrions en mettant la main à l'œuvre demain.

Conservons le plus longtemps possible cette construction qu'une heureuse fortune nous a transmise intacte. Nous aurons rendu service à nos contemporains et bien des générations encore jouiront du scrupule des pouvoirs publics de 1894.

Les restaurateurs de constructions trouveront, sans doute, à exercer ailleurs leur zèle et leur sagacité.

L'abstention, voilà tout ce que la généralité des monuments, et surtout la Maison des Bateliers, réclament d'eux.

Je ne voudrais préjuger des opinions de personne et j'ignore si la solution que j'indique interviendra. Notre règlement laissant à chaque membre la responsabilité de ses opinions, assure aussi à chacun de nous la liberté entière d'indiquer ses prédilections et de faire acte de prosélytisme en faveur de celles-ci.

C'est ici, Messieurs, c'est devant vous que je suis le plus certain d'éveiller de puissants échos en faisant appel aux amis du vieux Gand en faveur d'une de nos plus chères reliques d'art.

Sans aucune crainte du sarcasme, je vous ai dit les sentiments de vénération que m'inspirent les monuments anciens, les choses d'art, à cause de leur grand âge, de leur infirmité même.

En disant tout le prix qu'il faut attacher aux œuvres d'art du temps passé, on a l'air de s'atteler à une besogne bien inutile, d'enfoncer, comme l'on dit vulgairement, des portes ouvertes. Il n'en est pas ainsi. Ce culte de la beauté architecturale que respirent à un degré si élevé les constructions du moyen âge parmi lesquelles,

la Maison des Bateliers, une des dernières venues, étincelle comme un joyau, ce culte de la forme constructive parfaite. semble étranger aux pouvoirs publics, non seulement dans des localités où l'activité matérielle et industrielle réclame surtout l'attention des édiles et des gouvernants, mais à Paris même, où nous voyons les élucubrations les plus anti-artistiques, les plus monstrueuses, se faire adopter, patroner et subsidier à coups de millions par le pouvoir.

Je suis sorti écœuré de la lecture de l'exposé des plans de la future *world fair* parisienne : des cascades de feu, des ponts tournants, des pylones géants soutenant des sphères gigantesques, des pauvretés de toute espèce, s'efforçant de tirer parti de la Tour Eiffel ou de lui damer le pion. Voilà ce que le peuple le plus artiste, ou se disant tel, de l'univers entier, promet de subsidier, d'étayer à force de réclame et de faire avaler aux millions de badauds qui s'en iront demander des sensations au caravansérail du champ de Mars, faute de savoir comprendre la langue harmonieuse des maîtres de tous pays dont le Louvre abrite les chefs d'œuvre !

La Tour Eiffel, et ses ascenseurs, une Babel dont le but ne se revèle pas, voilà ce que la construction moderne nous offrait, il n'y a pas dix ans, comme le dernier cri, le dernier effort du génie.

L'auteur de cet effort eût, depuis, un assez vilain compte à règler en correctionnelle, et je vous avoue, au risque de paraître avoir l'archéologie féroce, que je n'en fus pas surpris, car l'homme qui écrasait la tour de Notre Dame, l'arc de l'Etoile, le dôme des Invalides, ce qui reste, hélas, du vieux et grand Paris des artistes et des soldats de la grande épopée, de tout le poids de son hideux perchoir, avait déjà subi la flétrissure infligée à son œuvre saugrenue et mauvaise par des artistes tels que Meissonnier, Roybet, Breton, Bonnat, Puvis de Chavannes, Sardou, Dumas fils et tant d'autres qui sifflèrent pendant que s'extasiait la badauderie des Deux Mondes.

Le public, — tant les modes durent peu — commence à partager l'opinion de cette élite et à comprendre que ce pylone du panamisme est une gigantesque futilité. Un retour de l'esprit français

s'opère et, lorsque le bon sens de la foule s'attaquera à la tour Eiffel, il aura vite fait de déboulonner ses étages.

Le contraste ne vous frappe-t-il pas entre le mépris qui fait justice de ces tentatives avortées de l'industrialisme contemporain et la durable admiration que méritent les œuvres de nos ancêtres ? Que pouvons nous faire de mieux que de nous inspirer de celles-ci, et partant de ne leur enlever rien de leur éloquence ? Tâchons, Messieurs, d'empêcher les architectes de tomber sur nos vieilles demeures et, croyez-le bien, un long temps s'écoulera encore avant qu'elles ne tombent elles-mêmes sur les passants.

Cette théorie de l'abstention est faite pour déplaire à ceux qui considèrent la vivisection des monuments anciens comme une carrière méritant tous les encouragements de l'autorité. Je me résigne d'avance à être ridiculisé, pour avoir aussi naïvement dit que j'aime nos vieux édifices d'un amour profond. Toutefois, j'espère que dans le milieu où je suis, on trouvera quelques circonstances atténuantes dans mon cas auquel se mêle une bonne part d'atavisme.

Cette passion que j'ai exprimée moins fortement que je ne l'éprouve n'est pas étrangère, j'en suis convaincu, à ceux qu'une commune affection de notre vieille cité a groupés ici. Tous vous avez fait voir, en mainte occasion déjà, le prix que vous attachez à conserver les monuments de Gand, témoins mutilés, mais encore valides, de la vie, de la pensée, des luttes de nos ancêtres.

Ce désir de contribuer à conserver nos monuments anciens, inscrit parmi les premières lignes de nos statuts, n'impliquerait-il pas, pour ces nobles débris, le droit de ne mourir que de la main du temps, et pourriez-vous les livrer, sans émotion, aux mutilations, aux démolisseurs et aux pédants de la truelle?

Ce n'est pas à Gand, parlant à des Gantois, comme moi, enfant de notre vieille et grande Flandre, que je me défendrai de mettre de l'énergie, de la passion, si l'on veut, à plaider la cause de ce que je considère comme la beauté de notre ville natale, le rayonnement de la terre flamande. Aucune habileté de rhétorique ne pourra

prévaloir contre ce sentiment que je voudrais pouvoir exprimer en y mêlant toute la douleur que me font éprouver d'irrémédiables atteintes portées à notre patrimoine de vieil art et de vieux souvenirs.

C'est avec une confiance absolue dans votre loyale appréciation des mobiles qui me dirigent, que je sollicite le groupement étroit de tous ceux auxquels la Maison des Bateliers appartient moralement.

Ils sont légion! Qu'ils se joignent à moi pour dire, plus haut et en de meilleurs termes que je n'ai pu le faire, que la Maison des Bateliers n'a pas trop longtemps reflété son noble pignon dans le flot calme de la Lys. Qu' ils plaident sa cause ceux qui voudraient, comme moi, reculer, le plus longtemps possible, le douloureux moment où les démolisseurs entreront en scène, pour faire place nette aux reconstructeurs.

Dans d'autres milieux, plutôt préoccupés d'intérêts professionnels, des considérations de diverse nature peuvent faire pencher la balance dans le sens d'une démolition graduelle aboutissant à une reconstruction complète.

Il ne saurait en être ainsi, sans une pétition de principe dont nos statuts fondamentaux mêmes seraient atteints, dans un cercle où des considérations morales seules peuvent être obéies.

Il incombe, en effet, à une réunion d'archéologues, d'historiens et d'artistes d'étudier les monuments, de les conserver pour l'étude, d'enseigner au public à les comprendre et à les aimer.

Si nous abandonnions, sans protestation, la Maison des Bateliers à toutes les transformations que l'utilitarisme ou des préjugés quelconques pourraient suggérer, notre cercle signerait sa déchéance car il aurait forfait au premier et au plus essentiel de ses devoirs.

C'est ce qui ne sera pas. J'en prends à témoin ces lignes du rapport résumant officiellement, au nom de votre bureau, les opérations de votre cercle pendant la première année de son existence :

« S'il fallait à nos édiles bien disposés », disait ce rapport en parlant des dégagements de l'église St-Nicolas. — « le secours d'une » vigoureuse impulsion du dehors, n'est-ce pas à notre société qu'il

» appartiendrait de la donner par une active propagande et une » agitation à la manière anglaise ? »

Ces paroles méritent de ne pas être oubliées ; en les lisant dans nos annales je me suis senti encouragé à réclamer de vous une vigoureuse impulsion et aussi une active propagande, une agitation « à la manière anglaise », c'est-à-dire par la presse et par le prosélytisme en faveur d'un monument qu'il est de notre devoir, de notre honneur, de léguer à nos enfants tel que nous l'avons reçu de nos devanciers.

Ce sera, peut-être, ce que notre éducation scientifique, artistique et littéraire nous aura permis de réaliser de meilleur!

Je vous conjure tous, Messieurs, d'examiner sans parti pris cette question de la protection ou de l'abandon de nos monuments historiques les plus précieux, à la destruction, à la mutilation immédiates. L'examen d'une question de ce genre amène toujours un bénéfice. Rien de plus dangereux que la quiétude et le respect de la tradition. Une sentinelle se trompant sur le degré de sa responsabilité peut pousser hors de propos un cri d'alarme, mais c'est à la vigilance des sentinelles, les plus humbles des soldats, qu'est confiée la sécurité des villes, l'avenir de l'art d'un pays.

Il semble résulter des dernières informations communiquées par M. le président à votre comité, que si l'achat de la Maison des Bateliers est décidé, en principe, par le gouvernement et la commune, aucune décision n'a été prise quant à la nécessité d'une restauration extérieure, c'est-à-dire d'une reconstruction de la façade. Profitons de cette situation pour exprimer un vœu, celui de voir conserver le plus longtemps possible sans atteinte, ce précieux monument. L'on ne pourra cette fois nous accuser, ni de manquer de respect à des collèges officiels, ni de nuire aux intérêts de personnalités intéressées dans une affaire. Seule la question de principe se trouvera en jeu. A vous de juger de la façon dont elle doit être résolue dans l'intérêt du bon renom de notre cité et, plus directement, de notre cercle (*applaudissements*).

La discussion aura lieu dans la prochaine réunion.

La séance est levée à 11 heures.

Verslagen der werkingen der afdeelingen.
Comptes rendus des travaux des sections.

—

Section d'Histoire.

Séance du mardi 20 novembre 1894, à 7 ½ heures du soir.

Présents : MM. A. Wagener, Président; O. Pyfferoen, secrétaire; H. Van Duyse; Vuylsteke; Pirenne; N. de Pauw; A. Heins; Lybaert; Vanden Bemden; de Smet; Schoorman; Van Crombrugghe; Dubois; Hulin; Lacquet; V. Vander Haeghen; Vanden Berghe.

—

M. **le Président**. Le premier point à l'ordre du jour porte : quelles sont les époques distinctives des diverses parties des ruines du Château des Comtes? Cette question a été renvoyée à notre examen par l'Assemblée Générale ; on ne peut pas, je crois, nous demander des dates exactes en cette matière, mais seulement l'ordre successif des différentes parties. Ceux qui ont le plus étudié cette question sont MM. Van Duyse et Vuylsteke.

M. **Vuylsteke** déclare n'être pas encore prêt.

M. **H. Van Duyse**. Je doute que toutes les sources d'investigation aient été épuisées. On connait les documents qui existent à Gand, mais il doit encore y en avoir à Lille. Il existe aux archives de l'État à Gand une liasse de documents de 1516, très intéressants au point de vue de l'histoire de notre art en Belgique. Ils décrivent les peintures qui se trouvaient à cette époque sur la porte d'entrée.

Mais ils ne donnent pas le moindre éclaircissement quant aux origines. Si nous avons la date de 1180 pour le mur d'enceinte et le châtelet, cela ne nous dit pas que ce châtelet n'ait pas été remanié. Il était fort facile avant les derniers travaux de voir que ce châtelet était composé de différentes pièces et avait été remanié

à différentes époques. A ce point de vue les reconstructions devraient toujours être précédées d'une étude excessivement sérieuse de ce qui existe.

Il est certain que la partie inférieure du donjon remonte à une époque beaucoup plus reculée. Les chroniques la font remonter à Baudouin Bras de fer. Il n'y a aucune certitude à cet égard. Il n'en est pas moins vrai que l'appareil de ce donjon, le plan sur lequel il a été exécuté, et ses rapports avec des constructions antérieures au millénaire méritent attention. Peut-être aussi trouvera-t-on quelque document qui nous dise la vérité sur ce point?

De même dans la porte d'entrée, dont la date est si bien précisée, il existe des fragments d'ornementation qui sont certainement d'époques très différentes. Je signalerai les corbeaux dans la partie la plus large de la porte d'entrée, et les chapiteaux qui supportent une espèce de voûte en calotte des deux côtés de la fenêtre cruciforme. Il est certain aussi que certains détails d'architecture, des corbeaux romans coïncident avec les corbeaux qui soutiennent les retombées de voûte dans les deux constructions voutées qui longent la rue de la Monnaie.

Il en est ainsi de toutes les parties du château. Plus on les examine, plus les perplexités deviennent grandes. Il est fâcheux que dans cette occurrence on ne possède pas des documents plus précis. Je ne connais pas de documents antérieurs à celui de 1309, que M. le comte de Limburg Stirum a extrait des archives de l'État. M. De Potter possède des documents. Il compte les publier dès que la restauration sera terminée. Ce serait trop tard. Il serait peut-être bon d'insister auprès de M. De Potter pour obtenir communication dès maintenant des renseignements qu'il possède.

M. **de Pauw**. M. Van Duyse se fait une étrange illusion s'il pense que pour le treizième siècle et les précédents on trouvera encore beaucoup de documents. Tous ceux qui s'occupent d'études historiques savent que pour cette époque les documents sont très peu nombreux et en général tous connus depuis les publications de Diericx Je

pense que même à Lille on ne découvrira rien, mais il y a peut-être une source à Bruxelles. Le Château des Comtes appartenait aux Comtes de Flandre. C'étaient donc eux et après eux les ducs de Bourgogne qui en avaient l'entretien. On trouve dans les comptes des Comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne des reconstructions partielles du Château des Comtes faites du XIVe au XVIe siècle, et à ce propos, dans ces comptes qui sont à Bruxelles et qui, je pense, n'ont pas encore été dépouillés complètement, on pourrait relever des indications, quoique, pour moi, il soit certain que l'histoire du Château des Comtes doit sortir des pierres mêmes, d'après les recherches des archéologues et des architectes.

M. **Pirenne**. Je pense que le Cercle doit tirer au clair ce que les documents indiquent de certain. Il existe des textes anciens du Xe siècle écrits par des contemporains et qui, bien que ne donnant pas des renseignements exacts, peuvent permettre de se diriger avec une certitude plus ou moins grande Nous n'avons pas à voir ce que l'examen des pierres peut offrir, mais à faire la critique des renseignements que nous avons.

Voici quelques notes très courtes sur les renseignements les plus anciens, antérieurs à Philippe d'Alsace. Je ne m'occupe pas de la légende qui apparaît à la fin du XVe siècle.

Au IXe siècle il n'y a pas encore de château à Gand, ou du moins rien ne permet d'affirmer qu'il y en a eu un, malgré l'affirmation de Hirsch (*Jahrbücher Heinrichs* II).

En effet Eginhard signale dans « un endroit appelé Gand » l'existence de deux monastères sans mentionner aucune autre construction de quelque importance.

En second lieu, les *Miracula S. Bavonis* écrits au Xe siècle, nous permettent d'affirmer qu'avant 940 il a existé à Gand un *castrum*, qui avait probablement été construit contre les Normands à la fin du IXe siècle et probablement aussi détruit par eux.

Le même texte nous apprend qu'en 940 il y avait un *novum castellum* dans lequel se trouvait l'église de Ste-Pharaïlde.

A la fin du neuvième siècle, les moines des deux abbayes de

St-Pierre et de St-Bavon ont transporté toutes leurs reliques à Laon, parce qu'ils craignaient les Normands. Puis ils sont revenus à Gand, où ils ont trouvé les deux monastères en ruines. Lorsqu'ils sont arrivés ici, ils ont introduit leurs reliques dans le *novum castellum* où se trouvait une église, et le même texte dit qu'il y avait eu autrefois à Gand un château très fort dont on voyait encore des vestiges considérables.

Ni le *castrum* détruit, ni le *castellum* nouveau n'étaient des châteaux proprement dits. C'étaient des enceintes fortifiées comprenant une habitation comtale, une église et divers bâtiments. Les deux mots *castrum* et *castellum* ont du reste le même sens dans la langue de cette époque du moyen âge.

En troisième lieu, l'habitation comtale dans le *castellum* nous est attestée en 1127 par Galbert, qui la désigne par les mots *domus lapidea et turris*, mais elle était certainement antérieure à cette date.

Enfin, en 1180, Philippe d'Alsace construisit le château actuel. Il se borna probablement à en bâtir l'enceinte. Le donjon central serait la *domus comitis* mentionnée par Galbert.

Quant aux constructions qu'on a découvertes sous le donjon, rien n'empêche d'y voir les vestiges du premier castrum détruit par les Normands.

Ce sont là des textes authentiques, non interpolés. J'ai écarté ceux qui ne sont pas contemporains.

M. **H. Van Duyse**. M. Pirenne cite les textes dans lesquels se trouvent indiqués un *castrum* nouveau et un *castrum* ancien. Il dit que ce château nouveau était dressé à la place où se trouvait l'ancien, mais toutefois que ce château-ci était couvert de ruines, de ronces. Il est évident que ronces et ruines auraient dû disparaître, pour qu'une construction occupât la même place.

M **Pirenne**. Dès que ce *castrum* n'est qu'une enceinte, on aurait pu laisser subsister quelques pans de murs. Du reste les travaux n'étaient peut-être pas achevés. Les Normands venaient de partir et les monastères n'étaient pas encore reconstruits. D'ailleurs, si même l'ancien château s'est trouvé ailleurs, le nouveau était

certainement à la place du Château des Comtes actuel. Tout ce que je suppose c'est que Philippe d'Alsace a laissé subsister l'ancien château et peut-être les celliers.

M. **H. Van Duyse**. Le donjon constitue dans le *castellum* une partie isolée.

M. **le Président** remercie M. Pirenne de son importante communication.

Les membres de la section expriment le vœu que M. De Potter en sa qualité de membre du Cercle veuille nous communiquer les documents qu'il possède sur le point en discussion.

M. **H. Van Duyse**. Les archives de Gand en ces derniers temps ont acquis des documents relatifs à l'église Ste-Pharaïlde, restés à l'état inédit. On pourrait peut-être y trouver des indications relatives au Château des Comtes, d'autres pièces peuvent être retrouvées.

M. **V. Vander Haeghen**. Les pièces les plus anciennes relatives à l'église St-Pharaïlde ont été publiées.

M. **le Président**. Ne faudrait-il pas nommer un rapporteur?

M. **de Pauw** propose la nomination d'une sous-commission.

M. **le Secrétaire** combat cette proposition.

M. **Heins**. Les renseignements qu'on nous a apportés jusqu'ici semblent s'arrêter au XIIe siècle. On nous demande la date des bâtiments actuellement existants.

M. **Vuylsteke**. Le château de Philippe d'Alsace a continué à servir de résidence aux Comtes quand ils venaient à Gand jusqu'au milieu du XIVe siècle. Alors ils l'ont abandonné. Ils y ont établi leur Monnaie. Ils auront dû à cet effet y faire des constructions, mais j'ignore lesquelles.

M **H. Van Duyse**. Elles sont marquées sur le plan de 1534.

M. **Vuylsteke**. Au commencement du XVe siècle on y installa aussi le Conseil de Flandre, qui y est resté jusqu'à ce que Marie Thérèse l'eût transporté à l'ancien couvent des Jésuites. La cour féodale de la châtellerie du Vieux-Bourg a eu également son local dans le Château. Pour y installer ces tribunaux il a sans doute fallu faire des travaux d'appropriation, de nouvelles constructions.

M. **le Président**. Nous pouvons dire : il y a eu ceci et cela. Mais nous ne pouvons pas préciser où ces parties se sont trouvées. Cela présuppose l'intervention de la section des Beaux-arts et d'architecture.

M. **Vuylsteke** J'ignore si parmi les ruines il y a encore des constructions des XIVe et XVe siècles.

M. **Heins**. Sans doute, il y a notamment des cheminées.

M. **de Pauw**. M. Schayes donne une note sur le *Pijnkelder* extraite des comptes des ducs de Bourgogne.

M. **le Président**. Si MM. Vuylsteke et Van Duyse peuvent être prêts à nous faire leurs communications le jeudi 29 novembre, nous fixerions à cette date la continuation de la discussion.

Le second point de l'ordre du jour est l'examen du projet de l'inscription au Steen de Gérard le Diable. M. Vanden Bemden, a apporté quelques modifications au texte qu'il avait déjà proposé, et à l'appui de ce texte, il indique les sources de ses renseignements.

De heer **Vuylsteke**, na kennis genomen te hebben van de stukken door den heer Vanden Bemden afgeleverd, vraagt of het bewezen is dat het Steen de bewaarplaats was der Gentsche oorlogstuigen.

M. **Vanden Bemden**. Il a servi à cette destination durant tout le cours du XIVe siècle.

M. **Vuylsteke**. A mon avis les engins dits *der stede boghen* ou *bancboghen* étaient emmagasinés dans la tour de l'église St-Nicolas, et ils n'ont été transportés au Steen qu'une fois à titre essentiellement transitoire; quant aux engins appelés *Blijden*, ils avaient un magasin spécial. Pour les autres points, puisque M. Vanden Bemden renonce à donner des dates fixes, nous sommes d'accord.

M **le Président**. De sorte que, sauf ce détail, qui serait à examiner, l'inscription peut être admise. (Assentiment unanime.) Elle est donc approuvée par la section, et nous remercions M. Van den Bemden de la peine considérable qu'il a voulu se donner.

M. **Vuylsteke**. Gérard le Diable mérite-t-il une inscription?

M. **Hulin**. C'est l'histoire du monument que nous voulons

rappeler, et à ce point de vue celui qui l'a construit est le personnage principal.

M. **Pirenne.** Au moyen âge, on appelait diable, les enfants baptisés tard. C'est peut-être là l'origine du surnom de Gérard.

M **A. Heins.** Pour la forme lapidaire je pense qu'il serait opportun que cette inscription soit communiquée à la section des Beaux-arts. Nous devons mettre sur cette façade une pierre bien exécutée.

M. **le Président.** Je la transmettrai avec le vœu qu'on ne la fasse pas en caractères romans.

Je crois qu'il serait utile que nous eussions une liste des noms ou monuments qui exigeraient des inscriptions. Une nouvelle sous-commission pourrait se charger de la chose.

M. **A Heins.** Je propose de placer sur cette liste la tombe des Van Eyck dans la crypte de St-Bavon, et le nom des Van Lokeren.

M. **de Pauw.** Qu'on publie d'abord la liste que j'ai donnée.

M. **le Sécrétaire.** L'assemblée générale préfère une liste complète.

La section décide qu'une sous-commission sera nommée à cet effet. Elle se composera de MM. N. de Pauw, V. Vander Haeghen, Vanden Bemden, Schoorman en A. Heins.

O. Pyfferoen.

Séance du jeudi 29 novembre, 1894, à 8 heures du soir.

Présents: M. Varenbergh, ff. Président; M. Pyfferoen, secrétaire; MM. A. Heins; Coppieters; Pirenne; Van den Berghe; Blommaert; H. Van Duyse; Flor. Van Duyse; N. de Pauw; Bourdon; de Smet; Van den Bemden; W. de Haerne; G. Hulin; V. Vander Haeghen; De Waele; Van den Ghein; Paul Fredericq; Schoorman.

M. Wagener, président de la section, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. De Potter s'excuse par lettre de ne pouvoir communiquer de documents au sujet du Château des Comtes.

La discussion s'engage d'abord au sujet de l'inscription au Steen

de Gérard le Diable. M. Vuylsteke, empêché pour cause d'indisposition n'a pas pu communiquer ses observations.

M. **Hermann Van Duyse**. A propos du dépôt d'engins de guerre au Steen, je tâcherai de lever un doute. Le texte des comptes qui mentionne que ces engins ont été transportés de la tour St-Nicolas, dit que le grand arc de la ville avait été descendu de la tour, il ne dit pas de l'église St-Nicolas. Je me suis demandé si les tours de fortifications n'avaient pas chacune un nom de saint. A Orléans, je me rappelle que toutes les tours de la ville au XIVe siècle avaient un nom de saint, un patron. Il me semble, en effet, assez anormal de placer une machine de guerre sur une église qui se trouve au centre de la ville, et pas aux confins. On ne s'attend pas à ce rôle stratégique rempli par une église. Il y aurait peut être lieu d'examiner de plus près l'église St-Nicolas et de se demander si la galerie qui se trouve dans la grande nef n'a pas eu précisément pour but de permettre une défense, et si la tour n'a pas eu à un moment donné une plate-forme au lieu d'une flèche.

M. **Van den Bemden**. Malheureusement les comptes de Gand sont trop obscurs. C'est pour ce motif que je me rallie à l'avis de M. Vuylsteke. Il vaudrait mieux dire « was in de XIVe eeuw *eene* bewaarplaats ».

Les termes de l'inscription sont ensuite discutés en détail et subissent diverses modifications, principalemeut de nature à rendre le texte plus concis.

M. **le Président**. L'inscription est donc arrêtée. Toutefois elle sera soumise à M. Vuylsteke qui s'en est déjà occupé et n'a pu donner son avis aujourd'hui. Elle sera également envoyée à la section des Beaux-arts aux fins d'étudier les formes matérielles de l'inscription.

Nous passons à l'examen de la troisième question.

M. **V. Vander Haeghen** fait rapport sur les travaux de la sous commission chargée d'élaborer une liste complète d'inscriptions à placer sur les édifices de notre ville.

Rapport de la sous-commission chargée de dresser la liste des inscriptions historiques a placer sur les édifices de notre ville. (1)

En exécution de la mission que vous lui avez confiée, votre sous-commission a cherché à faire un travail qui pût être considéré comme suffisamment complet, sinon dans les détails au moins dans les grandes lignes. On a donc commencé par dresser une liste générale de tous les bâtiments de la ville où l'on pourrait éventuellement placer une inscription destinée soit à remémorer un fait historique, soit à rappeler un personnage dont le nom se rattache à l'histoire de l'édifice.

Ce relevé comprend :

1° Des monuments civils, tels que l'hôtel-de-ville, la halle aux draps, la maison de l'étape, le pilori, les boucheries, le *Tooghuis*, la chambre des pauvres, la bibliothèque, l'académie de dessin, les maisons de confréries et de corporations : St-Georges, bâteliers, tanneurs (*Torekeu*), mesureurs de grains. — Nous passons les édifices déjà munis d'une plaque : Beffroi, Rabot, etc.

2° Des églises, sur les parois desquelles l'on devrait renseigner — à l'exemple de ce qui s'est fait récemment à l'église St-Bavon — quelques dates, quelques points de repère permettant de se faire une idée exacte des diverses parties de la construction.

3° Des abbayes, dont l'histoire est inséparable de celle de la ville, telles que St-Pierre et St-Bavon, dont la fondation remonte au VIIe siècle et qui ont vu dans leurs murs des personnages illustres. A rappeler ici le nom d'Eginhard, secrétaire de Charlemagne, qui fut l'abbé des deux monastères.

4° Des couvents, qui ont subi des vicissitudes diverses, tels que le

---

(1) Membres : MM. de Pauw, Van den Bemden, Schoorman, A. Heins et Victor Van der Haeghen, rapporteur.

Pour les rétroactes, voir notre Bulletin 1re année, page 71 (Rapport de M. de Pauw et remarques de M. Pyfferoen), pp. 111-114, 184-151, 135, 151 ; 2e année 37.

cloître des Dominicains ou Jacobins, fondé en 1221, du vivant de St-Dominique, l'apôtre des albigeois, et qui, au XVIe siècle, fut le siège de l'Université Calviniste; l'emplacement du couvent des Pauvres Claires, rue d'Or, où mourut, le 6 mars 1447, une femme dont la renommée fut considérable, Ste-Colette, réformatrice de l'ordre de St-François.

5° Des chapelles, qu'une petite inscription sauverait de l'oubli et peut-être de la destruction : St-Georges, rue longue des Violettes; Alexiens, dont l'élégant clocher domine le quai au Bois; chapelle de St-Jean-ten-Dulle; refuge de Tronchiennes, rue du Bac (Drongenhof).

6° Des hospices, où les noms de fondateurs abondent, à commencer par Everdeus Wittocx et Foulque Utenhove qui nous reportent en plein XIIe siècle.

7° Des *steenen*, ces pétrifications de l'époque féodale, dont les principaux sont : *Gravensteen*, *ser Geeraerd s Dievelsteen*, *Utenhovensteen*, dont il n'existe plus que quelques pans de murailles, *Wulfaert Vilainsteen*, rue Basse, *ser Braemsteen*, habitation de Ryhove.

8° Des *hoven*, hotels seigneuriaux : cour du Prince, où naquit Charles Quint; cour princière de la Posterne; cour de Ravenstein, où habita Jean duc de Clèves en 1459 ; la Grande Faucille, rue Haut Port (Philippe van Artevelde y discuta les affaires de la commune en 1381); cour de Wacken, au Poel, où séjournèrent Charles Quint, Philippe II et le prince d'Orange ; cour de Fiennes (hôtel du comte d'Egmont); hof van Vere (hôtel de Jean Van Hembyse); hof van Huele (hôtel d'Alcantara) où descendirent les délégués des Etats-Unis pour conclure un traité avec l'Angleterre en 1814; hôtel d'Hane Steenhuyse, séjour de Louis XVIII.

9° Des maisons particulières, demeures d'hommes remarquables: les imprimeurs Arend de Keyser, place St-Pharaïlde, et Josse Lambecht, rue Haut-Port; Wielant, rue Basse; Willems, au Sablon; Diericx, rue neuve St-Pierre, etc.

10° Enfin des places publiques, telles que le marché du Ven-

dredi qui évoquent le souvenir de maint événement historique important.

Cette première partie du travail terminée, nous avons dressé la nomenclature des personnages qui à des titres divers doivent être connus de nos contemporains : hommes politiques, militaires, littérateurs flamands, jurisconsultes, médecins, professeurs, imprimeurs, voyageurs, historiens, architectes, peintres et sculpteurs, souverains illustres. Ces noms sont au nombre d'une centaine.

Hâtons-nous d'ajouter que nous ne vous proposons pas encore de faire une aussi grande quantité de plaques. Notre intention a été seulement de former un *bundel*, un dossier qui serait à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à la question, et tous nos collègues seraient priés d'en combler les lacunes ou d'y faire au besoin des suppressions.

Dans ce faisceau de renseignements nous avons fait le choix suivant, et qui comprend : I) une série de monuments; II) une place publique; III) une liste de noms à signaler séparément.

I. Monuments :

a) Château des Comtes. Quelques dates.

b) Hôtel de ville. Fondation. Hommage à Waghemakere et à Keldermans, sans oublier les maîtres maçons Poleyt et Stassins.

c) *Hof ten Walle*, *Prinsenhof*, où naquit Charles Quint en 1500.

d) *Ser Geeraerd sDievelsteen*, demeure du fils du châtelain de Gand au XIIe siècle. Ensuite successivement arsenal, couvent des Hiéronymites, séminaire, prison.

e) *Ser Braemsteen*, rue Basse. Appartint aux Van der Kethulle de 1424 à 1584. Habité notamment par Jean de la Kethulle, conseiller et ambassadeur de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, deux fois régent de Flandre, ainsi que par le célèbre Ryhove (François de la Kethulle). Prison d'État sous l'administration calviniste.

f) Hôtel de Jean Van Hembyse, plus tard couvent des Jésuites, école du génie civil.

g) La maison Borluut, rue du Bas Polder, dont la tour carrée

apparaîtra dégagée complètement quand la voie sera élargie. On pourrait y graver sur une plaque les noms des membres les plus célèbres de cette famille depuis 1128.

h) Maison la Fontaine. Chambre de Rhétorique.

i) Cour St-Georges Fêtes célèbres.

j) Académie de dessin: Philippe Marissal, Marie-Thérèse, Charles de Lorraine.

II. Places publiques :

Nous ne pouvons qu'approuver le projet d'ériger au Sablon un monument commémoratif aux fondateurs du mouvement flamand. Y figureraient notamment : Willems, Ledeganck, Van Duyse, Blommaert, Serrure, Snellaert. Rien n'empêcherait de mettre, en outre, une plaque sur la maison occupée à cet endroit successivement par les deux premiers ainsi que par Heremans.

III. Personnages dont les noms paraissent mériter l'honneur de figurer isolément sur une plaque :

Jacques (1290-1345) et Philippe Van Artevelde (1340-1382). L'inscription consacrée au premier devrait être rectifiée.

Frans Ackerman (circa 1330-1387).

Gilles de Hase (1596-1659), général de Venise, sur la maison où il est né, rue des Selliers.

Philippe Wielant (1439-1519), jurisconsulte.

Jean Palfyn (1650-1730), chirurgien.

Henri de Gand (circa 1220-1293), philosophe scolastique.

Daniel Heinsius (né à Gand 1580, mort à Leyde 1655), poète et philologue.

Jacob Van Sevecote (1595-1662), poète.

Marc Van Vaernewyck (1518-1569), historien.

Charles-Louis Diericx (1756-1825), fondateur de l'histoire de Gand, habitait rue neuve St-Pierre.

Auguste Van Lokeren (1799-1872), aux ruines de St-Bavon qu'il a conservées.

Hubert, Jean et Marguerite Van Eyck, sur la paroi extérieure de l'église de St-Bavon près de la chapelle où paraît s'être trouvé leur tombeau.

Lucas de Heere (1534-1584), peintre.

Gaspard de Craeyer (1584-1669), né à Anvers, habita à Gand rue des Peignes.

Laurent Delvaux (1695-1778), sculpteur, à St-Bavon, où est son chef-d'œuvre.

Arnaud de Keiser (circa 1450-1489), premier imprimeur de Gand, place Ste-Pharaïlde.

Josse Lambrecht (circa 1491-1556), imprimeur et graveur, rue Haut-Port.

Guillaume Wenemaer (circa 1290-1325), fondateur d'hospice, à la place Ste-Pharaïlde.

Liévin Bauwens (1769-1822), né rue aux Vents, habita rue Terre-Neuve.

Joseph Van Crombrugghe (1770-1842), bourgmestre, fondateur des écoles de la ville, habita place d'armes.

Faisant dans ces dernières listes une nouvelle sélection, il nous a paru utile de reprendre les projets d'inscriptions rédigés par la sous-commission de l'année dernière, et qui comprenaient : le Château de Gérard le Diable, Charles Quint (au Prinsenhof), les « Fonteinisten », Wenemaer.

Mais avant de soumettre à la discussion ces projets de plaques, nous avons pensé qu'il y avait lieu de vous proposer de publier dans notre bulletin l'ensemble des notices rédigées par Prudent Van Duyse, et dont la famille du grand poète a mis un texte à notre disposition. Nous ne pourrions mieux commencer notre travail de commémoration qu'en rendant ainsi un hommage public à l'homme qui, toujours oublieux de lui-même, se faisait — si volontiers et avec tant de bienveillance — un devoir de songer à la mémoire des autres. Il y a environ trente cinq ans, en 1859, il travaillait à la rédaction de ces notices, quand la mort est venue le

surprendre. Néanmoins ce qu'il nous a laissé est suffisamment achevé pour faire reconnaître un modèle du genre.

29 novembre 1894. *La Rapporteur,*
V. Vander Haeghen.

Ire Annexe.

Inscriptions rédigées par P. Van Duyse en 1859.

De Ridder
WILLEM WENEMAER,
een der vijf hoofdmannen binnen Gent,
die
aan 't hoofd der Gentenaren strijdend
ter Rekelingbrugge bij Deinze
sneuvelde den 15 Juli 1325,
heeft
met zijne vrouw MARGRIETE 'S BRUNEN
dit hospitaal
voor armen en kranken gesticht
in 1323.

—

Op dit plein
van 't oude klooster en hospitaal
ter Biloke,
door den edelen Gentschen stam
UTENHOVE
ten jare 1227 gesticht,
riep op Kerstdag 1337
JACOB VAN ARTEVELDE
de poorters van Gent
tot eene volksvergadering samen
ten einde
handel en nering op te beuren.

Zijn lijk
werd ten jare 1345
ter aarde besteld in deze aloude abdijkerk
onder eene prachtige grafstede
waarover
uit bevel van Schepenen der keure
ten koste der moordenaars
eeuwig
eene zoenlamp zou branden,
welke grafstede
door de beeldstormers der zestiende eeuw
is vernietigd.

—

Hier woonde
en werd vermoord ten jare 1345
de krijgs- en staatsman
JACOB VAN ARTEVELDE,
opperhoofdman van Gent
wettelijk gekozen door 't volk
den 3 Januari 1338.
Bijgestaan
door koning Edward III van England
deed hij
handel en nijverheid herbloeien,
bracht tot stand
't Eeuwige Verbond tusschen Brabant en Vlaanderen
den 3en December 1339,
en bestuurde vol roem
bijna acht jaren het land van Vlaanderen
waarvan hij
de onafhankelijkheid en gemeentevrijheden
tot in den dood verdedigde.

—

Hier omtrent stond het steen
van
PHILIPS VAN ARTEVELDE JACOBS ZOON,
opperhoofdman van Gent
uitgeroepen door 't volk den 25 januari 1382.
Hij redde
door de zegepraal van Beverhout
zijne vaderstad
uit lange belegering en bangen hongersnood
den 3 Mei daarna.
Hij bestuurde 't land van Vlaanderen
zege- en roemrijk
gedurende zeven maanden
en sneuvelde
op het slagveld van Roozebeke
alwaar
de verbondsgeest der Nederlandsche gemeenten
geweldig werd gekrenkt
den 27 November van hetzelfde jaar.

—

Hier stond
op deze Vrijdagmarkt
aloude forum der stede van Gent
HET UTEN HOVEN STEEN
gebouwd ten jare 1300, geslecht in 1839.

—

De Ridders
HUGONET en IMBERCOURT,
raadsheeren
van Maria van Bourgondië,
op laste der gravin in vonnis gesteld
en
door de landvertegenwoordigende macht

als volksverraders
wettelijk ter dood veroordeeld,
zijn onthalsd
op deze plaats
in 1477.

Veel merkwaardige gebeurtenissen
zijn hier voorgevallen :
onder andere had hier plaats
een moorddadig gevecht
tusschen de wevers en volders
op KWADEN-MAANDAG 2 Mei 1345.

—

Hier
in 't oud Prinsenhof
werd
KEIZER KAREL
den 25 Februari 1500
geboren.

—

Het spitsbogige deel
van dit Stadhuis,
eertijds Schepenhuis van der Keure,
werd
naar 't plan der bouwmeesters
KELDERMANS uit Mechelen
en
WAGHEMAKERE uit Antwerpen
begonnen in 1517.

—

Op dit Stadhuis
werd
DE PACIFICATIE VAN GENT
gesloten
tusschen de zeventien vereenigde Provinciën
der Nederlanden
in 1576.

Hier stond het Steen
van
JONKER JAN VAN HEMBYSE
die stads oppergezag
tijdens de beroerten der zestiende eeuw
overmeesterde
en
in den ouderdom van zeventig jaar
wegens verraad
onthalsd is binnen deze stad
in 1584.

—

Hulde
aan
DANIËL HEYNSIUS
te Gent geb. 1582, overl. 1655,
Latijnschen en Vlaamschen dichter,
een der beroemste geleerden zijner eeuw.
Hij week in 1625
als aanhanger der Hervorming
naar Noord-Nederland
ter Hoogeschool van Leiden
waar hij op zijn negentien jaar
in oude talen, geschied- en staatkunde
professor werd.
Hem vereerden
om zijne kunst en geleerdheid
Urbanus VIII, Lodewijk XII, Richelieu,
Elisabeth, Cromwell, Christiaan IV.
Zijne zinspreuk was
Quantum est quod nescimus.

—

Hier
woonden
de gebroeders
JAN en HUIBRECHT VAN EYCK
toen zij
het meesterstuk
de Aanbidding van 't Lam Gods
begonnen in 1442.

—

Hier
op de Veerleplaats
drukte in 1483
AREND DE KEYSER
't boekwerk
dat eerst van alle
binnen Gent
van de pers is gekomen.

—

Hier
op de Houtlei
woonde
heer en Mr LUCAS VAN DER VYNCKT
geb. te Gent in 1691, overl. te Brussel in 1779,
Advocaat in den raad van Vlaanderen.
Hij schreef
op verzoek van het Staatsbestuur
ten onderwijze
van de Gouverneurs-Generaal
in de Nederlanden
en van hunne Ministers
het boekwerk
Geschiedenis der beroerten in de Nederlanden
loopende van 1495 tot 1609.

—

Hulde
aan
LAURENT DELVAUX
geb. te Gent 1695, overl. te Nijvel 1778,
die
onder andere meesterstukken
den preedikstoel dezer Kathedrale
heeft gebeeldhouwd.

—

Hulde
aan den edelen Gentschen stam
BORLUUT.
De schutter *Nicolaas Borluut* velde
ter belegering van Aalst
Willem van Normandie
mededinger van 's Lands grave
Dirk van den Elzas
in 1128.

—

Hier
in de Onderstraat
overleed in 1730
MEESTER JAN PALFYN
geb. te Kortrijk in 1650.
Hij werd in 1708
door 't magistraat van Gent
aangesteld
tot leeraar in heel- en ontleedkunde,
verrijkte als uitvinder de kunst
en bekwam
van Stads Collegium medicum
een prachtgraf
in St-Jacobskerk
ten jare 1784.

—

De Gentsche schilder
PHILIP-KAREL MARISSAL
geb. te Gent in 1698, aldaar overl. in 1770,
stichtte
Stads teekenschool
in 1751
en bleef ijverig er aan werkzaam
tot het einde zijns levens.

—

Keizerin MARIA THERESIA
verhief die school
tot Keizerlijke Academie
van teeken-, schilder- en bouwkunst
in 1791.

—

Hier woonde
KAREL-LODEWIJK DIERICX
geboren te Gent in 1756, aldaar overleden in 1826
Stads oudpensionnaris,
die
in zijne rechtgeleerde en historische werken
den grondsteen
der geschiedenis van Gent
heeft gelegd.

—

Hier woonde
Heer en Mr JOSEPH VAN CROMBRUGGHE
geboren te Gent in 1770, aldaar overleden in 1842,
Advocaat, lid der Staten-Generaal,
Staatsraad van 't Koninkrijk der Nederlanden
en Burgemeester der Stad.

Hij heeft
gedurende de zeventien jaren zijns bestuurs
(1825-1841)
onze Hoogeschool begunstigd,
Stads kostelooze scholen ingericht,
kunsten en wetenschappen beschermd,
de nijverheid verbreid
en
de eer en welvaart van Gent
verhoogd.

—

Hier werd geboren
in 1596
JACOB VAN ZEVECOTE
Prins der Vlaamsche dichters van zijnen tijd.
Hij week
als aanhanger der Hervorming
naar Noord-Nederland
en werd
professor van welsprekendheid
ter Harderwijksche hoogeschool.
Hij overleed in 1662.

—

Hier
in Minards Schouwburg
gesticht in 1847
is gevestigd
De Rederijkerskamer
der
FONTEINISTEN
onder zinspreuk
Alst past bi apetite.
Zij ontving
hare erkenningsakte

uit handen
van Stadsmagistraat in 1448
en is
de oudste wettelijk erkende kamer
der Nederlanden.
Zij werd
tot koninklijke kamer verheven
in 18..

—

In 1661
stichtte Stadsmagistraat alhier
een WEEZENHUIS
naar het plan van TOB. OOSTERLYNCK.

—

De Berg van Barmhartigheid
werd opgericht in 1620
om den woeker uit te roeien
door
ALBERT en ISABELLA
Graaf en Gravin van Vlaanderen.
De Bisschop TRIEST van Gent
begiftigde den Berg in 1641
met eene somme van 90,000 fr.
waarvan
de armen nog heden de vrucht genieten
onder den naam van gratiskas.

—

2e Annexe.

Inscriptions existantes.

Parmi les monuments munis actuellement d'une inscription, ancienne ou moderne, nous pouvons citer :

Château des Comtes (Philippe d'Alsace 1180) ;

Hôtel de ville (pierre de la Pacification; fondation Rubeys, 1574 dans l'ancienne chapelle);

Rabot;

Beffroi (au socle des cloches et au bas de la tour)

Mont de Piété;

Ancien orphelinat des Kulders;

Byloke (hôpital moderne);

Maison Van Artevelde (où se trouve un des rares spécimens d'une inscription exclusivement en français à Gand!);

Fronton de l'Université;

Eglise de St-Bavon;

Eglise Notre Dame St-Pierre (jubé placé en 1847);

Entrepôt, etc.

Lors de la pose de la première pierre de l'église de St-Anne, en 1853, l'inscription suivante, due à Prudent Van Duyse, a été gravée sur une plaque de cuivre et scellée dans une enveloppe de plomb :

Daer
de parochiale kerk van S. Anna
binnen Gent
door 't steeds aengroeiend getal der parochianen
te klein was geworden,
zyn er
door de kerkfabriek poogingen aengewend
om eene ruimer kerk
op de Arteveldeplaets dier stad
te doen oprichten.

Waertoe
milddadig de hand geleend hebben
het Staetsbestuur,
de Provincie van Oostvlaenderen,
het Gentsche Magistraet,
benevens verscheidene byzonderen.

Ter tyde
als Koning der Belgen was
Leopold I;
Minister van justicie
Karel Faider;

Gouverneur der provincie:
Eduard de Jaegher;
Voorzitter des provincialen raeds:
Jan-Baptist-Groverman;
provinciale Greffier:
Lod. J. E Montigny.

En
binnen der stad Gent
Burgemeester:
Graaf Const. de Kerchove de Denterghem;
Schepenen:
Eduard van Pottelsberghe de la Potterie;
Napoleon de Pauw, belast met de werken,
August van Lokeren, Jacob du Bois;
Stadssecretaris, Karel Waelbroeck.

Op den 1 september des jares MDCCCLIII
heeft
Z. H. Graef Lodewyk-Joseph Delebecque,
Bisschop van Gent,
in bywezen des kapittels der Hoofdkerk van S. Baefs,
der pastors
en der overige stadsgeestelykheid,
den eersten steen en de grondvesten
der nieuwe Sinte-Annakerk
ingewyd.

En
daer Z. M. de Koning,

met der gansche koninklyke familie,
zich te Gent bevond,
uit hoofde
der feesten door de stad gegeven
ter gelegenheid des huwelyks
van den erfprins Z. K. H. den Hertog van Brabant
met
H. Keiz. en Kon. H. Maria-Hendrika-Anna van Oostenryk,

Heeft
Z. M. de Koning
den eersten steen
derzelfde nieuwe kerk geleid
in tegenwoordigheid
van Z. K. H. den gemelden erfprins
en zyner doorluchtige gemalinne,
Z. K. H. Philips, Graef van Vlaanderen
en
H. K. H. de princes Carolina,

alsmede
der burger- en krygsoverheden.

Te dier tijde
was pastor der Sinte-Annakerk
de eerw. heer Victor Hulin.
By de kerkfabriek
was voorzitter des raeds : Jan Blommaert,
Secretaris : Victor Gaillard;
Voorzitter des bureels : Jan Kervijn de Volkaersbeke,
Secretaris : Jan Lantheere,
Schatbewaerder : Jan Van Beerlere,
Leden : Pieter Vanderstraeten, Jan-Bapt. Brieven,
Lodewijck van Wijck, Frans Hebbelinck.

Tot het samenstellen en bouwen der kerk
was benoemd en aengesteld
Stadsbouwmeester Lodewyk Roelandt.

En
opdat al het hier gebeurde
tot den nageslachte moge overgaen,
heeft de kerkfabriek
dit in deze koperen plaet doen snyden.

God loone
allen die voor zyne kerk zorgen.

3e *Annexe.*

Statues et monuments commémoratifs existants (1), hormis les tombes et cénotaphes.

Jacques Van Artevelde; Liévin Bauwens; Guislain; Metdepenningen; les frères Van de Velde (monument au Parc et plaque rue courte de la vallée); Miry; Huet (vestibule de l'université); De Vigne, Canneel et Pauli, (vestibule de l'Académie); Van Houtte, Gentbrugge.)

Des bustes d'hommes marquants sont réunis dans le vestibule de l'université ainsi que dans la grande salle de la bibliothèque et à l'hôtel de ville. — A ce propos on doit savoir gré à celles de nos familles qui ont en quelque sorte restitué à la ville les portraits offerts publiquement à l'un des leurs.

---

(1) On doit à l'initiative de propriétaires de maisons : les médaillons des Van Eyck sur une façade au coin du marché aux Oiseaux ; le buste de Marc Van Vaernewyck, qui surmonte un pignon au marché du Vendredi ; des bustes du bourgmestre Van Crombrugghe et de Callier, au Boulevard du Château.

La sous-commission, qui était seulement chargée de dresser une liste, n'a pas cru pouvoir arrêter définitivement le texte des trois inscriptions qu'avait déjà élaborées la précédente sous-commission, et qui concernent l'hospice Wenemaer, la Chambre de Rhétorique de la Fontaine et Charles-Quint.

—

M. **le Président**. Nous abordons le premier point de notre ordre du jour : suite de la discussion sur les époques successives des ruines du Château des Comtes. M. Vuylsteke nous a fait parvenir par écrit la communication qu'il comptait présenter ce soir. Comme il est vraisemblable que les autres orateurs inscrits occuperont toute la séance, nous prierons M. Vuylsteke de nous donner lui-même cette lecture très-importante dans une prochaine séance.

M. **Werner de Haerne**. M. H. Van Duyse a publié une étude intéressante dans laquelle il donne un dessin extrait de Sanderus : on n'y voit pas de fossé d'enceinte. Dans le même ouvrage, il reproduit un tableau qui se trouve au musée d'archéologie de la ville, représentant la mort du père par le fils. Sur ce tableau se trouve également représenté le Château des Comtes avec le Pont de la Décollation. Je n'ai pas vu de fossé d'enceinte sur ce tableau : il est vrai qu'il se trouve très mal exposé dans un coin obscur.

L'intérieur du château a subi énormément de changements depuis bien des siècles. Il est probable qu'à toutes ces époques on a fait des restaurations intérieures et extérieures. Mais je sais que dans plusieurs documents d'archives de l'Etat on a trouvé des renseignements. Il en est un dans lequel le concierge du Conseil de Flandre envoie une requête pour dire que le bâtiment menace ruine et que sa vie est en danger, ainsi que celle de sa famille qui loge dans ce bâtiment. Plusieurs de ces documents à la connaissance de M. Schoorman ont été trouvés par bribes et morceaux dans les archives du Vieux-bourg et des États de Flandre. J'ai apporté le volume de M. Schayes, *Histoire de l'architecture de Belgique*. Il y a une

petite gravure représentant le château de Gand, d'après un dessin fait par Félix de Vigne. C'est un dessin hypothétique.

M. **de Pauw**. C'est de la fantaisie. Je n'ai pas parlé de ce livre-là de Schayes, mais du *Dagboek der gentsche Collatie*, où l'on fait mention du *Pijnkelder*.

M. **de Haerne**. J'ai pris copie d'un document que j'ai trouvé aux archives de l'Etat et dont je me permets de vous donner lecture.

Archives de l'Etat à Gand, collection de l'Evêché de Gand, cartulaire de l'Abbaye de Saint-Bavon. n° 2, p. 88.

1334. A tous chiaus qui ces présentes lettres verront et orront Michiel de Barbenchon chevalier sires de Heerchelines salut savoir faisons à tous que l'an mil ccc et sijs nous vendimes à religieuses personnes labbet et le couvent de Saint-Bavon de Gand toutes les droitures pourfis et justice que nous aviens en le proche de Everghem Sleijdinghen et Wondelghem et de che fumes nos deshiretet Et li abbes et li couvens dessus dit ahiretet par un Vendredi en lan dessus dit *devant le piere ou le Casteel du conte de Flandre en la ville de Gand* presens adont plusuers hommes dou dit conte. En tesmognage de chou nous avons ces lettres scelees de no scel qui furent faites et donees l'an de grace mil ccc et trente quatre le samedi après les octaves de le Saint-Martin.

Nous voyons ici que devant le Château des Comtes de Flandre se font les actes d'héritance et de déshéritance en 1334.

M. **Van den Bemden**. Est-ce que les biens étaient situés dans le Vieux Bourg?

M. **de Haerne**. Je n'en sais rien.

M. **Van den Bemden**. C'est que souvent les *lois* des communes étrangères ont siégé à Gand.

M. **H. Van Duyse**... et que le Château des Comtes de Gand était le point le plus central de la ville. J'ai d'ailleurs ici une série d'autres documents que je vous demande la permission de vous lire.

L'orateur donne lecture de divers documents.

Au cours de cette communication :

M. **Van Duyse**. Le *plottersgracht* a dû avoir au moins 50 mètres de largeur quand il servait d'enceinte à la cité comtale. En effet

quand il a été comblé dans ces derniers temps, il coulait à une cinquantaine de mètres du mur d'enceinte du château.

M. **Van den Bemden**. La procession de Sainte-Pharaïlde passait derrière le château entre l'enceinte et la Lieve.

Combien de chapelles comptez-vous dans le château?

M. **H Van Duyse**. Je ne suis pas sûr qu'il y en eût une seule.

M. **De Waele**. Il n'y en avait pas. L'Église Ste-Pharaïlde en tenait lieu. Mais plus tard il y en eut une pour le Conseil de Flandre.

M. **Van den Bemden**. J'ai une note qui montre que les monnayeurs avaient également une chapelle.

M. **de Pauw**. Tout cela sera examiné après le rapport complet de M. Vuylsteke sur les diverses parties du château. Je montrerai alors que, contrairement à l'opinion qu'il a émise, cette forteresse devait nécessairement à l'origine être entourée d'eau de tous les côtés.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,
O. Pyfferoen.

Algemeene vergadering van 4 Februari 1895.

Assemblée générale du 4 Février 1895.

La séance est ouverte à 8 heures.

Sont présents : MM. de Maere, Président; Prosper Claeys et Em. Varenbergh, Vice-Présidents; Lacquet, Trésorier-Bibliothécaire; L. Cloquet, Président de la section des Beaux-Arts; Hermann Van Duyse, Président de la section d'archéologie; Gallet-Miry, secrétaire adjoint; et MM. W. de Haerne; le comte de Limburg-Stirum; Modeste De Noyette; le Général Dupont; J. De Waele; Paul Frédericq; Armand Heins; Georges Hulin; St. Mortier; O. Pijfferoen; Rooms; H. Stepman; H. Vaerwijck; A Van Assche; L. Van Biesbroeck; Em. Van Crombrugghe et A. Van Werveke.

Ordre du jour.

I. Communications.

II. Ballotiage de membres honoraires.

III. Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens ?

IV. Dans quelles conditions une restauration de la Maison des Bateliers pourrait-elle s'effectuer ?

I.

Communications.

M. le secrétaire adjoint donne lecture de la lettre par laquelle la « Oberhessischer Geschichtsverein » demande l'échange de ses publications contre celles du Cercle. Le bureau a répondu favorablement à cette demande.

M. **L. Cloquet**, Président de la section des Beaux-Arts, communique la note suivante :

Dans la séance du 23 janvier de notre section, M. De Waele a ouvert l'étude du Château des Comtes par un rapport tendant à fixer l'époque à laquelle appartient le souterrain vouté qui longe le mur d'enceinte du côté de la rue de la Monnaie. Notre confrère a d'abord limité son examen à cette partie, tenant avec raison à envisager séparément et méthodiquement les différentes portions du vaste ensemble de bâtiments qui sont l'objet à la fois de ses recherches et de ses consciencieux travaux de restauration.

Il attribue cette curieuse construction à la fin du XIIe siècle et se base pour cela sur plusieurs particularités, notamment, sur l'absence des nervures aux arêtes des voûtes, qui ne feraient sans doute pas défaut selon lui, si l'ouvrage était postérieur au XIIe siècle; et sur le profil très pur de la base, qu'on prendrait presque pour une base du XIIIe.

Il constate que, si le souterrain ne fait pas corps avec le mur d'en-

ceinte, cela s'explique par de bonnes raisons de construction, mais que les deux ouvrages doivent être contemporains, témoins les barbacanes pratiquées à travers le mur pour servir de gargouilles à la rigole règnant au contrebas de l'extrados de la voûte; or, ces barbacanes sont appareillées solidairement avec le gros œuvre du mur d'enceinte.

M. Mortier a fait remarquer que le chapiteau des gros piliers ne coïncide pas comme diamètre, par le bas, avec le fût, et qu'il offre un caractère plus ancien.

De mon côté, j'explique cette incorrection et le caractère étrange du chapiteau, qui détonne au milieu d'un ensemble de style assez pur, par une cause spéciale, analogue à celle qui se manifeste, à mon avis, aux piliers de la chapelle des Comtes à Bruges (chapelle inférieure du Saint-Sang).

Il est probable que la base a été fournie par les ateliers tournaisiens qui avaient des traditions de style constantes et correctes et que des causes accidentelles auront interrompu momentanément les relations avec les ateliers de Tournai et forcé les ouvriers gantois à tailler eux-mêmes les chapiteaux.

La section a abondé entièrement dans le sens des conclusions de M. De Waele.

M. **le Président**. La section d'histoire s'est occupée également de cette question, au point de vue historique et M. Vuylsteke a produit à ce sujet une œuvre très intéressante, mais qu'il désirerait pouvoir compléter encore. Il a promis de nous en donner lecture dans notre prochaine réunion. Je prie M. De Waele de vouloir bien, de son côté, faire en sorte que son travail soit terminé pour cette époque.

M. **De Waele**. La section des Beaux-Arts n'étudie qu'une partie à la fois du Château. Son champ d'études est beaucoup plus vaste que celui de la section d'histoire car les documents architectoniques abondent et je ne crois pas que ce soit le cas pour les documents d'archives. Le travail de notre section est donc beaucoup plus considérable et je ne pense pas que nous puissions le mener parallèlement à celui de la section d'histoire.

L'assemblée décide de laisser au Bureau le soin de s'entendre à ce sujet avec MM. De Waele et Vuylsteke.

M. L. Cloquet communique des notes bibliographiques qui seront insérées au Bulletin.

M. **O. Pyfferoen.** La sous-commission qui a été désigné en vue de rédiger définivement l'inscription à placer au Steen de Gérard le Diable a arrêté le texte ci-après :

Dit was
SER GHEERAERT S DIEVELS STEEN.

Bewoond in de XIIIe eeuw door Gerard van Gent,
ridder, gezegd de Duivel,
Diende achtereenvolgens als :
Bewaarplaats der stads Krijgstuigen, school der Hieronymieten,
Seminarie, Krankzinnigengesticht, Tuchthuis, Weeshuis,
Brandwacht en Staatsarchief.
Hersteld in 1894 naar de plannen van Jhr. A. Verhaegen,
eere Ingenieur van Bruggen en Wegen.
Aldus vastgesteld door de ondergeteekenden den 2 Februari 1895. (1)

ADOLPHE DE CEULENEER, Graaf DE LIMBURG STIRUM,
DE MAERE, N. DE PAUW, O. PYFFEROEN,
A. VAN DEN BEMDEN, EM. VARENBERGH.

---

(1) Ceci fut le
STEEN DE GERARD LE DIABLE
Au XIIIe siècle, résidence de
Gérard de Gand, chevalier, surnommé le Diable
— Plus tard successivement : —
Entrepôt du matériel de guerre communal
Ecole des Hieronymites
Séminaire
Asyle d'Aliénés, Maison de correction, Orphelinat
Corps de garde des pompiers
dépôt des Archives de l'État
Restauré en 1894
d'après les plans de Monsieur Verhaegen, ingénieur honoraire
des Ponts et Chaussées.

M. **Lacquet.** Et la rédaction française?

M. **le général Dupont.** Je propose d'insérer la traduction au Bulletin.

M. **le Président.** J'appuie cette proposition. Mais la question de savoir si l'inscription devra se faire dans les deux langues échappe à notre compétence.

La proposition de M. Dupont est adoptée.

II.

Ballottage de membres honoraires.

M. Bressers, Léon, artiste peintre; Marcette, Alexandre, artiste peintre; Mast de Maeght, Charles, avocat; Mechelynck, Albert, avocat, et Verheuge, Albert, propriétaire, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

III.

Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens?

M. **le Chanoine Van den Gheyn**, rapporteur.

Messieurs, c'est le rôle du rapporteur, en résumant les débats, d'y jeter, s'il le peut, quelques rayons de lumière.

Pour moi, je le confesse, ma tâche est bien facile, car je n'ai pour bien me faire comprendre, qu'à laisser la parole à d'autres plus savants et plus compétents que moi.

Mais, avant de vous laisser juge du referendum auquel la section des Beaux-Arts a eu recours en cette occasion, vous me permettrez sans doute de vous rappeler comment la large question introduite par M. Van Duyse : *Quels sont les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens?* s'est réduite aux modestes proportions de celle que nous vous proposons aujourd'hui : *Les courtines placées devant les tableaux anciens ont-elles un effet utile ou nuisible?*

M. Van Duyse en développant la question qu'il avait soumise à nos discussions, traitait, d'une manière assez incidente, le point de savoir « s'il est bon ou non de couvrir les tableaux d'un rideau? »

Votre rapporteur ne crut pas inutile de relever cette question incidente, et s'autorisa même de l'adhésion générale de l'assemblée pour émettre le vœu de voir enlever au plus tôt de nos églises ces rideaux soit disants préservateurs

M. Cloquet émit l'idée d'intéresser à ce point spécial de nos débats des personnes compétentes et autorisées.

L'usage du rideau a 300 ans d'âge, et plus encore, puisque, au moyen âge, les panneaux des dyptiques et tryptiques paraissent devoir rendre au sujet central le service qu'on attend aujourd'hui des courtines.

M Lacquet en vint aussi à proposer de vérifier si réellement les dyptiques et les tryptiques se conservent mieux.

La proposition que j'eus l'honneur de vous faire fut adoptée, à savoir d'ouvrir une enquête sur l'usage des courtines.

C'est le résultat de cette enquête que je vous apporte aujourd'hui.

La section des Beaux-Arts avait arrêté, en séance privée, la liste des personnes compétentes dont on aurait demandé l'avis et pour vous mettre sous les yeux toutes les pièces du procès artistique que nous avons intenté aux courtines, voici d'abord en quels termes nous avons fait notre consultation :

« Monsieur,

» La section des Beaux-Arts du Cercle Archéologique de Gand a mis à son ordre du jour la question de l'effet utile ou nuisible des rideaux placés devant les tableaux.

» Nous nous permettons de faire appel à votre compétence et à votre expérience et vous prions de vouloir nous dire votre avis à cet égard.

» Pensez-vous que les courtines puissent être, soit utiles, au point de vue de la conservation des tableaux, soit nuisibles, au point de vue de l'altération des peintures, et faut-il, en principe, en condamner l'usage?

» Je vous serais personnellement reconnaissant, Monsieur, de vouloir bien me faire parvenir une réponse à cette question.

Agréez, etc , »

Les archéologues et artistes auxquels nous avons eu recours n'ont pas tardé de répondre à la question que nous leur soumettions, et, avant de passer à l'analyse des avis que nous avons reçus, je crois répondre au désir de notre section d'abord et de notre Cercle ensuite en adressant nos vifs et sincères remerciments à nos aimables et savants correspondants.

Leur bienveillance m'est d'autant plus chère qu'elle m'a si généreusement octroyé les matériaux d'un rapport dont le succès leur appartient, et qui pourrait être si riche en heureux résultats.

Nous avons reçu 24 réponses sur 26 lettres que nous avons envoyées.

L'adage scolastique : *distingue frequenter* s'est vérifié une fois de plus, et les solutions que nous avons recueillies, diffèrent suivant qu'il est question, soit de tableaux anciens, soit d'une œuvre fraichement rentoilée et restaurée, soit d'aquarelles, de dessins ou de gravures en taille douce.

Traitons d'abord des tableaux anciens. C'est la question capitale, celle qui a déterminé l'enquête. Les réponses qui y ont été faites peuvent se ramener à une triple catégorie.

MM. Henri Hymans, conservateur du musée d'estampes à Bruxelles et Louis Lampe, Commissaire-expert des musées royaux de peinture et de sculpture de Belgique se déclarent partisans du maintien de la courtine devant le tableau.

« S'il n'est pas contestable, nous écrit M. Hymans, que dans les églises particulièrement, l'impression d'une peinture voilée est en contradiction avec celle que l'on cherche à produire par ce merveilleux élément décoratif, encore faut-il reconnaître que c'est là un souci de préservation que blâmerait à tort l'ami de l'art. »

Et pourquoi le rideau ? Pour deux motifs :

1° Il ne saurait y avoir pour moi le plus léger doute, - je continue à citer M. Hymans, — que l'action continue d'une lumière trop vive est nuisible aux peintures.

2° La lumière n'est pas seule à nuire aux peintures; il y a aussi la poussière L'époussetage répété des centaines et des milliers de fois au cours de quelques siècles ne se fait pas sans conséquences fâcheuses, pour les créations qui le subissent La trace du pinceau s'émousse et la poussière adhérente au vernis finit par former une couche d'épaisseur appréciable. »

M. Lampe, sans répondre directement à la question mise aux débats, cite plusieurs faits qui prouvent que certainement le rideau n'exerce aucune influence nuisible.

Il cite d'abord les tableaux de Rubens à la cathédrale d'Anvers, qui n'ont eu rien à souffrir des courtines qui les recouvrent la plupart du temps. La toile de Van Dyck à Saventhem, bien que toujours voilée, a conservé toute sa fraîcheur de coloris.

M. Lampe donne un autre fait assez caractéristique, et ici je lui laisse la parole.

« Il existe à la cathédrale d'Ypres un tryptique dont les volets n'avaient plus été ouverts, depuis une visite — et cela datait de loin — faite en cette ville par Léopold I. Il y a huit ans, le doyen de cette église me le montra, la clef ne jouait plus dans la serrure, tant elle était rouillée. Eh bien, l'intérieur du tableau était mieux conservé que les volets qui étaient toujours exposés au jour. »

M. Lampe cite un autre tryptique, il est du XVe siècle, dont les couleurs des volets extérieurs, malgré leur grande conservation, sont plus ternes que celle du panneau central, qui a conservé un éclat tel qu'on le croirait exécuté à notre époque.

Ces deux derniers traits plaident en faveur de l'utilité des courtines.

Mais cette thèse n'a trouvé pour la défendre que les deux savants que je viens de nommer.

La thèse opposée a plus de partisans dont le plus convaincu me parait être M. Brédius, directeur du Musée royal de La Haye. Voici sa courte mais vive réponse.

« Certainement les courtines sont *nuisibles* et ne servent à rien. Presque tous les tableaux anciens (et autres) ont besoin de la lumière

et d'une bonne lumière pour leur conservation. Je suis sûr que la couleur des Rubens de la cathédrale d'Anvers a subi une altération par les courtines. »

On le voit, sans s'en douter, M. Brédius nie de la façon la plus formelle le premier fait allégué par M. Lampe.

A cette seconde catégorie de réponses se rapporte aussi celle de M. Stéphane Bourgeois de Paris, qui en appelle à l'usage en vigueur dans tous les grands musées de Paris, de Londres, de Berlin, de Munich, de Dresde, etc., où nulle part on ne couvre les tableaux avec des rideaux. C'est l'observation que fait à son tour M. Karl Woermann, directeur de la galerie royale de tableaux à Dresde.

Cet avis est partagé sans restriction aucune par M. Cluysenaer.

Les rideaux, d'après lui, ne sont d'aucune utilité pour la conservation de la peinture. Je cite les raisons qu'il allègue et qui me paraissent mériter toute attention.

« Les peintures sont préservées par un vernis, mais si elles ne l'étaient pas, ces rideaux placés à une certaine distance des peintures n'empêcheraient aucunement l'action de l'air chargé d'émanations de toute espèce. Or, ce sont ces émanations qui changent la composition de la couleur. »

L'objection que cet artiste se pose : la lumière trop vive ne détruit-elle pas, l'éclat des couleurs végétales ? voici comment il la résout : « Si ces couleurs se sont maintenues jusqu'à nos jours il n'y a rien à craindre dans la suite pour leur destruction. C'est dans les vingt premières années que ce travail se fait. »

Je m'arrête, pour le moment, à ces considérations d'ordre purement technique, car M. Cluysenaer donne d'autres raisons encore pour condamner l'emploi des courtines. Nous y reviendrons plus tard.

M. Obreen, directeur du Rijks-Museum d'Amsterdam, trouve que les rideaux devant les tableaux peints à l'huile « sont d'une utilité problématique pour leur conservation. Aussi longtemps, dit-il, que le tableau reste fermé, le tableau est plus ou moins protégé contre l'influence de l'atmosphère, de la poussière, etc., mais le rideau ne reste pas toujours fermé, et il en résulte une certaine altération qui peut s'aggraver. »

Voilà un nouveau motif qui milite contre l'emploi des courtines, et c'est bien celui qu'il conviendrait d'opposer à ceux qui proposeraient comme mesure transactionnelle, en se plaçant à un point de vue purement artistique, de supprimer certains jours seulement le voile devant les tableaux.

Il faudrait donc recourir à une solution plus radicale. D'ailleurs, pour la défendre, il y a d'autres témoignages encore à invoquer.

« Ma conviction intime, dit M. Lagye, est que tout tableau privé d'air et de lumière subit, au bout de quelques temps, un tort considérable. »

Et quelle est la conséquence de ce manque de lumière?

Ecoutez M. Lippmann, conservateur du Musée royal de Berlin : « Bilder die für gewöhnlich mit Vorhängen bedeckt sind, dunkeln sehr stark nach. »

Cette idée, M. Pion, conservateur du musée de Tournai, la développe en ces termes : « Ce que je sais par expérience c'est que les peintures à l'huile placées dans un endroit obscur jaunissent, les tons clairs perdent de leur éclat et les tons foncés poussent au noir. » M. Pion croit cependant que les tableaux anciens sont moins exposés à ces inconvénients, mais il ajoute : Je n'oserais répondre que sa longue dessication l'en mettrait complètement à l'abri. »

Sont-ce les seuls griefs contre les rideaux prétendûment protecteurs?

M. Van der Mensbrugghe, professeur à l'Université de Gand, avec la compétence que tous les artistes lui reconnaissent, en signale un autre plus grave encore.

« Dans les endroits, nous écrit-il, où il y a souvent beaucoup de personnes réunies (églises, musées, etc.) les rideaux constituent, selon moi, de véritables nids d'humidité, en raison des innombrables petites cavités de leur tissu : pour ce motif, les surfaces peintes se trouvent ainsi toujours dans une atmosphère humide, stagnante et impure. »

La même observation avait été faite par M. Albrecht De Vriendt.

« L'humidité de la nuit s'emmagasinant dans les rideaux et ceux-ci étant très rapprochés des tableaux ne peut manquer, s'ils sont couverts en permanence, de leur faire le plus grand tort. »

Et comme en cette matière l'abondance de preuves ne peut nuire à la vérité, permettez-moi de vous citer le témoignage de M. Fétis, conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles.

« En thèse générale, je pense, dit-il, que l'effet (des rideaux) est plutôt nuisible dans les églises, où l'humidité, qui règne habituellement dans ces édifices, reste concentrée entre le rideau et la peinture en agissant d'une manière fâcheuse, à la longue, comme agent d'altération sur celle-ci. »

Et pourquoi, dira-t-on, cette humidité est-elle plus nuisible si le tableau est recouvert, que s'il n'était pas protégé par la courtine?

Outre la raison indiquée par M. Van der Mensbrugghe, il y a celle que donne M. Félix Cogen, artiste-peintre à Bruxelles.

« L'humidité, règnant dans n'importe quelle place y est occasionnée par le peu d'air qui y circule, ou plutôt par le fait que celui-ci n'y est pas suffisamment renouvelé, de sorte que le rideau empêche encore davantage ce renouvellement.

L'humidité, dans ce cas, doit inévitablement finir par entamer la toile et par suite la peinture. »

M. Baes est tout aussi catégorique. Voici ce qu'il nous écrit :

« En principe, la plupart des amateurs, des artistes et des experts se prononcent contre les rideaux, par le motif que ceux-ci, retenant l'humidité de l'air, communiquent aisément une sorte de moisissure à l'objet qu'ils couvrent. »

Si vous permettiez, Messieurs, à votre rapporteur, de quitter un instant le rôle d'impartialité que lui impose sa tâche, pour rédiger l'acte d'accusation contre le placement des courtines devant les tableaux, que de griefs articulés par mes honorables correspondants, et que de témoins à charge le ministère public pourrait citer à sa barre !

1er grief. Les rideaux empêchent la lumière dont les tableaux ont un besoin intense.

2d grief. L'emploi des rideaux est condamné par le seul fait qu'aucun musée ne l'admet.

3e grief. Les rideaux sont inutiles, puisqu'ils ne protègent pas contre les émanations de l'air, l'un des grands dissolvants de la couleur.

4e grief. Les rideaux par le fait que tantôt ils couvrent le tableau, et que tantôt ils sont retirés, protègent inefficacement contre l'influence de l'atmosphère.

5e grief. Les rideaux, étant des nids d'humidité, doivent faire le plus grand tort aux tableaux qu'ils sont censés protéger.

Et vous avez entendu les témoins prêts à déposer dans le sens que nous venons de dire et nous prêter, par conséquent, le concours de leur science et de leur expérience pour demander avec nous la suppression complète et définitive du rideau.

Ce sont pour la Belgique : MM. Vander Mensbrugge, Fétis, Pion, De Vriendt, Lagye, Cogen, Cluysenaer, auxquels nous pouvons ajouter Maeterlinck, conservateur du Musée de peinture à Gand, Stallaert de Bruxelles, Van Hove, artiste-peintre à Bruges, Helbig de Liège et Edgar Baes de Bruxelles.

Et pour l'étranger : MM. Obreen, Brédius, Stephane Bourgeois, Woermann, Lipmann auxquels se joignent encore MM. von Reber. directeur de la Pinacothèque de Munich, baron Oppenheim de Cologne et Edward Poyntw, directeur de la Galerie nationale de Londres.

Il est des cas cependant où le rideau peut être de quelque utilité. J'en arrive ainsi à la troisième catégorie des réponses qui nous sont parvenues, et je reprends, en même temps, le rôle que vous avez bien voulu m'assigner.

« L'emploi de rideaux ou courtines, dit M. Maeterlinck, doit toujours être évité devant les tableaux, sauf dans le cas où ceux-ci seraient exposés dans un endroit recevant le soleil en plein. »

Et ici tout le monde est d'accord pour affirmer que le soleil peut en dardant sur un tableau l'écailler et le gâter profondément.

Ce n'est donc pas la lumière qu'il faut éviter, mais c'est la chaleur du soleil qui « particulièrement en été, dit M. Cogen, dessèche davantage les couleurs, fait craqueler le vernis et finalement s'écailler la peinture. » Et, à ce propos, le même artiste fait cette judicieuse observation que si le grand jour était à craindre, c'est en Italie surtout que l'emploi du rideau devrait être général. Or, c'est le contraire qui est vrai.

L'action directe donc du soleil sur les tableaux est à éviter car « le soleil dardant par moments sur une peinture à l'huile, — je cite un passage de la lettre de M. Pion, — peut occasionner des gondolages des panneaux, des toiles, des craquelures du vernis et de la couleur. Il décolore généralement les teintes transparentes. »

Mais la réserve faite par la plupart de nos correspondants ne justifie pas encore l'usage de la courtine tel qu'il est pratiqué en Belgique.

En effet, si le rideau doit, à certains moments du jour, arrêter l'ardeur des rayons solaires, son action sera bien plus efficace si le rideau est pendu non pas au tableau lui-même, mais aux fenêtres. Ce n'est pas seulement mon avis, c'est, entre autres, celui de M. Stallaert : « Si l'on n'avait à obvier qu'à la lumière directe du soleil sur la peinture, on pourrait utilement mettre des rideaux devant les fenêtres ou ouvertures par lesquelles le jour pénètre. » C'est dans le même sens que parle le directeur de la Galerie nationale de Londres. « Si pour protéger les peintures à l'huile on a des volets ou des rideaux aux fenêtres, je vous conseille de n'en faire usage que lorsque le soleil se montre. »

Mais, tout en faisant cette concession à l'emploi de la courtine, plusieurs de nos correspondants croient devoir répéter, une fois de plus, qu'on « doit avoir soin d'ouvrir les rideaux, dès que la cause de détérioration a cessé. » Ce sont les termes mêmes de M. Fétis.

Quelques-uns, parmi les artistes que nous avons consultés, admettent un second cas où le rideau peut rendre service. « Jamais, dit M. Baes, un tableau d'autel ne devrait être découvert durant les offices. Un tableau de D. Teniers à Perk est complètement abimé par le voisinage des cierges ».

M. Fétis partage cet avis. Les rideaux, d'après lui, pourraient avoir momentanément un effet utile, pour préserver les tableaux d'autel de la chaleur et de la fumée des cierges. C'est aussi l'idée de M. Stallaert, mais ils sont les seuls de tous nos correspondants qui ont fait cette nouvelle concession en faveur de l'emploi de la courtine.

Au contraire, M. Lagye estime « qu'on a beaucoup exagéré le tort que la fumée des cierges pouvait causer aux tableaux.

Au bout d'un certain temps, dit-il, il est vrai, une couche graisseuse se forme à la surface des toiles, mais il n'est pas difficile de l'enlever : l'irréprochable nettoyage de la *Descente de croix* par feu M. Étienne Le Roy, en est la preuve. »

Il est enfin un troisième cas d'utilité des rideaux, c'est celui dont nous nous sommes occupés dans notre cercle, et qui, paraît-il, n'est pas aussi rare qu'on le croirait à première vue. Les rideaux peuvent préserver les tableaux pendant la nuit des déprédations des chauves-souris. MM. De Vriendt et Helbig prévoient le cas qui, notamment, se vérifie pour la cathédrale de St. Bavon.

Voilà à quoi se réduisent tous les services qu'on peut attendre des rideaux, et M. Baes ne dit-il pas avec raison : « En résumé, je crois que l'usage des rideaux n'a quelque utilité que précisément en ces moments où l'on a l'habitude d'en désirer l'ouverture, c'est-à-dire durant le jour; et qu'il est préférable, en tout autre moment, que l'œuvre reste exposée à l'air libre, dans un endroit approprié à son exposition. »

Et, comme épilogue à cette première partie de notre rapport, ne pourrions-nous pas citer ces paroles vives peut-être, mais trop justes de M. Albrecht de Vriendt : « Je serais heureux de voir les Sociétés artistiques et tous ceux qui s'intéressent à nos monuments et à nos œuvres d'art, provoquer un mouvement énergique afin de faire cesser un état de choses qui révolte! »

Qu'il nous soit permis, Messieurs, de quitter maintenant le terrain purement technique sur lequel nous nous sommes placé jusqu'à ce moment, pour faire valoir, avec nos correspondants, des considérations d'ordre plus relevé qui réclament impérieusement la disparition des courtines.

Au sens de la lettre que nous avions adressée aux artistes et aux hommes compétents qui ont bien voulu nous apporter le précieux concours de leur expérience et de leur lumière, nous avions écarté de la discussion les motifs purement artistiques.

Mais nous est-il permis de les taire, ou nous est-il défendu d'y faire tout au moins allusion, puisque nos correspondants les ont produits spontanément, pour ne pas dire malgré nous, et que l'enquête que nous poursuivons n'a d'autre but réel qu'une fin artistique à atteindre?

Écoutez cette observation si pleine de sens que fait M. Cluysenaer « Les rideaux sont funestes à un autre point de vue, qui a une importance artistique de premier ordre. C'est qu'ils détruisent absolument l'aspect d'ensemble de l'édifice, dont les tableaux sont les principaux éléments, et que les artistes en travaillant pour un emplacement donné se sont forcément préoccupés de cette considération. Il est incontestable que leurs efforts dans ce sens doivent être reconnus et respectés, parce que c'est en travaillant ainsi qu'ils ont développé leurs plus grandes qualités. J'ajouterai même que plus le nom de ces artistes est grand, plus il y a de raisons de laisser leurs œuvres découvertes. »

Déjà, dans cette enceinte, de légitimes protestations se sont élevées contre un usage que rien ne justifie. Inutile donc pour votre rapporteur de les répéter ou de les faire siennes, mais que votre obligeante patience lui permette cette dernière citation : elle est du baron Oppenheim. « Les tableaux sont faits pour êtres vus, et les couvrir d'une courtine me semble absolument la même chose que de les clouer dans une caisse, sauf que la courtine laisse encore passer la poussière. »

Il est une objection cependant à rencontrer. Elle a été formulée ici même en ces termes : Pourquoi les rideaux produisent-ils de si mauvais résultats? Les tryptiques se conservent bien et cependant on reproche aux courtines de ne pas laisser pénétrer l'air. Nous avons en commençant notre rapport, cité à propos des tryptiques les faits relevés par M. Lampe, et qui semblent prêter une force nouvelle à l'argument.

Mais déjà, Messieurs, la réponse, vous l'avez trouvée dans ce que nous venons de dire précédemment.

Les volets des tryptiques n'offrent aucun des inconvénients signa-

lés plus haut, sauf celui de priver le panneau central de lumière. Or, le grave défaut du rideau c'est de priver le tableau d'air et de lumière, sans empêcher l'altération que produit l'air dans certains milieux.

Et, en effet, ce n'est pas la privation d'air qui est à craindre pour le tableau, car plusieurs artistes citent, parmi les meilleurs moyens de préservation, d'enfermer hermétiquement les toiles sous des glaces, comme cela se fait à Londres, où les peintures murales du Parlement sont même protégées de cette manière.

Le Baron Oppenheim croit cette mesure surtout pratique en Angleterre, parce que l'air y est partout saturé de petits charbons.

M. Baes, pour montrer combien le manque complet d'air est le meilleur moyen de protection, cite un trait assez typique.

Un amateur de toiles de Watteau avait ordonné par testament que ses toiles fussent placées durant cent ans dans un cabinet muré. Et il ajoute « Évidemment elles en sortiraient fraîches et brillantes. Mais le volet remplace en partie ce procédé par trop excentrique. »

Citons encore, à ce propos, l'avis de M. Van der Mensbrugghe. « Si l'on veut protéger les tableaux, il faudrait recourir à des volets en *bois peints* sur les deux faces. »

Selon l'observation de M. J. Blockx et de M. A. Recouvreur, les variations hygrométriques de l'air sont la cause des principaux accidents; et des volets peints de *tous côtés* et exposés depuis des siècles à une humidité constante n'ont absolument pas souffert.

Ceci nous prouve, une fois de plus, combien les artistes du moyen-âge avaient compris la vraie manière de conserver à leurs œuvres la vie dure et longue.

L'utilité des volets si nettement affirmée par les autorités auxquelles nous avons eu recours et les faits consignés répondent à la question qui s'était glissée incidemment dans nos discussions, de vérifier si le tableau muni de volets n'est pas mieux conservé qu'un autre de la même époque auquel les volets feraient défaut.

Si l'accord est quasi unanime pour réclamer la suppression de la courtine devant les tableaux anciens, tout le monde réclame cette

même suppression, mais avec une insistance autrement vive, quand il s'agit d'une œuvre fraîchement rentoilée et restaurée.

L'utilité des courtines n'est reconnue que pour les aquarelles et les gravures. Le directeur de la Galerie nationale de Londres et avec lui bien d'autres archéologues, sont d'avis que les peintures à l'eau se ternissent sous l'action excessive de la lumière.

«Pendant les heures auxquelles la Galerie de Dresde est fermée, je garde, dit le Dr Karl Woermann, sous rideaux les aquarelles, les gravures de valeur etc., qui sont exposées en permanence dans le cabinet de gravures du Musée qui se trouve sous ma direction. »

Au Rijks-Museum d'Amsterdam il n'y a de rideaux que devant les miniatures.

Nous pourrions terminer ici ce rapport, trop long sans doute, mais permettez-moi, de tirer de notre précieuse correspondance tout le profit possible, et de vous indiquer, avant de finir, quelques moyens efficaces de conservation pour les tableaux, qui nous ont été signalés.

« Je tiens pour important, dit M. Obreen, que les tableaux — en premier lieu, ceux des maîtres anciens et dont la peinture s'écaille facilement — soient bien protégés par derrière. Si les tableaux sont peints sur panneau, je les fais recouvrir par derrière d'un second panneau de même épaisseur. S'il le faut, j'en use de même pour les tableaux peints sur toile. Je fais doubler l'envers de toile et je sais par expérience que ces préservatifs sont excellents pour la conservation des tableaux. »

M. De Vriendt donne à peu près le même conseil en ces termes : « Une mesure utile serait de faire peindre la partie postérieure des tableaux panneaux et de recouvrir d'une étoffe imperméable ceux qui sont peints sur toiles. »

Le baron Oppenheim recommande le nettoyage des tableaux : « Je fais nettoyer les miens, nous écrit-il, avec les procédés les plus simples deux fois par an, et ils sont admirablement conservés. »

Ce qu'il importe surtout d'éviter aux tableaux ce sont les courants d'air et les variations de température.

C'est pour obvier aux courants d'air, d'après M. Lagye, qu'on a placé des auvents à l'entrée de la cathédrale d'Anvers. Cette mesure a été adoptée dans la plupart de nos églises à Gand.

D'autre part, M. Baes dont la communication si intéressante nous a fourni les meilleurs matériaux de notre rapport nous écrit à ce sujet :

« Le placement de tableaux dans les galeries ouvertes aux courants d'air n'eut jamais dû être toléré; d'autant plus que le mode de chauffage ajoute aux variations de température. Or, la nuit apporte toujours sa fraicheur et ses émanations, moins sensibles, il est vrai, dans un édifice fermé, mais pourtant contrastant avec la chaleur de la journée. C'est ce qui peut, surtout en été, dans les édifices de nos pays bas ou humides, détériorer à la longue les œuvres d'art. »

Mais autre chose est un courant d'air, autre chose la circulation de l'air; autant l'un est à éviter, autant l'autre est à recommander, car il est désirable, de l'avis de M. Lagye, que les tableaux qui se trouvent, soit dans les églises, soit dans les Musées, soient placés de telle façon que l'air puisse circuler entre les toiles ou panneaux et les murailles.

Nous parlions, tout à l'heure, de la question de chauffage dans les musées, et nous pouvons ajouter dans les églises, où cet usage tend à devenir de plus en plus général.

C'est une question très importante et digne d'examen, observe M. Cogen. Il est évident, ajoute-t-il, que la température tiède est préférable dans tous les cas, mais en est-il toujours ainsi ?

Une dernière observation à faire valoir, c'est celle sur laquelle M. Cogen insiste d'une manière toute particulière, et à bon droit. Je cite en entier cette partie de la lettre du savant artiste :

« L'altération des tableaux en général dépend, pour beaucoup, des couleurs employées. C'est là une question extrêmement grave pour la conservation des œuvres faites de nos jours. Et tellement que depuis quelques années déjà le monde artiste en France s'en est ému.

Je pense même que le département des Beaux-Arts en a été saisi.

Ce qui en est résulté, je ne pourrais le dire, mais il est de fait que

depuis, les fabricants de couleurs (je cite, notamment, l'importante maison Lefranc, particulièrement connue chez nous), indiquent sur leurs tubes la composition des ingrédients employés pour chaque couleur. Mais cela suffit-il? Et le mal ne réside-t-il pas dans les matières premières nettoyées, lavées par des procédés chimiques, afin de leur donner plus d'éclat, plus de fraîcheur ?

Je dirai la même chose des huiles, acides et siccatifs employés de nos jours pour délayer ou faire sécher les couleurs. »

Nous pourrions, en quelques conclusions pratiques, traduire les différentes observations que nous venons de recueillir au sujet des moyens à préconiser pour la conservation des tableaux.

Tout d'abord, il faut éviter au tableau l'action directe du soleil. Les architectes, dans la construction des galeries ou musées, ne peuvent pas perdre cette grande règle de vue. Et dans nos églises où parfois il serait difficile d'obvier complètement à l'inconvénient qui résulte de la mauvaise exposition du tableau, il y a un moyen de préservation à recommander autre que celui des courtines, que nous condamnons absolument au point de vue esthétique. Au lieu de verre transparent, qu'on emploie, pour les fenêtres, le verre diaphane; en d'autres termes, reprenons dans nos églises les antiques et merveilleuses traditions des grisailles ou des vitraux peints : les tableaux seront protégés, et l'effet général de l'édifice n'aura fait qu'y gagner.

2° L'humidité est le plus grand ennemi à combattre, et pour y parvenir il est un double moyen à recommander.

D'abord, le tableau ne peut jamais se trouver en contact immédiat avec le mur auquel il est accroché. Il faut donc le placer de telle façon que l'air puisse facilement circuler entre la toile et la muraille.

Ensuite, nous devons insister sur le procédé que M. Vander Mensbrugge juge si efficace pour la préservation de tableaux. « Pour empêcher l'altération très lente mais continue que produit l'humidité dans le tissu des toiles peintes, il serait extrêmement utile de vernir la face postérieure préalablement séchée, et de remplir ainsi tous les petits intervalles de la matière textile. »

Le vernis à employer serait, entre autres, l'huile de bouleau.

Au lieu de recouvrir de ce vernis la face postérieure du tableau, on pourrait aussi bien le recouvrir par derrière d'une étoffe imperméable. S'il s'agit de panneaux, on pourrait ou bien l'enduire sur la face postérieure d'une couche de peinture, ou bien le recouvrir par derrière d'un second panneau de même épaisseur.

3° Une troisième cause de détérioration pour les tableaux ce sont, d'une part, les courants d'air auxquels on peut facilement obvier par les auvents à placer à l'entrée des édifices, et d'autre part, les variations de température.

Pour ce dernier cas, un bon système de chauffage en hiver est indispensable, tant dans nos églises que dans nos musées. Dans les musées surtout c'est l'excès de chaleur qui peut nuire.

Nous ne citons que pour mémoire le procédé *in extremis* du rentoilage Cette opération délicate entre toutes ne peut, évidemment, être confiée qu'à des mains très expérimentées et ne doit être tentée que dans le cas où le rentoilage est le seul moyen de préserver le tableau d'une destruction inévitable. Nous croyons pouvoir clore la série de nos observations par celle émise par M. Wagener à propos des restaurations en général.

« Lorsqu'il s'agit d'un tableau de grand maître, j'admets certes que, le cas échéant, on le puisse rentoiler ou consolider le panneau sur lequel il est peint ; ce n'est pas là toucher au tableau lui-même. Mais, quant à celui-ci, j'exige qu'on le respecte et si le temps ou un accident quelconque en a détruit une partie, cette lacune il faut la respecter, quelque fâcheux qu'en puisse être l'aspect. »

Puissent, Messieurs, ces avis recueillis de bouches si autorisées, puissent les observations si judicieuses que nous avons tâché de coordonner avec la plus entière impartialité, être entendus et écoutés de tous !

Puissent les pouvoirs publics, puissent nos fabriques d'églises s'émouvoir, comme nous nous sommes émus, du sort des œuvres d'art qui sont en même temps des œuvres de religion, à la garde desquelles ils ont été préposés.

Dans le choix des moyens pour la préservation de ce précieux patrimoine qui leur est confié, et dont ils ont à répondre, qu'aucune autre considération ne soit capable de les guider que celle à laquelle nous nous sommes exclusivement attaché, et que nous aurions aimé de faire valoir avec un zèle plus grand et de plus sérieux talents : l'impérissable intérêt artistique qu'inspirent les œuvres du passé! (*Longs applaudissements.*)

M. **le Président**. Je pense être votre organe à tous, messieurs, en adressant des félicitations et des remercîments à l'honorable rapporteur.

Je crois qu'il y aurait grande utilité à répandre ce travail au-delà des limites de notre Cercle et je propose de l'envoyer à toutes les administrations qui détiennent des œuvres d'art. Il va sans dire que les hommes compétents qui ont bien voulu nous donner leur avis sur cette question devraient en recevoir également un exemplaire.

M. **Mod. De Noyette**. Messieurs, je crois devoir reproduire la réflexion que j'ai eu l'honneur de faire en section des Beaux-Arts après la lecture du rapport de M. le Chanoine, à savoir qu'il me semble qu'après le travail si intéressant que nous venons d'entendre, après le cri de reconnaissance qui l'a accueilli, c'est aux fruits à en tirer que nous devons tous travailler.

Les courtines sont nuisibles et elles seront condamnées. Les rayons du soleil, la poussière, sont aussi des éléments de destruction pour nos chefs-d'œuvre de peinture.

Nous devons donc espérer obtenir des remèdes au mal, et ce sera me semble-t-il, en instruisant et les pouvoirs publics et les détenteurs de tableaux.

Pour ces derniers, on pourrait peut-être les engager à faire usage de vitraux dans les fenêtres, ou encore de verres anglais, de verres opaques ou de verres mats à insérer dans les chassis.

On doit aussi appeler l'attention sur l'orientation des places où sont exposés les tableaux. Quant à la poussière, il y a bien des précautions à prendre relativement à la confection des portes et chassis ainsi que des pavements dans les salles d'exposition.

En ce qui concerne les pouvoirs publics, il y aurait lieu de prier le gouvernement et les députations permanentes de faire imprimer le savant rapport que vous venez d'entendre pour le faire parvenir, soit complètement, soit en partie, aux administrations intéressées.

J'irai même plus loin, Messieurs. Bien qu'adversaire, en principe, des polémiques de journaux pour ce qui concerne les travaux de notre Cercle, il me semble que nous pourrions, cette fois, recourir à la presse pour donner de la publicité à ces précieux documents. Je crois que nous aurions mérité ainsi grandement aux yeux des amateurs.

L'art n'a pas de limites et notre cercle est si restreint alors qu'il y a tant de tableaux à sauver !

Car, combien à Gand même, n'y a-t-il pas de particuliers possédant une précieuse collection de tableaux et combien ne nous seraient-ils pas reconnaissants de leur dire les moyens de les préserver?

Je sors peut-être un peu de mes attributions en appelant votre attention sur ce qui précède, mais je connais votre indulgence, messieurs, et j'espère que vous m'excuserez.

— La proposition énoncée ci-dessus de M. le Président est adoptée et la discussion est ouverte.

M. **Armand Heins**. M. le rapporteur ne pourrait-il pas recueillir quelques renseignements au sujet de l'authenticité du tableau placé au sommet de l'autel de l'église primaire de la ville d'Alost et qui est attribué à Rubens ? De plus, il n'est pas recouvert d'une courtine et les couleurs m'ont semblé excessivement pâlies. Ne pourrait-on savoir si ce tableau n'a jamais été couvert?

M. **le chanoine Van den Gheyn**. rapporteur. Il sera déféré à votre désir.

M. **Hermann Van Duyse**. L'usage des courtines doit remonter très haut. Van Vaernewijck, parlant des ravages faits dans les églises de Gand par les iconoclastes et du remboursement des dégâts fait par ceux condamnés pour faits de religion, dit qu'à l'église St-Jacques on avait détruit une grande quantité de *luderkins* ou toiles destinées à couvrir les tableaux d'autel.

M. **L. Cloquet**. Dans un compte du XVIe siècle de l'église de la Madeleine, à Tournai, j'ai trouvé également un poste relatif à l'achat de courtines destinées à recouvrir les tableaux. (1)

M. **Georges Hulin**. La lumière doit produire un certain effet. Le vernis jaunit à l'ombre et devient, au contraire, plus ou moins blanchâtre et disparait même tout à fait au soleil. J'ai pu constater cela récemment en comparant deux parties d'un même tableau ancien.

M. **le comte de Limburg Stirum**. L'honorable M. Van den Gheyn cite, dans son rapport, une opinion sur laquelle j'appelle toute votre attention, c'est celle émise par M. Hymans. Le grand ennemi du tableau, dit M. Hymans, c'est la poussière Je pense qu'il aura été inspiré dans cette idée par la visite qu'il a faite récemment au Musée de Madrid. Quant à moi, je ne connais pas de musée où les tableaux soient aussi bien conservés. Il est vrai que l'on y prend des précautions extraordinaires pour empêcher l'action de la poussière. Ainsi, m'étant rendu au Musée du Prado un jour de pluie, on ne m'y a pas laissé entrer parce que, m'a-t-on dit, la boue adhérente aux souliers des visiteurs devient poussière et que celle-ci constitue un agent de destruction des tableaux.

Les courtines peuvent donc, en partie, avoir été introduites pour empêcher l'action de la poussière et je ne sais, par conséquent, s'il y a lieu de les condamner complètement.

M. **Hermann Van Duyse**. Au musée d'armures de Madrid on ne peut pas entrer non plus les jours de pluie et l'on prétexte que les visiteurs pourraient apporter avec eux de l'humidité qui rouillerait les armures.

M. **le chanoine Van den Gheyn**. Je crois, du reste, qu'on peut obvier à l'inconvénient résultant de la poussière en nettoyant les tableaux à temps.

---

(1) Le tableau peint en 1586 par Jean le Pravay pour orner l'autel de Notre Dame en cette paroisse fut recouvert d'une courtine pendue à une tringle par des anneaux de cuivre. (V. *Notice sur l'église paroissiale de la Madeleine à Tournai* par L. Cloquet, dans le t. XVII des *Mémoires de la société historique de Tournai*, p. 37 de la notice.)

M. **le comte de Limburg Stirum**. En tout cas, lorsqu'on fait des travaux aussi considérables que ceux effectués actuellement à la cathédrale de St. Bavon, on devrait prendre certaines précautions pour préserver les tableaux. Ce serait un point à signaler également aux administrations.

M. **Hermann Van Duyse**. La circulaire de M. Van den Peereboom qui nous a été communiquée en section est très complète et prévoit à peu près tous les cas.

M. **le Président**. Je propose de résumer le travail de M. Van den Gheyn en ce qu'il contient de plus pratique et de plus essentiel et d'imprimer ce résumé sous forme de conseils ou de recommandations à la suite du rapport.

Je crois qu'il serait utile également de reproduire, en annexe, à la suite du rapport, la circulaire de M. Van den Peereboom, dont il vient d'être parlé. (*Adhésion*).

IV.

Dans quelles conditions une restauration de la maison des Bâteliers pourrait-elle s'effectuer ? Discussion.

M. **Mod. De Noyette**. Messieurs, mes confrères, membres de la Société centrale d'architecture, section de Gand, ont bien voulu m'autoriser à émettre, en leur nom, un avis au sujet de la question qui intéresse en ce moment si vivement notre cercle historique et archéologique.

Dans quelles conditions une restauration de la maison des Bâteliers pourrait-elle s'effectuer ?

Permettez-moi, messieurs, de vous dire combien ils s'estiment heureux de pouvoir se joindre à vous tous pour reconnaître que le monument visé est un des plus précieux spécimens de l'architecture civile au moyen âge, du pays entier. Au point de vue de l'art, comme au point de vue historique, il émerveille tous ceux qui ont le sentiment du beau comme le souvenir et l'admiration des mœurs flamandes d'autrefois. Je dirai plus. En admirant ce chef d'œuvre,

nous voulons honorer la mémoire de l'auteur, l'éminent architecte Vanden Berghe.

Tous nos efforts doivent donc tendre à conserver pour nos enfants ce précieux spécimen de notre art flamand.

Mais, qui pourrait exposer avec plus d'éloquence, de conviction et d'entrainement que M. Van Duyse ne l'a fait, les grands souvenirs qui s'y rattachent? Qui pourrait réussir aussi bien que lui à implanter dans notre cœur et dans notre esprit le respect des souvenirs historiques? Aussi nous, architectes, ressentons-nous un bien vif regret d'être suspects à ses yeux et d'être souvent traités avec sévérité quand il s'agit de sentiments artistiques.

Nous voudrions, si cette prévention ne peut disparaître de son esprit, en voir atténuer tout au moins considérablement les traces, tant dans ses discours que dans ses rapports et ce dans l'intérêt de la cause que nous poursuivons tous ici.

Il ne saurait entrer dans l'esprit de personne de mutiler ou d'apporter la moindre modification à la physionomie traditionnelle de la vieille maison corporative du Quai au Blé.

Il n'y a entre nous tous, sous ce rapport, aucun dissentiment possible.

Notre but à atteindre est, sans doute, le même, mais l'application des principes peut différer et il est à désirer qu'on ne jette plus à la tête de confrères l'injure de rabaisser l'intérêt qu'ils portent à nos vieux monuments à une question d'intérêt matériel.

Nous devons être pénétrés ici de l'idée que tous les membres de notre cercle, sans distinction, ont un but plus élevé et nous ne pouvons, sans préjudice pour l'œuvre que nous poursuivons, jeter le discrédit, dans les pouvoirs publics et les masses intelligentes, sur les sentiments que nous animent.

Puissent ces faibles considérations, sinon infirmer les appréciations de certains d'entre nous, tout au moins vous convaincre de notre entière bonne foi dans la réalisation de nos efforts.

Il est vrai, Messieurs, que c'est à des architectes que l'on s'adresse pour la construction ou la restauration de monuments et

non aux peintres ou aux sculpteurs. Mais, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire au sujet de la restauration du Château des Comtes, nous sommes trop fiers des œuvres de nos pères pour les maltraiter.

C'est mus par cette conviction que les membres de la société centrale d'architecture ont examiné consciencieusement l'état dans lequel se trouve en ce moment la maison des anciens bâteliers de Gand.

Cette belle façade exposée en plein ouest, depuis plus de trois siècles et demi, lutte, en vain, contre les intempéries du climat et je vous prie de croire qu'on ne peut même pas se donner une idée de son état de destruction si l'on ne s'est pas livré, comme nous, à un examen attentif et pratique.

Nous ne nous sommes pas contentés de constater cette situation superficiellement, mais nous l'avons vérifiée étage par étage, fenêtre par fenêtre et pierre par pierre, et tant sur la façade principale que sur les faces latérales.

L'état désastreux auquel cette belle œuvre d'autrefois se trouve réduite est véritablement pénible à voir. Toutes les parties saillantes sont complètement ébréchées. Les belles moulures et les sculptures, à l'exception du bas relief au-dessus de la porte d'entrée, laissent peu ou pas de traces. Quelques intrados d'arcs et redents qui ont quelque apparence de conservation la doivent à la protection des parties qui les surplombent. Encore, faut-il remarquer que toutes les parties conservées tiennent, de par le principe de placement des pierres en épannelage, aux parties saillantes, c'est à dire qu'elle ne font qu'une avec ces dernières.

Ce qui est vrai pour les étages inférieurs l'est encore davantage pour les parties supérieures et tout le pignon avec ses sculptures ne présente qu'une ruine détruite ou effacée par le temps.

Pour ceux d'entre nous qui ne veulent juger que de l'extérieur, ils constateront que les pinacles ornant le pignon sont dans un état de délabrement tel qu'ils paraissent se disputer le côté vers lequel ils sont condamnés à tomber assez prochainement.

Ce qui doit aussi frapper l'attention des visiteurs, c'est la bosse-

lure considérable que la façade présente aux 1er et 2me étages. Je parle de l'avant corps si bien agencé et portant les sculptures à la naissance du pignon.

On dirait que les cul-de-lampes et les encorbellements sur lesquels s'appuient ces parties saillantes se refusent à supporter plus longtemps leurs couronnements. Mais, on peut constater plus facilement encore le danger qui menace cette belle construction en examinant la façade à l'intérieur du bâtiment. Nous avons constaté, au milieu, un écartement de 10 centimètres au moins, et les cloisons construites pour la subdivision des appartements sont détachées. N'oubliez pas, messieurs, que ces cloisons, couvertes de peintures, sont de date récente. De cet état de choses on doit conclure que le mouvement de la façade s'accentue de plus en plus. Quel est celui d'entre nous, messieurs, qui voudrait porter, au nom de la poésie et de la sentimentalité, une si lourde responsabilité?

Ce ne sera assurément pas la Société centrale d'architecture dont je suis en ce moment l'écho.

Je ne crois pas devoir m'arrêter plus longtemps à vous signaler le résultat de nos investigations. J'espère que les rapports de fonctionnaires responsables viendront établir officiellement et mieux que je ne saurais le faire, qu'il est temps que les administrateurs cessent de pleurer et qu'ils aillent au secours du malade plutôt que de le laisser mourir.

J'ose déclarer, messieurs, que cette belle façade ne saurait se maintenir longtemps encore. Les études de consolidation par des ancrages, ne peuvent rien produire d'efficace. Ceux qui connaissent quelque peu la construction de ces vieux murs, doivent savoir qu'on ne pourrait les percer, pour y établir des ancres, sans provoquer des ouvertures considérables et dangereuses. Et si l'on était tenté de croire que le pignon avec ses pinacles pourrait se maintenir au moyen d'armatures en fer, il faudrait songer à l'aspect disgracieux de ces tuteurs dans cette belle œuvre architecturale.

Soyons donc sincères : les demies mesures doivent être écartées et nous pouvons conclure, sinon à la reconstruction entière, au moins à la réfection de la plus grande partie de la façade.

Je connais, messieurs, l'arrêt qui nous attend : on criera au vandalisme, à l'ignorance, à l'aberration même! On dira que *les architectes cherchent une affaire*, que les architectes modernes ne sauraient, ni comprendre, ni reproduire les œuvres de leurs maîtres d'autrefois, que la maison des-Bâteliers va tomber aux mains des barbares, car il n'y a plus d'architectes soucieux du beau ou du vieux. Ce ne sont plus que des maçons mal appris ou des charpentiers mal outillés!

Pour l'admiration et la conservation de nos vieux monuments, il ne resterait donc plus que le peintre ou l'antiquaire! Messieurs, n'est-ce pas là une profonde erreur? Ne devrions-nous pas tous ensemble pousser davantage au magnifique élan qui se manifeste pour la restauration de nos monuments? Faut-il, pour nous confondre, nous injurier et en appeler anx restaurations d'il y a un demi-siècle, qui n'étaient pas des œuvres d'architectes, mais le produit d'une coalition d'intérêts de toute nature!

Voyons, à Gand même, les monuments restaurés dans ces derniers temps. Ne prouvent-ils pas qu'il y a des architectes en qui vous pouvez avoir toute confiance? Ces monuments passés inaperçus jadis, apparaissent aujourd'hui fièrement devant nous, débarrassés de ces traces barbares, et si leurs auteurs pouvaient ressusciter, ils nous tendraient une main reconnaissante pour ne pas avoir laissé tomber en poussière leurs œuvres d'autrefois.

Mettons-nous d'accord, soyons plus confiants, messieurs, et tachons que notre cercle historique et archéologique soit la source d'une évolution féconde au point de vue artistique et non de querelles inutiles.

L'éloquence de nos contradicteurs est grande et elle peut être d'autant plus nuisible à cette bonne cause.

Les peintres ont cru devoir en appeler aux lumières de toutes les sommités artistiques de l'Europe pour la conservation des œuvres de leurs maîtres.

Les courtines sont condamnées et nous regrettons bien de ne pas pouvoir nous en servir pour couvrir nos monuments et les préserver de l'injure du temps.

Laissez-moi encore, messieurs, pour stimuler votre confiance, ajouter que la section gantoise de la société centrale d'architecture a invité dernièrement, en assemblée générale, à Bruxelles, toutes les autres sections du pays à porter à l'ordre du jour de leurs travaux, l'étude de nos monuments historiques.

Et, comme exemple à l'appui de notre demande, notre section se propose de livrer à la publicité une œuvre qui plaira, je l'espère, à tous les amateurs de notre art flamand : *Les vieux pignons de Gand.*

Puissions-nous y voir figurer en tête l'œuvre remarquable qui nous occupe en ce moment!

Nous ne voulons pas rajeunir ces souvenirs, mais les dégager et les faire briller davantage aux yeux de nos enfants.

Pardonnez-moi, messieurs, d'avoir abusé de votre patience et de m'être servi, peut-être, de termes choquant les sentiments de quelques membres de ce cercle artistique. Que mes confrères architectes soient indulgents, à leur tour, pour le manque de forme et l'excès de zèle que j'ai pu mettre dans le reflet de leurs idées.

C'est un flamand qui vous a parlé. Ma grande excuse sera ma sincérité, ma bonne volonté, et la conscience du devoir accompli. J'ai dit. (*Applaudissements.*)

M. **Hermann Van Duyse**. J'ai entendu, avec une véritable douleur, que la maison des Bâteliers est condamnée à disparaître. Quand j'ai voulu occuper le Cercle de cet édifice, j'avais, dans l'inspiration du moment, formulé la question dans ces termes : *Faut-il démolir la maison des Bâteliers?*

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont trouvé excessive cette manière de présenter la question. Je me suis empressé de prendre un libellé qui rendait moins exactement ma pensée. Je vois aujourd'hui que — comme toujours lorsqu'on fait une concession, — j'avais tort. La question telle que je voulais la poser d'abord est résolue affirmativement par le rapport que vous venez d'entendre. Il faut démolir la façade sans tarder. Les sculptures et le gros œuvre sont dans le même état de décrépitude. Plus rien n'existe,

plus rien ne tient ! A entendre l'honorable rapporteur de la société des architectes, nous aurions quelque mérite à admirer la vieille maison des Bâteliers, car celle-ci, amas de poussière qui ne résisterait plus à un souffle, est une illusion vaine, un mirage de construction.

J'ose croire que la situation n'est pas, à ce point, désespérée.

Je pense que les rapporteurs ont poussé les choses au noir et je pense aussi qu'une contre expertise serait utile surtout en ce point que ces Messieurs déclarent *hic et nunc* impossible d'appliquer aucun moyen de consolidation. Je ne veux rien trancher, n'étant ni constructeur, ni ingénieur, mais j'osais espérer que les ressources de la science moderne se trouveraient à la hauteur de la nécessité que j'indiquais de conserver, le plus longtemps possible, la construction ancienne.

Avant de livrer la maison des Bâteliers aux démolisseurs chargés de faire place nette aux reconstructeurs qui prétendent qu'ils ne font que restaurer, je voudrais qu'il fût bien entendu pour tous que l'on cède à l'impossibilité de maintenir l'admirable état actuel des choses.

Au risque de paraître cette fois encore sévère pour Messieurs les architectes, je crois devoir dire que le rapporteur encourt, à mes yeux, le soupçon de ne pas être suffisamment pénétré de l'intérêt que présente la conservation intégrale du monument en cause. Nous l'avons entendu, non sans un sentiment de surprise, déclarer que l'état de la maison des Bâteliers mérite si peu d'égards qu'une restauration totale serait pour cet édifice la plus avantageuse des transformations.

Je passe sur la partie du rapport qui n'a pas spécialement trait à la maison des Bâteliers. J'ai rencontré la plupart des arguments qu'elle fait valoir en abordant la thèse générale. MM. les architectes sont très satisfaits des édifices restaurés par eux. Cela nous semble très humain, mais qu'il me soit permis de ne pas partager leur enthousiasme et de préférer en fait d'édifices anciens, les édifices anciens tout simplement. A force de restaurer il ne subsistera plus que des pastiches. La maison des Bâteliers, je l'ai fait ressortir,

est dans le pays une rareté ; c'est peut être la seule construction gothique encore vierge de réfections.

Je regrette de n'avoir pas réussi à me faire comprendre lorsque je faisais appel aux architectes préoccupés d'art et d'archéologie leur demandant de s'associer aux archéologues pour assurer la conservation de la maison des Bâteliers à l'aide de tous les moyens que l'industrie moderne met à la disposition des spécialistes.

Le rapporteur semble avoir eu un autre objectif.

Qu'il me soit permis de le lui dire, il a perdu de vue que les constructions rebâties après une démolition, sinon franchement avouée, du moins complète en fait, perdent toute valeur historique. La Maison du Roi dont on a fait mention peut être très intéressante au point de vue de l'art moderne, elle n'arrêtera pas un seul instant l'attention de l'historien ni de l'archéologue qui eussent, dans les vestiges de la Maison du Roi ancienne, trouvé une émotion et un objet d'étude. Une reconstruction pareille peut s'effectuer partout. Toute autre est la valeur de la maison des Bâteliers. (*Marques d'approbation*).

M. **le général Dupont**. Il semble qu'on pourrait prendre le dessin exact de tous les ornements de la façade afin, qu'en cas de besoin, l'on puisse reconstruire l'édifice.

M. **Hermann Van Duyse**. Ce travail a été fait, m'assure-t-on. Ses résultats demeurent toujours acquis. Rien de plus matériel, mais on ne saurait aussi facilement refaire la partie artistique. Que l'on essaie seulement de reconstruire les bas reliefs du haut et si l'on parvient à satisfaire un jury d'artistes, je passe condamnation pour le reste.

M. **De Waele**. M. Van Duyse craint qu'en restaurant les monuments anciens, nous finirons par manquer de bases de comparaison. Les monuments ne sont pas éternels cependant et si l'on veut conserver ces bases, il faut bien les restaurer.

M. **Hermann Vau Duyse**. Vous venez d'entendre, chose bien exagerée à mon avis, qu'il est impossible de conserver la façade et qu'il faut la démolir. Quelle base de comparaison conser-

verez-vous dans le cas d'une telle restauration? On pourra aussi bien reconstruire quand la maison sera en ruines.

M. **De Noyette**. Il serait trop tard alors pour reconstruire.

M. **Hermann Van Duyse**. Il n'est jamais trop tard pour démolir et reconstruire à neuf. Puisque tous les détails ont été mesurés, ce relevé pourra être utilisé aussi bien dans un siècle que demain. Prenez des photographies inaltérables de toutes les parties intéressantes, mais n'espérez pas ressusciter jamais l'effet décoratif de cette merveilleuse façade. Faites tenter une résurrection des sculptures du pignon, vous n'obtiendrez que des équivalents sans accent et sans valeur.

M. **le général Dupont**. Prétendez-vous qu'il soit impossible de reproduire exactement les dessins de ces sculptures ?

M. **Hermann Van Duyse**. Evidemment.

M. **Mod. De Noyette**. M. Van Duyse se rend-il bien compte de la manière dont se fait une restauration ? On prend le dessin de toutes les pierres une par une et on les reproduit telles qu'elles doivent l'être. La façade est donc reconstituée entièrement de la même façon.

M. **Hermann Van Duyse**. Vous êtes certain que ce sera la même chose ?

M. **Mod. De Noyette**. Ce sera plus beau.

M. **Hermann Van Duyse**. Si le public artiste de toute l'Europe qui admire la maison des Bâteliers entendait votre langage, il serait aussi surpris qu'indigné de votre désinvolture.

M. **Modeste De Noyette**. Le public vient visiter la cathédrale de St-Bavon depuis qu'elle est restaurée beaucoup plus qu'antérieurement.

M. **Hermann Van Duyse**. Je critique formellement et à tous les points de vue, le bouleversement qu'on a organisé dans la cathédrale, mais la question n'est pas là.

Le seul service à rendre à la plupart des monuments, et notamment à la maison des Bâteliers, est de les laisser tranquilles. Du moment où il aura été établi que la maison des Bâteliers ne peut

être maintenue et doit être reconstruite, nous vous l'abandonnerons, car un archéologue n'aurait plus rien à y voir, mais jusqu'ici votre condamnation est loin d'être sans appel.

M. **Mod. De Noyette.** Veuillez donc nous expliquer de quelle manière on pourrait restaurer la façade en question ?

M. **Hermann Van Duyse.** Je ne suis pas architecte, mais il est inutile de l'être pour ne pas démolir un monument.

M. **Georges Hulin.** Moi aussi, je suis l'un de ces méchants antiquaires qui aiment à entraver les restaurations trop radicales. Si la maison des Bateliers n'avait été, qu'en partie, abîmée par le temps, je crains fort qu'il nous serait impossible d'échapper aux restaurateurs. Mais, M. De Noyette vient de nous expliquer qu'il faudrait à peu près tout restaurer. Dans ce cas, il s'agit d'une véritable reconstruction et, dès lors, je hasarderai une idée qui, au premier abord, pourra paraître une plaisanterie, mais me paraît, au contraire, de nature à mettre tout le monde d'accord.

On a fait à Bruxelles quelque chose de très remarquable. On a rasé la maison du Roi et on a bâti une autre à la même place.

On peut se demander s'il est bien nécessaire de faire cette reconstruction à la même place. Pour ma part, je ne le crois pas. Eh bien, si l'on veut reconstruire la maison des Bateliers, je ne m'y oppose pas du tout. Mais, qu'on fasse cette reconstruction à côté ou ailleurs. Ce serait une chose excellente. On pourrait parfaitement prendre tous les dessins, toutes les proportions d'après l'édifice existant. On laisserait celui-ci à sa place et on reconstruirait identiquement le même ailleurs, avec toutes les ressources de l'art architectural. Nous conserverons ainsi l'ancien bâtiment et les architectes auraient le nouveau... le chef d'œuvre. Remarquez que cela ne coûterait pas plus cher.

Permettez-moi une comparaison. Il n'y a pas que les monuments qu'on aime à conserver ; on aime aussi à conserver les traits des hommes. Lorsque quelqu'un veut conserver le souvenir d'un vieillard qui lui est cher, il fait faire sa statue. Mais, il ne la fait pas faire au moyen des os et de la chair de son ancêtre, il fait reproduire l'image de celui-ci par le marbre ou par le bronze.

Reconstruisons donc les monuments anciens, si vous le voulez, mais en laissant debout ceux qui existent.

M. **L. Cloquet**. Mon avis est identique à ceux exprimés par MM. Hulin et Van Duyse. Quoique architecte, je me fais un devoir de le dire, je proclame qu'il serait véritablement redoutable d'aborder une restauration de la maison des Bâteliers telle que la conçoit M. De Noyette, et je lui demande si vraiment, en supposant que la maison des Bâteliers puisse être reproduite avec la plus parfaite fidélité sur un autre quai ou à un autre endroit, il pense que cette nouvelle façade aurait pour le passant, pour les artistes et pour les gantois, une valeur qui approche, même de très loin, de la valeur de la maison actuelle des Bateliers ? Cela dirait-il encore quelque chose à leurs souvenirs historiques, à leurs sentiments de gantois ?

Cette façade nouvelle, si correcte qu'elle soit, serait absolument froide et comparable tout bonnement à un plan d'architecte ou à une aquarelle très bien faite.

Je pense que ce serait un grand malheur que de voir, du jour au lendemain, l'antique Maison des Bateliers remplacée par une œuvre absolument fraîche, si fidèlement qu'elle puisse reproduire l'œuvre ancienne.

Il n'y a pas à se le dissimuler, si l'on devait remplacer un à un les moëllons dégradés par le temps dans cette façade, on arriverait fatalement à cette réfection intégrale.

Il y a des édifices, comme le Château des Comtes, qui ne sont nullement comparables à celui-ci. Au Château des Comtes, par exemple, il y a du gros œuvre, de grands pans de murs où l'on peut renouveler des parties entières sans modifier l'ensemble. Tandis qu'ici, nous sommes en présence d'une façade absolument tapissée de moulures et de sculptures. Ce sont des sculptures à refaire de toutes pièces. Ces portions refaites manqueront de saveur, alors qu'au contraire, la façade actuelle a tant gagné au point de vue des souvenirs par cette espèce de patine des siècles que les artistes invoquaient, à tort, selon moi, quand il s'agissait des murs du Château des Comtes.

Il semble, par conséquent, que tout le problème se concentre sur la question de savoir s'il y aurait moyen de faire tenir la façade actuelle encore, soit un quart de siècle ou un demi siècle.

Et vraiment, je ne désespère pas à ce point des ressources de notre art pour atteindre ce but. La matière de cet édifice est très dégradée, mais ce n'est pas encore de la boue. N'y aurait-il donc aucun moyen d'empêcher cette façade de crouler ? Je ne le crois pas.

Nous avons su, messieurs, appeler l'attention de tous les gens compétents des nations voisines sur un point d'art moins important que celui-ci.

Ne pourrions-nous pas encore, dans cette matière-ci, faire mettre en mouvement des hommes spéciaux, faire appel à leurs lumières, pour voir si vraiment, il n'y aurait pas moyen de prolonger cette splendide agonie, cette belle mort de la façade des bâteliers qui se poursuit à travers de longues années ? — Cette façade a vieilli et s'est ridée comme la figure des hommes d'une manière en quelque sorte organique. Ce ne sont pas des blessures, mutilations locales et brutales, comme celles des monuments dégradés par le vandalisme. Chaque moulure s'approfondit doucement et il se produit une sorte de relief plus mou, plus vague, moins correct, certainement, moins beau au point de vue de l'esthétique absolument pure, mais plus pittoresque, plus beau, je le dis encore, au point de vue de la poésie (*applaudissements*).

M. **le général Dupont**. A-t-on les éléments nécessaires pour reconstruire la façade dans le cas où elle s'écroulerait?

M. **Herman Van Duyse**. Oui.

M. **le général Dupont**. Eh bien, alors qu'on l'abandonne au temps.

M. **De Wacle**. M. Hulin vient de proposer de rebâtir cette façade à un autre endroit et de laisser celle-ci tomber en ruines. — Mais quelles sont les édilités qui nous suivront sur ce terrain là?

M. **Hermann Van Duyse**. M. Hulin a voulu montrer l'erreur dans laquelle versait M. De Noyette lorsque celui-ci nous a dit

qu'une façade neuve aurait toute la valeur de celle existante. Il a voulu faire de la théorie, c'est clair. Mais j'ai demandé moi, si, dans l'état actuel des choses, des hommes compétents ne pouvaient pas examiner la possibilité de maintenir la façade existante. Vous avez entendu M. De Noyette dire que la construction neuve serait l'équivalent de l'ancienne. Or, il n'y a pas d'équivalent en matière d'art. J'ai pris acte de ces déclarations significatives.

Je demande donc derechef s'il est réellement impossible de maintenir ce qui existe et, à ce point de vue, il serait bon de vérifier si les dégradations internes sont bien réelles. M. De Noyette peut attacher une importance trop considérable à ces besoins et peut-être n'a-t-il pas suffisamment étudié la possibilité d'y apporter remède. Or, c'est là, me semble-t-il, le véritable point de vue auquel notre cercle doit se placer.

M. **Van Biesbroeck**. Je partage les idées exprimées par M Van Duyse. La question ici est toute autre que pour le château des Comtes et, comme artiste, j'éprouve les plus vives appréhensions au sujet de la manière dont se ferait la restauration de la maison des Bâteliers.

Quant à ce qu'a dit tantôt M. Hulin, cela a été réalisé déjà à Paris. La maison de François 1er a été refaite dans les Champs Elysées et on a bien de la peine à la retrouver parmi les constructions environnantes.

M. **Hermann Van Duyse**. Dans cette même ville de Paris où certes, il ne manque pas de savants et d'habiles artistes, j'ai pu faire une constatation analogue à celle faite par M. Van Biesbroeck. Au coin de la rue du Vert bois existe une tour portant une inscription ainsi conçue à peu près :

« *Cette tour ayant fait partie de l'enceinte de l'ancienne abbaye de St-Germain des Près, construite en 1240 a été restaurée par les soins de la municipalité de Paris à la demande de la Société des Antiquaires de France.* »

Quand je lus cette inscription je m'intéressais encore à ce Château des Comtes de Gand et je reculai de dix pas pour mieux voir cette

tour de 1240. Je vis une tour cylindrique bâtarde de style, construite en pierre de Creil, ornée de sculptures dans le genre de celles créées par Viollet Leduc pour Pierrefonds. Sans doute c'est à M. Viollet Leduc que ce travail aura été confié.

A côté de cette tour, se trouve une fontaine. Ici encore, nouvelle inscription m'apprenant que cette fontaine due à Lescaut et datant de 1646 avait été de même restaurée par la municipalité à la sollicitation de la Société des Antiquaires. Or, l'aspect de la tour de 1240 et celui de la fontaine de 1646 présentent tant de caractères d'identité que l'ensemble est parfait et que de ces quatre siècles de différence d'âge ne résulte aucun contraste. Ne pensez-vous pas que le moindre vestige ancien eût offert un tout autre intérêt ? A Paris on se sera sans doute adressé à un spécialiste habile, mais à l'impossible nul n'est tenu. Toutes les restaurations présentent le même résultat. Voyez quel air de famille ont pris l'église de St-Bavon, la Halle aux Draps, l'Hôtel de ville. Il existe dans les restaurants une sauce détestable, la sauce espagnole, que l'on fourre dans tous les plats. N'y faites pas rissoler notre maison des Bâteliers !

La Halle aux Draps, l'Hôtel de Ville et la cathédrale de St-Bavon se ressemblent très fort...

M. **Van Biesbroeck**. On a mis plus de soin à la restauration de la Halle aux Draps. On pourrait y trouver un bon terme de comparaison pour préjuger de ce que serait celle de la maison des Bâteliers, seulement celle-ci est bien plus délicate et plus artistique.

M. **Hermann Van Duyse**. Ce sont ces sculptures précisément qui me donnent de la méfiance. Le gable couronnant la porte de la Halle aux Draps porte les mêmes fleurons que celles placées au grand portail de St-Bavon, plus jeune de près d'un siècle. Est-ce là de la restauration logique et scientifique ?

M. **De Waele**. C'est ce qui arrivera encore si vous laissez les bâtiments anciens tomber en poussière. Aujourd'hui on pourrait encore refaire la maison des Bâteliers exactement. Plus tard, on ne le pourra plus et on arrivera fatalement à cette banalité ornementale dont vous vous plaignez.

M. **le Président**. Je propose de clore la discussion ce soir et de la reprendre dans notre prochaine réunion avec des éléments d'information nouveaux et, notamment, avec le rapport de la commission d'enquête qui sera désignée par le Bureau.

M. **Hermann Van Duyse**. Il est vraisemblable que le service technique n'a pas examiné la question au point de vue archéologique. Nous devons donc nous guider d'après nos propres lumières.

M. **le chanoine Van den Gheyn**. J'appuie la proposition de M. Van Duyse. Dans l'idée des architectes, ce bâtiment doit recevoir une appropriation utilitaire. Si cette préoccupation disparaissait il serait peut-être possible de conserver la façade. Il est très probable que le rapport du service technique aura été fait sous l'empire de cette préoccupation.

Nous devons nous placer à un tout autre point de vue. Nous ne pouvons envisager que la valeur historique et la valeur archéologique du bâtiment et, à ce double point de vue, je partage les idées exprimées par MM. Cloquet et Van Duyse.

Ce dernier a fait allusion aux restaurations effectuées à la cathédrale de St-Bavon et les a critiquées. Ici je ne suis pas de son avis. Il y a une grande différence entre la restauration de la cathédrale et la restauration éventuelle de la maison des Bâteliers. A St-Bavon, il a suffi de gratter un abominable badigeonnage pour faire ressortir les ligues architecturales de l'édifice. Il n'en est pas de même pour la maison des Bâteliers qui devrait, d'après ce qu'on vient de nous dire, être complètement reconstruite.

Je demande donc que le Cercle fasse une enquête pour son compte personnel dont on mettra ensuite le résultat en parallèle avec celui de l'enquête faite par le service technique.

M. **le Président**. L'assemblée est donc d'avis, d'ajourner la discussion à la prochaine séance ? (*Adhésion*).

On propose de déléguer quelques membres du Cercle pour examiner le bâtiment. S'il n'y a pas d'opposition, je déclare cette proposition adoptée.

Les membres délégués seront désignés par le Bureau. (*Adhésion*).

La séance est levée à 10 3/4 heures.

Publications étrangères, intéressantes au point de vue de l'histoire et de l'archéologie nationales (3e série). (1)

—

Parmi les thèses annoncées à la Faculté des Lettres de Paris, je trouve celle de M. Fr. Funck-Brentano: « *Philippe le Bel et ses relations avec la Flandre.* »

Petits édifices historiques, recueil de A. Raguenet. — Paris, libraires réunis. 3e année, 10e livraison.

Cette livraison contient de belles reproductions d'une nombreuse série de façades de *maisons flamandes*, la plupart de Malines, quelques-unes de Gand, savoir: deux maisons du *quai de la Grue*, trois du *marché du Vendredi*, et la *maison des Bateliers*.

Le texte qui accompagne ces planches donne de la genèse des formes de ces maisons, une théorie très sujette à discussion, mais intéressante. L. C.

Le Bulletin monumental, année 1894, t. 9, p. 379, contient un compte rendu par M. le Cte de Marsy, d'une partie de nos séances.

S'attachant particulièrement à l'incident qui s'est élevé entre MM. Van Duyse et Cloquet au sujet de la ressemblance des effigies tumulaires gravées avec les défunts, le directeur de la société française d'archéologie fournit des documents qui tendent à établir que ces effigies n'étaient généralement pas des portraits dans l'intention de l'artiste ni de son client.

Revue de l'Art Chrétien. Année 1894, p. 502 et suivantes.

Article sur un artiste originaire des Flandres (Bruges), M. Yperman, et sur l'influence flamande dominant l'art Bourguignon au moyen-âge. L. C.

Voir même année, une série d'articles de M. J. Destrée, sur les auteurs probables du bréviaire Grimani, parmi lesquels figure un artiste gantois, Gérard Horebout.

Parmi les objets adjugés à la vente récente de la collection Baudot à Dijon (décembre 1894), nous remarquons le suivant, qui intéresse l'art flamand :

---

(1) Voir même tome p. 85.

n° 12, un triptyque de la fin du XVIe siècle sur fond doré, *la Trinité*, dont les volets représentent les quatre évangélistes, a été enlevé pour 9,000 f. par le Musée de Cologne ; c'est un haut prix auquel le Musée de Dijon n'aurait pu atteindre ; d'ailleurs le morceau le valait, non par les dimensions — il n'y a que 0^m,35^c de haut et 0^m,66^c d'ouverture totale — mais par sa forme quadrilobée, la délicatesse du travail et sa bonne conservation. De plus, il provenait authentiquement de la chartreuse de Dijon, le Saint-Denis des ducs de la seconde race, et pouvait être attribué au peintre de Philippe le Hardi, ce Melchior Broederlam, dont le Musée de Dijon possède l'œuvre maîtresse, les peintures extérieures de l'un des grands retables provenant aussi de la chartreuse.

N. B. Dans les n°s 1 et 2 (1895) de la *Chronique des Arts*, M. P. Leprieur combat cette attribution, et penche plutôt pour l'école de Cologne. L. C.

ERRATA.

A la page 86, 31e ligne, au lieu de *Pierre Gantois*, lire : Un *Peintre Gantois*.

A la page 165, 8e §, ligne 1, au lieu de cryptes *des* pierres tombales, lire : cryptes *et* pierres tombales.

INDEX SPÉCIAUX. — BIJZONDERE REGISTERS.

I. Alphabetisch Zaakregister.

A.

Afdeelingen. Proces-Verbalen, (Verslagen der): Schoone kunsten, blz. 114 en 166; Geschiedenis, blz. 266 tot 295.
Album der stad Gent (tentoonstelling), blz. 95.

B.

Balloteering van eere leden, blz. 11, 50, 66, 95, 122, 142, 170, 246 en 299.
Belgische geschiedenis en oudheidkunde (Buitenlandsche werken over), blz. 85 en 333.
Beschermen en bewaren der oude schilderijen (middelen te gebruiken tot het) blz. 124-140, 142-154.
Bibliographische berichten, blz. 65.
Bond (Oudheidkundige). Bijtreden van den kring, blz. 65.
Bulletijn. Prijs, blz. 45.

C.

Congres (Oudheidkundig) van Bergen, blz. 117.

D.

Delvingen (Kernmelkbrug), blz. 117.
— (Sint Baafskrocht), blz. 173, 239-248.

G.

Gedenkplaten, blz. 272 tot 293.
Geeraard Duivels Steen. Krocht, blz. 92-95; Opschrift, blz. 37-39.
Gordijnen tot het beschermen der oude schilderijen, blz. 124-140, 142-154.
Graven Kasteel. Ouderdom der verschillende deelen, blz. 140, 154-163 en 176; 266-271 — Herstelling, 176-239; 296; 297.

H.

Herstellingen (Gravenkasteel), blz. 176-239 ; 296 ; 297.
— (Krochten), blz. 123, 124, 173-175.
— (Schippershuis), blz. 247-265 ; 318-332.

K.

Kaak, blz. 55-59, 80-85, 168, 169 en 238.
Kernmelkbrug, blz. 117.
Krocht van Sint Baafskerk, (delvingen), blz. 173, 239-246.
— *van Geeraard Duivel Steen*, blz. 92-95.
Krochten (Herstelling der), blz. 123, 124, 173-175.
Kunstenaars en kunstwerklieden, blz. 11-29, 66-79, 105-115.

L.

Landschappen en praalgebouwen (Nationale Maatschappij tot bescherming der), blz. 59 en 60.
Leden (Lijst der), blz. 5–8.
Lichtdrukken der oude belgische gebouwen, blz. 31-36, 50-53 en 90.

M.

Muurschilderingen der weverskapel, blz. 117 en 122.

O.

Ontblooten (Het) *der Sint Nikolaaskerk*, blz. 62-65 en 90.
Opschrift van Geeraard Duivel Steen, blz. 37-39 ; 298.

P.

Pellerijn, blz. 55-59, 80-85, 168, 169 en 238.
Perron, blz. 55-59, 80-85, 168, 169 en 238.
Proces verbalen der Afdeelingen, blz. 42; 164-166; 266-295.

R.

Radbraakstaak, blz. 168.
Rekening van 1893-1894, blz. 10.
Roland, blz. 55.
Ruiling der handelingen en bulletijns, blz. 11, 89 en 296.

S.

Schandpaal, blz. 55-59, 80-85, 168, 169 en 238.
Schilderijen (Bescherming der oude), blz. 124-140, 170-173 ; 299-318.
Schippershuis (Herstelling), blz. 247-265; 318-332.
Sint Baafskerk, blz. 173, 239-246.
Sint Nikolaaskerk, blz. 62-65 en 90.

U.

Uitstapjes. (Oudheidkundige), blz. 30 en 89.

V.

Vergaderingen (Algemeene), 12e Maart 1894, blz. 9 tot 39.
— — 16e April 1894, blz. 39 tot 60.
— — 7e Mei 1894, blz. 61 tot 85.
— — 4e Juni 1894, blz. 88 tot 115.
— — 1e October 1894, blz. 116 tot 140.
— — 5e November 1894, blz. 141 tot 163.
— — 3e December 1894, blz. 167 tot 200.
— — 10e December 1894, blz. 200 tot 237.
— — 7e Januari 1895, blz. 237.
— — 4e Februari 1895, blz. 295 tot 332.
Verslag (Jaarlijksch), blz. 43 tot 49.

W.

Weverskapel, Muurschilderingen, blz. 117 tot 122.

I. Index alphabétique des matières.

A.

Album de la ville de Gand (exposition), p. 95.
Assemblées générales : du 12 mars 1894, pp. 9 à 39; du 16 avril 1894, pp. 39 à 60; du 7 mai 1894, pp. 61 à 85; du 4 juin 1894, pp. 88 à 115; du 1r octobre 1894, pp. 116 à 140; du 5 novembre 1894, pp. 141 à 163; du 3 décembre 1894, pp. 167 à 200; du 10 décembre 1894, pp. 200 à 237; du 7 janvier 1895, pp. 237 à 265 et du 4 février 1895, pp. 295 à 332.

B.

Ballottages de membres honoraires, pp. 11, 50, 66, 95, 122, 142, 170, 246, 299.
Bulletin. Prix p. 41.

C.

Chapelle des Tisserands (Peinture de la), pp. 117 à 122.
Château des Comtes (Époques distinctes des différentes parties du), pp. 140, 154 à 163 et 176, 266 à 271; (restauration du), pp. 176 à 239; 296; 297.
Compte de l'exercice 1893-1894, p. 10.
Congrès archéologique de Mons, p. 117.
Conservation des tableaux anciens (moyens à employer pour la), pp. 124 à 140; 142 à 154.
Courtines placées devant les tableaux (voir : conservation des tableaux anciens).
Cryptes de l'église St-Bavon (fouilles), pp. 173; 239 à 246; — du château de Gérard le Diable, pp. 92 à 95.
Cryptes (Restauration des), pp. 123 et 124; 173 à 175.

D.

Dégagement de l'église St-Nicolas, pp. 62 à 65; 90.
Distinction entre artistes et artisans, pp. 11 à 29; 66 à 79 et 96 à 115.

E.

Échanges de publications, pp. 11, 89 et 296.
Excursions archéologiques, pp. 30 et 89.

F.

Fédération archéologique (Affiliation du Cercle à la), p. 65.
Fouilles au pont du Lait-Battu, p. 117.
Fouilles effectuées dans la Crypte de St-Bavon, pp. 173; 239 à 246.

G.

Gérard le Diable (Château de). Crypte, pp. 92 à 95.

M.

Maison des Bateliers (restauration), pp. 247 à 265; 318 à 332.
Membres (Liste des), pp. 5 à 8.

N.

Notes bibliographiques, p. 65.

P.

Peintures murales de l'ancienne chapelle des Tisserands, pp. 117 à 122.
Photographies des anciens monuments nationaux, pp. 31 à 36; 50 à 53; 90.
Piloris, perrons, pierres de justice, pp. 53 à 59; 70 à 85; 168, 169 et 238.
Plaques commémoratives, pp. 272 à 293.
Plaque à placer au Steen de Gérard le Diable, pp. 37 à 39; 298.
Procès-verbaux des sections, pp. 42, 164 à 166; 266 à 295.
Protection des sites et monuments (Société nationale pour la), pp. 59 et 60.
Publications étrangères intéressantes au point de vue de l'histoire et de l'archéologie nationales (2e et 3e séries), pp. 85 et 333.

R.

Rapport annuel, pp. 43 à 49.
Restaurations du château des comtes, pp. 176 à 239; 296; 297.
— des cryptes, pp. 123, 124 et 173 à 175; — de la maison des Bâteliers, pp. 247 à 265; 318 à 332.
Roland, p. 55.

S.

St-Bavon Crypte de l'église), fouilles, pp. 173, 239 à 246.
St-Nicolas (Dégagement de l'église), pp. 62 à 65; 90.
Sections (Comptes-rendus des travaux des) — des Beaux-Arts, pp. 164 à 166; — d'Histoire, pp. 266 à 295.

T.

Tableaux anciens (conservation), pp. 124 à 140; 170 à 173; 299 à 318.
Travaux des sections (Comptes rendus des), voir *Sections*.

II. Alphabetisch register der sprekers.
II. Index alphabétique par noms d'orateurs.

A.

Allaert, p. 232.

B.

Bekaert, pp. 169 et 244.
Bergmans, P., pp. 150 et 151.

C.

Claeys, Prosper, p. 55.
Cloquet, L., pp. 21 ; 23 à 27 ; 35 ; 42 ; 52; 55 et 56 ; 59 ; 65 ; 70 à 72 ; 76 à 78; 83; 91; 95; 103 ; 112; 114; 136; 137; 140; 146 à 148; 152; 153; 243; 244; 246; 296; 317; 328.
Coomans. (Frère Mathias), pp. 21 ; 28 ; 96 à 101; 137; 174.
Coppieters Stochoven, p. 56.
Coupé, pp. 34 à 36.

D.

De Ceuleneer, p. 142.
de Haerne, W., p. 58.
de Limburg Stirum, (comte), pp. 53; 56 à 58 ; 84; 85; 317 et 318.
de Maere, pp. 10, 29, 30, 36, 38, 39, 42, 49, 50, 52, 53, 57, 58, 60; 62 à 65; 79, 90, 91, 94, 95, 99, 112, 114, 115, 137, 140, 142, 143, 145, 147, 148, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 166, 168; 170 à 172; 173, 175; 176 à 180; 181 à 185; 204, 217, 218, 232, 236, 237, 241, 242, 244, 245, 246; 297; 315; 318 et 332.
De Noyette, pp. 207 à 210; 315; 318; 326; 327.
De Waele, pp. 158, 186, 195, 202, 204, 213, 220, 236; 297; 325; 329 et 331.
Dupont (le général), pp. 143, 145, 147, 201, 217; 299; 325; 326 et 329.

F.

Fredericq, Paul, pp. 30, 38, 149, 152, 153, 174, 175, 205, 210, 232, 233, 235 et 236.

G.

Gallet, pp. 43 à 49; 57.

H.

Heins, Armand, pp. 21, 28, 36, 38, 49, 54, 56 à 59; 91 ; 117 à 122 ; 140, 143, 149, 153 à 155 ; 157 à 160; 180; 186 à 195; 203 à 205; 233 à 236 ; 244; 316.
Hulin, G., 60; 145; 148 ; 233 ; 317 ; 327.

L.

Lacquet, pp. 10, 41, 52, 122, 137, 145, 149, 150, 153, 154, 158, 159, 162, 175, 235; 297.
Le Roy, Hipp., pp. 153, 156, 205, 233.

M.

Mortier, pp. 31 à 34; 51, 52, 239 à 241, 242, 243, 245, 246.

P.

Pirenne, pp. 80 à 85; 115.
Pyfferoen, pp. 38, 41, 176; 298.

S.

Sacré, Edmond, pp. 131, 143.
Scribe, Fernand, pp. 145, 205 à 207, 232.

V.

Van Assche, p. 174.
Van Biesbroeck, pp. 28, 29, 74 à 76, 78; 330; 331.
Van den Bemden, pp. 37, 39, 109 à 112.
Van den Gheyn (le Chanoine), pp. 30, 50, 57, 66 à 58, 70, 85, 89, 91, 95, 123, 124, 246, 135, 136, 150, 151, 157, 162, 163, 170, 176, 195 à 200; 221 à 223; 232; 299 à 315; 316; 317; 332.
Van der Haeghen, Victor, pp. 84, 175, 176.
Van der Linden, pp. 39, 94, 95, 114, 218, 219, 220.
Van Duyse, Hermann, pp. 11, 21 à 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 36, 39, 66, 68 à 70; 71, 72 à 74; 79, 84, 95, 101, 102, 103 à 109; 113, 114, 124 à 135; 136, 137, 138 à 140; 143 à 145; 147 à 149; 151, 152, 158, 159, 160, 172, 174, 175, 185, 210, 211 à 217; 219, 220, 235, 242 à 244; 246, 247 à 265; 316; 317; 318; 323 à 325; 326; 327; 329; 330; 331; 332.
Varenbergh, pp. 11, 41, 52, 65, 90, 117, 145, 159.
Vuylsteke, J., pp. 37, 41, 92 à 94; 152, 160 à 162.

W.

Wagener, pp. 172; 223 à 232.

INHOUD. — TABLE.

Lijst der leden.
I. Werkende leden 1
II. Eereleden 3
Liste des membres.
I. Membres effectifs 5
II. Membres honoraires 7
Assemblée générale du 12 mars 1894. 9
Assemblée générale du 16 avril 1894. 39
Assemblée générale du 7 mai 1894 61
Publications étrangères, intéressantes au point de vue de l'histoire et de l'archéologie nationales (2e série) 85
Assemblée générale du 4 juin 1894 88
Assemblée générale du 1 octobre 1894 116
Assemblée générale du 5 novembre 1894 141
Comptes-rendus des travaux des sections.
I. Section des Beaux-Arts. 164
Assemblée générale du 3 décembre 1894 167
Assemblée générale du 10 décembre 1894 200
Assemblée générale du 7 janvier 1895 237
Comptes-rendus des travaux des sections.
II. Section d'Histoire 266
Assemblée générale du 4 février 1895 295
Publications étrangères, intéressantes au point de vue de l'histoire et de l'archéologie nationales (3e série) 333
Alphabetisch zaakregister 335
Index alphabétique des matières 337
Alphabetisch register der sprekers. — Index alphabétique par noms d'orateurs. 339

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00673 4160